Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 16066 – 7 F
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1996
FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le franc est dopé par le soutien de la Banque de France au budget 1997

Louis Viannet (CGT) accuse Alain Juppé d'abandonner la lutte pour l'emploi

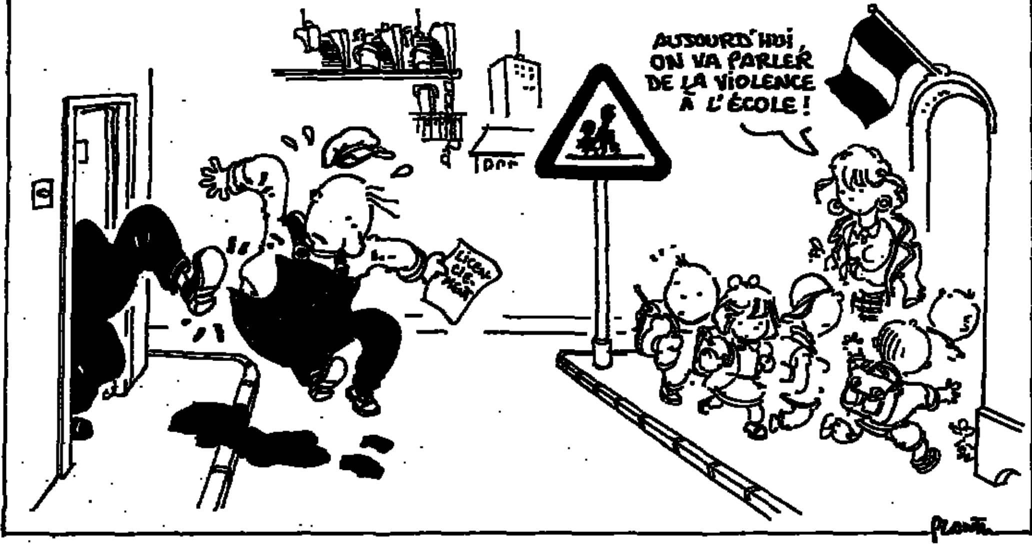
LE SOUTIEN de la Banque de France à la politique budgétaire d'Alain Juppé et la coordination affichée entre Paris et Bonn ont provoqué, vendredi 20 septembre, *dans la matinée*, une hausse sensible du franc, qui est revenu sous les 3,39 pour 1 deutschemark, niveau inégalé depuis deux mois.

La Banque centrale française a abaissé de 0,1 % son taux directeur plancher, jeudi, décision qui témoigne de sa confiance dans les orientations traduites par le projet de loi de finances pour 1997. Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, souligne toutefois que le niveau des taux d'intérêt est maintenant *« convenable »* et *« correspond aux données de l'économie française »*. Il invite les entreprises et les particuliers à ne pas différer davantage leurs décisions d'investissement.

La publication dans l'*International Herald Tribune*, vendredi, d'un « point de vue » cosigné par les ministres de l'économie français et allemand, Jean Arthuis et Theo Waigel, affirmant que l'union monétaire européenne se fera avec succès dans le calendrier prévu, a contribué, elle aussi, à rassurer les marchés. Cette initiative vaut également démenti des rumeurs diffusées en Allemagne sur une divergence entre Bonn et Paris quant à l'authenticité de la réduction du déficit budgétaire français.

La satisfaction des milieux financiers contraste avec les critiques de la gauche et des syndicats. Dans un entretien accordé au *Monde*, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, reproche à Alain Juppé de privilégier la rigueur financière au détriment de l'emploi.

Lire pages 6 et 16



Mitsubishi lance un moteur à essence qui consomme 30 % de moins

LE CONSTRUCTEUR *japonais* Mitsubishi fera partie des vedettes du prochain salon Mondial de l'automobile grâce à son nouveau moteur à injection directe d'essence. Avec un gain de consommation d'environ 30 % et des performances améliorées de 10 %, ce moteur fait rêver les ingénieurs de l'automobile depuis cinquante ans. En devenant une réalité industrielle, il bouleverse l'équilibre des forces entre le diesel et l'essence au moment où la pollution engendrée par le premier est critiquée. En France, il semble qu'un moteur essence à injection directe ne soit pas prêt à être commercialisé, même si les recherches sont très avancées. Les constructeurs hexagonaux ne paraissent pas avoir pris la décision industrielle bien que tous les composants nécessaires soient aujourd'hui disponibles.

Lire page 20

La confession d'un avocat en fuite dans l'affaire Le Floch-Prigent

RECUEILLIES sur procès-verbal, les 26 et 27 août à Tel Aviv, par le vice-consul de France, les déclarations de l'avocat parisien Claude Richard, en fuite depuis le 11 juin, marquent une nouvelle étape dans l'affaire Elf-Bidermann. Les réponses de Mᵉ Richard aux questions préparées par le juge d'instruction Eva Joly – qui assistait à l'interrogatoire – constituent un *témoignage à charge* contre l'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, incarcéré à la maison d'arrêt de la Santé depuis le 5 juillet. Elles ouvrent une piste suisse dans l'enquête sur l'achat de l'appartement londonien de l'ancienne épouse de M. Le Floch-Prigent et révèlent qu'une commission de 10 millions de dollars (environ 50 millions de francs) fut versée par Elf à M. Bidermann lors d'une opération pétrolière.

Lire page 8

Le crépuscule d'un illusionniste de la télévision allemande

BONN
de notre correspondant

« Gonfler des blagues n'est pas un art, mais de ce temps le métier le plus commun », disait déjà, au XVIIᵉ siècle, le célèbre Simplicius Simplicissimus. Les temps n'ont guère changé depuis que le héros du roman de Grimmelshausen (le grand roman baroque allemand) racontait à qui voulait bien l'entendre ses aventures rocambolesques. Le mensonge et la diffusion de fausses nouvelles n'ont pas disparu, bien au contraire, avec l'apparition du média télévisuel. C'est ce que montre un spectaculaire procès qui vient de s'ouvrir à Coblence, en Allemagne. Le journaliste et producteur de films Michael Born, trente-sept ans, est accusé de fraude pour avoir fabriqué de toutes pièces une grande quantité de reportages qu'il a réussi à faire acheter et diffuser par la plupart des chaînes de télévision privées de son pays.

Dans les prochains jours, les plus grands noms du secteur télévisuel allemand – et notamment les responsables des nombreux magazines d'information, qui se livrent à une concurrence acharnée sur le réseau hertzien – vont être appelés à témoigner dans ce procès. Ils devront expliquer comment ils se sont laissé prendre par les grossières manipulations de Michael Born et de ses complices, également dans le box des prévenus. Ce dernier reconnaît la plupart des faits qui lui sont reprochés, *mais dénonce, pour se défendre*, un système régi par le sensationnalisme et l'outrance. C'est la première fois qu'on assiste à *une telle procédure pénale en Allemagne*.

L'acte d'accusation permet de se faire une idée des dérives du journalisme à la Michael Born. En 1990, ce dernier vend à l'émission « Spiegel TV » un reportage sur le thème de l'immigration clandestine. L'entretien avec un « passeur » professionnel constitue le moment fort du film. Il s'avère que le passeur, camouflé par un voile, n'est autre que Michael Born lui-même.

En 1993, l'imposteur tourne un sujet sur les tensions frontalières entre l'Albanie et la Grèce. Pour renforcer le caractère dramatique du reportage, l'auteur filme une fusillade entre deux personnes et accompagne à la caméra les traces de sang de la victime sur le sol. Le sang était du ketchup, la fusillade une mascarade. Une autre fois, des Albanais lui servent de figurants et acceptent, en échange d'une rétribution modeste, de se faire passer pour des militants kurdes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), interview à la clé.

Le film qui a intrigué les enquêteurs au départ *a pour cadre l'Allemagne. Il s'agit d'un* reportage sur les agissements occultes du Ku-Klux-Klan en Allemagne, tourné et diffusé en 1994. Réalisé dans la région de l'Eifel, ce documentaire avait effrayé les téléspectateurs allemands. On y voyait un groupe de personnages encapuchonnés mettre le feu à une grande croix selon un rite bien particulier. Tout était joué de bout en bout. Inutile d'en rajouter. Au total, vingt et un pseudo-reportages ont été visionnés par les enquêteurs. Il est encore trop tôt pour envisager la peine qui sera prononcée.

Lucas Delattre

M. Juppé juge M. Le Pen

DEVANT DES LYCÉENS, M. Juppé a jugé que M. Le Pen est *« profondément, presque viscéralement, raciste, antisémite et xénophobe »*. Il faut le *« combattre »*, a-t-il ajouté. Dans ce combat-là, le PCF a indiqué qu'il appelait, comme toute la gauche, à voter dimanche pour le candidat RPR opposé à celui du FN à Toulon. Faut-il aussi durcir la législation visant l'expression du racisme ? Dans des points de vue publiés par *Le Monde*, Pierre Mazeaud (RPR) dit « non » en expliquant qu'il est mauvais de sanctionner le « faux » au pénal. Patrick Gaubert, ancien conseiller de Charles Pasqua, invite au contraire à durcir la législation.

Lire pages 7 et 13
ainsi que notre éditorial page 14

■ Le pape et la famille

Jean Paul II a défendu les valeurs de la famille à Sainte-Anne-d'Auray. p. 30

■ Kadhafi mise sur Paris

Tripoli joue la carte française pour rompre son isolement international. p. 2

■ La viande de bœuf remonte

A la mi-septembre, la consommation de viande de bœuf a retrouvé en France son niveau de septembre 1995. p. 4

■ La Turquie sanctionnée

Le Parlement européen gèle une partie de l'aide communautaire prévue pour la Turquie en 1997. p. 5

■ Les loubavitch en France

Cette communauté juive hassidique se développe depuis les années 60. p. 11

■ Le Lion d'or du compas

La Biennale de Venise réunit et honore les architectes d'un monde disloqué. p. 24

■ Les jeux du « Monde »

Mots croisés, anacroisés, bridge, dames et échecs. p. 21

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 921 - 7,00 F

L'école mobilisée contre la violence

LE DÉBAT sur la violence organisé vendredi 20 septembre dans toutes les écoles de France à la demande de François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, relève-t-il de l'exercice d'exorcisme ou sonne-t-il l'heure du *« sursaut »* face à un phénomène aux manifestations imprévisibles ? En un mois, trois meurtres mettant en scène des collégiens et un lycéen ont fait basculer cette question dans une autre dimension. L'agression mortelle dont a été victime un professeur à Dax le 15 août, le meurtre de Nicolas à Marseille le 9 septembre, celui de Julien, tué accidentellement avec une arme à feu par un camarade à la sortie du collège de Montereau-Fault-Yonne, n'ont que peu de rapport entre eux. Les deux derniers ne ressortent pas à proprement parler de la violence scolaire, et aucun ne s'est produit dans l'enceinte d'un établissement.

Leur proximité dans le temps comme leur gravité ont pourtant incité François Bayrou à prendre les devants et à relancer le débat, six mois à peine après avoir présenté un plan de lutte en dix-neuf mesures. *« C'est un problème de la société française tout entière*, déclare-t-il aujourd'hui. *Il faut qu'elle décide qu'elle ne peut pas accepter cette multiplication de drames comme une fatalité. »* Lourde responsabilité pour une institution, par ailleurs si controversée.

En février, le premier ministre, Alain Juppé, relayé par le ministre de l'éducation nationale, ne cessait de répéter qu'il fallait *« ramener les faits de violence à leur juste proportion »*, faisant observer qu'ils ne concernaient qu'un nombre très restreint d'établissements. En l'absence de chiffres réels, force est de se contenter de données imprécises. Sur la base d'un sondage réalisé au plus fort des incidents de février, le Syndicat national des personnels de direction (SNPDEN) estimait que la moitié des établissements étaient peu ou prou concernés. Les premières données globales collectées par le ministère de l'intérieur ne datent que de 1993-1994. Encore n'intègrent-elles que les manifestations extérieures d' *« atteinte aux personnes et aux biens »* en se gardant d'évaluer les tensions internes générées par l'institution.

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

Lire la suite page 14

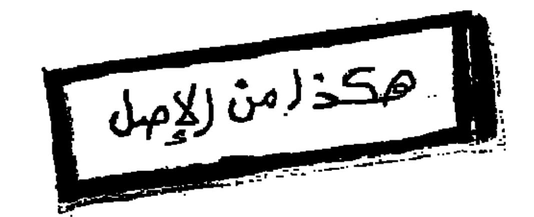
Le maître du froid et de la lumière



CLAUDE COHEN-TANNOUDJI

EN DÉCERNANT sa médaille d'or *au physicien Claude Cohen-Tannoudji*, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, le CNRS honore le maître du froid et de la lumière. A l'aide de lasers, son équipe et lui ont baissé la température de quelques atomes à une valeur cent milliards de fois plus basse que celle de la température ambiante.

Lire page 20



TERRORISME Le juge Jean-Louis Bruguière, chargé de l'enquête sur l'explosion, le 19 septembre 1989, du DC-10 de la compagnie UTA, a réuni les familles des victimes, jeudi 19 septembre, à Paris, afin de les tenir informées de l'évolution de son enquête. Ses investigations étant terminées, il s'apprête à transmettre son dossier au parquet de Paris en vue d'un procès. ● SIX SUSPECTS libyens, visés par des mandats d'arrêt internationaux, devraient donc être jugés par contumace devant la cour d'assises spéciale de Paris. ● LA BONNE VOLONTÉ libyenne manifestée, depuis un an, dans cette affaire, et avérée par une lettre du colonel Kadhafi au président Jacques Chirac, révélée par *L'Express*, laisse entrevoir un règlement du contentieux diplomatique entre les deux pays. Tripoli tente de s'appuyer sur la France pour obtenir à terme la levée des sanctions internationales qui pèsent sur elle.

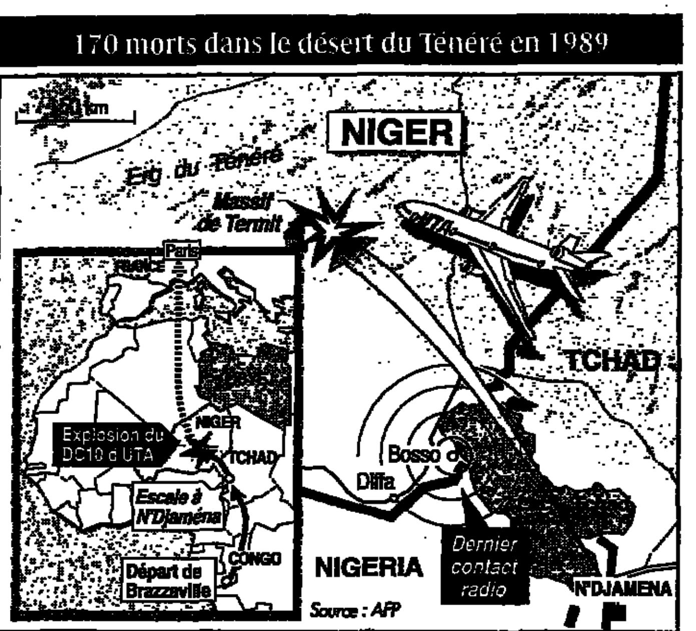
Les Libyens impliqués dans l'attentat du DC-10 d'UTA seront jugés par contumace

Le juge Jean-Louis Bruguière, qui s'est récemment rendu à Tripoli, a présenté, jeudi 19 septembre, aux familles des 170 victimes les conclusions de l'enquête, qu'il va transmettre au parquet de Paris

IL Y AURA bien un procès dans l'affaire de l'attentat contre le DC-10 de la compagnie UTA. Il pourrait avoir lieu, en France, dans le courant de l'année 1997, soit huit ans après cette explosion qui avait fait 170 morts au-dessus du désert du Ténéré, au Niger, le 19 septembre 1989. Le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, chargé de cette enquête lourde d'implications diplomatiques, a réuni les familles des victimes, jeudi 19 septembre, au palais de justice de Paris, afin de les tenir informées de l'évolution de cette affaire. Maintenant que ses investigations sont terminées, il s'apprête à transmettre son dossier au parquet de Paris en vue d'un procès. Six suspects – des Libyens qui n'ont jamais pu être arrêtés –, devraient donc être jugés par contumace devant la cour d'assises spéciale de Paris.

Quatre étaient déjà connus avant la réunion de jeudi. Des mandats d'arrêt internationaux, qui valent mises en examen, avaient été lancés à leur encontre dès le mois d'octobre 1991 : Abdallah Senoussi, numéro deux des services secrets libyens et beau-frère du colonel Kadhafi ; Arbas Musbah et Ibrahim Naeli, membres des services secrets ; Abdallah Elazragh, conseiller du bureau populaire (ambassade) de la Jamahiriya à Brazzaville, la capitale du Congo. En revanche, contrairement à ce que nous indiquions dans nos éditions du 20 septembre, Moussa Koussa, qui était à l'époque vice-ministre des affaires étrangères, ne fait pas l'objet d'un mandat d'arrêt et ne sera donc pas concerné par le futur procès.

170 morts dans le désert du Ténéré en 1989



Source : AFP

M. Bruguière a néanmoins annoncé son intention de délivrer deux autres mandats d'arrêt internationaux qui visent Abdessalem Issa Shibami, responsable technique des services libyens, et Abdessalem Hamouda, membre opérationnel des mêmes services. Ces deux hommes sont soupçonnés d'avoir pris une part active dans les préparatifs de cet attentat contre le vol Brazzaville-Paris. Hamouda serait un proche d'un des beaux-frères du colonel Kadhafi. Quant à Shibami, il est suspecté d'avoir acheté en Allemagne le retardateur relié à l'engin explosif.

« Dans ce dossier, la frustration d'un procès par contumace est assez importante, mais le travail acharné des enquêteurs est réconfortant », a déclaré Françoise Rudetski, présidente de l'association SOS-Attentats. Ce *« travail acharné »* a souvent mené les policiers et le juge sur le terrain de la diplomatie, les autorités libyennes ayant longtemps rechigné à coopérer avec la France. M. Bruguière avait pu le constater au mois d'octobre 1992, lorsqu'il avait tenté de se rendre en Libye à bord d'un navire de guerre français. Le colonel Kadhafi avait alors refusé de laisser accoster l'aviso *Commandant-de-Pimodan*. Ensuite, des policiers de la DST avaient tout de même pu se rendre à Tripoli. A cette occasion, leurs homologues libyens leur avaient montré deux valises piégées d'un type comparable à celle utilisée contre l'avion de la compagnie française. Selon Tripoli, l'une de ces valises était susceptible d'appartenir à des opposants au régime.

MORT SUSPECTE

Dans cette affaire, le magistrat n'a jamais cessé de privilégier la *« piste libyenne »*. Il disposait dans son dossier d'un témoignage crucial à ses yeux : celui d'un Congolais réfugié en France, Bernard Yanga, qui accuse le diplomate libyen Elazrag d'avoir remis la valise piégée à un passager du DC-10. Depuis 1989, les convictions du juge ont suscité quelques réserves importantes, y compris au sein des services de renseignements français. Dans un livre publié en avril 1995, un ancien responsable de la DGSE, Claude Silberzahn, s'étonnait ainsi que l'on *« oublie »* l'Iran et la Syrie pour *« diaboliser »* Tripoli.

Malgré ces réserves, Jean-Louis Bruguière n'a pas changé de stratégie, et la Libye, affaiblie par l'embargo économique décrété par l'ONU, a fini par adopter une attitude moins fermée face aux demandes françaises. Comme *L'Express* le révélait dans son édition du 19 septembre, le colonel Kadhafi a adressé une lettre à Jacques Chirac, le 13 mars, dans laquelle il acceptait clairement l'idée d'un procès par contumace.

Quatre mois plus tard, le 5 juillet, le juge Bruguière a pu entrer en Libye accompagné d'une quinzaine de policiers (*Le Monde* du 6 juillet). Un voyage fructueux puisque le magistrat s'est fait remettre une valise d'un modèle identique à celle utilisée contre l'avion. En outre, selon Me Francis Szpiner, avocat de l'association SOS-Attentats, M. Bruguière détiendrait *« la preuve de la culpabilité de l'Etat libyen »*. Le juge d'instruction disposerait ainsi d'éléments déterminants sur l'homme de quarante-quatre ans présenté comme « l'artificier » de l'attentat, Musbah Arbas.

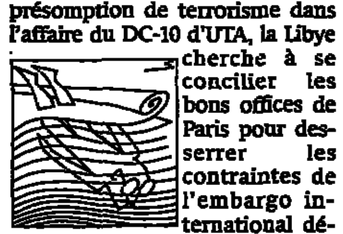
Pour prouver qu'Arbas est mort le 12 décembre 1990 dans un accident de voiture et qu'il ne peut donc être poursuivi, les Libyens ont remis au juge divers documents – certificat de décès, procès-verbal d'accident, compte-rendu d'autopsie – qui attestant son décès. Or le juge a la preuve matérielle que le dénommé Arbas s'est rendu en Grèce au mois avril... 1991, en possession d'un passeport à son nom, portant sa photo. En clair, il ne serait pas mort en 1990 et les documents libyens relèveraient du montage. Selon Me Szpiner, ces éléments *« signent la culpabilité de l'Etat libyen »* et *« mettent sérieusement en doute la sincérité de la coopération judiciaire franco-libyenne »* sur ce dossier.

Philippe Broussard

Une cour d'assises spéciale

Le jugement criminel par contumace n'est applicable qu'à l'égard des personnes qui n'ont pu être arrêtées. Il n'est précédé d'aucun débat. Après la lecture de l'arrêt de renvoi devant la Cour d'assises, l'avocat général requiert la peine maximum encourue qui est aussitôt prononcée même si la loi prévoit une possibilité théorique d'acquittement. L'audience ne dure que quelques minutes, mais elle peut se prolonger exceptionnellement quand la justice souhaite donner un caractère solennel à une déclaration de culpabilité qui peut avoir une portée diplomatique ou se révéler plus contraignante au passage de certaines frontières qu'un simple mandat d'arrêt. La condamnation est de pure forme, car le condamné (le contumax) devra être rejugé dans les formes normales s'il est interpellé. Les trois magistrats de la cour siègent sans le jury, mais dans les affaires de terrorisme, il s'agit, dans tous les cas, d'une cour spécialement composée de sept magistrats.

Tripoli veut jouer la carte française pour sortir de son isolement



ANALYSE

APRÈS DES ANNÉES de guérilla avec la France sur fond d'affrontement direct au Tchad ou de présomption de terrorisme dans l'affaire du DC-10 d'UTA, la Libye cherche à se concilier les bons offices de Paris pour desserrer les contraintes de l'embargo international décidé en 1992 et renforcé en 1993. Les derniers développements du dossier DC-10 l'attestent. A ce titre, la correspondance entre le colonel Mouamar Kadhafi et le président Jacques Chirac qu'a publiée, jeudi 19 septembre, *L'Express* en est, à ce jour, la preuve la plus frappante.

En août, il est vrai, les autorités libyennes avaient déjà donné la mesure de leur empressement en profitant du changement d'ambassadeur de France à Tripoli. Non sans maladresse, l'agence de presse officielle Jana avait tenu absolument à voir dans la teneur diplomatiquement convenue des lettres de créance présentées par Mme Josette Dallant un signe manifeste d'une volonté française de renouer avec Tripoli, allant jusqu'à évoquer un *« message »* particulièrement chaleureux de M. Chirac. Le « ministre » libyen des affaires étrangères s'était aussitôt empressé d'évoquer des *« relations privilégiées »* entre les deux pays, obligeant le Quai d'Orsay, embarrassé par ce « forcing », à assurer que ce *« message »* n'avait rien que de très conventionnel. La perspective de règlement du contentieux lié à l'explosion du DC-10, et contenu dans le jugement par contumace évoqué, jeudi, par le juge Jean-Louis Bruguière, permettrait de lever bien des obstacles. Jusqu'au feu vert de la justice, le problème « DC-10 » restera cependant entier. D'autre part, il ne constitue que l'un des deux piliers sur lesquels s'est appuyé le Conseil de sécurité des Nations unies pour décider l'embargo, et la France a déjà fait savoir qu'elle resterait solidaire des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne dans le dossier Lockerbie, quels que soient les développements que connaîtra le dossier UTA.

PRESSION AMÉRICAINE

Hervé de Charette avait résumé la position française à l'occasion de la conférence euro-méditerranée de Barcelone, en novembre 1995, où Tripoli n'avait pas été invité. *« Il est souhaitable que la Libye se retrouve dans les meilleurs délais dans la communauté internationale. (...) Nous souhaitons qu'*[elle] *retrouve sa place, mais cela dépend entièrement »* des Libyens eux-mêmes, indiquait-il dans un entretien au quotidien saoudien *Al Hayat* du 2 décembre. Ce jugement est toujours d'actualité.

Au reste, la France s'est déjà montrée conciliante avec la Libye en bloquant, avec d'autres pays, les tentatives américaines de durcissement de l'embargo, que les Etats-Unis voudraient voir étendu aux exportations de pétrole, nerf de l'économie libyenne. C'est cet insuccès qui a conduit Washington à raccrocher la Libye au « wagon » de l'Iran avec la loi d'Amato-Kennedy, dont l'objectif est de pénaliser les entreprises qui investissent dans le secteur pétrolier de ces deux pays.

Si la France est donc une cible priviligiée de la politique menée par Tripoli pour sortir de son isolement, et si la politique arabe que M. Chirac veut promouvoir y est accueillie avec intérêt, la Libye a aussi enregistré des succès à son immédiate périphérie. Avec le président égyptien Hosni Moubarak, le colonel Kadhafi a ainsi trouvé un mentor attentionné, prêt à la première alerte à dissiper les rumeurs à propos du complexe de Tarouhna, suspecté par le secrétaire américain à la défense, William Perry, de dissimuler en réalité une usine d'armes chimiques.

M. Moubarak n'a pas hésité non plus à couvrir l'infraction à l'embargo aérien commise par le Guide de la révolution libyenne en juin, lorsqu'il s'était rendu en avion de Tripoli au Caire pour participer à la conférence interarabe qui tirait les conclusions de l'élection en Israël de Benyamin Nétanyahou. A cette occasion, le colonel avait fait preuve de souplesse en reconnaissant le processus de paix israélo-palestinien, dont la nécessité était réaffirmée par le communiqué final qui évoquait aussi *« l'injustice »* faite à la Libye par les Nations unies.

En août, la Libye a aussi réussi à attirer à Tripoli la 19e réunion des Parlements africains, ce qui ne manque pas de piquant lorsque l'on sait le peu de considération que le chef de la Jamahiriya – le régime des « masses » – porte au régime parlementaire, et combien les travailleurs africains – réguliers ou irréguliers – pâtissent des expulsions brutales dont la Libye est coutumière lorsque la situation sociale intérieure semble trop tendue. Lors de la célébration de la révolution du 1er septembre 1969, les chefs d'Etat présents à Tripoli étaient tous africains – Niger, Ghana, Guinée, Tchad et Mali.

Gilles Paris

Embargo aérien et gel des avoirs

La Libye s'est vu imposer, à deux reprises, des sanctions de la part des Nations unies, après son refus d'extrader les deux suspects dans l'attentat du Boeing 747 de la PanAm, qui avait, le 21 décembre 1988, causé la mort de 270 personnes en explosant en vol au-dessus de Lockerbie en Ecosse. Il lui était aussi reproché de ne pas livrer à la justice française les responsables présumés de l'attentat de septembre 1989 contre le DC-10 d'UTA. En 1992, la résolution 748 de l'ONU impose un embargo aérien et militaire ainsi qu'une réduction du personnel diplomatique libyen en poste à l'étranger. Les deux Libyens impliqués dans l'explosion de Lockerbie refusant de se rendre à la justice occidentale, l'ONU, le 11 novembre 1993, durcit ses sanctions : la résolution 883 gèle une partie des avoirs financiers libyens à l'étranger et soumet à embargo les équipements pour l'industrie pétrolière. Depuis cette date, ces sanctions ont été reconduites tous les trois mois.

Israël et le Hezbollah reprennent les combats dans le sud du Liban

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Officiellement, le ministre de la défense, Itzhak Mordechaï, l'a affirmé, jeudi 19 septembre, « Israël ne cherche pas l'escalade et tente de stabiliser la situation » dans le sud du Liban. Avec la Syrie, qui entretient 30 000 soldats au pays du Cèdre, dont 12 000 – et non 20 000 comme écrit par erreur dans le *Monde* du 19 septembre – ont été redéployés, ces derniers jours, non loin des régions occupées par Israël dans ces deux pays, la situation, a ajouté le premier ministre Benyamin Nétanyahou, *« est sous contrôle »*.

La recherche d'un apaisement diplomatique, alors que le processus de paix israélo-arabe est dans l'impasse, a-t-elle une chance d'aboutir tandis que la canonnade fait rage ? Jeudi, alors que continuaient, tard dans la soirée, les échanges de tirs d'artillerie entre Tsahal et le Hezbollah dans le sud du Liban, c'est la question que se posaient les chancelleries.

Les combats du jour ont commencé vers 9 heures lorsqu'une section de commandos israéliens en patrouille à l'intérieur de la « zone de sécurité » libanaise occupée par l'Etat juif est tombée dans une embuscade tendue par les combattants chiites libanais du Hezbollah. Deux soldats, dont un officier, ont été fauchés à la mitrailleuse et huit autres blessés, dont un grièvement. Au cours de la riposte des soldats, trois membres armés du *« parti de Dieu »* auraient été tués. Le Mouvement chiite, qui tente, depuis une dizaine d'années, de forcer les Israéliens à quitter le Liban, n'avait pas encore, jeudi, dans la soirée, reconnu la perte de ses trois combattants.

Comme à l'accoutumée, et dans les heures qui ont suivi cette attaque, Israël a tiré plusieurs centaines d'obus et une dizaine de missiles air-sol sur plusieurs localités du sud du Liban présentées à Jérusalem comme des bastions du Hezbollah. Officiellement, seule une vieille femme libanaise aurait été blessée par ces tirs de représailles sur des localités civiles situées hors de la zone occupée par l'Etat juif. Les échanges d'artillerie continuaient encore sporadiquement, jeudi dans la soirée, et le Liban a demandé la réunion du groupe de surveillance qui rassemble Israël, le Liban, la Syrie, la France et les Etats-Unis, et dont la création avait été décidée après la guerre éclair israélienne d'avril, laquelle avait fait fait deux cents victimes, du côté libanais.

LE SORT DU GOLAN

M. Nétanyahou, qui remerciait, le matin, les Etats-Unis d'avoir *« aidé Israël »* à calmer la tension née du redéploiement syrien, a repris, dans la soirée, ses accusations contre Damas. *« Le Hezbollah*, a-t-il expliqué, *agit certes en fonction de ses intérêts mais il ne peut décider aucune action d'ampleur contre nos soldats sans l'accord de la Syrie. »* C'est bien pourquoi, à la demande du département d'Etat, le coordinateur américain, Dennis Ross, est dans la région pour essayer de trouver la formule magique qui permette de renouer le dialogue entre Israël et Damas alors que le gouvernement nationaliste de M. Nétanyahou rejette *a priori* toute idée d'échange des territoires occupés, notamment le Golan annexé par Israël, contre la paix.

Désormais confirmée de tous côtés – israélien, égyptien et américain –, la promesse orale faite naguère par Itzhak Rabin à Bill Clinton et au président égyptien Hosni Moubarak de retirer ses troupes de la totalité du Golan, occupé depuis 1967, en échange d'une paix totale avec Damas, accompagnée de solides garanties de sécurité, est rejetée par M. Nétanyahou. Celui-ci affirme régulièrement que le Golan restera, *« quoi qu'il advienne »*, sous la souveraineté de l'Etat juif. *« Personne*, a-t-il dit jeudi, *ne peut s'attendre sérieusement à ce que nous assumions les positions du précédent gouvernement* [travailliste], *alors que celles-ci n'ont pas été cimentées dans un contrat écrit. »*

Patrice Claude

La mise en garde de M. Nétanyahou aux Européens

A bon entendeur, salut. Benyamin Nétanyahou, premier ministre d'Israël, *« ne recevra pas »* les ministres européens des affaires étrangères qui auraient le mauvais goût de vouloir rendre visite aux membres de l'OLP qui sont installés à la Maison d'Orient, dernier lieu d'activité politique palestinienne dans la partie orientale arabe annexée de Jérusalem. Le premier ministre, qui entame, le 25 septembre, une tournée diplomatique européenne, a rappelé, jeudi 19 septembre, que *« Yasser Arafat lui-même ayant accepté »* – sous pression – *« de fermer plusieurs bureaux »* de son gouvernement autonome à Jérusalem, *« les Européens n'ont pas à se montrer plus Palestiniens que les Palestiniens »*. Le 15 juillet, la *« troïka »* européenne conduite alors par le chef de la diplomatie irlandaise avait décidé que la visite traditionnelle à la Maison d'Orient continuerait d'avoir lieu chaque fois qu'un ministre des affaires étrangères de ces trois pays se rendrait à Jérusalem.

Paris n'accordera que 600 millions de francs de crédits bonifiés à Alger au titre de 1996

Cette aide, en diminution de 40 %, devra être consacrée au développement

Après de longues hésitations, le gouvernement français a arrêté sa position pour ce qui concerne l'aide à l'Algérie. Il a décidé d'accorder à Alger 600 millions de francs de crédits bonifiés au lieu de 1 milliard dans le précédent protocole financier. Cette aide s'inscrira dans le cadre du nouveau protocole qui sera signé entre les deux pays, cet automne, lors de la visite en France du ministre algérien des finances, Ahmed Benbitour.

SUJET SENSIBLE, le dossier de l'aide française à l'Algérie pour 1996 va trouver son épilogue avec la venue en France, cet automne, du ministre algérien des finances, Ahmed Benbitour. A cette occasion, le ministre signera avec son homologue français, Jean Arthuis, un nouveau protocole financier qui marquera une forte baisse par rapport au précédent conclu en juillet 1994. Pour brouiller les cartes et n'être pas accusé de réduire l'aide française, Paris a modifié le contenu de l'enveloppe financière. Elle se résume, désormais, aux seuls *« crédits mixtes »* mis à la disposition d'Alger par le Trésor français, ainsi que par les banques. La somme approchera 1 milliard de francs, y compris quelque 300 millions de francs de crédits anciens non consommés.

Dotée de 6 milliards de francs, la précédente enveloppe était plus conséquente, mais elle incluait une multitude de crédits pour l'achat de céréales, de médicaments, de véhicules automobiles... garantis par la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) mais sans traitement de faveur, sous forme de bonification de taux d'intérêt ou de délai de remboursement, de la part du Trésor français.

Le fait est que les crédits mixtes – 1 milliard de francs à l'intérieur du précédent protocole – sont le meilleur baromètre de l'aide financière accordée à un pays. Ils constituent un savant cocktail de prêts bonifiés du Trésor (ministère des finances) et, pour une faible part, de prêts bancaires normaux. Dans l'ancien protocole, la partie Trésor (les trois quart du total) était assortie d'un très bas taux d'intérêt – 2 % environ – et de délais de remboursement très longs – de l'ordre de dix-huit ans.

DES FONDS NON UTILISÉS

Peut-être plus intéressant pour la partie algérienne, Paris n'était pas très regardant sur l'utilisation de ces crédits bon marché. Selon l'accord entre les deux pays, les deux tiers de l'enveloppe devaient être affectés à la couverture du déficit extérieur. *« Les Algériens ont pu l'utiliser en toute liberté pour importer ce qu'ils voulaient »*, note un haut fonctionnaire.

Le nouveau protocole financier ne dépassera pas 600 millions de francs. Certes, une baisse était attendue. Au début de l'été, le Quai d'Orsay avait prévenu que, *« les moyens budgétaires* [de la France] *sont en baisse pour 1996* [et que] *cette diminution a été ou sera répercutée sur les programmes de financement publics accordés par le Trésor à l'ensemble des pays. L'Algérie, à cet égard, ne devrait pas faire exception »*. Mais, pour faire oublier l'ampleur de la diminution – 40 % –, Paris a décidé d'inclure dans cette enveloppe 300 millions de crédits mixtes anciens non encore utilisés. Ainsi, par ce tour de passe-passe, l'enveloppe de taux bonifiés n'accusera officiellement qu'une réduction mesurée par rapport aux années précédentes.

Autant que le montant, ce sont les conditions d'utilisation de ces crédits très bon marché qui risquent de faire grincer des dents à Alger. A la différence du précédent protocole, celui en cours de finalisation prévoit, en effet, que la totalité des crédits bonifiés devront financer des projets de développement (construction de routes, d'écoles, exploitation de gisements d'hydrocarbures) et non plus servir à boucher les trous du budget ou à financer ses importations. Il est vrai qu'Alger a sérieusement réduit ses achats à l'étranger depuis la fin de l'hiver et affiche aujourd'hui un excédent de sa balance commerciale.

La réorientation de l'aide française vers de l'aide-projet est effective au Maroc et en Tunisie depuis plusieurs années. Elle donne des résultats satisfaisants et Paris souhaite la généraliser à l'ensemble des partenaires commerciaux qu'elle aide. Mais, *« vu le climat d'insécurité qui règne dans le pays, les Algériens auront du mal à nous présenter des projets de développement pour de telles sommes »*, pronostique un haut fonctionnaire français. Un autre frein possible à l'utilisation de ces fonds tient au fait que le déblocage des crédits par Paris n'intervient qu'une fois que le pays bénéficiaire a financé sa part du projet. Alger aura-t-il les moyens financiers d'*« amorcer la pompe »* ?

La mise en place du protocole a été rendue possible par l'apurement récent du contentieux financier entre les deux pays. Il portait sur trois points principaux. Le plus ancien concernait des entreprises françaises du bâtiment-travaux publics à qui l'Algérie, à la suite de différentes sentences arbitrales, devait verser 1 milliard de francs de dommages-intérêts. Au début de l'été, un prêt bancaire, dirigé par la Société générale et garanti à 100 % par l'Etat français, a été accordé à Alger pour régler sa dette.

Un autre contentieux résolu concerne la Sécurité sociale algérienne, à laquelle l'Assistance publique (AP) réclamait près de 900 millions de francs d'impayés. Signé au début d'août, un protocole financier prévoit le règlement de la dette dont le remboursement a été étalé sur quatre ans et demi avec des échéances semestrielles. Enfin, quelque 400 millions d'arriérés à court terme dus par Alger à Paris avaient été négociés dans le cadre du rééchelonnement de la dette extérieure algérienne.

Jean-Pierre Tuquoi

Le Maroc et la Tunisie sont mieux dotés

PAYS LE PLUS AIDÉ par la France, en dehors des pays « du champ » – grosso modo, les pays africains –, la Tunisie vit toujours sur un protocole financier signé en octobre 1995, lors de la visite officielle du président Jacques Chirac. D'un montant global de 1,1 milliard de francs, le protocole comporte différentes tranches, dont une, dotée de 220 millions, est destinée à l'achat de céréales. Le solde – 900 millions – est constitué d'aides aux projets très ciblées. Une tranche est réservée aux PME tunisiennes, une autre aux entreprises françaises qui viennent s'installer en Tunisie, une troisième à la formation professionnelle... Toujours dans le cadre de cette enveloppe, le développement rural dispose d'une ligne de crédit de 450 millions, mise à disposition par la Caisse française de développement (CFD).

Depuis 1993, la Tunisie ne reçoit rien au titre de l'aide à la balance. Les discussions sur le montant du prochain protocole n'ont pas encore commencé. Le report à janvier de la visite d'Etat en France que devait faire, cet automne, le président Ben Ali rend la négociation moins urgente. Mais, comme le souligne un diplomate français, *« le paquet proposé à Tunis sera de toute façon convenable »*.

CONTREPARTIE

Comme la Tunisie, depuis 1993, le Maroc ne bénéficie plus d'une aide à la balance pour réduire son déficit extérieur. Le dernier protocole, conclu en 1995, ne porte que sur de l'aide aux projets. Quoique d'un montant relativement faible (550 millions de francs), plus de la moitié n'a pas encore été utilisée à cause des difficultés budgétaires du royaume. La règle veut, en effet, que le déblocage des fonds par le pays donateur ne vienne qu'une fois que le pays bénéficiaire a financé sa propre part, laquelle, en général, ne dépasse pas 15 %. La non-utilisation des fonds ne devrait pas empêcher Paris de signer avec le royaume, avant la fin de l'année, un nouveau protocole pour financer des projets nouveaux intéressant des entreprises françaises.

Cela dit, la sollicitude de Paris à l'égard du Maroc s'est manifestée, cette année, d'une manière éclatante, avec l'annulation de 1 milliard de francs de dettes. En contrepartie, le royaume chérifien devra financer en dirhams, la monnaie nationale, des projets de développement dans le nord du pays – le Rif –, la principale zone de production du cannabis. Le solde sera utilisé pour favoriser sur place les investissements français. Ultime « fleur » faite au Maroc : la CFD a apporté sa garantie à un emprunt de 1,5 milliard de francs, lancé sur le marché international par le Maroc, qui lui permet ainsi de bénéficier de conditions avantageuses.

J.-P. T.

Au Guatemala, la guérilla et le gouvernement concluent un nouvel accord

La voie est ouverte pour une paix définitive

MEXICO
de notre correspondant en Amérique centrale

Les deux parties en conflit depuis trente-six ans au Guatemala ont fait un pas de plus vers la signature d'un accord de paix définitif en souscrivant, jeudi 19 septembre à Mexico, une entente qui prévoit la réduction d'un tiers des effectifs militaires, la création d'une police nationale civile et une réforme en profondeur du système judiciaire.

Ces dispositions, censées *« renforcer le pouvoir civil »* et les structures démocratiques, entreront en vigueur dès que le gouvernement et la guérilla auront négocié les derniers points en suspens, sans doute avant la fin de l'année.

En mai dernier, l'Union révolutionnaire nationale guatémaltèque (URNG) et les représentants du nouveau président conservateur, Alvaro Arzu, étaient parvenus à un accord décisif sur *« les aspects socio-économiques et la situation agraire »* (*Le Monde* du 8 mai). Un des thèmes les plus épineux de la négociation, entamée en janvier 1994 sous les auspices des Nations unies, venait d'être résolu. Il restait à surmonter un autre obstacle de taille, celui de la *« démilitarisation »* des institutions qui s'était accentuée au cours des années sous prétexte de la *« lutte contre la subversion »*.

L'URNG souhaitait une diminution de 50 % de l'armée, qui compte environ 40 000 hommes, tandis que les autorités proposaient 20 %. En obtenant une réduction d'un tiers des effectifs dès 1997 et la démobilisation totale des patrouilles d'autodéfense civile (PAC) lors de la signature de la paix définitive, les chefs de la guérilla disposent, désormais, d'un argument de poids pour convaincre leurs troupes de déposer leurs armes le moment venu.

Avant même d'être signé, l'accord sur la nouvelle *« fonction de l'armée dans une société démocratique »* a provoqué, en revanche, des réactions hostiles de la part de quelques officiers récalcitrants qui ont dénoncé *« cette trahison »* et craignent d'être amenés à rendre des comptes devant les tribunaux. Le président Arzu a coupé court aux rumeurs sur un éventuel coup d'Etat en destituant, mardi, neuf hauts gradés, dont le vice-ministre de la défense, le général César Augusto Garcia. Tous sont soupçonnés d'appartenir à un puissant réseau de contrebandiers et certains d'entre eux ont été arrêtés.

RÉFORMES

Dans une intervention audiovisuelle préenregistrée, diffusée lors de la signature des accords dans les locaux du ministère mexicain des affaires étrangères, en présence de Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix, et des ambassadeurs des *« pays amis »* (Colombie, Espagne, Etats-Unis, Mexique, Norvège et Venezuela), M. Arzu a souligné que *« la lutte contre l'impunité était une bataille cruciale pour la survie du pays »*. Les réformes du système judiciaire, annoncées jeudi à Mexico, vont dans ce sens puisqu'elles prévoient de réviser le processus de nomination des juges et de faciliter l'accès à la justice dans les langues indigènes parlées par la majorité des dix millions d'habitants du pays.

Un des quatre commandants de l'URNG, Rolando Moran, s'est félicité qu'un *« pas essentiel vers la paix, la démocratie et le progrès »* ait été franchi avec la signature de la nouvelle entente qui devra être suivie d'un accord sur la réintégration des rebelles à la vie civile et sur une série de réformes constitutionnelles. *« Nous sommes optimistes,* a-t-il ajouté, *et nous avons une confiance absolue dans tous les secteurs de la société guatémaltèque »*.

Bertrand de la Grange

■ **L'Organisation des Etats américains (OEA)**, s'emploie à réunir des fonds internationaux destinés à soutenir le processus de paix. *« Nous mettons sur pied un programme d'aide spéciale pour le Guatemala »*, a déclaré Cesar Gaviria, jeudi 19 septembre, lors d'une conférence de presse à son arrivée dans la capitale guatémaltèque, pour une visite de deux jours. – *(Reuter.)*

Un nouveau départ pour la recherche agronomique au service du Sud

C'EST UN ORGANISME de recherche agronomique au service des pays du Sud. Il n'a pas d'équivalent dans le monde. Installé à Montpellier et à Paris, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) travaille à l'amélioration des variétés de cacao, de café, s'intéresse aux applications de la télédétection pour l'agriculture tropicale, étudie les organisations de paysans africains. Il emploie mille huit cents personnes – dont sept cents chercheurs expatriés – et dispose, bon an mal an, d'un budget de 1 milliard de francs, pour l'essentiel alimenté par l'Etat.

Depuis mercredi 18 septembre, les salariés du Cirad ont un nouveau directeur général. Bernard Bachelier, âgé de quarante-six ans, chargé de mission au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a été nommé en conseil des ministres en remplacement de Michel de Nucé de Lamothe, dont le mandat de trois ans était arrivé à expiration le 1er septembre. *« On revient de loin. Mais, finalement, la République a bien fonctionné »*, commente un haut fonctionnaire. Le fait est que, jusqu'à ces derniers jours, M. de Nucé, fort de ses appuis politiques au sein de l'actuelle majorité, espérait être reconduit dans ses fonctions. S'il ne l'a pas été, c'est que l'autorité de tutelle – les ministères de la recherche et de la coopération – souhaite *« faire bouger »* le Cirad et *« donner une âme »* à cet organisme, né, en 1984, du regroupement d'instituts spécialisés datant pour certains de l'époque coloniale. M. de Nucé ne leur a pas paru le mieux placé pour le faire. Les syndicats partagent ce point de vue.

TECHNOLOGIES ET ENVIRONNEMENT

Dans une lettre ouverte peu amène pour M. de Nucé, transmise en juin aux pouvoirs publics, la CFDT, la CGT, FO et la CFTC demandaient à ce dernier de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Ils lui reprochaient entre autres son *« absence de stratégie »*, des retards dans le redéploiement des chercheurs à l'étranger et le développement de *« baronnies »* au sein du Cirad.

Son successeur, M. Bachelier, qui a fait l'essentiel de sa carrière au Cirad, arrive à la tête de l'organisme à quelques semaines de l'ouverture du sommet mondial de l'alimentation, qui doit se tenir à Rome sous l'égide du Fonds des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les experts rappelleront à cette occasion que, à l'échelle de la planète, la sécurité alimentaire s'améliore et qu'elle ne se présente pas sous un jour défavorable à long terme si l'on réussit à intensifier les cultures par des technologies nouvelles respectueuses de l'environnement.

C'est un pari risqué, qui repose pour partie sur les travaux de quelques organismes internationaux de recherche agronomique, dont le Cirad.

J.-P. T.

Taïwan reçoit les missiles de ses Mirage 2000-5 avant l'armée française

TAÏWAN va recevoir de la France ses premiers missiles air-air MICA, qui armeront ses avions de combat Mirage 2000-5. Ce missile est produit par le groupe Matra, et il vient d'entrer en production en série à raison de quelque cinquante exemplaires par an dans un premier temps. La cadence de production sera ensuite accélérée. Taïwan reçoit cet armement avant l'armée de l'air française. Chez le constructeur, on ne fait aucun commentaire sur le fait que Taïwan est le premier des trois clients du missile MICA à être servi, avant même la France et le Qatar.

A ce jour, le MICA a été commandé par ses trois premiers clients à plus de deux mille exemplaires, dont mille deux cents par Taïwan à lui seul. Il présente une innovation majeure : il est capable d'une mission d'interception au-delà de l'horizon et de combat rapproché en manœuvre très serrée sur des distances de quelques centaines de mètres à plus de 60 kilomètres.

ENTRAÎNEMENT DES PILOTES

Sur la base d'un contrat signé en novembre 1992, mais non annoncé officiellement, Taïwan a acheté soixante Mirage 2000-5 à la France, avec leurs systèmes d'armes. Des pilotes de l'île s'entraînent déjà en France, dans le plus grand secret, au pilotage de ses premiers avions. Taïwan a payé comptant – Taïpeh n'a eu besoin d'aucun concours financier de ses fournisseurs – et a déjà réglé 70 % de la valeur de la transaction, estimée à quelque 30 milliards de francs.

Outre le Qatar, qui a commandé douze Mirage 2000-5 armés de missiles MICA et qui doit recevoir ses premiers exemplaires en 1997, l'armée de l'air française a prévu de transformer trente-sept Mirage 2000 DA, dans leur première version, en Mirage 2000-5, moyennant 4,7 milliards de francs.

Cette décision a été prise, à l'époque, par le gouvernement français pour faciliter l'exportation de l'avion. Mais ce n'est qu'en 1997, dans le cadre du projet de budget de la défense annoncé le 18 septembre, que le premier exemplaire du Mirage 2000-5 sera livré à l'armée de l'air française et que la commande des vingt-cinq premiers missiles MICA sera conclue. Il semble que la France ait choisi de donner ainsi la priorité à Taïpeh – contrairement à une pratique commerciale fréquente qui veut que le client national essuie les plâtres avant l'acheteur étranger – dans l'espoir que le contrat taïwanais cesse d'alimenter le contentieux avec la Chine avant la visite de Jacques Chirac, au printemps 1997, à Pékin.

J. I.

هكذا من الإصل

« Vache folle » : la Grande-Bretagne suspend son plan d'abattage sélectif des bovins

En juin, Londres avait accepté l'élimination de 147 000 animaux supplémentaires

La décision britannique revient sur l'accord réalisé lors du sommet européen de Florence. Le gouvernement de John Major s'appuie sur de « *nouvelles données scientifiques* » pour le remettre en cause. A Strasbourg, les eurodéputés mettent en accusation la Commission de Bruxelles pour sa gestion de la crise. En France, la consommation de viande de bœuf est remontée au même niveau qu'en septembre 1995.

AU TERME d'une réunion de deux heures présidée par le premier ministre, John Major, le gouvernement britannique a annoncé, dans la soirée du jeudi 19 septembre, sa décision de suspendre unilatéralement son plan d'abattage sélectif de 147 000 bovins destiné à éradiquer la maladie de la « vache folle ». L'abattage sélectif, accepté en juin par les Britanniques lors du sommet européen de Florence, s'ajoutait à celui des bovins âgés de plus de trente mois. En échange, la Commission européenne avait admis le principe d'une levée progressive de l'embargo imposé le 27 mars aux exportations de viande et de produits bovins d'origine britannique.

« *Pour l'instant, le gouvernement ne va pas mettre en œuvre l'abattage sélectif, mais va revenir à des options d'abattage basées sur les nouvelles données scientifiques et sur des discussions concernant les troupeaux certifiés* », c'est-à-dire ceux qui sont exempts, avec certitude, de la maladie, a déclaré le porte-parole du premier ministre. Les Britanniques estiment qu'ils ne sont pas en contradiction avec l'accord de Florence qui prévoyait que le plan d'éradication serait « *adapté, si nécessaire, en fonction des nouveaux développements scientifiques ou épidémiologiques* ». La commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, a réagi, vendredi, en affirmant que l'embargo ne sera pas levé si Londres ne remplit les conditions posées par ses partenaires. « *C'est au gouvernement britannique de savoir ce qu'il veut* », a-t-il ajouté.




Le principal argument avancé par les représentants du gouvernement de John Major avant l'annonce de la décision britannique se fonde sur une étude d'épidémiologie prospective publiée le 29 août par l'hebdomadaire scientifique *Nature*. Cette étude est signée par un important groupe de scientifiques dirigé par R. M. Anderson (département de zoologie, université d'Oxford). Elle tente d'analyser l'évolution prochaine de l'épizootie en Grande-Bretagne. Quelles que soient les modalités d'abattage du cheptel, elle prévoit que cette épidémie sera terminée en 2001.

Ce nouveau rebondissement avait été précédé par une polémique sur le rôle de la Commission européenne dont les principaux quotidiens britanniques affirmaient, le 19 septembre, qu'elle avait assoupli sa position sur le plan d'abattage. Le porte-parole de la Commission pour les questions agricoles avait démenti, le même jour, toute « *volte-face* ».

Au même moment, Douglas Hogg, ministre britannique de l'agriculture, exposait, devant le groupe spécialisé créé au sein du gouvernement de John Major, les résultats de sa dernière mission, a priori infructueuse, visant à démontrer à ses collègues de l'Union européenne que le plan d'abattage supplémentaire que la Grande-Bretagne avait pris l'engagement de mettre en œuvre n'était plus d'actualité. C'est cet engagement qui, à la veille du dernier sommet européen de Florence, avait permis de débloquer une crise qui perturbait l'Union. Les responsables britanniques avaient, alors, accepté d'augmenter de 147 000 le nombre des bovins devant être abattus dans ce pays et dont les cadavres devaient être détruits afin de mieux prévenir les risques de transmission à l'homme de l'agent infectieux responsable de la maladie de la « vache folle ».

« IL FAUT NOUS COMPRENDRE »

« *Une telle mesure devait être votée par la Chambre des communes, et tout indique que ce vote ne pourra être obtenu,* indiquait-on à la Commission de Bruxelles. *Aussi, tout est bon aujourd'hui, côté britannique, pour revenir sur les engagements pris.* »

« *Nous avons, depuis le début de la crise, déjà abattu et détruit 500 000 bovins,* confiait-on auprès du gouvernement britannique, peu avant l'annonce de la décision. *Le chiffre des 170 000 têtes de bétail supplémentaires devant être détruites nous pose de réels problèmes de politique intérieure. Il nous semble que nos partenaires européens devraient, sur ce point, nous comprendre.* »

On invitait alors, à Londres, la Commission européenne à accepter de réduire à 22 000 le nombre des têtes de bétail sacrifiées. Cette demande et l'étude de l'université d'Oxford publiée par *Nature* venaient d'être transmises au Comité vétérinaire permanent, ainsi qu'au nouveau Comité scientifique multidisciplinaire qui vient de créer, sur le problème de la « vache folle », la Commission européenne.

Jean-Yves Nau

Cours de la viande et consommation à la hausse en France

Après plusieurs mois de dégradation, la conjoncture sur le marché de la viande bovine semble, depuis la mi-août, donner les signes d'un retournement. Daniel Perrin, directeur de l'Ofival (Office interprofessionnel des viandes et de l'aviculture), a rendu publics, jeudi 19 septembre, des chiffres plutôt optimistes.

Les achats de viande de bœuf par les ménages français ont retrouvé, à la mi-septembre, leur niveau de septembre 1995. L'ensemble de la consommation de viandes (poulet, mouton, porc) repart. Les engraisseurs italiens ont repris leurs achats de broutards français. Les marchés de l'Egypte, de la Russie et du Liban s'ouvrent à nouveau. Même si les prix des jeunes bovins sur les marchés aux bestiaux du Massif central ou de l'Ouest restent inférieurs d'environ 10 % aux cours de l'an dernier, ils ont repris 150 à 200 francs par animal en six semaines, cette tendance à la hausse concernant aussi les vaches de réforme.

La Commission de Bruxelles a accepté, à la demande de Paris, que les broutards soient inscrits dans les achats communautaires dits d'intervention et que leur viande soit stockée. Mais lors de la dernière adjudication européenne, le 10 septembre, les entreprises françaises n'ont pas profité de l'occasion, en n'apportant que 81 tonnes.

Bruxelles en accusation au Parlement européen

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

La Commission d'enquête du Parlement européen sur la gestion de la crise de la « vache folle » a entendu, jeudi 19 septembre, Lars Hoelgaard, responsable de la législation vétérinaire et homme de confiance de Franz Fischler, commissaire à l'agriculture à la Commission de Bruxelles. « *La Commission est prête à prendre sa part de responsabilité dans le dossier de l'ESB* [encéphalopathie spongiforme bovine], a déclaré Lars Hoelgaard, *mais je tiens à rappeler qu'il y a d'autres acteurs : les Etats membres et le Parlement européen. (...) N'oubliez pas que s'il y a eu des actions inadéquates, elles ont été décidées en concertation avec les gouvernements nationaux.* »

Pour expliquer l'absence de contrôles par les experts bruxellois du cheptel britannique entre 1991 et 1994 – alors que le nombre de cas de « vaches folles » croissait rapidement pendant ces années-là – le représentant de la Commission a indiqué que son institution ne comptait que douze vétérinaires et qu'elle n'avait pas les moyens budgétaires d'en recruter d'autres. Parmi les députés de la commission d'enquête, les réactions ont alors fusé de toutes parts pour rappeler que l'Union dépensait des centaines de millions d'écus par an pour la recherche ou pour lutter contre la fraude, et qu'il était peu compréhensible qu'elle n'ait pas les moyens de se doter d'un service vétérinaire digne de ce nom.

C'est l'affaire des farines carnées qui a soulevé le plus de protestations. Pourquoi la Commission ne s'est-elle pas immédiatement préoccupée de la décision britannique d'interdire, en 1988, l'utilisation de ces farines sur son territoire sans imposer la fin de leur fabrication ? A l'évidence, elles étaient destinées à l'exportation. Bruxelles a certes proposé, en vain, un an plus tard, d'interdire la vente sur les marchés extérieurs.

Les ventes tous azimuts de farines contaminées en provenance du Royaume-Uni, conjuguées à des opérations importantes de réexportations, expliquent, sans doute, l'ampleur du désastre, a admis M. Hoelgaard. Pour lui, « *le fait que les farines aient continué à être exportées est peut-être la raison pour laquelle la Suisse a aujourd'hui plus de deux cents cas d'ESB, alors que ce pays n'en a acheté que 11 tonnes en Grande-Bretagne* ».

Marcel Scotto

Le conflit s'envenime sur l'équarrissage

Les principales sociétés françaises d'équarrissage ont cessé les collectes des carcasses et déchets d'animaux dans une vingtaine de départements. Les préfets commencent à les réquisitionner. Cette situation fait suite à la décision gouvernementale d'interdire la transformation de ces carcasses et déchets en farines pouvant être incorporées dans les aliments pour animaux d'élevage. L'Etat avait décidé, à compter du 15 août et jusqu'au 15 septembre, une prise en charge intégrale de de la collecte et de la destruction, souhaitant toutefois que les collectivités locales y participent, par la suite, à 50 %. L'Association des présidents des conseils généraux (APCG), réunie le 19 septembre à Montpellier, a refusé de participer financièrement à l'opération. L'APCG suggère de prolonger pendant quatre mois la prise en charge par l'Etat, selon les modalités antérieures au 15 septembre, en attendant l'adoption, d'ici à la fin de l'année, d'un projet de loi sur l'équarrissage. – *(Corresp.)*

Séoul souhaite que l'ONU condamne Pyongyang

SÉOUL. Quatre agents de Pyongyang, échappés du sous-marin nord-coréen échoué, mercredi 18 septembre, sur la côte orientale de Corée du Sud, ont été retrouvés morts, vendredi. La télévision du Sud a annoncé que ces agents avaient été tués par les forces de Séoul, tandis que d'autres organes de presse évoquaient l'hypothèse d'un suicide collectif. Ces nouvelles victimes portent à vingt-deux tués le bilan de la tentative d'infiltration d'agents du Nord à bord d'un sous-marin. Onze d'entre eux s'étaient suicidés, mercredi – selon Séoul – afin d'échapper à la capture et sept autres ont été abattus, jeudi, lors d'opérations de ratissage ayant mobilisé vingt mille soldats sud-coréens. Alors que Washington et Tokyo ont exprimé leurs inquiétudes, Séoul a annoncé son intention de porter l'affaire devant l'ONU afin d'obtenir une condamnation de la Corée du Nord. – *(AFP.)*

Le directeur de la CIA affirme que le régime irakien se renforce

WASHINGTON. Saddam Hussein est plus fort qu'avant la dernière intervention des Etats-Unis, et son nouvel allié, le dirigeant kurde du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), Massoud Barzani, demande de nouveau, « *de façon urgente* », la protection et l'aide des Etats-Unis, afin de ne pas être trop dépendant de Bagdad, a déclaré, jeudi 19 septembre devant la commission du renseignement du Sénat, John Deutch, le directeur de la CIA. Il a qualifié l'évolution de la situation de « *très mauvaise* » et affirmé que le dirigeant irakien « *continuerait à défier* » les Etats-Unis et ses alliés. – *(AP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : les adversaires de l'avortement** ont marqué un point important, jeudi 19 septembre. Par 285 voix contre 137, la Chambre des représentants est passée outre le veto que le chef de la Maison Blanche avait opposé, en avril, à un projet de loi interdisant certains avortements tardifs (après la vingtième semaine de grossesse). 70 démocrates et 215 républicains se sont unis pour former la majorité des deux tiers nécessaire. Un tel résultat sera difficile à atteindre au Sénat, qui doit se prononcer la semaine prochaine.– *(AFP.)*

■ **Les pédophiles récidivistes sont désormais passibles d'une « castration » chimique** en Californie, premier Etat américain à inclure une telle disposition dans son arsenal répressif, au terme d'une loi signée, mardi 17 septembre, par le gouverneur de l'Etat, Pete Wilson. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **CAMEROUN : un nouveau premier ministre a été nommé,** jeudi 19 septembre, par le président Paul Biya. Peter Musonge Mafani remplace Simon Achidi Achu. Considéré comme un technocrate, M. Mafani a procédé à un vaste remaniement du gouvernement, où l'on ne retrouve que sept des trente-trois ministres sortants. – *(AFP, Reuter.)*

■ **CENTRAFRIQUE : l'ancien empereur Jean-Bedel Bokassa** est arrivé, jeudi 19 septembre, à Abidjan pour y être hospitalisé. Agé de soixante-quinze ans, il est sorti de l'avion sur une civière. Il « *va très mal* », a dit l'une de ses épouses, et souffrirait de troubles rénaux. – *(AFP.)*

EUROPE

■ **BELGIQUE : la gendarmerie a été mise en cause** dans l'affaire Dutroux par le ministre de la justice, Stefaan De Clerck, jeudi 19 septembre. Lors d'un, séance extraordinaire du Parlement, le ministre a incriminé le comportement de la gendarmerie dans les dysfonctionnements de l'enquête sur l'enlèvement de Julie et Mélissa. Il a fait état d'un rapport du procureur général Anne Thily accusant les gendarmes de « *rétention d'informations* ». Le commandement de la gendarmerie a réfuté ces accusations. – *(Corresp.)*

■ **FRANCE : Philippe Séguin, le président de l'Assemblée nationale,** a reçu, mercredi 18 septembre, son homologue palestinien du Conseil législatif palestinien (CLP), Ahmed Koreï. M. Séguin a déclaré que « *la poursuite d'une colonisation rampante* [de la part d'Israël] *et la pratique d'une politique du fait accompli dans les territoires palestiniens non encore évacués desservent (...) la cause de la paix.* »

■ **BOSNIE : le président bosniaque Alija Izetbegovic** a démenti vouloir créer un Etat islamique. « *Nous n'allons pas instaurer un Etat islamique en Bosnie, bien que le parti des nationalistes musulmans ait recueilli le plus grand nombre de voix* », a-t-il déclaré jeudi 19 septembre. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : le président russe Boris Eltsine a signé,** jeudi 19 septembre, un décret annonçant qu'il transférerait l'ensemble de ses pouvoirs, y compris le contrôle du nucléaire, au premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, pendant son opération du coeur. – *(AFP, Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **DÉMOGRAPHIE : le taux de natalité allemand est tombé** en 1994 à son plus bas niveau depuis la seconde guerre mondiale, parce que les femmes travaillent et que les couples cherchent à économiser. Le bureau national des statistiques a précisé, jeudi 19 septembre, que les naissances n'avaient pas été aussi peu nombreuses en ex-Allemagne de l'Ouest depuis huit ans, et que l'Est avait atteint le niveau le plus bas de son histoire. – *(Reuter.)*

Bonn décide de renvoyer les réfugiés bosniaques

Le plan de rapatriement adopté par l'Allemagne prévoit le retour de 320 000 personnes à partir du 1er octobre

BONN
de notre correspondant

Les trois cent vingt mille réfugiés bosniaques ayant trouvé refuge en Allemagne depuis le début de la guerre en ex-Yougoslavie devront rentrer chez eux à partir du 1er octobre prochain. Un plan de rapatriement en plusieurs phases a été décidé jeudi 19 septembre, à l'unanimité, par les ministres de l'Intérieur de Bonn et des seize Länder allemands. Les autorités allemandes considèrent que le rétablissement de la paix en Bosnie est suffisamment avancé pour justifier une telle décision. Par ailleurs, cent vingt mille réfugiés supplémentaires, originaires de l'actuelle République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Montenegro), devront rentrer chez eux en vertu d'un accord conclu avec les autorités de Belgrade ; il s'agit notamment d'Albanais du Kosovo.

« Il ne s'agit pas d'une déportation », a déclaré le ministre de l'Intérieur de Hambourg, Hartmuth Wrocklage (SPD), au nom de tous ses homologues. Quant au ministre fédéral Manfred Kanther, il a rappelé que l'Allemagne était, de tous les pays d'Europe occidentale, celui qui avait accueilli le plus de réfugiés et fourni le plus gros effort financier : 15 milliards de deutschemarks au total (un peu plus de 50 milliards de francs), soit 60 % de la totalité des coûts à l'échelle européenne, selon l'estimation de Bonn. L'Allemagne avait envisagé de rapatrier les réfugiés bosniaques à partir du 1er juillet, délai qui fut repoussé à mesure que les lenteurs du rétablissement de la paix sont apparues.

Les couples sans enfants et les célibataires seront les premiers à devoir partir, et les familles commenceront à être rapatriées à partir de l'été 1997. Au cours de la première phase de l'opération, une attention particulière sera portée aux garanties de sécurité offertes par les régions d'accueil, et l'avis en la matière du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) sera écouté. Les Croates herzégoviniens et les Musulmans de Bosnie centrale seront les premiers à pouvoir rentrer chez eux. Les autorités allemandes ne cachent pas que beaucoup de réfugiés ne pourront pas rentrer dans leur région d'origine, notamment les Musulmans des villes de Bosnie conquises par les Serbes.

Les responsables de l'UNHCR, à Bonn et à Genève, ont fait savoir en début de semaine qu'ils jugeaient trop précoce le retour des réfugiés bosniaques dans les conditions actuelles. *« Les élections du 14 septembre ont montré combien la liberté de circulation et le retour des réfugiés dans leur région d'origine étaient difficiles »*, selon une porte-parole de l'organisation des Nations unies. Les différents Länder seront libres de choisir la date et les modalités du retour. La Bavière parle de « retours forcés » dès cet automne, comme le Bade-Wurtemberg.

Partout, les réfugiés qui refuseront de partir verront se réduire les allocations qui leur sont versées au titre de l'aide sociale. Mais certains Länder sociaux-démocrates, comme la Rhénanie-Westphalie ou la Basse-Saxe, adoptent une approche souple et insistent sur le caractère « volontaire » des retours. Ils attendront le printemps 1997 pour commencer à mettre en œuvre la première phase du plan de rapatriement et accepteront que les réfugiés qui le souhaitent effectuent un aller et retour de repérage en Bosnie, afin de s'assurer des conditions de sécurité sur le terrain. C'est en Rhénanie-Wespthalie, le plus peuplé des Länder, que se trouve le plus grand nombre de réfugiés bosniaques (75 000), suivi pas la Bavière et le Bade-Wurtemberg. Avec douze mille cinq cents réfugiés, la ville de Hambourg accueille presque autant de réfugiés que la France tout entière.

Lucas Delattre

Le Parlement européen bloque une partie de l'aide à la Turquie

Le revirement de l'Assemblée des Quinze est motivé par le non-respect des droits de l'homme par Ankara

Le Parlement européen a toujours entretenu des relations difficiles avec la Turquie. Cette fois, l'Assemblée des Quinze a choisi de manifester clairement son hostilité à l'égard du régime d'Ankara. Les eurodéputés ont décidé, jeudi 19 septembre, de geler l'aide communautaire pour l'année prochaine, au titre des mesures devant accompagner l'ouverture du marché turc aux produits de l'Union.

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

La décision du Parlement européen de bloquer l'aide financière à la Turquie a été adoptée à une large majorité : 319 voix pour, 23 contre et 20 abstentions. Une poignée de chrétiens-démocrates allemands et quelques élus de Forza Italia se sont opposés à cette volte-face de l'hémicycle, tandis que les représentants du RPR choisissaient de rester neutres.

Le 13 décembre 1995, l'Assemblée de Strasbourg ratifiait massivement le traité d'union douanière entre la Turquie et les Quinze, grâce aux socialistes qui, malgré quelques réticences et beaucoup de gesticulations, s'étaient ralliés au « oui » sous la conduite de leur présidente britannique, Pauline Green.

A l'époque, ils avaient joué la carte de Tansu Ciller, alors premier ministre, pour tenter faire barrage, à l'occasion des élections législatives, au parti islamique et à son chef, Necmettin Erbakan. Aujourd'hui, ce dernier est à la tête du gouvernement turc, au sein duquel Mme Ciller détient le portefeuille de ministre des affaires étrangères.

« Nous nous sommes trompés pour ne pas dire qu'on nous a trompés », a déclaré Gérard Caudron (PS) au cours du débat. Cette réflexion est significative de l'état d'esprit des socialistes, qui font comme s'ils voulaient faire payer à Mme Ciller le prix de sa « trahison ». De leur côté, les démocrates-chrétiens, toujours soucieux de ne pas compromettre leur alliance de fait avec le groupe socialiste, ont suivi majoritairement le mouvement pour ne pas déplaire à leur partenaire.

PAS D'AMÉLIORATION SENSIBLE

Dans l'exposé des motifs, le Parlement fait valoir le non-respect des droits de l'homme, le retard dans la démocratisation du régime turc, la question chypriote et le problème kurde. Si les méthodes du gouvernement actuel n'ont pas enregistré des améliorations sensibles au cours de ces derniers mois, il est malgré tout difficile de prétendre qu'elles soient plus brutales que celles pratiquées par les cabinets précédents. Sous le règne de Mme Ciller, les troupes turques avaient pénétré dans le nord de l'Irak pour pourchasser les partisans du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).

Le Parlement n'est pas le seul à avoir changé d'attitude. Lors de son intervention avant le vote, Hans Van den Broek, commissaire européen chargé des relations extérieures, a déploré la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Turquie. *« Les changements résultant des élections nationales, qui ont eu lieu à fin de 1995, ont eu une influence considérable, notamment un effet dilatoire au niveau du travail législatif et de l'avancée démocratique »*, a-t-il déclaré.

Même le conseil des ministres des Quinze traîne les pieds pour honorer ses engagements. Il n'a toujours pas adopté le règlement d'application devant permettre le déblocage de l'aide communautaire : 375 millions d'écus (2,4 milliards de francs) pour cinq ans. Outre la Grèce, les pays nordiques et ceux du Benelux souhaitent que la clause sur le respect des droits de l'homme, qui doit conditionner l'octroi des fonds, contienne des dispositions très strictes, alors que la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne sont prêtes à faire preuve de souplesse.

Les crédits (22 millions d'écus) au titre de la la première année d'application de l'accord douanier n'ont donc toujours pas été débloqués. Non seulement l'Assemblée a décidé de geler les fonds pour 1997 (53 millions d'écus), mais elle a annoncé son intention d'utiliser pleinement le dispositif procédural dont elle dispose pour empêcher Ankara de bénéficier des autres sources de l'aide communautaire.

Les eurodéputés visent notamment le soutien que pourrait obtenir la Turquie à travers le programme de coopération avec les pays tiers riverains de la Méditerranée, qui est assorti d'une enveloppe globale de 3,5 milliards d'écus d'ici à l'an 2000.

Marcel Scotto

Les homosexuels roumains restent passibles de prison

BUCAREST
de notre correspondant

« C'est une malédiction que d'être homosexuel en Roumanie. Nous vivons dans la peur, la duplicité et la clandestinité. » M. C. et son ami, deux informaticiens quadragénaires, ne parleront que sous couvert d'anonymat, sous peine, affirment-ils, de perdre leur emploi et de provoquer *« un énorme scandale »* dans leurs familles qui ignorent tout de leur vie privée. Par crainte de la vindicte populaire, ils ne peuvent pas non plus imaginer partager le même appartement et sortent peu. Depuis la mi-septembre, ils risquent également la prison, comme aux heures les plus noires de la dictature Ceausescu.

La Roumanie vient en effet d'être saisie par une de ces poussées d'intolérance qui, depuis la chute du communisme en 1989, entachent périodiquement cette démocratie renaissante. Les députés ont ainsi décidé de rendre passibles de peines de six mois à trois ans de prison *« les personnes de même sexe entretenant des relations sexuelles »*, même si elles sont consentantes et le font dans l'intimité. La durée de l'emprisonnement est portée à cinq années dans le cas où *« ces relations se produisent en public ou si elles entraînent un scandale »*. Autant de notions très vagues ouvrant la porte à tous les abus. Les gays roumains ont été sacrifiés sur l'autel du populisme à l'approche des élections générales prévues pour le 3 novembre.

Initialement partisan d'une uniformisation de la loi roumaine sur les standards européens, le Parti de la démocratie sociale (PDSR) s'est finalement aligné sur le Parti national paysan – chrétien-démocrate (PNT-CD), principal parti de l'opposition – qui avait pris la tête de cette anachronique croisade. *« L'opposition se targue d'être le seul rempart démocratique, mais cette fois elle a fait peu de cas de la défense des libertés individuelles dont elle se prétend le garant »*, constate avec amertume M. C. Au sein de l'opposition seuls le Parti démocrate de l'ancien premier ministre Petre Roman, les libéraux et l'Union démocratique des Magyars ont voté contre ce texte adopté lors d'une séance consacrée à la révision du code pénal.

« C'est un pas de géant en arrière », s'est insurgée Renate Weber, coprésidente du Comité Helsinki de défense des droits de l'homme, qui espère que ces dispositions, contraires au engagements pris par la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, seront annulées par la Cour constitutionnelle. *« Ils ont voté un texte pire que celui de 1968 »*, ajoute-t-elle en faisant référence aux dispositions discriminatoires contenues dans le tristement célèbre *« Article 200 »* instauré par les communistes et pénalisant l'homosexualité. Le Parlement européen, dans une résolution adoptée jeudi, a accusé le gouvernement roumain de *« manquer à ses engagements internationaux »*.

Selon plusieurs organisations non gouvernementales, les prisons roumaines n'hébergeraient actuellement aucune personne condamnée en application de cet article. Et s'il fut également peu appliqué avant 1989, il servit toutefois à la police politique comme moyen de pression et de chantage. Or les organisations de défense des droits de l'homme n'excluent plus le retour à ce genre de pratiques et tirent la sonnette d'alarme. D'autant que, selon Mme Weber, *« c'est l'ensemble du nouveau code pénal qui se base sur une philosophie essentiellement répressive et policière »*.

Christophe Chatelot

FINANCES PUBLIQUES Dans un entretien accordé au *Monde*, Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, passe le projet de loi de finances pour 1997, rendu public le 18 septembre, au crible d'une critique rigoureuse. Pour M. Viannet, ce budget traduit l'abandon par le gouvernement de toute véritable politique de lutte pour l'emploi, de soutien à l'activité économique, et d'appui aux secteurs en difficulté. ● LE PARTI SOCIALISTE porte un jugement similaire, son premier secrétaire, Lionel Jospin, dénonçant un projet de loi de finances à la fois « injuste » et « inefficace ». ● LES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, révélés vendredi 20 septembre par *Libération*, font apparaître un déficit de 52 milliards de francs en 1996 et de 47 milliards de francs en 1997. La Cour des comptes se montre, de son côté, très critique sur la gestion des organismes sociaux depuis 1993.

Louis Viannet accuse Alain Juppé d'abandonner la lutte pour l'emploi

Critiquant le projet de budget pour 1997, le secrétaire général de la CGT reproche au premier ministre de sacrifier la relance au respect des critères de Maastricht. Il estime que « l'absence de perspectives politiques » n'est pas « un frein au développement des luttes sociales »

« Pour la CGT, la réforme fiscale est "un dispositif en trompe-l'œil". Quelles sont vos critiques ?

– Nous ne sommes pas face à une réforme fiscale, mais devant un ensemble de mesures très cohérentes, au contenu réactionnaire tout à fait évident, qui prolongent les grandes lignes budgétaires économiques et politiques du gouvernement. Au total, le gouvernement veut accentuer le transfert d'une partie des prélèvements, qui pesaient jusqu'à présent sur les entreprises et les haut revenus, vers la masse des salariés, retraités et chômeurs. Lorsque Alain Juppé dit que sa réforme est *« juste et ambitieuse »*, c'est exactement l'opposé de ce qu'elle est en réalité.

» Le total des prélèvements obligatoires ne baissera pas en 1997. Avec l'augmentation des taxes sur l'alcool, le tabac, les carburants, les prélèvements indirects vont connaître un coup d'accélérateur. Or, la caractéristique première des impôts indirects est qu'ils frappent proportionnellement plus fort les revenus les plus bas. La progression des impôts locaux pose aussi un problème de transfert.

» Enfin, le gouvernement a décidé d'alléger l'impôt sur le revenu, acquitté seulement par un contribuable sur deux, mais ce sont les hauts revenus qui bénéficieront le plus de cet allégement. Je ne donnerai qu'un seul chiffre : parmi ces allégements évalués à 75 milliards de francs sur cinq ans, 25 % iront aux 200 000 revenus les plus élevés, tandis que les trois quarts restants seront ventilés sur les quatorze millions de foyers qui paient l'impôt sur le revenu. Ces mesures sont injustes. Elles sont dangereuses à terme, car elles vont aggraver les inégalités et peser directement sur le pouvoir d'achat et la consommation. Elles n'auront, de fait, aucune incidence positive sur l'emploi.

– Que proposez-vous ?

– En priorité, il faut abaisser la TVA. L'augmentation de 2 points, il y a deux ans, devait être provisoire. On peut ramener le taux de la TVA à 18,6 %, voire l'abaisser encore. On peut, également, élargir le champ des denrées assujetties à un taux de 5 %, voire décider le taux zéro pour un certain nombre d'entre elles. Cela donnerait un coup de pouce à la consommation. Nous proposons aussi que l'ensemble des salariés bénéficient d'un abattement de 15 %, porté à 20 %, lorsque les deux conjoints travaillent. Là, il y aurait un élément de justice sociale.

» Il faut recenser les masses énormes d'argent qui échappent à l'impôt – c'est le cas des revenus financiers – et les inclure dans l'assiette de l'impôt progressif au même titre que les salaires et les retraites. Enfin, je constate que l'impôt sur les sociétés est aujourd'hui à un niveau historiquement bas. Il ne rapporte que 100 milliards de francs, soit trois fois moins que l'impôt sur les revenus et six fois moins que les prélèvements indirects. Dans le même temps, le profit brut des entreprises a dépassé 1 500 milliards de francs en 1995, et leur taux d'autofinancement est supérieur à 110 %. On peut mettre à contribution les entreprises sans les mettre sur la paille.



LOUIS VIANNET

– C'est des entreprises d'aujourd'hui que l'on attend les emplois de demain...

– La preuve est faite qu'alléger la fiscalité des entreprises ne favorise pas la création d'emplois. Aujourd'hui, on est dans une situation où les entreprises font des bénéfices et où l'on connaît un taux de chômage record qui dépasse 12,5 % de la population active. Il est nécessaire de pénaliser les entreprises qui augmentent leur profit en pratiquant la casse de l'emploi.

– Quels sont les choix budgétaires qui vous paraissent les plus contestables ?

– Le gouvernement part de l'idée que la marche forcée vers la monnaie unique nécessite de réduire la place de l'Etat, celle des dépenses et des recettes publiques. Je n'accepte pas que cette démarche soit rentrée dans la rubrique assainissement des dépenses. Seul un gouvernement qui aura commencé à réduire le niveau du chômage en France aura le droit de parler d'assainissement. L'idée de finances saines, dans un pays où il y a plus de quatre millions de personnes privées d'emploi, n'a aucune résonance crédible.

» Le budget de la santé publique recule globalement de 1,5 %, et les aides à l'emploi de 15 milliards. Le projet de loi de finances prévoit dans la fonction publique d'Etat, en dehors de la défense, la suppression de 5 599 postes, notamment dans l'enseignement scolaire. Le budget de la recherche baisse, lui, de 5,5 %. Quant à l'industrie, ses crédits passeront de 17 milliards de francs en 1996 à 14,1 milliards de francs, alors que ce ministère devrait disposer de moyens importants pour pouvoir intervenir dans des secteurs en difficulté comme l'industrie de la chaussure.

» C'est donc un budget qui privilégie, de façon très délibérée, les critères de convergences pour aller à la monnaie unique, au détriment de l'emploi. On assiste à une fuite en avant. Toutes les mesures décidées par le gouvernement Juppé ont pour caractéristique d'entraver une relance de l'activité économique.

– Que faut-il faire des excédents de l'Unedic ?

> Toutes les mesures décidées par le gouvernement ont pour caractéristique d'entraver une relance de l'activité économique

– Deux chiffres sont alarmants. Jamais l'Unedic n'a aussi mal indemnisé les chômeurs, en France. Moins de la moitié des chômeurs recencés sont indemnisés. Parmi les chômeurs indemnisés, 77 % perçoivent moins de 5 000 francs. Il est donc essentiel d'utiliser les excédents pour rétablir les chômeurs dans leurs droits et relever les indemnités. Et c'est bien là l'enjeu essentiel de la future présidence de l'Unedic au moment où le CNPF affiche la prétention de donner aux entreprises l'argent qui a été volé aux chômeurs. Devant cet enjeu, l'acceptation par la CFDT et FO de l'arbitrage patronal prend l'allure de démission lamentable.

» Nous sommes aussi très attentifs aux mesures annoncées par le gouvernement en ce qui concerne les fonds de pension. Depuis cinquante ans, le système de retraite mis en place en France est fondé sur la répartition, auquel sont venus s'ajouter des retraites complémentaires. Ce gouvernement prévoit des encouragements fiscaux pour développer les fonds de pensions qui vont progressivement mettre en difficulté notre système de retraite ; la CGT n'est pas prête à l'accepter et compte se battre bec et ongles.

– Pour cette rentrée sociale, vous avez été très présent et très prudent, rappelant qu'*« il n'existe pas de génération spontanée en matière de luttes sociales ? »*. Que vous inspire le climat social ?

– Le climat social dépend de l'attitude offensive de chaque organisation syndicale. J'entends dire *« ça va péter cet automne »*. Je n'en sais rien, mais nous sommes dans une situation qui peut très vite générer des réflexes de révolte. Les gens n'expriment plus seulement du mécontentement, mais un mélange d'angoisse et de volonté d'en découdre.

» Nous sommes dans une situation où l'absence de perspectives politiques n'est plus en mesure d'être un obstacle ou un frein au développement des actions et des luttes sociales. De ce fait, grandit l'aspiration à l'efficacité de l'action collective et l'exigence de résultats concrets. Dans la mesure où ils sentent qu'il y a la possibilité d'obtenir des résultats, les gens adoptent plus facilement un comportement combatif, d'où l'importance de la question du rapport de forces et de l'unité d'action.

– Vous avez été en pointe dans le dossier des sans-papiers, est-ce une nouvelle approche des problèmes de société pour la CGT ?

– Nous avons tenu notre place avec beaucoup d'autres organisations et associations. L'essentiel des problèmes que pose l'affaire des sans-papiers est devant nous et pas derrière. Il y a là d'abord pour le syndicalisme, et pour la CGT en particulier, un devoir de solidarité. Il y a ensuite à combattre la manière dont le gouvernement, d'une part, et tous les propagateurs des idées racistes et xénophobes, d'autre part, tentent d'utiliser le dossier des sans-papiers pour rendre les immigrés responsables de tous les maux. C'est sur ce terreau-là que se propagent les thèses du Front national. La CGT est bien décidée à investir tous les problèmes de société. »

Propos recueillis par Alain Beuve-Méry

Critiques feutrées en Allemagne

« Les grands défis de la politique budgétaire française sont encore à venir » : c'est en ces termes que la _Frankfurter Allgemeine Zeitung_ du 20 septembre résume, par euphémisme, les critiques officieuses allemandes sur le projet de budget de M. Juppé, entendues autant à Bonn qu'à Francfort et qui concernent notamment l'utilisation des fonds de France Télécom. C'est sans doute pour y répondre par avance et rassurer les marchés financiers que les ministres allemand et français des finances, Theo Waigel et Jean Arthuis, cosignent un éditorial dans le quotidien américain _International Herald Tribune_ du 20 septembre. _« Nous partageons les mêmes vues sur toutes les questions importantes qu'il reste à régler »_ d'ici à la réalisation de la monnaie unique, écrivent-ils. _« Le redémarrage en cours de la croissance et les efforts sans précédent de nos deux gouvernements pour rééquilibrer les finances publiques,_ ajoutent-ils, _vont permettre à nos deux pays de remplir les critères de Maastricht et d'entrer dans l'UEM au 1er janvier 1999. (...) Les taux de change des principales monnaies sont aujourd'hui en conformité avec les données fondamentales. »_

FO n'exclut pas des actions unitaires

Marc Blondel, secrétaire général de FO, a indiqué, mercredi 18 septembre, que la manifestation organisée par son syndicat, le 21 septembre à Paris, vise à _« mesurer le degré de mobilisation »_ et à _« donner un avertissement au gouvernement »_ et souhaite qu'elle donne _« un élan »_. _« Nous n'avons pas sollicité les autres organisations syndicales, parce qu'il n'était pas sûr que nous puissions prendre les mêmes orientations »_, a-t-il expliqué, cependant _« tout le monde peut venir »_ et, _« après le 21 septembre, nous ferons le point »_. _« Je n'exclus pas des actions à caractère unitaire ou parallèle, interprofessionnel ou professionnel »_, qui _« seraient plus des actions de cessation de travail »_, a ajouté M. Blondel, faisant référence à la grève prévue à la mi-octobre par les fédérations de fonctionnaires.

M. Jospin dénonce une politique « injuste »

DIJON
de notre envoyé spécial

« La droite est revenue à une politique économique et sociale traditionnelle, qui vise à défendre les intérêts particuliers créant l'inégalité sociale », a affirmé Lionel Jospin, jeudi 19 septembre à Dijon.

Le premier secrétaire du Parti socialiste, qui participait à une commémoration du Front populaire à l'Espace Grévin, où s'étaient regroupées cinq cents personnes, s'est appuyé sur le slogan de la gauche en 1936 – « pain, paix, liberté » – pour analyser la situation économique et politique. *« Ce budget*, a-t-il ajouté, en commentant le projet de loi de finances 1997, *va refuser la relance économique, il va sacrifier les secteurs de l'avenir, comme l'éducation et la recherche, et il va s'attaquer à la solidarité, en rognant les aides à l'emploi. »*

Dénonçant une politique économique à la fois *« injuste »* et *« inefficace »*, M. Jospin estime que *« l'opinion hésite entre le découragement, la rancœur, ce qui pourrait nourrir le courant d'extrême droite, et la protestation »*, le mouvement social de novembre-décembre 1995 ayant apporté une *« première réponse »*.

« Il faut redéfinir les termes du contrat social avec les citoyens, sinon on nourrira l'extrémisme », a-t-il lancé, en indiquant que la politique alternative envisagée par le PS devra *« créer un choc véritable, d'entrée de jeu, contre le chômage »*.

ANNÉES 30

M. Jospin s'en est pris à *« la méthode autoritaire »* d'Alain Juppé, qui *« tranche à la place de tous les autres »*. Il a ironisé sur les propos du premier ministre évoquant *« le niveau insupportable »* des prélèvements obligatoires. *« Je me suis demandé s'il était passé dans l'opposition »*, a-t-il commenté, en observant que *« s'il y a un niveau insupportable de prélèvements obligatoires (...), ça tient justement au fait que M. Juppé a porté les prélèvements obligatoires à un niveau insupportable »*.

Se livrant à un parallèle avec les années 30, M. Jospin a souligné qu'il n'y a pas de *« mouvements participant à des insurrections contre le Parlement »*, en s'en prenant à *« la manière moins brutale mais plus insidieuse »* du Front national, *« une organisation d'extrême droite qui masque son discours, qui fait un score important dans le pays et qui a une capacité à être entendue »*. S'il a écarté de nouveau l'interdiction du Front national, *« tant qu'il ne recourt pas à la violence »*, il a appelé à une *« lutte politique »* contre l'extrême droite.

Devant une salle où avaient pris place des représentants des écologistes et des autres partis de gauche, dont l'ancien ministre Roland Carraz (Mouvement des citoyens), il a déclaré qu'il faut avoir *« le même souci, la même hargne de l'unité »* qu'en 1936. *« Nous devons nous rassembler si nous voulons gagner »*, a conclu M. Jospin sans s'avancer sur les *« formes nouvelles »* de cette unité.

Avant ce meeting, M. Jospin s'est entretenu avec des grévistes de la BAP, un fabricant de flacons plastiques de Dijon, et de l'Epée, dans le Doubs, évacuée mardi après cinq mois d'occupation. *« Ça devient une habitude de rentrer dans les usines, comme dans les églises, à coups de hache »*, a-t-il noté, en assurant à la déléguée CGT, Noëlle Grimme, que les socialistes avaient tiré *« des leçons »* de leur passage au pouvoir et qu'ils ne mèneraient pas la même politique s'ils y revenaient.

Michel Noblecourt

Le gouvernement prépare des mesures d'économies pour réduire le déficit de la Sécurité sociale

LE DÉFICIT du régime général de la Sécurité sociale (salariés du privé) atteindrait 52 milliards de francs fin 1996 et, sans mesures de redressement, 47 milliards de francs fin 1997, selon les prévisions que la commission des comptes de la Sécurité sociale doit rendre publiques lundi 23 septembre. Révélés par *Libération* dans son édition du vendredi 20 septembre, ces chiffres apportent un démenti à l'optimisme qu'Alain Juppé affichait, le 15 novembre 1995, en présentant sa réforme de la protection sociale à l'Assemblée nationale. Le premier ministre prévoyait alors de ramener le déficit à 16.6 milliards cette année et de dégager un excédent de 11,8 milliards l'an prochain.

Le gouvernement a, depuis, annoncé son intention de ramener les besoins de financement de la « Sécu » à 30 milliards fin 1997. C'est tout l'objet du premier projet de loi de financement de la Sécurité sociale – une réforme prévue par les ordonnances du 24 avril 1996 –, auquel le ministre des affaires sociales, Jacques Barrot, met actuellement la dernière main. Ce texte sera soumis pour avis aux organismes sociaux le 24 septembre, puis présenté au conseil des ministres du 9 octobre. Les députés devraient l'examiner à partir de la mi-octobre.

Pour l'exercice 1996, il n'est plus possible de réduire le déficit de manière significative. Le régime général va devoir faire appel à d'importantes avances de la Caisse des dépôts et du Trésor pour payer ses prestations. En 1997, les pouvoirs publics devront trouver entre 15 milliards et 20 milliards de francs de recettes nouvelles ou d'économies pour tenir leur objectif de 30 milliards de francs de déficit. Environ 7 milliards viendront de l'élargissement de l'assiette de la contribution sociale généralisée à la quasi-totalité des revenus du capital. Si le gouvernement retient les mesures décidées par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), environ 3,5 milliards d'économies pourraient être réalisées. La hausse des taxes sur le tabac et l'alcool, qui rapportera 6 milliards, pourrait être en grande partie affectée au redressement des comptes sociaux.

De plus, le gouvernement aurait décidé, selon *Libération*, de prélever environ 7 milliards de francs dans divers organismes, comme la Caisse nationale militaire de Sécurité sociale ou EDF, qui aurait une dette vis-à-vis du régime général des salariés. Le Fonds de solidarité vieillesse, qui finance des droits à retraite ouverts sans contrepartie de cotisation (chômeurs, mères au foyers...), prendrait de nouvelles catégories à sa charge, et donc de nouvelles dépenses.

Pour réduire le déficit, le gouvernement va également devoir fixer un objectif d'évolution des dépenses sociales extrêmement rigoureux pour 1997, particulièrement dans l'assurance-maladie. M. Juppé a annoncé, dès novembre 1995, que ce taux serait aligné sur celui de l'inflation prévisionnelle (+ 1,5 % en 1997), ce qui ne manquera pas de déchaîner la colère des professionnels de santé libéraux et des hospitaliers. Un tel objectif sera cependant difficile à atteindre dans la mesure où l'assurance-maladie ne dispose pas encore de tous les outils susceptibles de freiner l'évolution des dépenses (carnet de santé de l'assuré, références médicales opposables, filières de soins...).

Dans ce contexte, le rapport annuel sur la Sécurité sociale publié vendredi par la Cour des comptes prend tout son intérêt. Dans une version publiée vendredi par *Les Echos*, elle estime que le redressement annoncé en novembre a été *« trop tardif »*. L'effondrement des recettes à partir de 1993 n'est pas seul en cause, ajoute la Cour, les dépenses ayant, de leur côté, enregistré une accélération sensible. Elle juge que la maîtrise des dépenses a été *« insuffisante »*, et qu'il convient notamment d'attribuer à chaque acte médical *« une valeur monétaire conforme à la réalité des coûts »*. La branche maladie n'est pas seule en cause, puisque la Cour souligne que le coût réel de la loi sur la famille de juillet 1994 *« se révèle nettement supérieur aux évaluations qui en avaient été faites au moment de son annonce »*.

Avec un déficit de 100 milliards de francs en deux ans (1996 et 1997), et un plan de redressement qui ne couvre qu'environ 40 milliards, on voit mal comment la France pourra échapper encore longtemps à une réflexion approfondie sur ce que la « Sécu » peut et doit rembourser dans le domaine de la santé.

Jean-Michel Bezat

Alain Juppé accuse Jean-Marie Le Pen d'être « raciste, antisémite et xénophobe »

Le premier ministre entend combattre « politiquement » l'extrême droite

Une rencontre avec des jeunes, organisée à Montpellier, a donné à Alain Juppé l'occasion de s'exprimer sur le Front national après les déclarations de Jean-Marie Le Pen affirmant que les *« races »* humaines sont *« inégales »*. Le premier ministre a affirmé que le chef de l'extrême droite est *« profondément, je dirai presque viscéralement, raciste, antisémite et xénophobe »*. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)*

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

On attendait un débat sur la violence à l'école, ce fut une sorte de leçon de choses républicaine. Après la mort accidentelle d'un jeune garçon, à Montereau, et avant le débat organisé vendredi dans toutes les écoles, Alain Juppé, en visite à Montpellier jeudi 19 septembre, avait souhaité évoquer le sujet lors d'une rencontre organisée avec quelque deux cents lycéens de la préfecture de l'Hérault.

Les jeunes, réunis autour du premier ministre, à l'heure du déjeuner, dans un amphithéâtre du centre régional de documentation pédagogique, témoignaient volontiers qu'ils venaient d'un établissement plutôt épargné par la violence. Ils avaient aussi compris qu'ils étaient invités à interroger M. Juppé sur l'ensemble des sujets qui pouvaient les intéresser. C'est pourquoi, face à un premier ministre apparemment un peu surpris, une seule question devait être posée sur le sujet du jour : *« Que pensez vous de la société dans laquelle un jeune de quatorze ans se fait tuer par un autre parce qu'il ne veut pas donner son blouson ? »*.

« Indignation, révolte, incompréhension », répondra Alain Juppé, qui rappelle les mesures déjà prises par le gouvernement, mais avertit surtout : *« Je ne vous demande pas de vous transformer en dénonciateurs »*, mais *« si l'on ne sort pas de* [la] *loi du silence »* qui protège les auteurs d'actes violents à l'école, tous les efforts du gouvernement resteront insuffisants. Le vrai remède ? *« Une prise de conscience, une prise de responsabilités. »*

Ce message vaut aussi pour la plupart des autres sujets abordés, notamment l'exclusion ou le racisme. Sur ces deux thèmes, le premier ministre a tenu un discours clair. Pour la première fois depuis les multiples déclarations récentes de Jean-Marie Le Pen sur l'*« inégalité »* des *« races »*, M. Juppé a réagi en indiquant qu'il n'avait pas été *« surpris »*, car ces *« propos manifestement et ouvertement racistes »* sont *« dans la logique de ce* [que M. Le Pen] *avait toujours dit »* : le président du Front national est *« profondément, je dirai presque viscéralement, raciste, antisémite et xénophobe »*, a expliqué M. Juppé. Mais ni la condamnation morale ni un éventuel durcissement de la loi ne peuvent suffire : *« On ne tue pas une idée mauvaise par une loi ou par un décret »*, d'autant qu'*« il ne faut pas se voiler la face : ces idées ont de l'impact »* sur d'autres franges de la population que les seuls partisans du président du Front national.

« Moi, personnellement, politiquement, je le combats. A toutes les élections récentes, j'ai eu contre moi des candidats du Front national qui se sont maintenus contre moi quand ils l'ont pu (...). Je suis très clair (...) ; depuis que le problème se pose, ma position vis-à-vis du Front national et de Le Pen n'a jamais varié ; il y a incompatibilité totale entre les idées qu'il véhicule et ce à quoi je crois », a ajouté M. Juppé en s'affirmant *« étranger »* à *« toute forme non seulement d'accord politique, mais d'indulgence ou de complaisance »*.

« JE VAIS VOUS RASER... »

Même fermeté, mais en sens inverse si l'on ose dire, à propos de l'affaire des sans-papiers de Saint-Bernard. Le premier ministre lance à une jeune contradicteur, apparemment l'un des rares militants politiques de l'assemblée : *« En allant au bout de votre logique, il faudrait installer des exclus dans toutes les églises pour lutter contre l'exclusion... »* Mais la France *« est une terre d'accueil et (...) entend le rester »*. M. Juppé définit donc une politique de l'immigration en trois volets : *« Fidélité à notre tradition d'accueil, aide au développement, respect de la loi. »*

Le premier ministre avait préparé, pour conclure, un discours centré sur les valeurs de la République – liberté, égalité fraternité – telles qu'elles pouvaient être vécues par les jeunes. Après plus d'une heure de débat, avec un certain humour, il s'est interrogé : *« Je vais vous raser... »* Un *« oui »* timide, mais franc, d'une des jeunes filles installées à ses côtés l'ayant conforté dns son intuition, il s'est contenté de survoler rapidement les grands thèmes qu'il voulait développer. De toute façon, l'essentiel du message sur la nécessité de prendre sa vie en main – pour lutter contre la violence à l'école aussi bien que pour combattre l'isolement des *« élites »* –, avait déjà été délivré : *« Ne pas se mêler des choses, c'est la meilleure manière d'avoir des ennuis. »*

En s'employant à rompre la glace avec les jeunes, M. Juppé n'a peut-être pas perçu à quel point son monde reste éloigné du leur. Il a ainsi évoqué *« des choses qui vous interpellent, comme on dit en mauvais français »*, sans deviner ce que cette remarque, lancée en passant, pouvait avoir de paralysant pour les jeunes. L'un d'entre eux, choisi pour figurer sur l'estrade, n'avouait-il pas, avant l'ouverture du débat, une légère inquiétude sur la qualité du vocabulaire qu'il avait l'habitude d'employer ? Il est vrai aussi que, si les jeunes attendaient des réponses, M. Juppé voulait surtout délivrer un discours de la méthode. L'un des aspects *« fondamentaux »* de ce genre de dialogue, a-t-il dit, est de *« faire toucher du doigt les difficultés des uns et des autres »*.

Jean-Louis Andreani

« Harcelé par les lobbys... »

Sous le titre « M. Juppé est un acculé », le Front national a publié, jeudi 19 septembre, un communiqué réagissant aux déclarations du chef du gouvernement sur le racisme et l'antisémitisme de Jean-Marie Le Pen. *« Devant les résultats angoissants des élections partielles pour la majorité, Alain Juppé perd la tête. Harcelé par les lobbys, taraudé par les pseudo-autorités morales, il est aujourd'hui le dos au mur, acculé, et n'a d'autre ressource que de se lancer dans un anti-lepénisme exacerbé »*, écrit le parti d'extrême droite.

Rejetant ces *« allégations délirantes »*, il ajoute : *« On a peine à croire que les propos rapportés émanent d'un premier ministre. La diatribe, l'injure, la falsification des faits, le travestissement des discours, n'ont jamais constitué une ligne politique crédible. »* Le parti lepéniste accuse M. Juppé de faire preuve d'un *« comportement paranoïaque au sens clinique du terme »* et conclut que *« cela n'est bon ni pour sa santé, ni pour l'équilibre de notre société »*.

« Petit Führer » est diffamatoire

***L'Evénement du jeudi* et son directeur, Thierry Verret, ont été reconnus coupables de diffamation publique envers Bruno Mégret et condamnés à 5 000 francs d'amende par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Dans un arrêt rendu le 16 septembre, la cour, modifiant un jugement de relaxe du tribunal de grande instance de Marseille, estime diffamatoire la reproduction par l'hebdomadaire, dans son édition du 2 juin 1995, d'un discours prononcé par l'écrivain Bernard-Henri Lévy entre les deux tours des élections municipales de juin 1995 à Vitrolles, dans les Bouches-du-Rhône, où M. Mégret était candidat.**

Dans ce texte, intitulé « L'appel de Vitrolles », Bernard-Henri Lévy comparait le délégué général du Front national à un *« petit Führer »*. La cour d'appel, estimant que l'écrivain ne pouvait être poursuivi en raison d'un vice de procédure, a condamné *L'Evénement du jeudi* à payer 1 franc symbolique de dommages et intérêts à M. Mégret et à publier l'arrêt.

Le premier ministre croit à une stabilisation des impôts locaux

ALAIN JUPPÉ a conclu, jeudi 19 septembre, le 66e congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), réuni depuis la veille à Montpellier. Devant des élus plutôt moroses, notamment sur l'état de leurs finances, inquiets sur l'avenir des départements et très critiques à propos de la loi Pasqua de 1995 sur l'aménagement du territoire – *« une cathédrale gothique vide »*, a lancé René Beaumont (UDF, Saône-et-Loire) –, Alain Juppé a affirmé que le *« pacte de stabilité financière »* passé avec l'Etat devrait *« permettre une stabilisation des impôts locaux »*. M. Juppé a également indiqué que *« les "pays"* [prévus par la loi Pasqua] *n'ont pas vocation à devenir un nouvel échelon institutionnel »*.

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : Pascal Clément, député (UDF) de la Loire** et secrétaire général du Parti républicain, souhaite que le rapport Philibert sur l'immigration clandestine (*Le Monde* des 17 et 18 avril) soit discuté à l'Assemblée nationale *« dès le début de la session parlementaire »*, qui s'ouvre le 1er octobre. Dans un communiqué, jeudi 19 septembre, M. Clément annonce que les parlementaires PR déposeront une proposition de loi *« dans les prochains jours »*. Il demande à M. Juppé, qui avait exprimé son désaccord avec certaines propositions de ce rapport, de faire une déclaration sur ce sujet à l'Assemblée nationale.

■ **LÉGISLATIVE : le RPR et l'UDF** ont apporté leur soutien à Hervé Fabre-Aubrespy, député européen, élu en 1994 sur la liste de Philippe de Villiers, et candidat à l'élection législative partielle des 13 et 20 octobre, organisée dans la dixième circonscription des Bouches-du-Rhône, en raison de la déchéance de son mandat de député de Bernard Tapie. De son côté, le Parti socialiste a apporté son soutien à Michel Dary, député européen et président délégué du Parti radical socialiste.

■ **JUSTICE : la Commission européenne des droits de l'homme a** déclaré irrecevable, jeudi 19 septembre à Strasbourg, la requête contre l'Etat français déposée par l'ancien député UDF de Paris, Jean-Pierre Pierre-Bloch. Elu au second tour des législatives de mars 1993 dans la 19e circonscription de Paris, M. Pierre-Bloch avait été déclaré inéligible pour un an à compter du 28 mars 1993 par le Conseil constitutionnel pour avoir dépassé le plafond légal de 500 000 francs fixé pour les dépenses de campagne électorale.

■ **AMÉNAGEMENT : le conseil régional de Lorraine** s'est offert, jeudi 19 septembre, une campagne de publicité intitulée « Les Lorrains souhaitent la bienvenue à DHL ». Quatre conseils généraux se sont associés à Gérard Longuet (UDF-PR), président du conseil régional, pour cette opération, dont l'objectif est d'attirer cette entreprise américaine de fret aérien. Samedi 14 septembre, près de quinze mille personnes ont manifesté à Strasbourg leur opposition à cette implantation. (*Le Monde* du 17 septembre).

■ **UNEDIC : la CFE-CGC n'exclut pas** de se présenter à la présidence de l'Unedic et prendra sa décision lors de la réunion de son bureau, lundi 23 septembre. A l'heure où *« le combat des chefs fait rage »* pour la présidence de l'Unedic, Marc Blondel (FO) et Nicole Notat (CFDT) étant tous deux candidats, et où les *« les excédents du régime font l'objet de toutes les convoitises »*, la CFE-CGC estime qu'*« un projet ambitieux axé sur l'emploi doit trouver sa place dans les négociations »* du régime d'assurance-chômage.

■ **RETRAITES COMPLÉMENTAIRES : syndicats et patronat ont entamé**, jeudi 19 septembre, des négociations sur l'avenir de l'Association pour la structure financière (ASF), créée en 1983 afin de prendre en charge le *« surcoût »* pour les retraites complémentaires de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans. Les partenaires sociaux associés à la gestion de l'ASF (CNPF, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO), qui ont prévu de se revoir le 30 octobre, devraient entreprendre *« une démarche commune »* auprès du gouvernement pour lui demander de maintenir à son niveau actuel (1,6 milliard de francs) sa participation à l'ASF.

L'UDF conteste les mesures de défiscalisation outre-mer

LE MINISTRE chargé de l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti, a vivement réagi, jeudi 19 septembre, aux réserves émises, la veille, à la commission des finances de l'Assemblée nationale, notamment par le groupe UDF, sur les avantages fiscaux consentis dans les DOM-TOM. *« J'invite la commission des finances à aller visiter les quartiers pauvres de Guyane ou des Antilles »*, a-t-il affirmé, en expliquant qu'il y a un problème de financement des investissements outre-mer. Les mesures de défiscalisation prévues par la loi Pons représentent un manque à gagner pour l'Etat de 1,5 milliard de francs, qui génère, selon les estimations du ministre, de 10 à 15 milliards d'investissements privés par an. Cette controverse pourrait constituer l'un des principaux points de friction entre le gouvernement et la majorité dans la prochaine discussion budgétaire.

« Front républicain » à Toulon

TOULON
de notre envoyée spéciale

« Il pleut, monsieur le maire. On y va quand même ? », s'enquiert Gérard Bauer, adjoint au maire chargé du nettoiement et candidat du Front national au second tour de l'élection cantonale partielle, le 22 septembre, à Toulon. *« Ce n'est tout de même pas la pluie qui va nous intimider ! »*, réplique Jean-Marie Le Chevallier qui, immédiatement, donne le signal du départ à la petite troupe qui l'entoure.

Direction place Saint-Roch, une minuscule place sur laquelle se trouve le quartier général du candidat adverse, Philippe Vitel, investi par le RPR et l'UDF et soutenu, aujourd'hui, par tous les partis de gauche. Au bar-tabac Saint-Roch, des Toulonnais de diverses couleurs disputent un loto. M. Le Chevallier pousse la porte et, après avoir salué la patronne, se dirige vers les joueurs. M. Bauer, lui, préfère de vieux consommateurs qui papotent au bar. *« Alors, j'espère que vous allez voter dimanche !*, leur lance-t-il. *Vous savez, quelles que soient vos idées, vous avez intérêt à voter pour l'adjoint au maire. C'est comme à l'armée, il vaut mieux être copain avec le cuistot si on veut bien manger... »*.

Enhardi par la chaleur du café, le candidat du Front national se souvient du temps où les immigrés – Italiens, Espagnols – étaient des *« gens normaux »*, pas *« comme ces Maghrébins qui pissent dans les ascenseurs »*. Ce ne serait pas lui qui critiquerait les paroles de Jean-Marie Le Pen sur l'*« inégalité des races »*. *« Je veux bien que les races soient égales, mais alors, entre parenthèses, qu'on ne parle plus de "peuple élu" ! »*, déclare-t-il aux journalistes.

« RAIDISSEMENT »

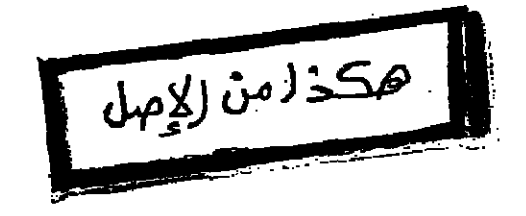
Abattu par les résultats du premier tour, qui donnent une avance de plus de douze points au candidat d'extrême droite sur celui de la majorité présidentielle (*Le Monde* du 17 septembre), le socialiste Robert Alfonsi, candidat malheureux du premier tour, exprime son désarroi. Il espérait un sursaut de l'électorat après les propos racistes du président du Front national. Evoquant le *« raidissement »* qu'il a pu sentir parmi les Toulonnais du troisième canton après le meurtre du petit Nicolas, à Marseille, il affirme : *« Le discours de Le Pen est passé comme dans du beurre. »*

M. Alfonsi a appelé, dès le soir du premier tour, à voter pour le candidat de la majorité, *« un homme neuf, pas un voyou comme d'autres dans le Var »*. Il a été rejoint, le 18 septembre, par le PCF, dont le candidat Xavier Hardy (8,73 %) a appelé *« en toute clarté »* à voter pour M. Vitel. Pour Danielle de March, membre du comité national du PCF, cette position n'empêche pas de penser que *« le gouvernement fait le lit de l'extrême droite en agissant comme il l'a fait lors de l'occupation de l'église Saint-Bernard »*.

Conscient de la difficulté de cette élection, M. Vitel mise sur sa personnalité, sur le soutien de toutes les forces *« républicaines et démocratiques »*, sur le réveil des abstentionnistes et sur l'aide sans faille de l'UDF et du RPR. Il évite de trop parler des deux candidats qui, malgré la désapprobation de leur formation, l'UDF, ont rassemblé sur leurs noms près de 16 % des suffrages exprimés et appellent en termes peu voilés à voter pour l'extrême droite au second tour.

Mercredi soir, salle Victoria, pour soutenir M. Vitel, Daniel Colin, Louis Colombani, tous deux députés UDF-PR, étaient aux côtés de Marc Bayle, reponsable du RPR sur Toulon, de Jean-Pierre Giran, le représentant départemental, et de Jean-François Mancel, secrétaire généraldu RPR, cela avant une visite de Charles Pasqua, qui était prévue de longue date.

Christiane Chombeau



JUSTICE L'avocat parisien Claude Richard, l'un des hommes-clés de l'affaire Le Floch-Prigent, a été interrogé, les 26 et 27 août, par le vice-consul de France à Tel-Aviv, en présence du juge d'instruction Eva Joly. ● DANS UN PROCÈS-VERBAL de dix-huit pages – dont nous révélons le contenu –, il décrit le rôle joué par l'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent, dans l'engagement des fonds du groupe pétrolier au profit des sociétés de Maurice Bidermann. ● LES RÉVÉLATIONS de M. Richard, conseil de M. Bidermann depuis 1987, affaiblissent la défense des deux protagonistes. Selon l'avocat, l'argent d'Elf aurait en partie servi au règlement du divorce de M. Le Floch-Prigent et notamment à l'achat d'un appartement à Londres destiné à son ancienne épouse. ● LES AVOCATS de l'ancien PDG d'Elf devraient réclamer l'annulation de cette audition, par ailleurs vivement critiquée par l'ordre des avocats.

Un avocat en fuite met en cause M. Le Floch-Prigent et M. Bidermann

Les 26 et 27 août, le conseil de Maurice Bidermann, Claude Richard, réfugié en Israël et visé par un mandat d'arrêt international, a détaillé, sur procès-verbal et en présence du juge Eva Joly, certains des montages financiers qu'il avait lui-même mis en place

« DANS CE DOSSIER, je suis très gêné, car j'ai le sentiment d'avoir, en raison de l'enquête, été confronté à un dilemme très grave, que je ne sais pas résoudre, entre le respect du secret total sur des éléments qui m'ont été confiés et la nécessité de répondre à vos questions dans le cadre de cette affaire. » Consignés sur procès-verbal, le 26 août, par le vice-consul de France à Tel Aviv, ces mots, prononcés par l'avocat parisien Claude Richard, soulignent les conditions particulières dans lesquelles ont été recueillies les déclarations de cet homme-clé de l'affaire Elf-Bidermann. En fuite *depuis le 11 juin, visé par un mandat* d'arrêt international, réfugié en Israël, Me Richard, qui fut l'avocat de plusieurs des protagonistes du dossier instruit par le juge Eva Joly, a finalement consenti, ce jour-là, à livrer quelques-uns des secrets qu'il détenait.

L'audition, conduite par un diplomate français à l'intérieur du consulat, s'est déroulée en présence de Mme Joly, *« porteuse de sa propre commission rogatoire »*, précise le procès-verbal long de dix-huit feuillets. Des contacts avaient auparavant été établis entre le magistrat et Claude Richard, par l'intermédiaire d'un avocat israélien. Ce dernier avait apporté au juge Joly, au début du mois d'août à Paris, un *« memorandu »* rédigé par Me Richard, dans lequel il justifiait sa fuite par la *« peur de témoigner »* contre l'ancien PDG d'Elf, Loïk Le Floch-Prigent (*Le Monde* du 6 septembre).

Avocat-conseil de Maurice Bidermann *depuis* 1987, Claude Richard a décrit, lors de cette audition, l'évolution de ses relations d'affaires avec l'ancien *« empereur »* du prêt-à-porter, et notamment les détails de *« l'affaire américaine »* que constitua le rachat, par le groupe Bidermann, en 1990, de la société textile américaine Cluett-Peabody. Lorsque l'investissement se révéla, comme plusieurs autres, moins fructueux que prévu, l'avocat raconte que le groupe Bidermann connut *« des problèmes très aigus »*.

PRÊTS GARANTIS PAR ELF GABON

Au cours d'un conseil d'administration, au printemps 1992, M. Richard rapporte que *« le commissaire aux comptes a dit qu'il y avait des doutes sur la continuité de l'exploitation »*. *« M. Le Floch-Prigent,* poursuit-il, *a pris la parole pour dire très clairement qu'il assumerait ses responsabilités. »* Lui-même administrateur de Bidermann depuis *1986*, le PDG d'Elf, *on le sait*, engagea l'argent du groupe pétrolier dans les sociétés de la galaxie Bidermann jusqu'à un total de 787 millions de francs. L'avocat confirme, au passage, que *« les gens d'Elf »*, à l'inverse de leur président, estimaient à l'époque que *« les mauvais résultats* [du groupe Bidermann] *n'étaient pas de nature à justifier une augmentation du capital par Elf »*.

C'est alors, explique Claude Richard, que fut imaginé le financement par Elf Gabon, aujourd'hui au cœur de l'enquête de Mme Joly : *« Elf connaissait une banque qui pouvait faire une sorte de prêt-relais. Il s'agissait d'une banque amie, qui devait faire un prêt, le temps de sortir des nouveaux comptes susceptibles de justifier l'augmentation de capital.* (...) *Nous ne savions pas que les fonds venaient d'Elf Gabon. »* Deux prêts – 83 millions, puis 80 millions de francs – furent effectivement consentis, en avril et juillet 1992, par la Canadian Imperial Bank of Commerce (CIBC) de Genève, banque habituelle de nombreux dirigeants africains, avec la garantie d'Elf Gabon. *« La décision des prêts vient de Loïk Le Floch-Prigent »*, a affirmé au juge André Tarallo, l'inamovible PDG d'Elf Gabon (*Le Monde* du 4 juillet).

L'ex-président d'Elf a, lui, toujours contesté avoir pris cette décision. Or les enquêteurs soupçonnent qu'une part de cet argent pourrait avoir été utilisée par M. Bidermann à des fins étrangères à la sauvegarde de ses entreprises et des emplois qu'elles assuraient. Quinze millions furent en effet prélevés sur le premier crédit, en avril 1992, et versés sur le compte suisse d'un proche de M. Bidermann, Jean-Jacques Aumont. Une part de cette somme pourrait avoir servi à l'acquisition d'un appartement à Londres destiné, selon Me Richard, à Fatima Belaid, l'ancienne épouse de M. Le Floch-Prigent.

Ayant aussi été l'avocat de M. Aumont, ainsi que de la Fondation Elf, dont Fatima Belaid occupait la présidence, Claude Richard fut un témoin privilégié des tractations qui suivirent la séparation du couple Le Floch-Prigent, à l'été 1991. Relatant ces *« négociations »*, auxquelles participèrent, selon lui, M. Bidermann et Alfred Sirven, le plus proche conseiller du PDG d'Elf, Me Richard assure qu'un *« accord informel »* fut passé à son cabinet parisien, prévoyant, en faveur de Fatima Belaid, *« une pension alimentaire et la propriété d'un appartement à Londres »*.

L'acquisition de cet appartement, en 1992, au prix de 3,25 millions de francs, donna lieu à trois versements. *« Maurice Bidermann a effectué le premier paiement pour le compte du mari de Fatima, et il ne souhaitait pas compléter le paiement du prix avant d'avoir été lui-même remboursé du côté de Loïk Le Floch-Prigent,* raconte Claude Richard. *Je sais qu'il avait des difficultés à obtenir ces paiements, car pour Le Floch, tout cela était du domaine du passé. »*

Toujours selon Me Richard, le deuxième versement aurait finalement été effectué par M. Bidermann, avec *« des fonds qui avaient pour origine, du côté de Le Floch, une banque de Lausanne, la Banque de dépôt et de gestion »*. La somme – dont l'avocat n'indique pas le montant – aurait au préalable transité par le compte de M. Bidermann à la Chemical Bank de New York, puis par une société écran de Hong Kong. *« Un dernier paiement est intervenu à la fin de l'année,* conclut sur ce point Me Richard, *par l'entremise de Jean-Jacques Aumont, en sa qualité de gérant de fonds pour M. Bidermann. »*

Le défenseur de M. Le Floch-Prigent, Me Olivier Metzner, a une nouvelle fois indiqué au *Monde*, mercredi 18 septembre, que l'ancien PDG d'Elf *« ignorait tout de cet appartement et de son financement »*. Présenté par Claude Richard comme *« commerçant et gestionnaire de fortunes »*, M. Aumont, qui fut lui aussi administrateur du groupe Bidermann et qui possède un passeport suisse, est resté inaccessible aux enquêteurs. Son nom est également cité par Me Richard dans un autre volet de l'enquête de Mme Joly, concernant le rachat par Elf de la société américaine Oxypetroleum, qui avait entraîné le versement d'une commission de 15 millions de dollars (environ 75 millions de francs).

« RÉPARTITION INJUSTE »

Selon les déclarations de Claude Richard, un ancien avocat d'origine turque, Nathan Meyohas, présenté à Loïk Le Floch-Prigent par Maurice Bidermann, aurait perçu un tiers de cette somme, en rémunération de son entremise auprès de la société américaine. *« J'étais chargé de préparer le montage juridique de réception de la commission, en cas de succès,* a expliqué Me Richard. *Je me suis adressé à Me Amaudruz, à Genève. Celui-ci a mis à disposition une société offshore MECA* (Manufacturing Export Company of Asia). *Elf a versé la commission à MECA. De là est parti le problème entre les deux hommes, car les accords stipulaient : un tiers pour Meyohas et deux tiers pour Bidermann. Meyohas estimait* a posteriori *que cette répartition était injuste, mais Bidermann n'a pas cédé, sauf sur le fait que les 5 millions de dollars versés à Meyohas étaient nets. »* Gérés en Suisse par Jean-Jacques Aumont, les 10 millions de dollars restant en possession de MECA furent abandonnés à M. Bidermann, celui-ci étant, selon son ancien avocat, *« le bénéficiaire économique unique de la société MECA »*. Mais nul ne sait à *quoi* fut utilisé cet argent, ni s'il profita à d'autres destinataires que M. Bidermann.

Autre personnage évoqué par Claude Richard au cours de son audition, l'homme d'affaires américain Jeffrey Steiner pourrait, à son tour, être questionné par les enquêteurs de l'affaire Elf. C'est à l'occasion d'une procédure de recouvrement de créances engagée contre le groupe Bidermann devant la justice américaine qu'était apparu le témoignage d'une ancienne secrétaire de M. Bidermann aux Etats-Unis, évoquant les *« libéralités »* consenties au couple Le Floch-Prigent (*Le Monde* du 5 janvier). A en croire Me Richard, M. Steiner aurait, lui aussi, pris part aux négociations ayant précédé le divorce et assuré, *via* la société Jempsa, dans laquelle il était associé – avec Maurice Bidermann et *« un Argentin »* –, la *« pension alimentaire »* de Fatima Belaid.

Au cours d'une perquisition au cabinet parisien de Me Richard, le 22 avril, les enquêteurs avaient saisi une lettre d'engagement adressée par Elf au même Jeffrey Steiner : daté du 6 février 1990, le document évoquait une *« mission de recherche aux Etats-Unis en matière pétrolière »*, assortie d'une rémunération de 5 millions de dollars, qu'Elf avait dûment déclarée. Mais un document émanant de la direction du Trésor, daté du 28 février 1991 et également découvert chez l'avocat, précisait que la somme – 28 497 500 francs français – avait en fait été versée à une société des Bermudes... Des recherches devraient aussi être entreprises dans cette direction. Une équipe de policiers de la brigade financière a été dépêchée, le 16 septembre aux Etats-Unis, où devrait se jouer le deuxième acte de l'affaire Le Floch-Prigent.

Hervé Gattegno

Une audition ambiguë

Le juge Eva Joly avait-elle le droit d'aller entendre, à l'étranger, un fugitif contre lequel elle avait elle-même lancé un mandat d'arrêt international ? Pouvait-elle l'interroger sur des points relevant, au moins en partie, du secret professionnel de l'avocat ? Officiellement, c'est un diplomate français qui a questionné Me Claude Richard, mais c'est le juge qui avait dressé la liste des questions à poser. L'audition s'est déroulée, les 26 et 27 août, en présence de Mme Joly, ainsi que du conseil de Me Richard. Le conseil de l'ordre des avocats de Paris, qui a ouvert, le 9 juillet, une information disciplinaire contre Claude Richard, s'est publiquement indigné de cette confession ambiguë *« au regard des obligations du serment d'avocat »*. Le procès-verbal de l'audition mentionne que l'avocat en fuite *« renonce expressément à toutes nullités qui pourraient résulter de la non-observation des formes et des délais (...), ayant* [lui]*-même souhaité coopérer avec la justice française »*. Les défenseurs de M. Le Floch-Prigent pourraient, quant à eux, demander l'annulation de cette audition très spéciale.

« Pressions » sur l'ex-épouse de M. Le Floch-Prigent

Dans son *« mémorandum »* remis en août au juge Eva Joly, Claude Richard avait évoqué les *« menaces »* dont se serait plainte auprès de lui et de Maurice Bidermann l'ancienne épouse de M. Le Floch-Prigent, Fatima Belaid, après leur séparation. Interrogé en Israël, l'avocat a précisé que cette dernière, présidente de la fondation Elf, *« avait peur qu'on lui fasse porter* (...) *la responsabilité d'événements qu'elle n'aurait pas contrôlés »* et *« disait qu'on faisait courir la rumeur qu'elle avait pris 1 million de francs dans la caisse »*.

« Elle était sous très forte pression aussi,* a-t-il poursuivi, *car elle se disait victime de menaces sur son intégrité physique et d'intimidations prenant diverses formes. (...) J'essayais de la calmer (...), mais je suis persuadé qu'elle disait au moins partiellement vrai, car elle fournissait des détails très précis. (...) J'ai été très impressionné par le cambriolage de sa cave, dans laquelle elle m'a expliqué avoir conservé des documents... »

Le « Who's Who » de l'affaire Elf

● **Loïk Le Floch-Prigent** : ancien dirigeant de Rhône-Poulenc, puis de Gaz de France, d'Elf Aquitaine et de la SNCF, il est aujourd'hui mis en cause pour sa gestion du groupe pétrolier, alors nationalisé, entre 1989 et 1993. *Mis en examen* pour *« abus de biens sociaux et recel, recel d'abus de confiance, diffusion de fausses informations et présentation de faux bilans »*, il est incarcéré depuis le 5 juillet. Nommé par Jacques Chirac à la tête de la SNCF le 20 décembre 1995, il a dû démissionner.
● **Maurice Bidermann** : jadis surnommé *« l'empereur du prêt-à-porter »*, le patron du groupe textile Bidermann a bénéficié de 787 millions de subsides d'Elf pour renflouer ses sociétés en déconfiture. Il est soupçonné d'avoir, pour cela, maquillé ses bilans, ainsi que d'avoir consenti, en retour, certaines *« libéralités »* à M. Le Floch-Prigent et à son ex-épouse.
● **Fatima Belaid** : séparée de Loïk Le Floch-Prigent en 1991, elle a été contrainte de quitter sans délai la présidence de la Fondation Elf. Après le divorce, prononcé en juin 1992, elle a reçu un salaire de 30 000 francs mensuels, versé d'abord par la société Jempsa, puis directement par M. Bidermann. Elle aurait en outre bénéficié d'un appartement à Londres, dont elle nie avoir la propriété.
● **Claude Richard** : *diplômé de* l'ENA, il a promptement quitté l'administration pour la banque Rothschild, puis, en 1978, pour le barreau de Paris. Avocat d'affaires, il a conseillé MM. Bidermann, Aumont et Steiner ainsi que la Fondation Elf, négocié les conditions du divorce du couple Le Floch, supervisé des opérations immobilières pour la famille Bongo. Depuis le 11 juin, il s'est réfugié en Israël, où il a bénéficié de la *« loi du retour »*, qui permet à tout juif d'acquérir la nationalité israélienne, et le préserve d'une extradition.
● **André Tarallo** : camarade de promotion de Jacques Chirac à l'ENA, ami de plusieurs chefs d'Etat africains, PDG d'Elf Gabon et d'Elf Congo depuis près de trente ans, le « M. Afrique » d'Elf Aquitaine a signé l'engagement d'une garantie d'Elf Gabon pour les prêts accordés au groupe Bidermann en 1992 – sur ordre de M. Le Floch-Prigent, affirme-t-il. Il a été mis en examen le 3 juillet.
● **Jeffrey Steiner** : homme d'affaires américain, il fut l'associé de M. Bidermann, avant de se retourner contre lui. C'est pour recouvrer une créance de 15 millions de dollars qu'il a engagé une procédure devant un tribunal américain, et produit le témoignage d'une ancienne secrétaire de M. Bidermann, qui évoquait les *« libéralités »* consenties aux époux Le Floch-Prigent. Son avocat à Londres a pris part à l'achat de l'appartement destiné à Fatima Belaid.
● **Nathan Meyohas** : avocat et homme d'affaires d'origine turque, il est intervenu, lors du rachat par Elf de la société américaine Oxypetroleum, ce qui lui a valu une commission de 5 millions de dollars et une mise en examen. Claude Richard l'a décrit comme *« un homme très intelligent, très riche, qui n'a jamais offert un verre à personne »*.

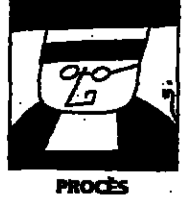
Les « Amazones » répondent devant les assises de leurs sept braquages de jeunesse

Les cinq femmes, aujourd'hui rangées, sont accusées de vols à main armée commis dans le Vaucluse

Cinq jeunes femmes, accusées d'avoir opéré une série de sept « braquages » entre janvier 1989 et juillet 1990, comparaissaient, du 18 au 20 septembre, devant la cour d'assises du Vaucluse. A l'époque des faits, elles étaient devenues *« les Amazones »*. Depuis, elles ont refait leur vie et se sont rangées. Pour vols à main armée et association de malfaiteurs, elles encourent la perpétuité.

CARPENTRAS
de notre envoyé spécial

Dans la mythologie criminelle locale, elles étaient *« les Amazones »*. Guerrières à main armée, grimées, perruquées, « braquant » banque sur banque, entre janvier 1989 et juillet 1990, dans la région de Cavaillon et de L'Isle-sur-la-Sorgue. Tassées dans le box des accusés, devant la cour d'assises du Vaucluse, du 18 au 20 septembre, vestes croisées sombres et chemisiers blancs, ce sont cinq jeunes femmes trentenaires tirées à quatre épingles, comme pour un entretien de première embauche. Leurs voix libèrent des torrents d'accents provençaux. Leurs curriculum vitae sont une suite de décalques de galères familiales, de placements et de mesures éducatives, d'études avortées en classes de préapprentissage, de stages et de petits boulots.



PROCÈS

Libres après un an de détention provisoire, sous contrôle judiciaire depuis quatre ans, elles ont refait leur vie. Insérées, rangées, avant même d'être jugées. Hélène Trinidad, trente-deux ans, deux fois divorcée, mère de trois enfants, est vendeuse en boulangerie. Laurence Foucrier, trente-deux ans, mère célibataire, est femme de chambre dans un motel. Fatija Maamar Djellali, trente et un ans, cherche un emploi de secrétaire. Sa sœur Malika, trente-quatre ans, vend de la lavande aux antipodes, avec son mari, un ancien joueur de rugby australien. Carole Toucourt, vingt-six ans, vend, elle, des olives sur les marchés. Leur bonne conduite est unanimement louée.

Pourtant, *« pour aider Hélène et ses petits »*, et plus généralement *« pour l'argent »*, les « Amazones » ont effectué une série de sept braquages insensés. Le 15 janvier 1989, un peu avant midi, deux d'entre elles déboulent, têtes cagoulées, dans l'agence du Crédit agricole de L'Isle, qui gère le compte de Malika. Celle-ci est présente, tête découverte. *« Pur hasard*, dit-elle. *Pure malchance. J'étais là pour un retrait. »* « Pur hasard », elle a aussi déjà assisté, quelques années auparavant, dans cette même agence, à une attaque à main armée. Un fusil à canon scié pour l'une des têtes cagoulées, un pistolet d'alarme pour l'autre. Personne ne dit mot. On enfourne l'argent dans un sac. Butin : 116 000 francs.

Un an plus tard, le 15 février 1990, Crédit agricole de Caumont : perruques rousse et brune à la place des cagoules. Butin : 24 000 francs. Onze jours plus tard... même agence : 73 000 francs. Puis Crédit lyonnais, agence de Cavaillon, le 3 avril, avec fausse moustache et chapeau melon : 30 000 francs. Agence du Pontet, quinze jours plus tard : 40 000 francs. Las, pour les « guerrières », les billets sont piégés, et une liasse explose. Qu'importe. Le 4 mai, Crédit agricole de Saint-Saturnin : 52 000 francs. Puis, quand le vent tourne côté banques, agence de travail temporaire MOI de Carpentras : 7 800 francs.

INSOUCIANCE ET INCONSCIENCE

Les braqueuses opèrent toujours par paire, un troisième complice attendant dans une voiture. Pour le premier vol, un ancien petit ami de Fatija, effacé, timide, a prêté son concours. Sans suite : *« J'avais peur. »* Les « Amazones », elles, sont interchangeables et n'ont pas froid aux yeux, sauf Laurence, qui préfère grimer ses amies. *« On allait à Cavaillon aux farces et attrapes pour acheter les postiches. Quand elles partaient, c'est moi qui gardais les petits. »* A chaque fois, l'insouciance et l'inconscience arment les jeunes femmes d'une confiance que la chance et les dieux ne trahissent pas. Elles agissent en plein jour, les plaques de la voiture ne sont pas maquillées. *« Une fois, j'ai été embêtée,* lâche Fatija, *il y avait un sens interdit devant moi... »*

« C'est angoissant de braquer une banque », dit Hélène au président médusé. *« Que faisiez-vous de l'argent ? – On se partageait la somme. – Et qu'en faisiez-vous ? – Eh bé, j'allais faire les courses avec les petits. Une fois, j'ai emmené ma mère à Auchan... »* Les amies d'Hélène évoquent ses difficultés financières ; elle parle d'un trop-plein d'allocations familiales, qu'il a fallu rembourser. Elle est confiante. En 1990, les gendarmes l'ont arrêtée une journée, puis relâchée. *« J'ai pensé qu'ils savaient que c'était moi, et qu'ils me faisaient une fleur... »* Elle avait mis un terme aux braquages.

Soudées par l'amitié et les difficultés, Hélène, Laurence et Fatija ont reconnu les faits à l'issue d'un cambriolage raté, en 1991, chez un ancien employeur de Malika. Elles affirment qu'au cours des attaques le fusil et le pistolet n'étaient pas chargés. Elles innocentent Malika, même au prix de déclarations parfois contradictoires. De son côté, isolée pour une brouille étrangère à l'affaire, impliquée par ses coaccusées, Carole nie fermement toute participation. Son concubin la soutient : *« Carole, elle vend des olives et de la tapenade, elle vend du soleil, elle braque pas les banques avec une arme ! »*

Les experts psychologues n'ont décelé aucun trouble patent chez les accusées. Laurence, qui avait tatoué en deux lettres un mal ancien sur sa peau – L pour Laurence, S pour solitude –, vient de s'endetter pour acheter une encyclopédie à son fils. Fatija s'est investie dans la vie socioculturelle de L'Isle. Et Malika espère retrouver son mari en Australie au plus tôt. Pour vols à main armée et association de malfaiteurs, elles encourent la perpétuité.

Jean-Michel Dumay

M. Suard débouté en appel de sa plainte contre « Le Monde »

DANS UN ARRÊT rendu le 10 septembre, la cour d'appel de Paris a débouté le PDG d'Alcatel-Alsthom, Pierre Suard, qui demandait la condamnation du *Monde* pour atteinte à sa vie privée. Le différend portait sur un article paru en 1994, au plus fort des révélations sur les travaux de sécurité et d'aménagement réalisés par le groupe au domicile personnel du PDG, à Neuilly-sur-Seine.

Le 5 juillet 1994, au lendemain de sa mise en examen par un juge d'instruction d'Evry, Pierre Suard réunit la presse dans les salons de l'hôtel particulier du groupe, rue de La Boétie, afin de répondre à ses accusateurs. Il rejoint ensuite les plateaux de France 2, qui l'ont invité à venir s'expliquer sur l'affaire Alcatel pendant le journal de 20 heures. *« Nous sommes en face d'une campagne qui ne correspond à rien »*, assure-t-il. Le lendemain, *Le Monde* publie un article affirmant que *« l'enquête judiciaire contredit partiellement les explications de Pierre Suard ». « Les prises de parole du PDG d'Alcatel-Alsthom, pour défendre son groupe et sa bonne foi, méritent d'être comparées aux résultats de l'enquête conduite depuis plus d'un an, à Evry, par le juge Jean-Marie d'Huy,* écrit *Le Monde. Les affirmations de M. Suard, sur ses dépenses comme sur ses revenus personnels, s'en trouvent précisées et nuancées sur plusieurs points. »*

« UN SOUCI D'INFORMATION »

Reprenant les déclarations publiques de M. Suard sur ses revenus et son patrimoine, *Le Monde* les confronte aux éléments recueillis par les enquêteurs. Il note également que, si l'instruction ne retient que 300 000 francs des 3 millions de francs de travaux, ce n'est que pour des raisons de procédure. Considérant que les informations sur son patrimoine ont été recueillies frauduleusement et constituent une atteinte à l'intimité de sa vie privée, le PDG d'Alcatel-Alsthom attaque *Le Monde*. En première instance, le tribunal lui donne raison.

En appel, les magistrats ont débouté M. Suard, constatant qu'*« en droit, la publication de renseignements sur une personne ne porte pas, en principe, atteinte à sa vie privée dès lors qu'ils sont d'ordre purement patrimonial ». « Les éléments publiés* [sur la présence des enfants de M. Suard dans la SCI propriétaire d'un des immeubles] *ne contiennent, en l'espèce, aucune allusion à leur vie ni à leur personnalité »*, ajoute la première chambre de la cour d'appel, présidée par Pierre Bargue.

Soulignant que ces renseignements ont été publiés à la suite de la conférence de presse, la cour ajoute que l'enquête du *Monde*, *« qui répond à un souci d'information complète des lecteurs, se rapporte directement au débat que M. Suard a décidé de rendre public ». « Le journaliste, qui n'est soumis par aucun texte au secret de l'instruction judiciaire, est libre dans la recherche de ses informations »*, note la cour. Elle estime que *Le Monde* a publié *« sans abus ni malveillance des informations destinées de façon exclusive et légitime à instruire le lecteur des circonstances entourant la mise en examen de M. Suard, président d'un des principaux groupes industriels français, pour des faits relatifs à l'acquisition ou à la gestion de son patrimoine »*.

Anne Chemin

Les « sans-foyer » de Montreuil au conseil municipal

JEAN-PIERRE BRARD prend l'air bravache, ce 19 septembre, en pénétrant dans la grande salle des fêtes de la mairie de Montreuil (Seine-Saint-Denis). C'est l'heure du conseil municipal. Deux questions orales sont prévues, annonce-t-il, dont l'une porte sur l'« affaire » du foyer Nouvelle-France, détruit et évacué, le 4 juillet dernier. 336 résidants – Maliens, Mauritaniens, Sénégalais – sont toujours en attente d'un relogement *« vaste et communautaire »*, à Montreuil de préférence, et non *« multiple et éparpillé »*, comme le maire le leur a proposé. L'intervention policière commandée par les services de M. Brard, le 9 septembre dernier, alors qu'ils occupaient la place de la mairie, a semé le trouble au sein de la majorité municipale.

Près de trois cents personnes sont venues assister à ce conseil de rentrée. Résidants, responsables d'associations ou simples Montreuillois, novices des causes ou routiers des combats, comme Mgr Gaillot, ils se massent dans la salle. Jean-Pierre Brard (ex-PCF, Convention pour une alternative progressiste) ne les regarde pas. Pendant deux heures, il commente l'ordre du jour et les délibérations du conseil. Pédagogie, mordant, ironie : M. Brard explique, poste par poste, le *« budget le plus injuste depuis 1945 »* que le gouvernement vient de présenter, détaille avec passion les taxes de la facture d'eau, reprend vivement une élue sur une inexactitude historique.

La situation, pourtant, est tendue. Le 16 septembre, deux représentants du foyer et deux Montreuillois ont rencontré le directeur du cabinet du préfet de Seine-Saint-Denis. La préfecture devrait transmettre la liste des places disponibles dans les foyers de Paris et de la Petite Couronne. La mairie, pour l'instant, propose six sites différents, dont deux seulement à Montreuil, et organise samedi une journée portes ouvertes dans deux d'entre eux, afin que les Montreuillois puisssent juger, sur pièces et dans les chambres, de la bonne volonté de la mairie.

L'heure est aux interventions. La majorité municipale, avec l'approbation des élus Verts, fait un geste qui ne rompt pas sa cohésion : *« C'est l'honneur d'une municipalité de gauche que de choisir la voie de la pédagogie et non du bâton. Il vaut toujours mieux convaincre que contraindre. »* Le matin même, M. Brard s'est aussi vu proposer une rencontre par Patrick Braouezec et Jack Ralite, maires (PCF) de Saint-Denis et d'Aubervilliers. Ce dernier l'a dit devant le comité national : *« Les Maliens souhaitent vivre d'une certaine manière. La vie communautaire est cette manière. »*

Las ! Jean-Pierre Brard fait répondre, par un de ses adjoints (PS), que ses propositions de relogement *« sont toujours valables »*, en regrettant que *« l'intervention de groupes extérieurs à Montreuil crée désormais un climat d'incompréhension »*. La salle siffle, demande – sans succès – la parole. L'élu FN, qui a déposé une question écrite, enchaîne. Des pancartes se lèvent, montrant des photos de Jean-Pierre Brard à l'église Saint-Bernard. Le maire quitte la salle. Le porte-parole des résidants, Barajji Gani, tente d'organiser la riposte. Trop tard : une à une, la mairie fait éteindre les lumières de la salle des fêtes.

Ariane Chemin

Le président et le trésorier de la Licra mis en examen pour « complicité de faux »

PIERRE AIDENBAUM, président de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra), et Jean-Pierre Antebi, trésorier de l'association, ont été mis en examen, le 11 juillet, pour *« complicité de faux en écriture privée »* par Michèle Luga, alors juge d'instruction à Paris. Cette décision est consécutive au licenciement, un an plus tôt, de Catherine Salmona, ancienne directrice administrative et financière de la Licra, à la suite de la découverte de factures, pour un montant de 180 000 francs, payées non pas aux imprimeurs qui les réclamaient mais à une tierce personne. Après une plainte de la Licra, la directrice remerciée avait été mise en examen pour *« faux et usage de faux »*. Elle se défend en expliquant que les sommes disparues correspondent à la rémunération d'une attachée de presse employée « au noir », notamment grâce à des notes de frais falsifiées sur ordre de son employeur. *« Personne ne s'est mis d'argent dans la poche à la Licra »*, plaide Marie-Pierre de la Gontrie, avocat de Pierre Aidenbaum, qui invoque *« le bricolage d'une association sans moyens »*. M. Aidenbaum, par ailleurs maire (PS) du troisième arrondissement de Paris, voit derrière la tardive révélation de cette affaire *« une opération politicienne »*.

La justice poursuit ses investigations dans les « affaires » de l'Essonne

DEUX MAIRES ADJOINTS d'Evry (Essonne), François Dufant et Pierre-Jean Banuls, et l'ex-épouse de ce dernier, Annie Dugardin, ont été mis en examen et placés sous contrôle judiciaire, jeudi 19 septembre, par le juge d'instruction Jean-Marie d'Huy. Adjoint chargé des travaux, Pierre-Jean Banuls est mis en examen pour *« recel d'abus de biens sociaux »*. Il est soupçonné d'avoir touché plus de 300 000 francs de la SARE, une ancienne société d'économie mixte d'Evry pour une étude dont la rémunération serait disproportionnée au travail fourni. La justice s'intéresse également à la disparition d'une subvention publique de 1,3 million de francs qui aurait dû être versée à la SARE au début des années 90. C'est dans ce cadre que François Dufant, président de cette société, et Annie Dugardin, sa directrice, ont été mis en examen pour *« abus de biens sociaux, escroquerie et complicité de recel »*. – (Corresp.)

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a prononcé une *« interdiction temporaire d'exercer ses fonctions »*** à l'encontre du président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Chambéry, Bernard Constantin, mis en examen pour *« attouchements sur mineurs »* alors qu'il était bénévole dans une association d'Annemasse (Haute-Savoie) pour enfants en difficulté. De son côté, la Cour de cassation a dessaisi, au bénéfice d'un juge parisien, le magistrat de Thonon-les-Bains en charge de l'affaire, afin d'éviter tout risque de pression locale.

■ **UNIVERSITÉ : l'Ecole française de Rome change de statut** pour s'aligner sur celui des autres écoles françaises à l'étranger (Extrême-Orient, Le Caire, Madrid et Athènes). Selon un décret publié au *Journal officiel* du 17 septembre, elle devient établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Créée en 1903, l'Ecole de Rome accueille des universitaires et des chercheurs spécialistes de l'Antiquité, du Moyen Age et de l'époque contemporaine.

Le juge Halphen a transmis au parquet la procédure concernant Xavière Tiberi

L'épouse du maire de Paris avait rédigé un rapport de trente-six pages, rémunéré 200 000 francs

Le juge d'instruction de Créteil Eric Halphen a transmis, jeudi 19 septembre, au parquet de Créteil, une ordonnance de soit-communiqué concernant une étude commandée à Xavière Tiberi par le conseil général de l'Essonne. Ce document de trente-six pages sur les *« conditions de coopération entre les collectivités locales »* avait valu à l'épouse du maire de Paris une rémunération de 200 000 francs.

LE JUGE D'INSTRUCTION Eric Halphen a transmis, jeudi 19 septembre, au procureur de la République de Créteil (Val-de-Marne), Michel Barrau, une ordonnance de soit-communiqué consacrée à une étude réalisée par Xavière Tiberi à la demande du conseil général de l'Essonne, présidé par Xavier Dugoin.

Intitulé *« Réflexions sur les orientations du conseil général de l'Essonne en matière de coopération décentralisée »*, ce document de trente-six pages a valu à l'épouse du maire de Paris une rémunération de 200 000 francs versé en dix mensualités, de mars à décembre 1994.

Le juge Halphen a découvert ce texte lors de la perquisition mouvementée qu'il a conduite au domicile des époux Tiberi, le 27 juin, dans le cadre de son enquête sur les fausses factures des HLM de la Ville de Paris (*Le Monde* du 3 juillet). Commandée par le président (RPR) du conseil général de l'Essonne, l'étude, publiée en partie par le *Canard enchaîné* dans son édition du 17 juillet, ne paraît pas présenter, à première vue, un intérêt évident.

Il semble en outre avoir été rédigé à la hâte : le texte dactylographié comprend de nombreuses erreurs de frappe et de fautes d'orthographe.

COMPÉTENCE TERRITORIALE

Afin de déterminer si la rémunération accordée à Mme Tiberi correspond à un salaire de complaisance, le juge Halphen a entendu la femme du maire de Paris, le 18 juillet, au palais de justice de Créteil (*Le Monde* du 27 juillet).

Lors de cette audition, Xavière Tiberi a revendiqué la paternité de ce document et indiqué qu'elle n'avait jamais auparavant travaillé à titre bénévole, sinon pour son mari.

Le juge d'instruction de Créteil ne peut cependant pas enquêter directement sur cette affaire car ce nouvel élément ne figure pas dans sa saisine initiale. Il a donc transmis la procédure au procureur de Créteil, Michel Barrau, qui doit décider des suites à donner à cette ordonnance.

Pour des raisons de compétence territoriale – les faits ont été commis dans l'Essonne –, le dossier pourrait être transmis au procureur de la République d'Evry, Laurent Davenas. Dans ce département où les enquêtes financières visant les élus locaux se multiplient, un juge d'instruction, Chantal Solaro, instruit déjà une affaire de salaires présumés fictifs versés par le conseil général de l'Essonne. L'épouse du président du conseil, Xavier Dugoin, aurait reçu une rémunération de plus de 20 000 francs par mois pour des prestations qui restent, pour le moment, mal définies.

A. C.

Affaires grenobloises : le ministère public dénonce les carences de l'instruction

GRENOBLE
de notre correspondant régional

Règlements de comptes entre magistrats grenoblois. Ce mauvais scénario s'est déroulé, jeudi 19 septembre, devant la chambre d'accusation de la cour d'appel qui examinait le non-lieu prononcé par le juge d'instruction Christian Blaes dans le dossier du promoteur Vincent Rivier, ex-PDG des maisons Cosmos. Ce proche de l'ancien maire RPR de Grenoble, Alain Carignon, avait été inculpé le 20 octobre 1989 pour *« présentation de faux bilans, abus de biens sociaux, escroquerie et faux en écriture privée »* et placé en détention provisoire pendant cinquante-deux jours. L'ordonnance de non-lieu, prise le 6 mai sur réquisition conforme du parquet, constatait la prescription des faits reprochés à M. Rivier. Depuis 1991, aucun acte d'instruction n'avait été fait par les quatre juges successivement chargés du dossier. Dix jours plus tard, le parquet général faisait appel de cette décision.

Occupant en personne le siège du ministère public, le procureur général a publiquement mis en cause les méthodes d'instruction dans ce dossier, mais aussi dans les autres *« affaires grenobloises »* dont s'occupe le même magistrat. Dénonçant *« une grave carence de l'institution judiciaire »*, Michel Albarède a affirmé qu'il n'était *« pas bon qu'un juge à l'origine d'un dysfonctionnement de la justice couvre lui-même du manteau d'un non-lieu ses erreurs »*. *« J'en ai assez que des décisions, par exemple de mise en détention, soient préparées par la police judiciaire et par les juges dans des dossiers qui me sont communiqués de manière incomplète. »* *« Si le dossier* [Rivier] *avait été creusé, Grenoble et le département de l'Isère ne seraient pas dans le gouffre où ils se trouvent aujourd'hui. Il est inconvenant de continuer à dire que c'est le procureur général qui bloque l'évolution des dossiers. »*

« PRÉTEXTE À DÉPAYSER »

Les violentes attaques prononcées par le procureur général de Grenoble à l'encontre des deux juges en charge des dossiers dans lesquels sont impliqués des hommes politiques de l'Isère, sont qualifiées *« d'inquiétantes »* par les avocats comme par un certain nombre de magistrats. Michel Albert, avocat de la Confédération syndicale des familles dans l'affaire Rivier, craint que *« ce plaidoyer serve, demain, comme à Carpentras, de prétexte à dépayser les affaires en cours d'instruction à Grenoble contre un certain nombre d'hommes politiques. Le déclenchement d'un conflit de cette importance n'est pas innocent. Il a été mûrement réfléchi, médité. Y a-t-il derrière tout cela un calcul ? »*

Une autre hypothèse peut également être soulevée pour expliquer ce brutal coup ce colère du procureur général. Informé de nouvelles mises en examen imminentes au sein du personnel politique de l'Isère, a-t-il voulu s'attribuer, par avance, auprès de l'opinion publique, les bénéfices d'une accélération programmée de l'instruction des « affaires grenobloises » ?

Claude Francillon

L'ARC veut faire révoquer son commissaire aux comptes

Selon les nouveaux administrateurs, Roger-Louis Cazalet aurait « gravement porté atteinte aux intérêts » de l'association

MICHEL LUCAS, président de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), vient d'assigner en référé, devant le tribunal de grande instance de Créteil (Val-de-Marne), Roger-Louis Cazalet, commissaire aux comptes de cette association depuis 1983 qui le rémunérait annuellement entre 500 000 et 700 000 francs (pour environ mille heures de travail).

Les nouveaux responsables de l'ARC entendent obtenir – procédure rarissime – la révocation de M. Cazalet. Ancien président du Conseil national de l'ordre des experts-comptables, M. Cazalet est aujourd'hui président d'honneur de cette institution.

« L'accomplissement des diligences normales, de celles supérieures appliquant avis, conseils et alertes, se double d'un devoir de vigilance accru lorsque la gestion de l'association donne lieu à des critiques internes ou externes, comme ce fut le cas depuis près d'une décennie pour l'ARC, dans le cadre d'une abondante médiatisation », rappellent les nouveaux administrateurs de l'ARC dans leur assignation.

DEUX HYPOTHÈSES

Sur ce thème, ils joignent à leur demande de nombreux articles du *Monde* datés de 1988, 1991 et 1994, ainsi que les droits de réponse qu'avait demandés, alors, de manière quasi systématique, Jacques Crozemarie, président de l'ARC. *« Il est difficile de croire que M. Cazalet ait pu ignorer les campagnes de presse visant les errements de gestion de M. Crozemarie, dénonçant notamment le rôle prépondérant joué par certains prestataires de services et l'affectation des fonds reçus des donateurs à d'autres fins qu'à la satisfaction des buts statutaires »*, fait-on valoir aujourd'hui auprès de la présidence de l'ARC.

Celle-ci estime qu'on ne peut évoquer que deux hypothèses : *« Soit il connaissait la situation véritable des comptes de l'ARC et il avait constaté lui-même ce que l'IGAS* (Inspection générale des affaires sociales), *en 1991, et la Cour des comptes, en 1995, ont découvert et il a décidé de se taire, d'affirmer, contre la réalité, l'exactitude de bilans qu'il savait faux, servant ainsi de caution professionnelle et morale à M. Crozemarie ; soit, nécessairement alerté par les médias, ne serait-ce qu'en raison du constat de l'existence et du coût en honoraires d'avocats et autres des innombrables procédures en diffamation engagées par M. Crozemarie contre les journaux mettant en cause sa gestion, M. Cazalet n'a pas jugé utile de prendre au sérieux les critiques répétées et circonstanciées sur celle-ci, (...) faillissant ainsi à son mandat et favorisant de la sorte le pillage des dons recueillis par l'ARC. »* Selon les administrateurs de l'ARC, *« M. Roger-Louis Cazalet ne s'est pas acquitté comme il aurait dû de sa mission de commissaire aux comptes. Ce faisant, il a gravement porté atteinte aux intérêts que son contrôle avait pour but de protéger »*.

Interrogé par *Le Monde*, M. Cazalet a déclaré être *« étonné »* d'une telle décision, *« d'autant plus, ajoute-t-il, que j'avais été renommé à ce poste en mai dernier »*.

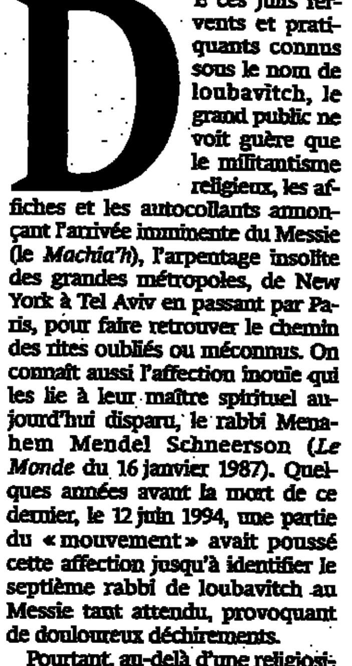
Jean-Yves Nau

L'ARC veut faire révoquer un commissaire aux comptes

Merci Saint-Père

Essor et désarroi des loubavitch

Cette communauté juive hassidique s'enracine en France. Le mouvement qui, il y a quelques décennies, n'intéressait qu'un cercle restreint de marginaux est à la veille d'entrer au Conseil représentatif des institutions juives



DE ces juifs fervents et pratiquants connus sous le nom de loubavitch, le grand public ne voit guère que le militantisme religieux, les affiches et les autocollants annonçant l'arrivée imminente du Messie (le *Machia'h*), l'arpentage insolite des grandes métropoles, de New York à Tel Aviv en passant par Paris, pour faire retrouver le chemin des rites oubliés ou méconnus. On connaît aussi l'affection inouïe qui les lie à leur maître spirituel aujourd'hui disparu, le rabbi Menahem Mendel Schneerson (*Le Monde* du 16 janvier 1987). Quelques années avant la mort de ce dernier, le 12 juin 1994, une partie du « mouvement » avait poussé cette affection jusqu'à identifier le septième rabbi de loubavitch au Messie tant attendu, provoquant de douloureux déchirements.

Pourtant, au-delà d'une religiosité populaire festive et d'un prosélytisme (limité à la communauté juive), au-delà des camions de propagande dans lesquels le rabbi voyait les *« tanks »* de sa très pacifique armée, et au-delà d'une présence sur le terrain qui s'exprime par la joie, par une prière rythmée de cantilènes ou par la danse, au-delà aussi des barbes et des chapeaux des hommes ou des perruques des femmes mariées – proies faciles des caricatures –, gît toute une vision du monde originale, complexe, patiemment élaborée depuis deux siècles.

C'est en effet il y a tout juste deux cents ans, en 1796, qu'a paru l'ouvrage de référence du mouvement, *Tanya, Likkutei Amarim*, un texte en hébreu qui rassemble les enseigements du rabbin Zalman Schneur de Lyady, fondateur du courant Habad – le véritable nom des loubavitch. Le judaïsme traditionnel appréciant particulièrement abréviations et acronymes, l'expression « Habad » doit se comprendre à partir des initiales de trois notions d'origine kabbalistique : *Hokhma, Bina, Da'at* (en hébreu : sagesse, raison et connaissance). Il s'agit d'une théosophie complexe constituant l'une des branches du piétisme juif apparu au XVIII[e] siècle, appelé hassidisme (du terme hébraïque *hassid* qui signifie « pieux »). Pour le courant Habad, l'univers est tout entier rempli de la présence divine et la tâche du Hassid consiste à dévoiler cette présence par l'accomplissement des prescriptions de la loi juive, et par une attention extrême à l'intention qui préside aux actes religieux.

Rejetant l'élitisme des savants et des érudits, le hassidisme a su diffuser et développer le mysticisme dans les milieux populaires, et son volcanisme n'a pas été sans déranger souvent les autorités juives traditionnelles, qui ont parfois durement réagi, en opposant aux Hassidim les vertus de la stricte étude talmudique.

Fondé à Lyady, en Biélorussie, le mouvement Habad s'est d'abord développé dans la ville proche de Loubavitch, dont il a fini par adopter le nom. A la suite de la guerre de 1914-1918, son épicentre se déplace à Varsovie, puis, après le deuxième conflit mondial, aux Etats-Unis, à Brooklyn (le rabbi s'installant au 770 Crown Heights). L'influence des loubavitch, aujourd'hui, est difficile à apprécier. De plus, le mouvement Habad demeure un milieu ouvert, sans réelle adhésion, sans rites d'initiation ou d'affiliation.

On peut néanmoins penser que les divers cercles d'études, écoles, centres communautaires, qui constituent une sorte de nébuleuse plutôt qu'une structure rigide, rassemblent quelques centaines de milliers de juifs de par le monde. Mais il y a assurément un mystère loubavitch : comment un petit groupe de dévots, voués à l'extase et à la contemplation, n'ayant longtemps parlé que le yiddish et le russe, et que l'observance stricte des commandements ne pouvait qu'éloigner du monde, est-il parvenu à installer l'orthodoxie au coeur de la cité moderne, à perpétuer et étendre ses croyances et son audience bien au-delà du noyau étroit des familles d'origine « russe » ?

EN France, par exemple, le mouvement loubavitch, composé à une écrasante majorité de juifs originaires d'Afrique du Nord, est passé en quelques décennies d'un petit cercle de marginaux groupés autour de la première *yeshivah* (maison d'étude) ouverte en France après la guerre en 1946 à Brunoy, dans la région parisienne, à une communauté qui se trouve à la veille de faire son entrée au CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France).

Une communauté qui revendique une quinzaine de milliers d'adeptes – sur une population juive que des calculs, d'ailleurs contradictoires, situent dans une « fourchette » de cinq cent trente-cinq mille à six cent cinquante mille personnes. *« Nous sommes devenus le deuxième mouvement communautaire, juste après le Consistoire* [l'organisation officielle du judaïsme religieux] », dit Haïm Nissenbaum, le porte-parole de Beth Loubavitch.

L'installation des loubavitch dans le paysage communautaire juif français peut être reliée à deux secousses socioculturelles récentes, qui n'ont que peu à voir avec l'univers de l'orthodoxie ashkénaze d'Europe de l'Est : le déracinement des juifs d'Afrique du Nord et... mai 68. Une anthropologue, Laurence Podselver, a depuis de nombreuses années fait des loubavitch en France son « terrain » d'étude. Elle décrit ainsi la période du « retour » qui marque l'expansion du mouvement dans l'Hexagone au cours des années 70 : *« Au début, les loubavitch ont drainé des marginaux, parce qu'à cette époque il fallait à tout prix faire parti d'un mouvement minoritaire. Culturellement, la marginalité politique partageait quelque chose avec la marginalité religieuse. »*

Serge Brodowicz, qui a rejoint les loubavitch à cette époque, se souvient, non sans une certaine nostalgie, de la période des débuts : *« C'est en 1965 que le rabbi a envoyé le rabbin Azimov pour former en France un mouvement de jeunesse dynamique. Se sont alors créés dans des locaux de fortune des cercles d'études. La majorité des* Ba'alé Techouva [ceux qui font retour à la stricte pratique religieuse] *étaient des séfarades, des déracinés qui arrivaient dans un pays – la France – peu préparé à servir de cadre à leur pratique du judaïsme. Entre l'attirance du monde laïc et des traditions juives sans références intellectuelles, le mouvement loubavitch constituait un bouillon de culture. »*

Une directrice d'école d'un petit jardin d'enfants loubavitch dans le XIX[e] arrondissement de Paris, du côté de la place des Fêtes, là où se regroupent de façon notable les juifs pratiquants de la capitale, venait d'un milieu traditionaliste d'Algérie, c'est-à-dire d'une famille attachée au judaïsme, mais où l'on pratiquait les rites sans trop se poser de question. *« J'avais seize ans dans les années 70. C'est par l'étude que je suis venue au mouvement Habad. A cette époque, on parlait beaucoup de révolution, et je me suis dis que la révolution devait être individuelle, une révolution sur soi. »*

L'exclusion, le chômage qui s'accroît et qui touche les familles juives jouent également leur rôle dans ce « retour ». Comme si la religion était seule à même de restituer à l'enfant en échec scolaire, au déraciné ou à celui qui peine à trouver un emploi, une dignité que la société lui refuse... Pourquoi justement les loubavitch ? Peut-être à cause de l'affaiblissment des mouvements sionistes en France, pense Laurence Podselver : *« Des jeunes ont rejoint le judaïsme religieux comme unique dimension de l'identité juive, et le groupe loubavitch a constitué, à ses débuts, une véritable avant-garde des tendances que portait le judaïsme français où s'amorçait un retour à l'orthodoxie. »*

JUSQU'AU début des années 80, l'irruption... des loubavitch est regardée avec un certaine sympathie. Voir des familles venues du Maghreb adopter, non sans une certaine dénégation de leur propre terreau, les us et les coutumes du judaïsme d'Europe de l'Est, donner à leurs enfant des prénoms yiddish et même – alors qu'ils parlent français et hébreu – apprendre le yiddish pour mieux se pénétrer des *Fahrbrengen* (des causeries) du rabbi, tout cela pouvait apparaître comme une sorte de revanche sur la Shoah qui a anéanti le foyer du monde orthodoxe. Mais la crispation générale face à tous les phénomènes qui évoquent, à raison ou à tort, l'intégrisme religieux propulse les loubavitch au coeur de polémiques dont les enjeux dépassent la communauté juive.

C'est ainsi que fin 1994, au Conseil régional d'Ile-de-France, une curieuse coalition formée de la gauche, du Front national et des verts refuse à l'association Jeunesse loubavitch une garantie d'emprunt pour la construction d'un lycée technique. La garantie finira par être accordée par le Conseil de Paris. Les loubavitch en conserveront un attachement à la personnalité de Jacques Chirac, pour qui le rabbin Pevzner appelle à voter – non sans que ce ralliement ne provoque d'ailleurs quelques tiraillements à l'intérieur de la communauté.

« Nous nous intéressons à la vie de la cité, mais notre règle, c'est l'apolitisme absolu. L'objectif du mouvement loubavitch est de rappeler aux juifs leur héritage. Leurs choix politiques, eux, se font à titre individuel, même si, auprès des loubavitch, Jacques Chirac bénéficiait d'un fort coefficient de sympathie à cause du soutien qu'il a apporté dans les questions communautaires », tient à préciser Haïm Nissenbaum.

C'est donc dans un environnement plus hostile ou moins complaisant que les loubavitch af-

> « Leur règle est l'apolitisme absolu. Même si, parmi eux, Jacques Chirac obtient un fort coefficient de sympathie »

frontent un autre risque : celui de l'institutionnalisation, peut-être même d'un certain embourgeoisement : *« On peut regretter*, dit Serge Brodowicz, *que, par rapport aux débuts, le mouvement se soit essoufflé dans sa vocation de courant intellectuel. Désormais, tout s'articule autour d'une communauté et de ses institutions éducatives ou synagogales, plutôt qu'autour du militantisme. »*

Non que la mystique soit en train de dégénérer en politique, mais, pour certains observateurs, l'ouverture propre au hassidisme Habad sera une entreprise plus difficile, moins naturelle pour les générations nouvelles qui sont nées et ont grandi à l'intérieur de la communauté. *« Après le mouvement de retour*, constate Laurence Podselver, *la phase actuelle est une phase de renouvellement. L'ouverture du mouvement Habad est liée à son histoire : la génération du retour, soit 95 % des loubavitch en France, était composée de gens qui avaient eux-mêmes fréquenté le lycée, l'école. Et quand on vient soi-même de l'extérieur, il est plus facile d'être "ouvert". Je ne sais pas si la seconde génération sera capable de cette ouverture. On ne discutera pas de Kant ni de Voltaire avec quelqu'un qui a fait ses études dans un lycée loubavitch. »*

Autre incertitude qui grève l'avenir : les dissensions internes consécutives à la disparition du dernier rabbi, qui n'a pas désigné de successeur. *« Le mouvement est en position d'attente*, dit Haïm Nissenbaum, *et il y a deux manières d'interpréter cette attente : il y a un courant "messianique" qui a pris une certaine importance, moins en France qu'ailleurs, et qui estime que le rabbi ressuscitera et se révèlera comme Messie. Ceux qui ne partagent pas cette thèse – l'ensemble de la structure responsable – pensent qu'en l'absence de directive il nous faut étudier son enseignement et mettre en pratique ses messages. »*

Nul doute cependant que l'effervescence messianique qui a marqué le début des années 90 laissera des traces et que le deuil du rabbi prendra de longue années. A terme, il est difficile de croire pourtant complètement au figement des loubavitch, tant la ferveur est inhérente à l'esprit même du hassidisme.

Nicolas Weill

Illustration : Stanislas Bouvier



هكذا من الأصل

La Bosnie sous la règle de trois

par Emmanuel Wallon

LES élections à six étages du 14 septembre en Bosnie-Herzégovine *consacrent la victoire* des trois principaux protagonistes de la guerre, ces partis nationalistes dont les succès conjugués, en 1990, annonçaient les affrontements à venir. Elles donnent un motif de satisfaction personnelle à Radovan Karadzic, Ratko Mladic, Mate Boban et autres organisateurs de la « purification ethnique », dont les comparses s'installent aux postes de commande.

Ces résultats marquent en retour un grave échec pour les infatigables défenseurs du pluralisme, dont Sarajevo et Tuzla demeurent les bastions. Ils attristent celles et ceux qui, un peu partout à l'étranger, se sont reconnus dans leur lutte contre l'intolérance et la barbarie. Ils sonnent comme un avertissement funeste pour les Bosniaques dans leur ensemble, indépendamment de leur préférence politique du moment, et quelle que soit leur culture ou leur « nationalité », car l'occasion de sanctionner les fauteurs de massacres et de désigner des instances acquises à l'unité ne se représentera pas de sitôt.

Il se trouve de beaux esprits pour hasarder que cette guerre des trois n'aurait pas eu *lieu* longtemps si l'on avait accepté dès le début de partager la citoyenneté selon la règle des trois entités. Pour l'assemblage hétéroclite connu sous le nom de communauté internationale, il s'agit en réalité d'une triple défaite : une franche déculottée pour l'OSCE, ridiculisée par les inculpés de La Haye ; une débandade pour l'ONU, qui abandonne le terrain à l'OTAN ; une reculade de plus pour l'Union européenne, dont les résolutions ne pèsent pas bien lourd devant les revirements de la Maison Blanche.

Après le sursaut de septembre 1995, les Américains, désireux de montrer leur savoir-faire dans les Balkans, concoctèrent les complexes accords de Dayton. C'est à leur aune qu'il faut apprécier le travail des organisations internationales. Approuver ces accords ? Bill Clinton et Richard Holbrooke ne laissaient pas d'autre choix aux Bosniaques... Rien que les accords ? Soit. Alors, il était permis d'exiger leur application intégrale, vu ce que chaque mot de ces cent cinquante pages avait coûté de larmes et de sang, de concessions et de promesses. En moins d'un an, les promoteurs en ont dispersé la substance au vent.

Sur la base du texte ratifié à Paris le 14 décembre 1995, il était difficile de savoir à combien de Bosnie l'on avait affaire. Selon le *préambule* et *l'article 1 de l'annexe* 4, certifiant l'unité et l'intégrité du pays en accord avec les engagements internationaux, il en existe une seule, bien sûr. D'après l'annexe 2 traçant des frontières entre les entités dénommées *« république serbe »* et *« fédération croato-musulmane »*, on en compte deux, malheureusement. Au vu des résultats électoraux, nous voici fixés : pas moins de trois Bosnie restent séparées par des lignes infranchissables aux simples mortels.

Plus grand monde ne fait mention des autres articles, abondants et détaillés pourtant, qui stipulent l'application uniforme d'un droit des citoyens sur l'ensemble des territoires. Pour donner un avenir à la paix, rien n'importait davantage que de rétablir les conditions physiques de l'exercice des libertés publiques. C'est en théorie la tâche du haut représentant européen Carl Bildt. Or la plus élémentaire d'entre elles, la liberté de circulation, est encore la moins assurée.

Dès le 23 mars, à Moscou, Robert Frowick, le responsable de l'OSCE chargé de les superviser, annonçait donc un calendrier parfaitement irréel en vue de tenir les élections en septembre. Déjà il prévoyait d'en certifier la faisabilité vers la fin juin ! Durant l'été, la manipulation grossière des listes, grâce à l'inscription de milliers de réfugiés dans certaines villes convoitées par les nationalistes *serbes et croates, contraignait* l'OSCE à faire machine arrière en annulant les élections municipales. En revanche, il lui a paru logique d'autoriser les consultations de niveau supérieur, bien que les conditions en fussent identiques. Il est vrai que Bill Clinton les avait portées sur son agenda de candidat.

Cet argument décisif prévalut également au Conseil de sécurité de l'ONU. Ce dernier a accepté de se dessaisir des responsabilités que la Charte lui confie pour déléguer les tâches du *« maintien de la paix »* à l'OTAN. De comité militaire en réunion au sommet, la puissante Alliance a cessé de veiller au progrès de la concorde et des libertés sur le champ de manœuvre bosniaque. Elle est trop occupée à résoudre un dilemme de haute stratégie : comment planifier le retrait des unités en ignorant si le prochain *président* des Etats-Unis désirera le retarder ou le précipiter ? Toute émue de réintégrer sans conditions les organes du commandement intégré, la France se contente d'étaler le rapatriement de son propre contingent, avec le souci d'économie qui résume la philosophie de l'Etat moderne.

Le gouvernement Juppé, dont les émissaires jouent toujours les premiers rôles à Sarajevo, Mostar et Goradze, ainsi qu'à Bruxelles et à New York, n'a pas prolongé la ligne de conduite tracée par M. Chirac à *l'été 1995. Il a vite renoué avec la* doctrine Mitterrand, servie sans états d'âme par l'élite des ministères de la défense et des affaires étrangères. Après avoir craint d'ajouter la guerre à la guerre, Paris n'a pas osé ajouter la paix à la paix.

La seule mesure efficace, pour empêcher les fanatiques de transformer les scrutins en *« formalité négligeable »*, selon l'expression de M. de Charette, aurait consisté à écarter de la compétition les partis et les *leaders* dont l'attitude s'avérait contraire à la liberté d'association, d'expression et de vote. Le Quai d'Orsay s'est opposé à cette proposition, déduite pourtant des textes eux-mêmes (annexe 3), parce qu'elle hérissait les chefs nationalistes serbes et croates, protagonistes habituels des négociations. Compte tenu de leur comportement hostile à la paix et de leurs conceptions opposées à *la* citoyenneté, il s'agissait d'un mauvais calcul. Les criminels de guerre arrêtés, les ultras écartés, des responsables mieux disposés auraient pu sortir de l'ombre.

Les trois entités troubleront encore longtemps le climat du continent : à la mode de Milosevic et de Tudjman, et peut-être un jour à la façon d'un tyranneau musulman

Sur les deux tiers du territoire bosniaque, les questions dont dépend la participation effective à la vie sociale sont tranchées par les anciens chefs de guerre, à moitié *reconvertis dans les affaires*. L'onction du suffrage universel vient de leur conférer la légitimité formelle qui leur manquait. On devine les méthodes qu'ils sont désormais à même d'utiliser pour étouffer toute contestation.

Pour ce qui est du reste du pays, il est aisé de lire dans le jeu du SDA, la formation du président Izetbegovic. En pratiquant une campagne d'intimidation – verbale et physique – contre l'opposition démocratique, il a cimenté le composé de rancœurs et de peurs sur lequel repose son influence. En contestant lui-même les conditions du scrutin, puis en menaçant de le boycotter, il s'est couvert face aux défenseurs d'une Bosnie-Herzégovine intègre et pluraliste. En y participant néanmoins, il a assuré sa mainmise sur les régions quadrillées par ses notables et ses fonctionnaires, appuyés par l'armée et la police.

A la rhétorique identitaire, ce parti ajoute en effet la pratique active du népotisme, canalisant l'aide internationale, contrôlant l'attribution des logements, des emplois et des pensions. Ses dirigeants préfèrent détenir les pleins pouvoirs dans une étroite nation « musulmane » qu'exercer une influence relative dans une république hypothétique. Constatant partout la manipulation des listes électorales, subissant maintes agressions des partisans du SDA, prévoyant de mauvais résultats, surtout parmi les réfugiés, *dans les petites villes* et les zones rurales, la liste unitaire emmenée par l'ancien premier ministre Haris Silajdzic a failli renoncer. Elle a jugé que l'abstention lui *nuirait davantage* et qu'il valait mieux témoigner que déserter la scène.

L'autonomie des pouvoirs locaux et cantonaux n'est respectable que dans la stricte mesure où ceux-ci ne font pas obstacle à des principes supérieurs. L'autorité de la nouvelle présidence pluripartite ne sera assurée qu'à la condition de fonctionner correctement. Il faut donc *faire plier les maîtres de la « Republika srpska »* et de l'ancienne *« Herzeg-Bosna »*, dissoute en droit mais nullement en fait. Comment y parvenir, si les moyens et les objectifs de la force internationale sont eux aussi divisés par trois ? Et comment faire respecter les clauses favorables des accords en vigueur, si leurs parrains étrangers omettent eux-mêmes de s'y référer ?

A l'image du ministre français qui ne dénonçait *« la dérive »* du processus que pour agiter la vague menace d'un retrait français, les puissances occidentales pataugent *en pleine contradiction*. Elles tirent argument du *« règlement de paix »* pour normaliser leurs relations avec Belgrade et Zagreb. Mais elles laissent les protégés de MM. Milosevic et Tudjman en miner impunément les bases. Elles vantent les mérites du libre-échange pour concilier les hommes et les idées, mais tolèrent que les mafias organisent le racket. Elles exigent des élections *« libres et démocratiques »* dans toutes les zones du pays, puis acceptent de les garantir en les sachant truquées. Elles remplacent la Forpronu par l'IFOR, et celle-ci par l'IFOR 2, *sans jamais sortir des* limites de l'aide humanitaire et de l'interposition. Du temps de la SDN, l'euphémisme sévissait dans toute sa splendeur. L'OSCE et l'ONU établissent pour leur part le règne de l'antithèse.

A défaut d'un ressaisissement, que la sale manie d'espérer impose encore d'envisager, le départ des soldats occidentaux laissera dans les Balkans une situation qui rappelera la partition chypriote pour l'aspect juridique et l'imbroglio somalien en ce qui concerne la vie civile.

Le temps *n'est pas* si loin où Ernesto « Che » Guevara encourageait les antiimpérialistes de tout poil à créer *« un, deux, trois Vietnam »* pour tourmenter l'Oncle Sam. Les trois Bosnie troubleront encore longtemps le climat du continent : pas à la manière révolutionnaire, mais à la mode de Milosevic et de Tudjman, et peut-être un jour à la façon d'un tyranneau musulman qui n'aurait ni la dignité ni la prudence d'Izetbegovic. Sans parler des voisins, par l'exemple inspirés...

Emmanuel Wallon *est maître de conférences en science politique à l'université Paris-X-Nanterre.*

AU COURRIER DU « MONDE »

CLOVIS

La *venue du pape* en France à l'occasion du 1500e anniversaire du baptême de Clovis a fait resurgir les vieux démons de la société française. Après qu'il fut entendu que le principe d'une visite papale était admis dans notre République, le concours financier apporté par les collectivités publiques à ce déplacement est dénoncé par les tenants d'une laïcité pure et dure.

S'il est vrai, malheureusement, que le sens du christianisme est défiguré outrageusement par certaines mouvances politiques situées à l'extrême, en transformant l'amour en valeur militarisée de combat agressif, il n'en demeure pas moins que la polémique en cours s'engage sur un terrain douteux.

Le chrétien n'est-il donc pas un citoyen comme les autres ? Peut-on subventionner n'importe quelle manifestation sportive, culturelle, politique, associative... et s'élever contre tout subventionnement à caractère religieux chrétien, mais aussi judaïque ou islamique ?

Ce serait dire que la République que j'aime et que je défends serait porteuse de ségrégation, d'intolérance, d'iniquité... Cela, je ne le veux pas ! J'ai essayé de *comprendre les motivations* de ce refus. Je n'y vois que la volonté d'effacer toute trace de la référence à Dieu. Pourquoi ? L'Eglise a-t-elle un pouvoir politique ? Non. C'est donc le poids éthique qu'elle représente qui dérange. J'ai souvent entendu que les prises de position du pape sur les questions de société étaient irrecevables. Mais ont-elles un caractère exécutoire, impératif ? *Non. C'est* donc bien que la dimension spirituelle ne peut participer au débat. Alors, que ceux qui croient se taisent ! Quelle grave erreur ! Dans un monde aussi tourmenté que le nôtre, où le sens, les valeurs et l'individu sont soumis à de telles pressions contraires au bien public, c'est un appel que je lance à nos frères laïques pour une tolérance réciproque.

Les vrais débats ne sont pas là ! Que les tenants de la laïcité qui se veulent défenseurs de la République s'attachent à défendre la qualité de citoyen qui est en péril plutôt que d'attaquer le citoyen.

Alain Oellers, Grenoble

La bêtise doit-elle tomber sous le coup de la loi ?

La bêtise doit-elle tomber sous le coup de la loi ?

par Pierre Mazeaud

COMME tout citoyen libre dans une société libre, M. Le Pen a le droit de dire des bêtises. Et Dieu sait qu'il ne s'en prive pas. Mais, même lorsqu'il s'agit de révoltantes contrevérités, celles-ci ne tombent pas nécessairement sous le coup de la loi pénale.

En matière de racisme, infractions aux confins desquelles le président du Front national aime à naviguer, la loi punit d'abord la discrimination raciale (art. 225-1 et 225-2 du code pénal), c'est-à-dire le fait de refuser à une personne ou à un groupe de personnes l'exercice d'un droit en raison de son appartenance ethnique. L'article 432-7 du même code réprime, logiquement, plus sévèrement cette infraction lorsqu'elle est le fait d'un dépositaire de l'autorité publique.

Mais, en émettant une opinion, M. Le Pen n'a commis aucun acte et n'a donc pas dénié de droits à quiconque. La loi punit aussi la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale ou la diffamation raciale.

M. Le Pen n'a diffamé aucune race puisqu'il n'en a cité aucune, ou, plus précisément et par une habileté qui ne trompe pas, il a reconnu une supériorité dans le domaine sportif à des personnes dont on le soupçonne de les classer, en réalité, aux échelons inférieurs de son absurde hiérarchie raciale personnelle : à s'en tenir à la lettre de ses propos, si quelqu'un doit se sentir diffamé, c'est plutôt moi, capable d'avoir escaladé l'Everest, mais jugé inapte à courir aussi vite que Carl Lewis simplement parce que j'ai la peau blanche. Le délit de provocation à la haine raciale ne me paraît pas davantage constitué, dans la mesure où il n'a pas été tenu de propos séditieux ou proféré d'appel au meurtre ou à la violence à l'encontre d'un groupe ethnique déterminé.

> L'erreur commise, de bonne foi, par ceux qui souhaitent poursuivre M. Le Pen pour ses propos racistes consiste à considérer que les notions de vrai et de faux doivent nécessairement coïncider avec celles de pénalement punissable ou non punissable

Dans notre droit actuel, la seule disposition qui – me semble-t-il – permettrait de poursuivre M. Le Pen serait celle qui, dans l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881, punit la provocation à la discrimination raciale : croire à l'inégalité des races équivaut à professer que certaines sont supérieures à d'autres. Or, le responsable d'une formation politique n'affirme pas ses convictions pour le seul plaisir de les porter à la connaissance du public, mais bien afin d'inciter les citoyens à y adhérer et à en tirer des conséquences dans l'action politique.

Dès lors, je suis tenté de considérer que des propos racistes publiquement tenus par un chef de parti constituent, par nature, une provocation à la discrimination. Mais je crains aussi que la règle de la définition stricte des infractions, qui s'impose au juge pénal, ne le conduise à relaxer M. Le Pen s'il était poursuivi sur cette base et que le résultat d'une telle décision de justice ne soit pire que l'impunité laissée à des propos irresponsables.

M. Le Pen s'est contenté – si j'ose dire – de tenir des propos racistes. Cela tombe-t-il sous le coup de la loi pénale ? C'est donc incertain. Faut-il la modifier à cette seule fin ? Je ne le pense pas.

La notion d'intention de provoquer la discrimination raciale que le garde des sceaux envisage de proposer à l'approbation du Parlement n'ajoute pas grand-chose à la législation actuelle. Outre que faire une loi spécialement pour une personne, fût-ce contre elle, est toujours de mauvaise technique législative et lui donne une importance qu'elle ne mérite pas, je craindrais que la superposition de termes comportant un élément subjectif – intention et incitation – ne permette pas davantage, à l'avenir, de réprimer les écarts de langage d'un homme dont la rouerie rhétoricienne frôle généralement la limite des infractions sans en franchir la frontière.

Le législateur de 1992 a donc été sage lorsque, réécrivant la totalité du code pénal, il a conservé la définition du délit de discrimination par référence à des actes limitativement énumérés et dont il est possible d'apporter la preuve ; il aurait tort aujourd'hui de céder à l'émotion en votant, à la hâte, une loi de circonstance.

La réponse me paraît donc devoir être plus politique et morale que juridique.

Il suffit de transposer au règne animal ces coquecigrues raciales pour en établir l'évidente fausseté : quelqu'un croira-t-il réellement que le lion soit supérieur au rat parce qu'il peut rugir ou la tortue inférieure au lièvre parce qu'elle se déplace moins vite ? N'importe quel écolier de huit ans sait que non. Mais toute la différence est précisément là : il y a chez La Fontaine une morale dont les élucubrations de M. Le Pen sont dépourvues.

Le président du Front national croit à l'inégalité des races. Grand bien lui fasse, serais-je tenté de dire. En exprimant cette opinion, il ne fait qu'apparaître pour ce qu'il est, un diplodocus de la pensée et de la politique, car il ne fait que réveiller une discussion qui, si elle a mobilisé quelques-uns des plus médiocres penseurs du siècle dernier, laisse aujourd'hui tout le monde indifférent, sauf lui. Faut-il donc que le législateur prenne sa plume pour ériger des billevesées, certes odieuses, en délit d'opinion ? Ce serait, une fois de plus, donner l'impression que le monde politique est à la remorque du Front national et que majorité et opposition ne peuvent s'entendre que sur son dos, finalement à son seul bénéfice.

L'erreur commise, de bonne foi, par ceux qui souhaitent poursuivre M. Le Pen pour ses propos racistes consiste à considérer que les notions de vrai et de faux doivent nécessairement coïncider avec celles de pénalement punissable ou non punissable.

Or, cette apparente équation est fausse. Lorsque M. Le Pen dit croire à l'inégalité des races, c'est évidemment inepte, car il confond la constatation de la diversité des êtres humains avec l'existence supposée d'une hiérarchie entre eux ; c'est moralement condamnable et même politiquement abject quand cela tourne à l'exploitation de la mort d'un adolescent. Mais je crains que cela ne soit pas légalement punissable et que modifier la loi n'y change rien.

En sens inverse, lorsque j'écris que M. Le Pen profère des sottises, que je le qualifie de diplodocus et que j'estime son action politiquement abjecte, mes propos sont si clairement désagréables que leur destinataire serait peut-être tenté de les trouver injurieux et, à ce titre, punissables. Ils n'en sont pas moins vrais.

Pierre Mazeaud est président (RPR) de la commission des lois de l'Assemblée nationale.

Le Pen raciste : légiférer enfin

par Patrick Gaubert

APRÈS l'annonce, faite par le garde des sceaux, de l'intention du gouvernement de présenter un texte de loi au Parlement, afin de combler les manques de la législation antiraciste actuelle, trois réflexions s'imposent. Beaucoup de temps a été perdu, depuis la proposition similaire que nous avions faite en mars 1994 avec le ministre de l'intérieur Charles Pasqua, proposition restée sans échos. L'aggravation et la dramatisation de la poussée xénophobe française révèle un reflux certain, sur le terrain, des forces antiracistes qui sont pourtant le contrepoint essentiel de toute loi censée faire œuvre de prévention. Enfin, il va falloir aborder avec vigilance l'ouverture de la prochaine session parlementaire et les débats qui porteront sur la nouvelle loi antiraciste, afin qu'elle ne soit ni une loi de circonstance ni une loi sans moyens pour parvenir à ses objectifs.

En 1994, constatant la persistance des idéologies racistes, xénophobes ou antisémites, et leurs manifestations violentes ou insidieuses, attentatoires à la dignité humaine, nous avions souligné la nécessité urgente de renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif législatif de lutte contre le racisme. Car les textes actuels, insérés dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, permettent trop souvent aux auteurs de propos et d'écrits racistes d'échapper à la loi pénale. Notre législation, par ailleurs, est inadaptée à la répression des nouvelles formes de diffusion des idéologies racistes.

La première modification que nous proposions tenait compte de la jurisprudence dominante de la Cour de cassation, qui interprète de façon rigoureuse, et donc restrictive, les éléments constitutifs du délit de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale actuellement prévu et réprimé par l'alinéa 6 de l'article 24 de la loi du 29 juillet 1881. Pour pallier toute difficulté de nature à priver partiellement de sens cette disposition, il nous est apparu souhaitable d'incriminer non seulement la provocation directe, mais également la provocation indirecte aux faits précités. Des propos qui, au regard du caractère excessif des termes employés, de la qualité du public auquel ils sont destinés ou de leur mode de diffusion, tendent à une telle provocation ou sont de nature à provoquer de tels sentiments, devraient ainsi tomber sous le coup de la loi.

D'autre part, afin d'éviter les conséquences résultant des difficultés de qualification des faits constitutifs de la diffamation raciale et de l'injure raciale (articles 32 alinéa 2 et 33 alinéa 2 de la loi du 29 juillet 1881), sources de fréquentes relaxes, nous proposions de fondre en une seule infraction les deux délits d'injure raciale et de difamation raciale, en englobant leurs éléments constitutifs respectifs. Enfin, pour permettre à la France de se mettre en totale harmonie avec la Convention internationale relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, qui exige que soit déclarée punissable *« toute diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale et toute incitation à la discrimination raciale »*, était instituée, aux termes de cette proposition, une infraction nouvelle.

L'aggravation de la répression, l'augmentation des peines et des amendes, l'adoption de peines complémentaires spécifiques et diverses dispositions annexes concluaient un avant-projet de loi daté du 18 mars 1994 au sujet duquel la commission nationale consultative des droits de l'homme rendit un avis (positif) au bout de huit long mois, ce qui ne permit plus de saisir le Parlement, alors hors session.

La proposition du garde des sceaux, reprenant de manière quasi intégrale le dispositif précité, revêt un intérêt certain. Mais elle arrive, hélas, avec bien du retard : la houle xénophobe qui agite de nouveau la société française était bien prévisible. Et le caractère spectaculaire de cette proposition ne fait qu'aller dans le sens d'une dramatisation voulue par Jean-Marie Le Pen.

Si le renforcement du dispositif législatif est nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'il serait bien naïf de croire qu'une nouvelle loi stoppera l'entreprise séparatiste de l'esprit républicain menée tambour battant par Jean-Marie Le Pen et ses lieutenants. Car, pour être sereinement et correctement appliquée, une loi réclame une cohésion totale avec la morale ambiante ; elle ne devrait d'ailleurs être que le témoin de cette morale, et non ce qui prétend la restaurer.

Jean-Marie Le Pen vient de s'engager dans une nouvelle phase de son combat, qui vise moins l'horizon des prochaines échéances électorales que la déstabilisation de l'*« establishment »* honni par ses troupes. Le laisser parler, c'est prendre le risque de laisser se répandre des idées antirépublicaines qui tiennent lieu, dans une couche sans cesse élargie de la population, de valeurs-refuges. Le museler, c'est transformer en fronde héroïque son combat d'arrière-garde.

Une loi de circonstance serait donc la pire des armes, sans une prise de conscience, par les pouvoirs publics, de la nécessité de retrouver la voie du dialogue et de la concertation avec toutes les forces vives de l'antiracisme. Le racisme, sous toutes ses expressions, est un crime punissable par la loi, de La Trinité-sur-Mer à Carpentras et de Toulouse à Paris. La morale n'est pas une loi, mais un bien commun, qu'il n'appartient pas au seul gouvernement ni au seul Parlement de défendre.

Patrick Gaubert est vice-président de la Licra, ancien chargé de mission au cabinet du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua.

هكذا من الأصل

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'école mobilisée contre la violence

Suite de la première page

Après une série de voies de fait, vols, rackets, agressions dans les établissements, le gouvernement s'était attaché à prouver, par un ensemble de mesures essentiellement coercitives, qu'il entendait contenir ces phénomènes ou, du moins, les réduire par un renforcement des protections dans l'école. La contravention pour intrusion extérieure, la coopération avec la police et la justice, la création de structures expérimentales pour les adolescents marginalisés – quelques exemples parmi les dix-neuf mesures du plan – sauraient faire de l'école-*« sanctuaire »* un nouveau refuge des valeurs républicaines.

UNE CERTAINE IMPUISSANCE

« Tout le monde attend de nous une restauration de l'ordre dans ce que cette valeur a de républicain à l'école », avait affirmé Alain Juppé lors d'une table ronde, le 20 février, avec l'ensemble des organisations syndicales et les fédérations de parents d'élèves.

En appelant aujourd'hui au *« sursaut »* de la société et à la *« responsabilité »* des jeunes eux-mêmes, M. Bayrou prend un risque. Il indique lui-même les limites de la restauration de cette école- *« sanctuaire »* qui a trouvé peu d'écho dans la réalité. Il laisse aussi entrevoir un changement d'attitude et de discours traduisant l'aveu d'une certaine impuissance à vaincre désormais un mal qui gangrène l'ensemble de la société. La mort qui rôde autour de l'école ne peut laisser indifférent. Comme le remarque le sociologue Bernard Charlot, *« la violence atteint parfois des formes extrêmes qui, pour rester fort rares, n'en attestent pas moins qu'un seuil a été franchi dans l'escalade : violences avec armes (y compris à feu), viols, meurtres. Une barrière semble être tombée de sorte que l'angoisse s'est accrue. »*

Il n'est donc pas surprenant que, à l'exception du président du Front national, la plupart des organisations syndicales d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves et même des associations de lycéens aient accueilli favorablement l'initiative de François Bayrou de provoquer un débat dans toutes les écoles. Durant deux heures, les élèves, de l'école primaire au lycée, chacun dans sa classe, étaient invités à réfléchir sur *« la violence dont ils sont victimes, sur les formes concrètes qu'elle peut prendre, sur les moyens de la prévenir, sur la nécessité d'en refuser la banalisation, sur les conditions d'un changement de climat »*, selon les termes de la circulaire envoyée par François Bayrou, jeudi 19 septembre, aux recteurs et aux chefs d'établissement.

De quel type de violence discute-t-on, quel type de message le gouvernement entend-il faire passer, quelle prise de conscience espère-t-il susciter ? N'aurait-il pas été plus judicieux d'inviter professeurs et élèves à une réflexion sur l'égalité et les droits de l'homme face aux propos racistes de Jean-Marie Le Pen ? M. Bayrou, chantre de l'éducation civique revisitée, n'a pas saisi l'occasion. Il a préféré s'en tenir à un débat général sur la violence. Dès lors, il n'est pas sûr que les chefs d'établissement et les enseignants aient bien perçu la nature de la demande ministérielle.

Pour ceux qui s'étaient déjà engagés dans une réflexion structurée sur la violence et les moyens de la combattre, qui ont mis en place des procédures de dialogue et de médiation, cette injonction paraît bien illusoire. En l'absence de *« repères »* précis, d'autres, jusqu'à présent préservés, n'ont pas hésité à exprimer leurs réserves. Sur le terrain, l'unanimisme national autour d'une émotion légitime a, lui aussi, trouvé ses limites.

IMPÉRATIFS BUDGÉTAIRES

Au moment où, sous couvert de rigueur, le gouvernement envisage de supprimer des postes dans l'éducation, les syndicats de personnels et les fédérations de parents n'oublient pas de porter le débat sur un autre terrain, celui des moyens d'encadrement et de prévention qui permettraient à l'école d'assurer la mission d'instruction que la société attend d'elle. Pour n'être pas suffisante, cette condition reste nécessaire. Faute de pouvoir revenir sur les impératifs budgétaires, Alain Juppé et François Bayrou préfèrent lancer un appel aux jeunes pour qu'ils *« brisent le mur du silence »* et *« prennent leurs responsabilités »*. Il faudra sans doute beaucoup plus de deux heures, un matin de classe, pour y parvenir.

Michel Delberghe et Béatrice Gurrey

DANS LA PRESSE

FRANCE INTER
Pierre Le Marc

■ Le plan antiviolence peu à peu mis en oeuvre par le ministre de l'éducation, et qui combine traitement de la délinquance et prévention de la violence, ne manque ni de pertinence ni d'intérêt. Mais, *on le sent bien, il ne parviendra* certainement pas à juguler le mal sans une prise de conscience chez les élèves de leur responsabilité personnelle. Sans une vigilance nouvelle de la part des parents. Sans une mobilisation et une remotivation des enseignants. Sans une révolution dans les méthodes et l'affectation des moyens de l'éducation nationale. Sans un traitement accéléré des dégâts du chômage et de l'exclusion. Ce défi est en réalité l'affaire de tous.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le jugement formulé par Alain Juppé a le mérite de la clarté. Ni circonvolution ni précaution : le premier ministre appelle un chat un chat, un raciste un raciste. (...) La correction de tir s'imposait, déjà opérée la semaine passée par le président de la République. Notons seulement que cette majorité de droite, comme la majorité de gauche qui l'a précédée, succombe à la même dialectique, dialectique impuissante à enrayer la lente montée du Front national. Tour à tour, elle feint d'ignorer le FN puis le stigmatise bruyamment ; tour à tour, elle emprunte à sa partition, *notamment sur le sujet de l'immigration*, puis elle condamne sévèrement ce parti ; tour à tour, elle en joue tactiquement lorsqu'elle est menacée en imaginant de triturer le mode de scrutin, puis jette l'anathème sur le parti de Jean-Marie Le Pen au nom des principes de la saine morale. Le résultat de cette dialectique pratiquée à droite et à gauche et qui traduit leur désarroi respectif est que le Front continue de monter.

RECTIFICATIF

ZAÏRE

L'opération de ratissage que l'armée zaïroise a lancée, au début de septembre, au Sud-Kivu, visait non pas les Hutus, comme nous l'avons écrit par erreur dans *le Monde* du 20 septembre, mais les Banyamulenge, des Tutsis d'origine rwandaise.

Le Monde

ÉDITORIAL

L'antiracisme de M. Juppé

ALAIN JUPPÉ a parlé haut et fort. Il n'a pas hésité à stigmatiser, sans aucune précaution de langage, le *« racisme »*, l'*« antisémitisme »* et la *« xénophobie »* de Jean-Marie Le Pen. Après avoir donné l'impression de rester en retrait sur le chef de l'Etat, qui s'en était pris, en Pologne, à *« ceux qui répandent des doctrines d'exclusion »*, il a su, à son tour, trouver les termes qui convenaient pour condamner les scandaleuses déclarations du président du Front national.

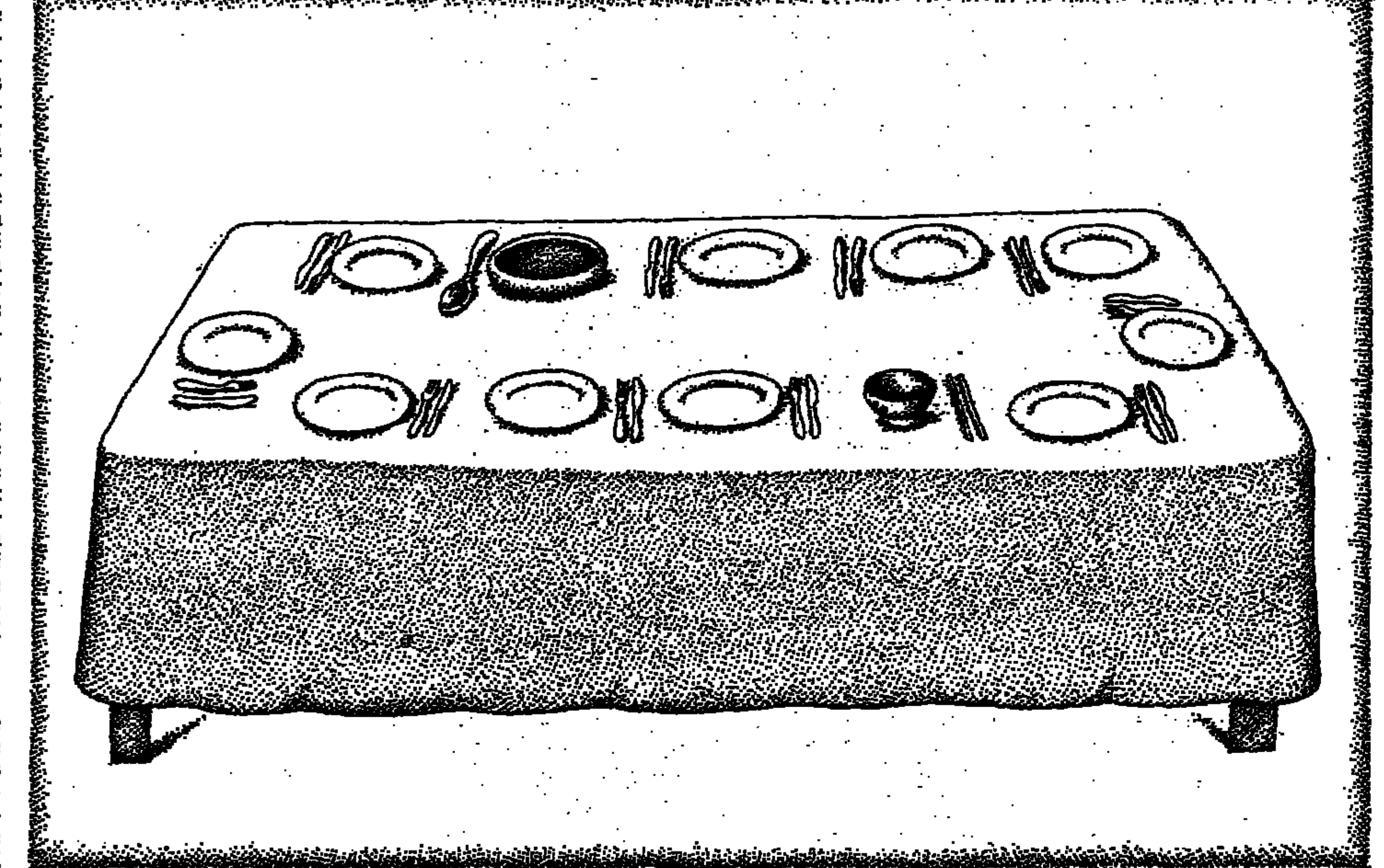
Ce n'est pas si souvent qu'un premier ministre parle du racisme, ce mal qui travaille en profondeur et avec un certain succès la société française, sans avoir recours à des périphrases. Ce mal doit être inlassablement combattu en même temps que ceux qui le diffusent. Il est tout au crédit de M. Juppé d'avoir rappelé que le chemin de l'honneur est celui-là. A mille lieues des *« valeurs communes »* entre la droite et le Front national que Charles Pasqua croyait déceler à la veille de l'élection présidentielle de 1988.

De même que les dernières frasques verbales du chef de l'extrême droite sur *« l'inégalité des races »*, venant après bien d'autres, ne sont pas de nature à étonner ceux qui les dénoncent depuis le début des années 80, de même la réplique cinglante de M. Juppé ne peut surprendre ceux qui connaissent son rejet viscéral des thèses d'exclusion propagées par M. Le Pen. Avant même qu'il ne devienne chef du gouvernement et président du RPR, à la fin des années 80, il s'est inquiété, en diverses occasions, de la *« violence verbale »* du lepénisme, s'attaquant de front au chef du Front national, quitte à s'aliéner une partie de son électorat, et il n'a cessé de rejeter *« toute forme d'accord politique »* entre la droite parlementaire et une extrême droite qui sape implicitement les fondements démocratiques et républicains de la nation.

Il reste que, derrière les mots, il y a les actes. Il serait préférable, en l'occurrence, pour la bonne compréhension du message que les uns et les autres se rejoignent. Deux faits peuvent conduire à s'interroger sur les intentions réelles de la majorité : la relance du débat sur l'immigration et l'éventuelle réforme du mode de scrutin. Sur le premier point, nombre de députés de droite, qui réclament un renforcement de la législation sur la base du rapport Philibert-Sauvaigo, sont tentés par un discours musclé, de nature, pensent-ils, à séduire une partie de l'électorat lepéniste. Faut-il, une nouvelle fois, leur rappeler que celui-ci préfère *« l'original à la copie »*, comme le dit M. Le Pen ? La tentation de centrer la prochaine campagne des législatives, une fois de plus, sur l'immigration, fût-elle clandestine, aura les mêmes résultats : frustration à droite, moqueries à l'extrême droite.

Sur le second point, l'équilibre républicain est trop fragile pour qu'il ne soit pas nécessaire d'agiter le chiffon d'une modification du mode de scrutin législatif. Il est du reste paradoxal de vouloir modifier un système électoral pour faire une place, même marginale, à une mouvance dont, par ailleurs, on dénonce le danger. Cette réforme aurait, en tout cas, pour conséquence, dans les circonstances actuelles, de détruire le message politique limpide de M. Juppé sur l'extrême droite.

La Cène *par Peter Sís*



Vivre avec Saddam Hussein

COMMENT « vivre avec Saddam Hussein » ? Cinq ans et demi après la guerre du Golfe, l'Amérique affronte toujours le même dilemme. Comment neutraliser le dictateur irakien, faute de pouvoir l'éliminer ? Comment l'affaiblir sans lui faire une nouvelle guerre ? Garrotter son régime sans disloquer son pays ?

L'Amérique peut-elle protéger ses intérêts, notamment pétroliers, sans attiser l'hostilité populaire arabe à son égard ? Frapper l'Irak sans embarrasser, voire déstabiliser ses propres alliés dans la région, ni trop conforter au passage l'ennemi iranien ? Châtier Saddam Hussein sans aggraver les souffrances de son peuple ? Pas plus que George Bush naguère, Bill Clinton n'apporte une réponse claire à ses questions. Face à son « ennemi favori », sa marge de manoeuvre est étroite, sa stratégie ondoyante.

Rescapé de deux guerres puis de deux séries de représailles – dont la première en juin 1993 – et de mille complots, Saddam Hussein reste obstinément semblable à lui-même, ni assagi ni repentant. Habile provocateur, il est fidèle aux mêmes méthodes, alternant menaces et reculs, concessions et défis. Il connaît de mieux en mieux les limites du jeu de l'Amérique, les contraintes qui la guident, les nécessaires prudences qui réduisent, surtout en saison électorale, la capacité de réaction de son président. Et, d'abord, cette hantise des pertes humaines, cette règle sacro-sainte du *« zero killed »*, qui conduit l'Amérique à ne pas exposer ses soldats.

Refusant cette prise de risque, l'Amérique est réduite à ce que le stratège Edward Luttwak appelle une attitude « posthéroïque ». Autrement dit, à riposter par des demi-mesures laissant l'adversaire largement impuni. Ce que Bill Clinton reconnaît lui-même en qualifiant de « limitée » son aptitude à influer sur les événements d'Irak. Ces précautions guerrières s'apparentent à une démonstration de faiblesse qui illustre et aggrave à la fois le dilemme initial de l'Amérique. Car, pas plus qu'elle ne gêne la progression d'une armée, une bordée de missiles contre des positions antiaériennes ne peut tenir lieu de politique. Elle n'est qu'un nouvel avatar de cette « guerre inachevée », héritage de la présidence Bush, qui oblige Bill Clinton à doser au mieux puissance et retenue, à moduler le langage de la force, celui que Saddam Hussein comprend mieux que tout, à renforcer l'isolement diplomatique et économique imposé à l'Irak par des actions militaires sporadiques.

VAINQUEUR AUX POINTS

De ce nouvel épisode d'un affrontement si personnalisé qu'il prend l'allure d'un duel à distance Saddam Hussein sort vainqueur aux points. Son prestige et son autorité sont affermis. Le ralliement du PDK de Massoud Barzani lui a permis de reprendre le contrôle du Kurdistan. Les réseaux mis en place en zone kurde par la CIA ont été démantelés, nombre de leurs agents sacrifiés. Reconstruite et rajeunie, l'armée irakienne, quoique amaigrie de moitié par rapport à 1991, *demeure la mieux équipée* de la région. La réduction de son espace aérien ne gênera pas cette machine de guerre, dont la puissance est, pour l'essentiel, terrestre.

L'alliance nouée contre Bagdad il y a six ans s'est effilochée. Au point que le Koweït lui-même – comble d'ingratitude – a hésité avant d'accueillir sur son sol des renforts américains. Le gel de l'accord « pétrole contre nourriture », qui devait permettre à Bagdad d'exporter du brut pour acheter des vivres et des médicaments, ne tourmente guère Saddam Hussein, qui ne l'avait accepté que du bout des lèvres, car il faisait fi, selon lui, de la souveraineté de l'Irak.

La « perte » du Kurdistan impose à Bill Clinton un premier recentrage stratégique. Il s'agit de réaffirmer que les Etats-Unis ont bien, dans la région, pour double souci prioritaire de préserver leur approvisionnement pétrolier et les frontières de leurs alliés du Golfe. Là réside – et pas dans les montagnes kurdes – un « intérêt vital » de l'Amérique, qu'il faut protéger. L'opération « Provide Comfort », qui n'apporte plus aucun « réconfort » à ses prétendus bénéficiaires, devra être remise à plat, Washington ayant décidé de ne *plus fournir d'aide directe* aux populations civiles.

A moyen terme, cette nouvelle épreuve de force devrait amener l'Amérique à s'interroger sur la validité de sa stratégie régionale du « double endiguement » (*« dual containment »*) qui l'oblige à combattre avec une même force l'Iran et l'Irak. Plus les Etats-Unis affaiblissent le régime de Bagdad, plus ils consolident la République islamique, au grand dam des régimes arabes pro-occidentaux, qui voient en elle la pire menace.

L'Amérique, pensent certains de ses amis, n'aurait-elle pas intérêt à choisir entre ses deux ennemis, voire à jouer l'un contre l'autre, au gré des rapports de forces et des dangers du moment ? Dans l'immédiat, en tout cas jusqu'à l'échéance présidentielle du 5 novembre, Bill Clinton s'en tiendra à sa ligne de conduite qui ne lui permet ni de relâcher la pression maintenue sur l'Irak ni de lui imposer une *pax americana*, du moins aussi longtemps que Saddam Hussein restera le maître à Bagdad.

DÉFIANCES ET ARRIÈRE-PENSÉES

L'Europe, qui, dans cette crise, a pris ses distances avec Washington, et qui entretient un « dialogue critique » avec l'Iran, ne propose pas une vraie politique de rechange. Lorsque la France refuse d'applaudir l'Amérique, lorsqu'elle plaide pour la « réintégration » de l'Irak dans la communauté internationale, en faisant valoir que les sanctions aggravent les malheurs du peuple sans incommoder ses dirigeants, n'est-ce pas surtout au bénéfice espéré de ses hommes d'affaires qui se bousculent à Bagdad, dans l'attente du moment propice ?

« Nous n'avons jamais diabolisé Saddam Hussein. Il risque d'ailleurs de rester en place encore longtemps », observe un diplomate français. L'Europe est d'autant moins complaisante envers la politique des Etats-Unis dans le Golfe qu'elle les soupçonne d'hypocrisie, notamment en Iran. Exemple à l'appui, souvent cité : on trouve à Téhéran, malgré l'embargo américain, tous les produits « made in USA », acheminés en contrebande vers l'Iran par l'entremise de filiales et *via* Dubai, plate-forme de ce commerce illicite qui procure à l'émirat un tiers de ses ressources en devises.

Ces défiances et ces arrière-pensées entre anciens alliés confirment que la guerre du Golfe appartient à une ère révolue. Aujourd'hui, l'Amérique et l'Europe sont contraintes de continuer à « vivre avec Saddam ». Mais chacune le fait à sa manière.

Jean-Pierre Langellier

هكذا من الأصل

DISPARITIONS

Fernand Deligny

Un éducateur et un écrivain au service des enfants « anormaux »

FERNAND DELIGNY est mort mercredi 18 septembre, dans le hameau des Cévennes où il s'était installé en 1967. Il a consacré sa vie aux enfants marginalisés – délinquants, psychotiques ou autistes –, s'attachant à leur offrir une alternative à la prison ou à l'hôpital psychiatrique. Doué d'un talent singulier pour aider ces enfants, l'éducateur n'a cessé de parler d'eux à travers ses livres. Les titres de ses deux ouvrages les plus lus traduisent assez l'esprit Deligny : *Graine de crapule. Conseils aux éducateurs qui voudraient la cultiver*, paru en 1945, souvent réédité (Ed. du Scarabée) ; *Les Vagabonds efficaces*, publié deux ans plus tard (La Découverte).

Né en 1913 dans la banlieue lilloise, Fernand Deligny est devenu instituteur à vingt-quatre ans. Fils d'une veuve de guerre syndiquée à gauche, il adhère un temps au Parti communiste. En 1942, il est nommé dans une classe d'enfants débiles. Il s'occupe ensuite des jeunes du « Pavillon 3 » (titre d'un texte des *Vagabonds efficaces*) à l'hôpital psychiatrique d'Armentières (Nord). *« Ma philosophie de l'existence, je l'ai acquise au regard de ceux qu'on appelait "les mabouls" »*, déclare-t-il dans un entretien qu'il a accordé au printemps 1996 à *L'Humanité*. En 1945, il dirige un centre d'observation pour enfants difficiles à Lille. Principales innovations : les sanctions sont supprimées ; les éducateurs sont remplacés par des ouvriers du coin, dotés d'une solide expérience de vie ; les gamins peuvent gagner un peu d'argent en travaillant.

Dans cet immédiat après-guerre qui veut croire en une société meilleure, Deligny, le résistant, martèle son refus des bons sentiments : *« Tout effort de rééducation non soutenu par une recherche et une révolte sent par trop rapidement le linge de gâteux ou l'eau bénite croupie. Ce que nous voulons pour ces gosses, c'est leur apprendre à vivre, pas à mourir. Les aider, pas les aimer »*, note-t-il en conclusion des *Vagabonds efficaces*.

Il crée en 1948 La Grande Cordée, réseau d'hébergement de délinquants, prédélinquants et caractériels, avec l'aide des Auberges de jeunesse. Des adultes « normaux » y accueillent des enfants imperméables à la psychiatrie. Le psychologue Henri Wallon le fait venir dans son laboratoire. Deligny publie *Puissants personnages* et *Les enfants ont des oreilles*.

RÉVOLTE

De 1953 à 1965, il vit à la campagne, dans le Vercors ou l'Allier, avec de petits groupes d'enfants. Il publie (chez Gallimard) son premier roman, *Adrien Lomme*, histoire d'un enfant roux anormal. Jean Oury et Félix Guattari, pionniers de la psychothérapie institutionnelle, l'accueillent dans leur clinique pilote de La Borde en 1966.

Il y achève son film *Le Moindre Geste*, tourné avec Jean-Pierre Daniel, qui sera sélectionné à Cannes pour la Semaine de la critique. Aux images muettes, observations d'enfants psychotiques, se superpose la voix de Deligny. Le critique du *Monde* affirmera : *« Neuf spectateurs sur dix fuient, le dixième est passionné. »*

Il s'installe à partir de 1967 dans un hameau de Monoblet, au cœur des Cévennes camisardes, une terre à la hauteur de sa révolte personnelle. Quelques adultes autour de lui vivent aux côtés d'enfants autistes sans chercher à les guérir : *« Qui dit guérir dit malade. Ce n'est pas notre point de vue. La meilleure manière de les aider, c'est justement de ne pas envisager de les guérir. Il arrive effectivement que certains se mettent à parler (...). Nous n'avons pas de projet thérapeutique ; il faut accepter de les laisser vivre dans la vacance du langage. Nous prouvons seulement que des enfants peuvent exister, plutôt contents, dans un autre monde que celui de la psychiatrie »* (*Le Monde* du 2 juin 1978). Le film *Ce gamin-là*, de Renaud Victor (1975), consacré à l'expérience, fait connaître Fernand Deligny au-delà du milieu spécialisé.

Exprimant un respect et une sensibilité rares envers ces enfants pas comme les autres, celui qui vient de s'éteindre ne laisse pas d'école. Rebelle aux institutions, l'homme n'a pas cherché à créer son courant, même si presque tous les élèves-éducateurs lisent ses livres. Fidèle à ses *« gamins »*, il vivait toujours avec Janmari, le premier enfant qu'il avait emmené avec lui à Monoblet, il y a près de trente ans.

Catherine Bédarida

Annabella

Une vedette du cinéma des années 30

L'ACTRICE française Annabella est décédée, mercredi 18 septembre, à son domicile de Neuilly-sur-Seine. Elle était âgée de quatre-vingt-six ans.

Elle était née Suzanne Georgette Charpentier, le 14 juillet 1910, à La Varenne Saint-Hilaire, près de Paris. Elle allait devenir, dans les années 30, la plus populaire (avec sa cadette Danielle Darieux) des vedettes féminines du cinéma français. Elle allait devenir aussi une vedette internationale, puisqu'elle tourna dans les studios de Berlin, de Londres et de Hollywood.

A seize ans, elle est choisie par Abel Gance pour un rôle de jeune fille qui croise constamment la route de Bonaparte dans la fresque de *Napoléon*. Ce rôle, réduit par les coupures que subit le film terminé, sera redécouvert beaucoup plus tard, dans les années 80, dans la version intégrale reconstituée.

Mais Annabella (elle a choisi ce pseudonyme chez Gance) est lancée lorsqu'arrive le parlant. Belle, gracieuse, la voix douce, naturelle dans son jeu, qu'il s'agisse de comédies ou de drames, elle rencontre Jean Grémillon en 1938 pour *Maldonne*, tourne cinq films en 1930 et se place au premier rang en 1931 grâce à *Autour d'une enquête*, de Robert Siodmak, *Un soir de rafle*, de Carmine Gallone, et surtout *Le Million*, de René Clair, qui en fait la jeune fille radieuse et sentimentale de son petit univers populiste et poétique.

Cette même année, elle est la dactylo de *Paris Méditerranée*, de Joe May. Elle va épouser son partenaire, comédien célèbre et plus âgé qu'elle, Jean Murat. La presse célèbre en eux un couple idéal.

COSMOPOLITE

En 1932, Annabella est la touchante héroïne de *Marie légende hongroise*, du Hongrois Paul Fejos, avec lequel elle tournera encore *Gardons notre sourire* (1933) et la petite parisienne de *Quatorze juillet* (René Clair).

On la voit en Japonaise dans *La Bataille* (Nicolas Farkas, 1933), en jeune fille russe des *Nuits moscovites* (Alexis Granowski, 1934), en princesse hongroise dans *Caravane* (Erik Charrell, 1934), en Marocaine dans *La Bandera* (Julien Duvivier, 1935). Le cosmopolitisme des rôles lui permet d'affirmer son talent et un style personnel que sauront utiliser Anatole Litvak (*L'Equipage*, 1935), Marcel L'Herbier (*Veillée d'armes*, 1935, *La Citadelle du silence*, 1937), Raymond Bernard (*Anne-Marie*, 1936) et Marcel Carné (*Hôtel du Nord*, 1938, son plus beau rôle de cette époque). Appelée à Hollywood, elle y transpose son charme français et s'éprend de son partenaire Tyrone Power sur le tournage de *Suez* (Allan Dwann, 1938).

Elle divorce alors de Jean Murat pour épouser le jeune premier hollywoodien (ils rompront en 1945). Annabella passe les années de guerre aux Etats-Unis. Revenue en France en 1947, elle tente, sans grand succès, une nouvelle carrière dans le cinéma français, puis se retire dans les Pyrénées-Orientales en 1954.

Dans les dernières années de sa vie, elle avait été visiteuse de prison. On ne l'a jamais oubliée. Son image charmante, fragile et tendre des années 30 est restée intacte.

Jacques Siclier

NOMINATIONS

MOUVEMENT PRÉFECTORAL

François Leblond a été nommé préfet de la région Auvergne, en remplacement de Patrice Magnier, par le conseil des ministres du mercredi 18 septembre, sur proposition du ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré.

[Né le 4 mai 1939 à Paris, François Leblond, ancien élève de l'ENA, est nommé, en 1966, administrateur civil au ministère de l'intérieur occupé par Raymond Marcellin, puis, en 1969, chargé de mission au cabinet du ministre, avec lequel il collabore de nouveau de 1974 à 1975, au ministère de l'agriculture. Il est chargé de mission au cabinet du ministre de l'économie et des finances, Jean-Pierre Fourcade, puis chef de son cabinet lorsque celui-ci devient ministre de l'équipement (1976-1977). Sous-préfet de Meaux en 1978, il devient directeur adjoint du cabinet du préfet de police en juin 1982, puis, en avril 1986, préfet délégué à la police pour les deux départements de Corse. Il a été préfet du Lot en janvier 1987, du Vaucluse en 1989, de l'Indre-et-Loire en 1991, du Var en 1992. Il était préfet de l'Essonne depuis mars 1994.]

COOPÉRATION

François-Xavier Donnadieu a été nommé directeur du cabinet de Jacques Godfrain, ministre délégué à la coopération, en remplacement de Jean-Marc Simon nommé récemment ambassadeur en Centrafrique, par décret paru au *Journal officiel* du 19 septembre.

[Né le 9 septembre 1942, François-Xavier Donnadieu est ancien élève de Saint-Cyr, docteur en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Après avoir fait l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale, il a été commandant de l'escadron de gendarmerie mobile de Maisons-Alfort (1974-1976), puis de la compagnie de gendarmerie de Salon-de-Provence (1979-1982), avant d'être affecté à la direction de la gendarmerie nationale au ministère de la défense (1983). A partir de septembre 1983, François-Xavier Donnadieu a été détaché à la Cour des comptes, où il est conseiller référendaire depuis mai 1985.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jean-Paul et Corinne LE FUR
Clément, Pierre et Eloïse,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Brieux,

le 17 août 1996, à la Maternité des Lilas.

28, rue de Brazza,
92800 Puteaux.

Nicole MARIELLO
et
Octave PARANT
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Léo,

le 4 septembre 1996, à Paris.

9, rue de Turbigo,
75001 Paris.

Valérie BERTRAND
et
Franck BAIZET,
fous d'émotion, annoncent au monde la naissance de leur fils

Max, François, Alexis,

le 29 août 1996, à Lyon.

Anniversaires de naissance

Benjamin
vingt ans

Avec Ulm, tu vis ton dessein.
Avec toutes tes réussites,
nous sommes fiers de toi.
Continue à vivre tes rêves.
Nous t'aimons.

Pascal, Michèle et Lucile.

– Soixante ans, aujourd'hui.

Autant d'années d'amour.

Bon anniversaire,

Papa.

Claire et Jean-Charles.

Fiançailles

Le vicomte et la vicomtesse
Michel de CAFFARELLI,
M. et Mme Gérard
PAUPELIN HUCHARD,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants,

Ariane et Blaise.

Englancourt,
02260 La Capelle.
26, rue H.-Maindron,
75014 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Mariages

Anne Catherine WACKENHEIM
et
Laurent Didier JACOBS

se sont mariés le 19 août 1996.

Ils sont heureux, ainsi que leurs familles, de vous en faire part.

9, quai Winterer,
67000 Strasbourg.
5, rue d'Arsonval,
75015 Paris.

Laurence GIUGE
et
Basile REYNERS

sont heureux de faire part de leur mariage qui a eu lieu le samedi 14 septembre 1996, à Samois-sur-Seine.

Décès

– Mme Gurli Bedarrides,
son épouse,
Trille,
sa fille,
et sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Albert BEDARRIDES,
croix de guerre 1939-1945,

survenu subitement le 7 septembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu à Ry, au Danemark.

– Mme Jean Bouley,
née Mireille Balssa,
son épouse,
M. et Mme Günther Meinerzag,
M. et Mme Jean Clair Bouley,
M. et Mme Stéfan Bouley,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean BOULEY,
officier de la Légion d'honneur,
secrétaire général honoraire de l'UIC,
directeur honoraire de la SNCF,

survenu à Paris, le 18 septembre 1996, dans sa soixante et onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 23 septembre, à 15 heures, en l'église réformée de Paris-Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6e.

– Le président, les vice-présidents et les membres de l'Union internationale des chemins de fer (UIC),
Le directeur général et le personnel de l'Union internationale des chemins de fer (UIC),

ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jean BOULEY,
officier de la Légion d'honneur,
secrétaire général honoraire de l'UIC,

survenu le 18 septembre 1996, à Paris.

Union internationale
des chemins de fer (UIC),
16, rue Jean-Rey,
75015 Paris.

– Dieu a rappelé à Lui, le 18 septembre 1996,

le Père Henri CAFFAREL.

La messe des funérailles a été célébrée dans la plus stricte intimité.

De la part de Mgr Thomazeau, évêque de Beauvais, Noyon, Senlis et de la communauté de la maison de prière de Troussures.

– Mme Marie-Christine Caton,
son épouse,
Aurélie et Arnaud,
ses enfants,
La direction et le personnel PFG
ont la douleur de faire part du décès de

M. Eric CATON,
directeur régional PFG Ile-de-France,

survenu en son domicile à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), à l'âge de quarante et un ans.

Son corps repose à la chambre funéraire de Saint-Maur-des-Fossés, 4, rue de l'Ermitage.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Ambroise, 71 *bis*, boulevard Voltaire, Paris-11e, le samedi 21 septembre 1996, à 10 h 45.

L'incinération aura lieu à 13 heures, suivie de l'inhumation de l'urne au cimetière du Père-Lachaise.

17, avenue Charles-de-Gaulle,
94100 Saint-Maur-des-Fossés.

– Emmanuel Hebey
et Giovanna Citi-Hebey,
Le prince Bao Long,
Tous ses proches,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de

Isabelle HEBEY,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national
du Mérite,

le 17 septembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu le 19 septembre, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Villehardouin,
75003 Paris.

– Mme Léon Hespel,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Léon HESPEL,
agrégé de l'Université,

survenu le 6 septembre 1996. Il a rejoint son fils,

François,

au cimetière de Gallardon (Eure-et-Loir), le 12 septembre.

10, rue Erard,
75012 Paris.

– Le directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL)
vous annonce que

M. Etienne JUNG,
son président de 1954 à 1974,

est entré dans la paix de Dieu, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Une dernière fois, au nom de toutes les instances de l'ECAAL dont il avait la responsabilité, il rend publiquement grâce à Dieu pour sa disponibilité au service de l'Eglise, et assure sa famille de sa fraternelle sympathie.

– Abdul-Latif Khaznadar,
son époux,
Samer, Nada, Reem,
ses enfants,
Nour, Ahmad, Amr, Karim, Omar, Majd,
ses petits-enfants,
Les familles Khaznadar et Dalati,
ont la grande douleur de faire part du décès, au Caire, de

Ghada KHAZNADAR,
née DALATI,

le 18 septembre 1996.

Les obsèques ont eu lieu au Caire le même jour.

Remerciements

– M. et Mme Jean Tony Gordon,
M. et Mme Didier Gordon,
M. et Mme Ciro Ascione,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme Henri GORDON,
née Dora RETKI,

vous prient de trouver ici l'expression de leurs remerciements émus.

Avis de messe

– Une messe sera célébrée le mardi 24 septembre 1996, à 19 heures, en l'église Saint-Justin de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), à l'intention de

Jean JEUDI de GRISSAC,

rappelé à Dieu le 14 septembre.

Elizabeth Jeudi de Grissac,
8, avenue des Vanettes,
92400 Courbevoie.

CARNET DU MONDE
Télécopieur :
42-17-21-36

Anniversaires de décès

Marc CHAIX,
ancien responsable de la sécurité
à l'Aluminium Pechiney,

nous a quittés le 21 septembre 1995.

Sa femme,
Ses enfants,
Ses petits-enfants
Et toute sa famille,
vous remercient de ne pas l'oublier. Ils rappellent à votre souvenir son fils

Pierre,

mort le 30 novembre 1961, à l'âge de sept ans.

– Nous n'oublions pas

Ernest POMERANZ,

disparu il y a un an.

Conférences

Comment mieux communiquer à l'aide de la morphopsychologie ?

Martine BOULART,
morphopsychologue.

Conférence au « Prime Hôtel Empire »,
3, rue de Montenotte,
75017 Paris (métro Ternes).

Le jeudi 26 septembre 1996,
de 18 h 30 à 20 h 30.

Réservation : CNPG,
10, rue Pergolèse, 75116 Paris.
Marie NICOLLAS, 44-17-61-07.
Participation : 40 F.

Qu'est-ce que le protestantisme ?

Conférence au temple de l'Etoile, par A. Houziaux et L. Pernot, pasteurs. Mercredi 25 septembre, à 20 h 30, au 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Entrée libre.

CARNET DU MONDE
Téléphone 42-17-29-94
Télécopieur 42-17-21-36

POLITIQUE MONÉTAIRE La Banque de France a abaissé, jeudi 19 septembre, son taux d'appel d'offres de 0,10 %, le ramenant à 3,25 %, à l'issue de la réunion de son Conseil de la politique monétaire (CPM). Elle salue ainsi le projet de budget pour 1997 présenté mercredi. ● LA DERNIÈRE BAISSE du taux d'appel d'offres remonte au 22 août. Le CPM l'avait réduit de 0,20 %, tandis que la Bundesbank abaissait conjointement son taux correspondant, le taux de prise en pension, de 0,30 point. ● L'INSTITUT d'émission laisse entendre que le taux d'appel d'offres est aujourd'hui à un « bon » niveau, compte tenu des données de l'économie française. ● LA BUNDESBANK a décidé de maintenir ses taux directeurs inchangés. ● LE FRANC, après l'annonce de la Banque de France, est revenu, vendredi 20 septembre dans la matinée, sous la barre des 3,39 francs pour 1 deutschemark.

Pour la Banque de France, les taux sont maintenant à un « bon » niveau

Le Conseil de la politique monétaire a abaissé, jeudi 19 septembre, de 0,10 % son taux d'appel d'offres, le ramenant à 3,25 %. L'institut d'émission salue le projet de budget 1997 présenté la veille. Le franc est repassé au-dessous des 3,39 pour 1 deutschemark

LE SCÉNARIO n'est pas sans rappeler celui du 15 novembre 1995. Au lendemain de l'annonce par le premier ministre Alain Juppé de son plan de sauvetage de la Sécurité sociale, la Banque de France avait affiché sa satisfaction et sa confiance en abaissant ses taux directeurs de 0,20 %. Jeudi 19 septembre, au lendemain de la présentation du projet de budget pour 1997 par le gouvernement, la banque centrale a lancé un message identique. Le Conseil de la politique monétaire (CPM) a décidé, un peu à la surprise générale, d'abaisser son taux plancher d'appel d'offres de 0,10 %, l'amenant à 3,25 %. Le taux plafond, celui des prises en pension de cinq à dix jours, est inchangé à 4,75 %. Même si l'ampleur de la baisse est limitée, elle a une valeur symbolique non négligeable. A fortiori quand, le même jour, le conseil central de la Bundesbank a décidé de laisser les taux directeurs allemands en l'état.

« Non seulement l'institut d'émission donne sa bénédiction au gouvernement, mais il participe à son effort pour rendre crédible l'objectif de 3 % de déficit budgétaire en 1997 », souligne Dominique Naudé, de la banque JP Morgan. *« En réagissant tout de suite, la Banque de France évite que naisse la moindre rumeur de tension avec le gouvernement après la présentation d'un budget accueilli avec une certaine réserve à l'étranger. Elle indique, par la même occasion, qu'elle n'a pas de doute sur le sentiment des Allemands face à ce même budget »*, ajoute-t-il.

Le budget de 1996 avait soulevé, en son temps, des critiques à peine voilées de la part de membres du Conseil de la politique monétaire. Ils jugeaient l'augmentation de la pression fiscale bien trop forte et réclamaient en contrepartie une diminution substantielle des dépenses de l'Etat. La Banque de France semble s'être satisfaite, cette fois, du modeste changement de philosophie du gouvernement.

DÉFENDRE LA MONNAIE

L'institut d'émission a, en tout cas, pu utiliser la marge de manœuvre de 0,10 % par rapport à la Bundesbank qu'elle avait conservée. Le 22 août, la Banque de France avait réduit son taux d'appel d'offres de 0,20 %, et son geste avait coïncidé avec celui de la Banque centrale allemande qui avait abaissé son taux correspondant, celui des prises en pension, de 0,30 %, à 3 %. La remontée du franc face au deutschemark depuis deux semaines a également rendu le climat plus propice.

La crainte d'une rentrée sociale agitée en France et de l'annonce d'un budget pour 1997 peu rigoureux avaient fait déraper la devise française à la fin du mois d'août. Celle-ci avait approché du seuil de 3,4305 francs pour un mark qui correspond à son plancher face à la devise allemande dans les anciennes marges de fluctuation du système monétaire européen. La Banque de France était alors intervenue à plusieurs reprises sur les marchés, selon les opérateurs, pour prouver sa volonté de défendre la parité de sa monnaie. Le franc s'est ensuite redressé et s'échangeait, jeudi 19 septembre dans la matinée, autour de 3,4080 pour un deutschemark. La décision du CPM ayant été bien accueillie, le franc a continué à gagner du terrain jusqu'à 3,3975 pour un deutschemark, vendredi 20 septembre en début de journée.

Le Conseil de politique monétaire justifie aussi la baisse des taux par la diminution de l'inflation, revenue en août en France à un rythme annuel de 1,6 % à 1,7 % contre 2,3 % précédemment. *« Nous avons désormais la certitude d'être, à la fin de 1996, en dessous des 2 % de hausse des prix, comme nous nous y étions engagés en début d'année »*, explique au *Monde* Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France.

Si la Banque de France cherche à renforcer la crédibilité du message gouvernemental, les doutes sur la santé de l'économie française, sur le réalisme du budget et sur la validité des méthodes comptables utilisées ne vont pas disparaître par enchantement. La Banque de France vient seulement de gagner un peu de temps. Elle pourrait être exposée à de nouvelles pressions dans les prochains mois.

Quoi qu'il en soit, elle laisse entendre que le mouvement de baisse des taux arrive à son terme. *« Le niveau de 3,25 % pour les appels d'offres est convenable et correspond bien aux données de l'économie française. Nous avons les taux courts les plus bas en France depuis un demi-siècle et nos taux obligataires* [6,22 % à dix ans] *sont au troisième plus bas niveau du monde. C'est le moment d'investir pour les entrepreneurs et pour les ménages »*, affirme encore M. Trichet au *Monde*.

CRITIQUES D'OUTRE-RHIN

La Banque de France ne manque pas de souligner le chemin parcouru avec des taux de marché à trois mois qui sont revenus en un peu moins d'un an de plus de 7,30 % à 3,54 %. La multiplication, au cours des dernières semaines, des attaques contre la Banque et son gouverneur Jean-Claude Trichet, le retour du débat sur une autre politique économique et monétaire en France ont provoqué un certain agacement au siège de la rue Croix-des-Petits-Champs. La Banque ne veut pas servir de bouc émissaire et estime avoir fait sa part du travail pour faciliter la reprise économique.



Mais le véritable danger pour le CPM, ce sont plutôt les ambiguïtés persistantes du budget. Le sentiment des économistes étrangers à l'égard de la France n'est pas très favorable. Le reproche du début des années 90 sur une politique monétaire trop rigoureuse et inadaptée à la conjoncture française refait surface, mais cette fois-ci en direction de la pression fiscale trop forte, contrepartie d'une faible diminution de ses dépenses par l'Etat. *« On ne peut pas dire que les prélèvements obligatoires vont diminuer en France »*, explique David Naudé. *« Les marchés ont, pour le moment, bien accueilli un budget contradictoire et risqué, qui cherche à la fois à acheter la paix sociale et à atteindre les 3 % de déficit »*, explique François Chevallier, de la BFCE. *« Mais gare aux critiques venues d'outre-Rhin »*, ajoute-t-il. Les observateurs sont à l'affût d'une contestation allemande sur l'utilisation de la manne exceptionelle de 37,5 milliards de francs venant de France Télécom qui permet d'échapper à des coupes plus franches dans les dépenses.

Les divergences éventuelles entre Français et Allemands sur le pacte de stabilité budgétaire après l'Union monétaire sont aussi étudiées à la loupe. C'est pour éviter de telles interprétations que les ministres de l'économie français et allemands, Jean Arthuis et Theo Waigel, ont rédigé en commun une tribune, parue vendredi 20 septembre dans le *Herald Tribune*, dans laquelle ils expliquent que l'Union économique et monétaire sera un *« grand succès »* (lire page 6).

La plus grande crainte des économistes reste pourtant celle d'un décalage conjoncturel croissant entre la France et l'Allemagne. Une telle situation rendrait très difficile pour la France de se conformer aux critères de Maastricht alors que l'Allemagne y parviendrait plus facilement. Les chiffres de croissance au deuxième trimestre (+ 6,1 % en rythme annuel outre-Rhin et – 1,5 %, toujours en rythme annuel, en France) ne sont pas très significatifs. Mais ils amènent à s'interroger sur les effets sur la conjoncture française, par rapport à celle de l'Allemagne, d'une pression fiscale plus importante et d'une baisse des taux bien plus tardive en raison de la défense de la parité du franc.

Enfin, si la Bundesbank n'a pas abaissé ses taux jeudi 19 septembre, c'est en partie parce que la reprise se confirme outre-Rhin. C'est loin d'être le cas en France.

Eric Leser

Craintes de surchauffe aux Etats-Unis

Le sentiment vient encore de changer du tout au tout sur les marchés financiers américains après la publication, jeudi 19 septembre, de nouvelles statistiques soulignant la vigueur de la croissance aux Etats-Unis. Les analystes parient sur une hausse de ses taux d'intérêt par la Réserve fédérale lors de la réunion le 24 septembre de son comité de politique monétaire.

L'annonce, mercredi 18 septembre, d'un gonflement du déficit commercial américain en juillet, à son plus haut niveau mensuel depuis quatre ans (11,7 milliards de dollars), avait déjà refroidi l'optimisme des investisseurs. Jeudi, l'annonce d'un bond de 4,5 % des mises en chantier de logements en août, et surtout d'une nette hausse de l'indice des prix établi par la banque de Réserve fédérale de Philadelphie en septembre pour la région, a confirmé les craintes de surchauffe de l'économie. Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence en la matière, est remonté à 7,04 %, contre 7,01 % mercredi.

Les constructions navales militaires devraient perdre 2 240 emplois avant la fin de 1997

D'ICI À LA FIN DE 1997, la direction des constructions navales (DCN) devrait avoir perdu quelque 2 240 emplois sur sept de ses sites, soit 10 % des effectifs actuels. A la fin de 1998, quelque 2 360 autres devraient avoir disparu. C'est ce que le chef du service industriel de la DCN, Rodolphe Greif, a expliqué en substance, mercredi 18 septembre, aux députés membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale. M. Greif a analysé, cas par cas, l'avenir des arsenaux de la DCN sur le plan de leurs sureffectifs en fonction de la charge prévisible de travail dans le secteur des constructions neuves. Huit établissements sont principalement touchés.

SUREFFECTIFS

Ainsi, le site de Cherbourg devrait perdre 500 emplois avant la fin de 1997 ; celui de Brest, 675 ; à Lorient, 300 ; à Indret, 200 ; à Ruelle, 175 et 90 à Saint-Tropez. L'arsenal de Toulon est concerné par 300 départs (essentiellement naturels), ses activités de maintenance et de réparation lui permettant d'être moins touché. Enfin, l'établissement de Papeete sera restructuré, dans la mesure où il est indirectement concerné par la fermeture des centres d'essais nucléaires.

Selon les hypothèses de calcul retenues, en 1998, les sureffectifs devraient être à nouveau de l'ordre de 2 360. Ce qui signifie que, durant les deux années qui viennent, la DCN industrielle devra avoir perdu 4 600 emplois par rapport aux quelque 22 000 salariés qu'elle occupe en 1996.

Le plan de charge du service industriel de la DCN est très dépendant des orientations de la programmation militaire 1997-2002. Cette loi induit une baisse progressive du nombre d'heures de travail, qui passera de 22,5 millions en 1996 à 12 millions en l'an 2000. Dès 1997, le plan de charge subit une forte chute, avec un creux autour des années 2000 et une période *« plus favorable »*, selon M. Greif, en fin de programmation.

Pour tenter de compenser ce déclin des activités, le gouvernement se dit prêt à faciliter l'exportation des bâtiments de guerre. Mais le chef du service industriel de la DCN considère que l'objectif fixé – porter les exportations navales de la France à 5 milliards de francs par an à court terme – est *« ambitieux »*, dès lors qu'il implique de conquérir le tiers du marché international ouvert à la concurrence.

INVESTIR DANS L'INGÉNIERIE

Le PDG de la société de commercialisation DCN International, Dominique Castellan, a précisé, devant les députés, que les marchés mondiaux accessibles, en Asie et au Moyen-Orient notamment, faisaient apparaître des perspectives à dix ans portant sur l'acquisition de quarante à cinquante sous-marins et d'une cinquantaine de navires de surface (entre 1 000 et 3 500 tonnes).

Sur ces marchés, la DCN n'est pas absente, avec ses sous-marins du type Agosta, ses navires de surface (dont le tonnage va de 500 à 3 500 tonnes) et ses chasseurs de mines. Les contrats signés récemment se rapportent à des marchés avec le Pakistan, l'Arabie saoudite et Taïwan. A l'heure actuelle, une quinzaine de sous-marins sont en discussions avec une demi-douzaine de clients étrangers. M. Castellan n'a pas caché que la France devra, si elle veut obtenir de nouvelles commandes, investir dans l'ingénierie et dans l'amélioration de son réseau commercial, car il faut patienter cinq ou six ans avant qu'un éventuel marché ne soit conclu.

Jacques Isnard

Vingt-cinq mille manifestants à Brest

BREST
de notre correspondant

Ils étaient vingt-cinq mille à manifester jeudi 19 septembre à Brest, à la suite des mesures gouvernementales de suppression d'emplois à l'arsenal. Le 11 juillet, un premier défilé avait déjà rassemblé dix mille personnes. On n'avait pas vu autant de manifestants à Brest depuis le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, en mars 1978.

La mobilisation dépassait le seul cadre de la défense de la DCN. *« Brest veut vivre et vivra »*, *« Priorité à l'emploi »*, *« Retrait du plan Millon »*, ces trois thèmes réunissaient les différentes sensibilités syndicales, les commerçants, les fédérations patronales, les élus de gauche et de droite. Le tout étant résumé par une affiche intitulée *« Brest debout »*. Toutefois, le député RPR Bertrand Cousin avait annoncé qu'il ne participerait pas au défilé. Il ne jugeait pas sa présence cohérente avec son vote à l'Assemblée en faveur du plan de restructuration des arsenaux, *« certes rigoureux mais courageux »*.

Si Charles Millon, ministre de la défense, a revu à la baisse la diminution des effectifs, l'inquiétude demeure. Dans un premier temps, deux mille postes devaient disparaître à Brest, pour le 1er janvier 1999. Ce nombre était revenu à six cent soixante-quinze, pour le 1er janvier 1998, une partie du personnel touché par ces mesures pouvant être de surcroît reclassée au sein de la Marine nationale. La CFDT juge cette décision *« électoraliste »* étant donné son échéance pour 1998. *« Et après cette date ? M. Millon n'est pas revenu sur les deux mille suppressions d'emplois, et subsiste le creux de trois ans, de 1997 à 2000, dans le plan de charge de DCN-Brest »*, souligne Bertrand Laot, secrétaire du syndicat CFDT de l'arsenal.

DES CHANTIERS CIVILS

Les parlementaires bretons seront reçus le 7 octobre par Jacques Chirac. De son côté, le maire et président de la communauté urbaine, Pierre Maille (PS), estime que Brest *« doit faire preuve de dynamisme et d'imagination »* pour négocier ce virage. L'agriculture bretonne a su, il y a trente ans, *« prendre le tournant de la modernisation »*, souligne-t-il à titre de comparaison.

Pierre Maille a indiqué qu'un projet de construction de barge géante se profile. Le cas s'était posé il y a trois ans. Brest n'avait pas pu répondre à une offre de cette nature, les formes de radoub devant être libres pour les entreprises de réparation navale et l'arsenal étant fermé aux activités non militaires. Le maire souhaite donc que les installations de la Marine puissent s'ouvrir pour des chantiers civils.

Gabriel Simon

Grâce aux mesures sociales, Pechiney limite à 500 le nombre de licenciements en France

Le groupe va supprimer 4 000 à 5 000 emplois dans le monde

Pechiney a présenté le 19 septembre un plan de restructuration visant à réduire ses coûts de 4 milliards de francs d'ici à 1998. En France, 2 700 personnes seront touchées. Ces mesures se traduiront par des pertes en 1996. Afin de retrouver une meilleure compétitivité, le groupe compte investir 3,5 milliards de francs. Les syndicats, hostiles à ce programme, appellent à une journée d'action le 2 octobre.

« LES ÉCONOMIES que nous comptons réaliser doivent porter sur tous les coûts et pas seulement sur le personnel. » Jean-Pierre Rodier, président de Pechiney, n'a cessé de répéter ce principe, pendant les longs mois d'élaboration du vaste programme de baisse des coûts baptisé Challenge. Présenté le 19 septembre, celui-ci se donne pour objectif de réduire les dépenses du groupe d'aluminium et d'emballage de 4 milliards de francs, soit environ 20 % du total de ses coûts, d'ici à 1998. Des méthodes d'achat au fonctionnement des usines, tout le groupe a été passé au crible pour trouver des moyens de réduire les dépenses. Malgré ces efforts, le personnel ne sera pas épargné.

Pechiney prévoit de supprimer entre 4 000 et 5 000 emplois dans le monde sur un total de 37 200. En France, où sont employés la moitié des effectifs, 2 700 personnes seraient touchées par des mesures sociales. Un millier d'entre elles devront quitter le groupe par le biais des préretraites et des départs naturels, et 500 autres seront licenciées mais devraient être reclassées à l'extérieur. Utilisant tout l'arsenal social à sa disposition – temps partiel, loi Robien, préretraites progressives –, le groupe compte proposer à 1 200 personnes des mesures d'aménagement du temps de travail. Une usine sera fermée en France, celle de Riouperoux (Isère), qui emploie 70 personnes.

JOURNÉE D'ACTION

Jamais Pechiney n'a connu une restructuration de si grande ampleur. *« Ce plan est inacceptable »*, indiquaient, dès jeudi, la CGT, la CFDT, FO, la CGC et la CFTC dans un communiqué commun. *« Au-delà des effets immédiats sur l'emploi et les conditions de travail, il conduira à la disparition de certains sites ou activités à moyen terme »*, poursuivent-ils. L'ensemble des organisations syndicales appellent à une journée d'action le 2 octobre.

« Il faut sortir du cercle infernal dans lequel était Pechiney : je ne gagne pas assez d'argent pour financer mes investissements, donc je m'endette et au bout de quelques années, je dois vendre des actifs pour me désendetter », explique Jean-Pierre Rodier pour justifier son programme.

Malgré la vente de 10 milliards d'actifs l'an dernier, le groupe n'a retrouvé aucune marge de manoeuvre. Sa situation financière, héritée de la gestion des années Gandois, reste totalement dépendante des cours de l'aluminium. Au premier semestre, le groupe a enregistré un bénéfice de 426 millions de francs, en baisse de 35 % par rapport à la même période de 1995, suite notamment à la chute du prix du métal.

Incapable de dégager un autofinancement suffisant pour payer des investissements dépassant 950 millions de francs au cours des six premiers mois de l'année, il a dû de nouveau emprunter. Son endettement, qui s'élève à 15,8 milliards de francs, représente 89 % de ses capitaux propres.

Pour faire face à une concurrence qui s'aiguise dans l'aluminium comme dans l'emballage, Pechiny estime qu'il a besoin d'investir chaque année 1,6 à 2,7 milliards de francs. Selon ses calculs, il accuse aussi un retard de rentabilité de 1,7 à 2,3 milliards par an par rapport à ses principaux rivaux (Alcan et Alcoa dans l'aluminium, Crown Cork dans l'emballage). Parallèlement à son programme d'économies de 4 milliards de francs, le groupe entend investir 3,5 milliards dont 1,4 milliard en France. Ces investissements risquent de se traduire par une nouvelle augmentation – provisoire selon la direction – de l'endettement du groupe en 1997.

Selon Pechiney, le plan d'économie engagé ne commencera à porter ses premiers fruits qu'à partir du deuxième semestre de l'an prochain, et il montrera ses pleins effets l'année suivante. Dans l'attente de ce redressement, le groupe devra payer le coût de ces mesures. Après les provisions pour restructurations, Pechiney affichera des pertes en 1996.

Martine Orange

L'américain ARCO et le russe LUkoil créent une société pétrolière

Elle disposera d'un crédit de 25 milliards de francs

LA PLUS IMPORTANTE compagnie pétrolière russe, LUkoil, et la sixième firme américaine, Atlantic Richfield Company (ARCO), ont signé le 19 septembre un accord pour créer une société commune détenue à 54 % par les Russes et 46 % par les Américains. Appelée Lukarco, elle disposera d'un crédit estimé à 5 milliards de dollars (25 milliards de francs) fourni par ARCO. Un protocole avait déjà été conclu au mois de mars. Selon Mike Bowlin, président d'ARCO, cet accord permettra d'investir davantage dans des régions riches en pétrole et en gaz, comme l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan et la Sibérie occidentale.

« C'est un accord sans précédent dans la coopération entre compagnies pétrolières russes et étrangères et il montre la confiance croissante des investisseurs occidentaux dans la stabilité politique et économique de la Russie », a déclaré à l'agence de presse Interfax le président de LUkoil, Vaguit Alekperov. ARCO, qui avait pris 6,3 % du capital de LUkoil en août 1995, à la faveur d'une ouverture du capital, a porté cette part à 8 % au printemps. Au total, l'investissement américain est estimé à 350 millions de dollars (1,75 milliard de francs).

Méconnue en Occident, LUkoil est la première compagnie pétrolière russe, et son activité s'étend des puits de pétrole aux stations services. Elle a extrait l'an dernier 57,3 millions de tonnes d'huile, soit 18,7 % de la production totale du pays. Sur le plan mondial, cette compagnie, dans laquelle l'Etat russe détiendrait encore directement 39 % des parts, est le quatorzième producteur mondial, non loin d'ARCO. Mais son atout principal réside dans ses réserves prouvées. Selon ce critère, la compagnie se classe au deuxième rang, juste après la Royal Dutch/Shell, avec un potentiel de 8 milliards de barils. Avec un chiffre d'affaires de 6,5 milliards de dollars (32,5 millards de francs), LUkoil a dégagé un bénéfice net de 528 millions de dollars en 1995 (2,6 milliards de francs).

D. G.

Volkswagen imagine un système de préretraite partielle

COLOGNE
correspondance

Après la semaine de quatre jours, le constructeur automobile allemand Volkswagen veut lancer des « bons de préretraite partielle », alimentés tout au long de la vie active des salariés. Le directeur du personnel, Peter Hartz, a présenté, mardi 17 septembre à Hambourg, un projet original de réduction du temps de travail censé garantir l'emploi : les salariés pourront capitaliser leurs heures supplémentaires, les primes et les suppléments perçus pour les samedis travaillés. Ces bons seront convertibles en réduction du temps de travail, entre cinquante-cinq et soixante ans. Par exemple, après avoir engrangé 5 000 heures maximum, un ouvrier pourra ne travailler, en fin de carrière, que 18 heures hebdomadaires au lieu des 28,8 heures en vigueur dans le groupe, tout en recevant jusqu'à 85 % de son salaire. Les bons pourront également être échangés contre des espèces sonnantes et trébuchantes, intérêts compris, notamment en cas de décès précoce de l'intéressé.

Une nouvelle fois le premier constructeur européen est dans l'obligation de jouer le rôle de « laboratoire social » pour accompagner la semaine de quatre jours, mise en place en 1994. Malgré cette innovation retentissante qui a permis de sauver 30 000 emplois, *« Volkswagen est contraint de penser à de nouvelles formules pour diminuer ses sureffectifs sans licencier »*, estime un économiste de la Deutsche Bank Research. La course à la productivité pousse le groupe à économiser plus de 2 milliards de deutschemarks par an sur ses coûts fixes. Les bons de préretraite partielle auront pour conséquence de limiter les suppléments de salaire versés chaque mois, tout en disposant d'une main-d'oeuvre intéressée par davantage de flexibilité.

EN DOUCEUR

Le système pourrait s'appliquer aux 130 000 salariés du groupe en Allemagne, dont ceux de Saxe et de la filiale Audi, qui ne sont pas concernés par la semaine de quatre jours. Pour l'instant le président du Betriebsrat, le conseil d'entreprise représentant le personnel, s'est félicité d'un *« catalogue d'idées »* qui correspond à son concept *« de temps de travail calculé sur la vie »*. Le projet doit encore être négocié avec les syndicats.

Le constructeur s'adapte ainsi à la nouvelle donne en cours dans le pays en matière de préretraite. En juillet dernier le gouvernement a modifié un système jugé trop généreux, dont le financement est menacé par le nombre croissant de préretraités : 290 000 demandes déposées en 1995 contre 47 000 en 1992, selon le ministère fédéral du travail. Les salariés pouvaient bénéficier de l'intégralité de leur retraite dès soixante ans, en ayant reçu des allocations chômage dès cinquante-cinq ans. Beaucoup d'entreprises, notamment les plus grandes, ont profité de cette disposition financée en grande partie par les caisses de sécurité sociale et de retraite pour se séparer en douceur de leurs quinquagénaires : elles les mettaient au chômage, en assurant des compléments de revenus jusqu'à leur retraite effective. La disparition de cette mesure, un des piliers des accords sur la semaine de quatre jours, menacerait plus de 6 000 emplois en 1997, selon une évaluation du Betrierat de Volkswagen. Le projet pourrait faire école. Toujours selon l'économiste de la Deutsche Bank Research, *« il va sans doute inspirer d'autres entreprises en sureffectifs qui ont largement eu recours aux préretraites ces dernières années, notamment dans la sidérurgie »*.

Philippe Ricard

Fiat révise ses prévisions 1996 à la baisse

LE GROUPE FIAT a enregistré un bénéfice avant impôt de 1 547 milliards de lires (5,2 milliards de francs) au premier semestre 1996, soit une baisse de 28 % par rapport à la même période de 1995. Première explication : l'an dernier, les six premiers mois avaient dégagé un résultat record, en raison notamment de profits exceptionnels liés à la vente de son ancienne filiale française Ceaq. Deuxième explication : l'érosion de la rentabilité du groupe. Le résultat d'exploitation au 30 juin 1996 ne représente plus que 3,7 % du chiffre d'affaires – qui a pourtant augmenté de 4,1 % pour atteindre 40 681 milliards de lires (137 milliards de francs) – au lieu de 5,2 % un an avant. Le responsable principal en est le secteur automobile, dont le résultat d'exploitation a chuté de 67 % à 216 milliards de lires (728 millions de francs), bien que les ventes aient progressé de 5,2 % avec 1 226 000 voitures vendues. Plusieurs éléments expliquent une telle régression.

Le marché automobile italien a été largement orienté à la baisse : les ventes du constructeur italien y ont diminué de 1 % et surtout elles s'y sont faites dans un contexte de guerre des prix intensive. La réévaluation de la lire depuis le début de l'année s'est avérée par ailleurs très coûteuse : la rentabilité de ses ventes dans les autres pays d'Europe s'en est fortement ressentie. Enfin, la mauvaise conjoncture et la hausse des droits de douane au Brésil ont contraint Fiat, qui est aussi producteur local, à y limiter ses importations : le groupe de Turin a vendu 202 000 voitures dans ce pays, soit 8,4 % de moins qu'au premier semestre 1995.

Fiat a également souffert d'une conjoncture médiocre de l'activité véhicules industriels. Son résultat d'exploitation dans ce domaine a baissé de 28 %, à 248 milliards de lires (835,7 millions de francs). Dans ce contexte, le groupe a révisé ses prévisions : 1996 devrait être moins bon que 1995.

V. Ma

Les salariés d'AOM contre la fusion avec Air Liberté

CHEZ AOM, on n'avait pas cessé le travail depuis février 1992. Vendredi 20 septembre, AOM a pourtant dû annuler tous ses vols intérieurs, à l'exception des trois dessertes sur Marseille, Nice et Montpellier. Un appel à la grève a été lancé par l'ensemble des syndicats. Le personnel d'AOM souhaite ainsi protester contre le projet de la direction de geler tous les salaires, sauf les plus bas d'entre eux, et manifester son inquiétude face à une conjoncture médiocre. La compagnie présidée par Alexandre Couvelaire devrait perdre 180 millions de francs cette année. Mais c'est surtout contre le projet de fusion avec Air Liberté qu'est dirigé le mouvement des salariés d'AOM.

Le gouvernement envisage en effet de constituer un pôle aérien privé autour d'Air Liberté et d'AOM, filiale du Consortium de réalisation (CDR), l'organisme chargé de vendre les actifs du Crédit lyonnais. Mais ce projet a du plomb dans l'aile, en raison de la situation d'Air Liberté, qui devrait perdre entre 500 et 600 millions de francs cette année. Son dernier conseil d'administration, mercredi 18 septembre, l'a bien montré. Les administrateurs d'Air Liberté ont considéré que les mesures présentées par son PDG, Lotfi Belhassine, pour redresser la compagnie ne constituaient pas un plan de restructuration crédible.

SOIXANTE DOUZE HEURES DE DÉLAI

M. Belhassine proposait l'interruption des lignes Paris-Montréal, Bordeaux-Londres et Toulouse-Londres, ainsi que la cession de quatre Airbus et la mise au chômage technique de quelques cinq cents personnes, sur un effectif de mille huit cents personnes (*Le Monde* du 20 septembre).

Le fondateur des clubs Aquarius a soixante-douze heures pour trouver une solution : il doit présenter lundi 23 septembre, au cours d'un nouveau conseil d'administration, un plan de redressement de la compagnie aérienne. Sinon, ses actionnaires ne participeront pas à l'augmentation de capital de 460 millions de francs sollicitée par M. Belhassine. Ce qui pourrait lui être fatal. Le groupe Rivaud, qui détient 32,3 % de la compagnie *via* deux de ses filiales, a souscrit cet été à une première tranche d'obligations convertibles (OC) de 140 millions de francs. La situation d'Air Liberté n'était alors pas aussi désastreuse. *« Nous ne voulons pas détenir plus de 32 % d'Air Liberté »*, précise-t-on chez Rivaud.

La décision de fusionner Air Liberté et AOM, qui malgré ses pertes dispose d'une trésorerie importante, constituerait sans aucun doute un élément très positif pour les actionnaires de la compagnie. La pression sur le CDR et le gouvernement est donc montée d'un cran.

Virginie Malingre

DEPÊCHES

■ **SUMITOMO : le groupe japonais** a annoncé, jeudi 19 septembre, que ses pertes liées au scandale du cuivre s'élevaient à 2,6 milliards de dollars (13,4 milliards de francs), soit 800 millions de dollars de plus que sa première estimation. Sumitomo, qui employait le *trader* Yasuo Hamanaka, accusé de manipulations sur le marché du métal rouge, explique cette augmentation par la chute des prix du cuivre et le coût induit pour dénouer ses positions. Selon le groupe, ses pertes ne devraient plus augmenter à l'avenir.

■ **AGF : le groupe privatisé le 11 juin dernier** a annoncé, vendredi 20 septembre, pour le premier semestre des résultats nets part du groupe en progression de 48,5 % à 723 millions de francs. Pour Antoine Jeancourt-Galignani, son président, le bénéfice annuel 1996 sera *« à peu près le double du premier semestre »*.

■ **ROYAL MAIL : les syndicats de postiers** britanniques ont annoncé, jeudi 19 septembre, l'annulation de deux journées de grève. Le gouvernement avait menacé de lever pour trois mois le monopole de la Poste sur la distribution du courrier ordinaire, si les syndicats persistaient dans leur décision.

■ ***MICROSOFT* : le fabricant américain de logiciels** a *indiqué, le 19* septembre, que le département de la justice va lui adresser une nouvelle demande écrite de renseignements. Prolongeant une enquête commencée en 1995, cette demande vise à identifier d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles pour la conquête du marché d'Internet. Elle fait suite à la plainte déposée début août par la société Netscape.

■ **MICRO-ORDINATEURS : les ventes mondiales** devraient croître de 16,6 % en 1997 à 81,1 millions d'ordinateurs personnels, selon la société IDC, après une hausse de 18,5 % en 1996. Aux Etats-Unis, la hausse serait de 13 % en 1997, après 16,6 % à 26,8 millions d'unités en *1996. En Europe, les ventes progresseraient de 9,5 % à 18,2 millions* d'unités en 1997, après une hausse de 10,9 % en 1996.

■ **APPLE : le constructeur informatique américain** devrait renouer avec les bénéfices au premier trimestre 1997, a indiqué, le 19 septembre, son PDG, Gilbert Amelio. Les comptes d'Apple sont déficitaires depuis trois trimestres.

■ **NOMURA SECURITIES : la première maison de titres japonaise** va injecter 371 milliards de yens (17,8 milliards de francs) dans une filiale immobilière du groupe afin d'apurer définitivement ses comptes.

■ **MAXWELL : la Haute Cour de justice britannique** a décidé qu'un second procès contre Kevin Maxwell, le fils du magnat de la presse, est injustifié. Cette décision clôt les procédures dans le scandale de la faillite du groupe de Robert Maxwell.

■ **LA BOURSE DE TOKYO continue** *d'alterner hausse et baisse. Vendredi,* **le Nikkei a rechuté, perdant 210,61 points à 21 112,24 points, soit un recul de 0,99 %.**

■ **L'OR a ouvert en baisse vendredi** *20 septembre à Hongkong. L'once de* **métal fin s'échangeait à 382,60-382,90 dollars contre 383,20-383,50 dollars la veille en clôture.**

■ **LA BANQUE DE FRANCE a abaissé jeudi 19** *septembre son taux d'appel* **d'offres de 10 centièmes, à 3,25 %, mais a maintenu son taux de prise en pension de cinq à dix jours, à 4,75 %.**

■ **LES COURS DU PÉTROLE BRUT ont reculé jeudi sur le marché à terme new-yorkais. Le baril de référence aux Etats-Unis a cédé 35 cent à 23,54 dollars. Il avait gagné 58 cents la veille.**

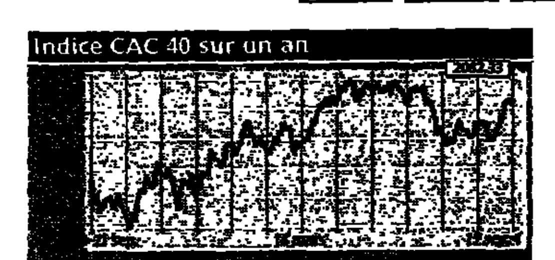
■ **LE CUIVRE a grimpé, jeudi, sur le LME, en apprenant que Sumitomo** *avait réduit sa présence sur le marché.* **L'échéance à trois mois a gagné 35,5 dollars, à 1 946 dollars la tonne.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES → FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Prises de bénéfice à la Bourse de Paris



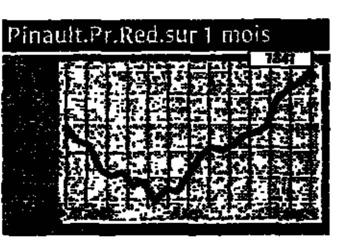
CAC 40 5 jours

LA BOURSE DE PARIS restait de marbre face à l'envolée du franc vis-à-vis du mark, vendredi matin, le marché parisien ne réagissant plus à la présentation du budget 1997 mercredi ni à la baisse des taux de la Banque de *France jeudi. Après avoir ouvert* en hausse de 0,19 %, l'indice CAC 40 s'inscrivait deux heures plus tard en baisse de 0,30 % à *2 076,07 points. Jeudi, la Bourse* de Paris avait gagné du terrain après la baisse des taux d'intérêt de la Banque de France, mais la morosité de *Wall Street* a fini par ramener les cours au niveau précédant l'annonce de la Banque centrale.

Le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, a déclaré jeudi soir à la télévision que le ralentissement de l'inflation, le retour de la confiance envers le franc et la confirmation de l'objectif de réduction des déficits *publics par le gouvernement Juppé* avaient permis à la Banque de France de réduire ses taux d'intérêt. Les sociétés continuent de *réagir aux résultats semestriels* des grandes compagnies françaises : Pernod-Ricard chutait de 3,61 % à 283,20 francs après avoir annoncé un résultat net part du groupe en hausse de 2,9 % à 504 millions de francs, un résultat inférieur aux prévisions des analystes.

Pinault-Printemps-Redoute, valeur du jour

LE MARCHÉ a plutôt bien accueilli les résultats semestriels de Pinault-Printemps-Redoute annoncés jeudi 19 septembre et jugés meilleurs que prévu. Le titre du groupe de distribution a terminé sur un gain de 1,1 % à 1 841 francs avec 92 000 titres échangés. De nombreuses sociétés de Bourse ont désormais un objectif de cours de 2 000 francs, voire 2 200 francs *pour une valeur qui était de* 977 francs à la fin de 1995 et qui affiche donc un gain de près de 90 %. James Capel, Paribas Capital Market, Massonaud, Leven et Cholet-Dupont auraient confirmé leurs recommandations à l'achat.

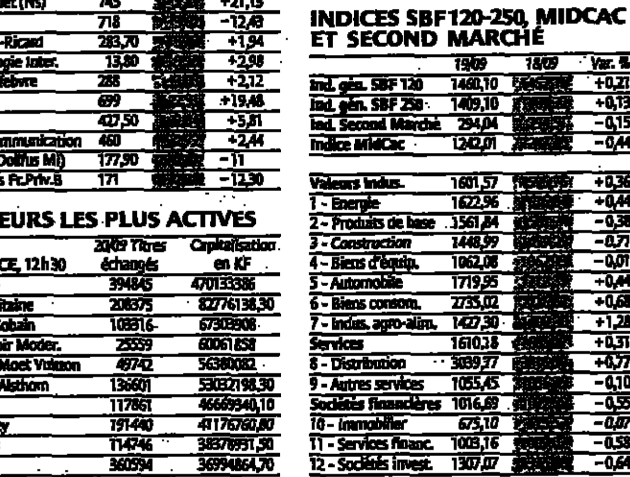


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/09	Var. % 19/09	Var. % 31/12
UIS	156,50	[illegible]	+20,38
OUPAR	92	[illegible]	−71,42
Nordon (Ny)	344	[illegible]	+9,55
Marine Wendel	440	[illegible]	+22,90
Cipe France Ly #	490	[illegible]	+66,66
CEP Communication	370	[illegible]	−8,86
Vallourec	238	[illegible]	+36,78
BIC	710	[illegible]	+42,57
Coflexip	215,40	[illegible]	+18,02
Cap Gemini	232,60	[illegible]	+68,55
BAISSES, 12h30			
Saupiquet (Ns)	745	[illegible]	+21,13
Colas	718	[illegible]	−12,48
Pernod-Ricard	283,70	[illegible]	+1,94
Metrologie Inter.	13,80	[illegible]	+2,98
Jean Lefebvre	288	[illegible]	+2,12
Imetal	699	[illegible]	+19,48
Sligos	427,50	[illegible]	+5,81
Spir Communication	460	[illegible]	+2,44
DMC (Dollfus Mi)	177,90	[illegible]	−11
Ciments Fr.Priv.B	171	[illegible]	−12,30

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	20/09 Titres échangés	Capitalisation en KF
Canal +	394845	470133386
Elf Aquitaine	208375	82776138,30
Saint-Gobain	108316	67303908
Comptoir Moder.	25559	60061858
LVMH Moet Vuitton	49742	56380082
Alcatel Alsthom	136601	53032198,30
Total	117861	46669940,10
Pechiney	191440	41176760,80
Paribas	114746	38378931,50
UAP	360594	36994864,70

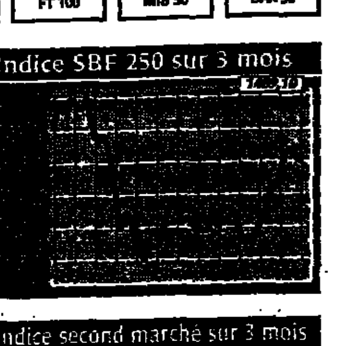


PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 20/09	Var. % 19/09	Var. % 31/12
Giravions Dorand	4,50	[illegible]	−66,03
Alain Manoukian(Ly) #	76	[illegible]	+33,33
Allevard	241,50	[illegible]	−18,13
Infopoint	139,90	[illegible]	+42,75
Sopra	299	[illegible]	+24,58
BAISSES, 12h30			
Creeks	33,10	[illegible]	−12,66
Hurel Dubois	456	[illegible]	+19,96
Expand s.a	252	[illegible]	+9,56
Technofan (B)	108	[illegible]	+11,34
Naf-Naf #	48	[illegible]	+2,12

INDICES SBF120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	19/09	18/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1460,10	[illegible]	+0,21
Ind. gén. SBF 250	1409,10	[illegible]	+0,13
Ind. Second Marché	294,04	[illegible]	−0,15
Indice MidCac	1242,01	[illegible]	−0,44
Valeurs indus.	1601,57	[illegible]	+0,36
1 - Energie	1622,96	[illegible]	+0,44
2 - Produits de base	1561,84	[illegible]	−0,38
3 - Construction	1448,99	[illegible]	−0,71
4 - Biens d'équip.	1062,08	[illegible]	−0,01
5 - Automobile	1719,95	[illegible]	+0,44
6 - Biens consom.	2735,02	[illegible]	+0,68
7 - Indus. agro-alim.	1427,30	[illegible]	+1,28
Services	1610,38	[illegible]	+0,31
8 - Distribution	3039,37	[illegible]	+0,77
9 - Autres services	1055,45	[illegible]	−0,10
Sociétés financières	1016,69	[illegible]	−0,55
10 - Immobilier	675,10	[illegible]	−0,07
11 - Services financ.	1003,16	[illegible]	−0,58
12 - Sociétés invest.	1307,07	[illegible]	−0,64





Indice MidCac sur 1 mois

Rechute à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé en nette baisse vendredi 20 septembre sur des dénouements de positions opérés avant un week-end qui se prolongera jusqu'au lundi inclus en raison de la fête de *l'Equinoxe. Selon les intervenants,* ces dénouements sont motivés par les incertitudes que soulèvent la situation politique intérieure et l'évolution de *Wall Street* avant la réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale, mardi 24 septembre. L'indice Nikkei a perdu 210,61 points, soit 0,99 %, à 21 112,24 points.

La veille, Wall Street avait fini sur un modeste repli. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes avait perdu 9,62 points, soit 0,16 %, à 5 867,74 points. Il avait *perdu près d'une trentaine de* points dans la matinée, avant de se redresser et de s'aventurer timidement dans le vert, dans l'après-midi. En Europe, la Bourse de Londres a terminé en hausse grâce aux gains individuels de plusieurs sociétés qui ont compensé l'influence négative de Wall Street. L'indice Footsie a gagné 18,6 points, soit 0,47 % à 3 974,3 points. La Bourse de Francfort est restée quasi étale, l'indice DAX cédant 0,05 % à 2 624,44 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 19/09	Cours au 18/09	Var. en %
Paris CAC 40	2082,33	[illegible]	+0,46
New-York/DJ indus.	5858,12	[illegible]	−0,33
Tokyo/Nikkei	22348	[illegible]	+5,33
Londres/FT100	3907,50	[illegible]	—
Francfort/Dax 30	2624,44	[illegible]	−0,05
Frankfort/Commer.	917,11	[illegible]	−0,32
Bruxelles/Bel 20	2086,04	[illegible]	−0,22
Bruxelles/Général	1750,87	[illegible]	−0,22
Milan/MIB 30	967	[illegible]	−0,21
Amsterdam/Gé. Cbs	383,50	[illegible]	+0,13
Madrid/Ibex 35	358,03	[illegible]	+0,18
Stockholm/Affarsal	1587,23	[illegible]	—
Londres FT30	2870,20	[illegible]	+0,27
Hong Kong/Hang S.	11586,70	[illegible]	−0,06
Singapour/Strait t	2206,09	[illegible]	+1,08

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	19/09	18/09
Alcoa	61,50	62,75
American Express	44,87	44,62
Allied Signal	61,62	62,50
AT & T	57,12	57,75
Bethlehem	9,87	10
Boeing Co	92,37	91,12
Caterpillar Inc.	74,50	73,12
Chevron Corp.	61,87	62,62
Coca-Cola Co	52,12	51,87
Disney Corp.	63,25	61,25
Du Pont Nemours&Co	86,50	87,25
Eastman Kodak Co	75,25	74,87
Exxon Corp.	85,87	85,75
Gén. Motors Corp.H	48,62	50
Gén. Electric Co	87,87	87,37
Goodyear T & Rubbe	47,37	47,12
IBM	123,50	124,50
Intl Paper	44	44,25
J.P. Morgan Co	90	91,25
Mc Don Dougl	50,75	51,37
Merck & Co.Inc.	68,37	68,25
Minnesota Mng.&Mfg	70,50	70,75
Philip Moris	93,75	93,25
Procter & Gamble C	91,12	92,25
Sears Roebuck & Co	45,25	44,87
Texaco	94,75	95,12
Union Carb.	44,50	45,50
Utd Technol	118,50	118,50
Westingh. Electric	18,75	18,37
Woolworth	21,75	21,62

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	19/09	18/09
Allied Lyons	4,70	4,66
Barclays Bank	9,50	9,48
B.A.T. Industries	4,65	4,60
British Aerospace	10,61	10,57
British Airways	5,41	5,29
British Gas	2,01	2,02
British Petroleum	6,46	6,46
British Telecom	3,76	3,76
B.T.R.	2,80	2,75
Cadbury Schweppes	5,05	5,05
Eurotunnel	1,10	1,12
Glaxo	9,61	9,52
Grand Metropolitan	4,79	4,82
Guinness	4,63	4,67
Hanson Plc	1,62	1,65
Great Ic	6,39	6,48
H.S.B.C.	11,76	11,59
Impérial Chemical	8,40	8,47
Legal	7,56	7,58
Marks and Spencer	5,03	5
National Westminst	6,81	6,84
Peninsular Orienta	6,07	5,97
Reuters	7,54	7,61
Saatchi and Saatch	1,09	1,08
Shell Transport	9,85	9,80
Tate and Lyle	4,75	4,77
Univeler Ltd	13,90	13,77
Zeneca	15,90	15,49

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	19/09	18/09
Allianz Holding N	2695	2696
Basf AG	46,99	47,16
Bayer AG	55,43	55,04
Bay hyp&Wechselbk	43,13	42,95
Bayer Vereinsbank	53,68	52,72
BMW	868,50	870
Commerzbank	344,10	344,70
Continental AG	26,25	26,57
Daimler-Benz AG	83,15	83,70
Degussa	536,50	536
Deutsche Babcock A	55,50	56
Deutsche Bank AG	72,25	72,30
Dresdner BK AG FR	40,66	40,70
Henkel VZ	64,30	64,70
Hoechst AG	54,88	54,30
Karstadt AG	526,50	534
Kaufhof Holding	573	575
Linde AG	966	971,50
DT. Lufthansa AG	215,80	214,80
Man AG	388	389
Mannesmann AG	555	557,50
Mettallges AG	27	26,60
Preussag AG	372	369,95
Rwe	56,35	56,10
Schering AG	112,45	113,10
Siemens AG	78,72	79,22
Thyssen	274,20	273,20
Veba AG	79,36	79,76
Viag	570	572
Wellag AG	917	925

New York, Dow Jones sur 3 mois

Londres, FT100 sur 3 mois

Francfort, Dax 30 sur 3 mois

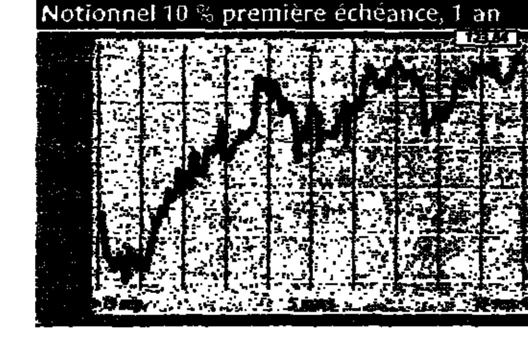
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK → Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bonds 10 ans

Nouvelle progression du Matif

LE CONTRAT notionnel du Matif qui sert à mesurer la performance des emprunts d'Etat français a ouvert en hausse vendredi 20 septembre. Le contrat échéance décembre gagnait, dès les premières transactions, 22 centièmes à 124,14.

La veille, le Matif avait déjà terminé la séance en hausse, saluant le geste de la Banque de France qui a *réduit son taux d'appel d'offres de 0,10 point à 3,25 %.* Le contrat décembre avait gagné 8 centièmes à 123,92. Le rendement de l'OAT à dix ans s'était détendu à 6,20 % contre 6,21 % la veille. Son écart avec Bund de même échéance s'est rétréci à 4 centièmes. Le court terme avait également profité de la détente monétaire décidée par la Banque de France. Le contrat Pibor échéance décembre a progressé de 4 centièmes à *96,21 et le taux à trois mois s'est établi à 3,56 %.*



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 19/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,45	[illegible]	7,28	[illegible]
Allemagne	3	[illegible]	7,15	[illegible]
Grande-Bretagne	5,81	[illegible]	8,20	[illegible]
Italie	8,59	[illegible]	9,86	[illegible]
Japon	0,50	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis	5,25	[illegible]	7,05	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 19/09	Taux au 18/09	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	NC	5,32	NC
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	5,94	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	NC	6,30	NC
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	6,54	NC
Fonds d'État 20 à 30 ans	NC	[illegible]	NC
Obligations françaises	NC	6,39	NC
Fonds d'État à TME	NC	[illegible]	NC
Fonds d'État à TRE	NC	1,58	NC
Obligat. franç. à TME	NC	[illegible]	NC
Obligat. franç. à TRE	NC	[illegible]	NC

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 19/09	Vente 19/09	Achat 18/09	Vente 18/09
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,87	[illegible]	3,87
3 mois	[illegible]	4,12	[illegible]	4,12
6 mois	[illegible]	4,25	[illegible]	4,25
1 an	[illegible]	4,31	[illegible]	4,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 19/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 96	133018	[illegible]	124,02	[illegible]	123,92
Mars 97	763	[illegible]	123,90	[illegible]	123,80
Juin 97	183	[illegible]	123,08	[illegible]	123,14
Sept. 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 96	41694	[illegible]	96,22	[illegible]	96,21
Mars 97	9767	[illegible]	96,18	[illegible]	96,16
Juin 97	3417	[illegible]	96,04	[illegible]	96,02
Sept. 97	2209	[illegible]	95,86	[illegible]	95,85
ÉCU LONG TERME					
Déc. 96	2283	[illegible]	92,36	[illegible]	92,24
Mars 97	—	[illegible]	—	[illegible]	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 19/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 96	13115	[illegible]	2093,50	[illegible]	2089
Oct. 96	1407	[illegible]	2097	[illegible]	2094
Nov. 96	126	[illegible]	2092,50	[illegible]	2099,50
Déc. 96	2074	[illegible]	2110	[illegible]	2105

LES MONNAIES

US/F ↘ 5,1430 | US/DM ↗ 1,5134 | US/¥ ↗ 109,4400 | DM/F ↘ 3,4071 | £/F ↘ 8,0200

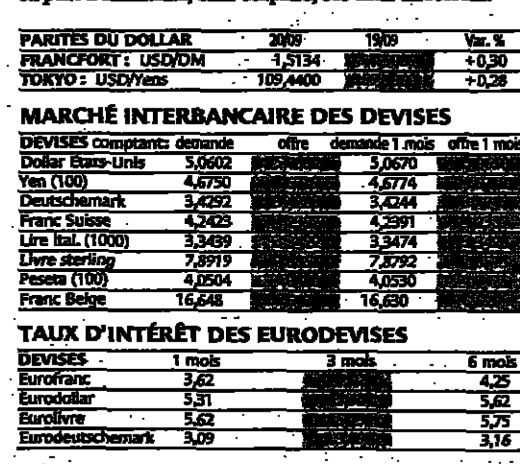
Fermeté du franc

LE FRANC gagnait du terrain face au deutschemark, vendredi 20 septembre, au cours des premiers échanges interbancaires. Le deutschemark s'échangeait à 3,4002 francs contre 3,4071 francs la veille soir. La devise française gagnait aussi du terrain face au dollar. Le billet vert s'échangeait à 5,1453 francs contre 5,1475 francs, jeudi soir en clôture.

Le franc français avait salué jeudi la baisse de taux de la Banque de France qui a constitué une demi-surprise pour les opérateurs. La décision de la Banque de France de réduire de 10 points son taux d'appel d'offres à 3,25 % a été bien accueillie par les marchés, car elle signifie que la banque centrale donne sa caution de rigueur au budget présenté par le gouvernement, indiquait jeudi, Philippe Peretmère de MPE Trésorerie. La Bundesbank pour sa part a maintenu, sans surprise, ses taux directeurs.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 19/09	% 18/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	340,7100	[illegible]	329	[illegible]
Ecu	6,4585	[illegible]	—	[illegible]
États-Unis (1 usd)	5,1430	[illegible]	4,8600	[illegible]
Belgique (100 F)	16,5505	[illegible]	16,0300	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	304	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3740	[illegible]	3,1400	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,5100	[illegible]	83	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,2840	[illegible]	7,9200	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	8,0200	[illegible]	7,5900	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1405	[illegible]	1,9000	[illegible]
Suède (100 krs)	77,7500	[illegible]	71	[illegible]
Suisse (100 F)	415,5000	[illegible]	402	[illegible]
Norvège (100 k)	79,6200	[illegible]	74	[illegible]
Autriche (100 sch)	48,4230	[illegible]	46,9500	[illegible]
Espagne (100 pes.)	4,0485	[illegible]	3,7400	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3400	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	3,7518	[illegible]	3,4600	[illegible]
Japon (100 yens)	4,7059	[illegible]	4,4400	[illegible]
Finlande (mark)	113,8900	[illegible]	107	[illegible]



PARITÉS DU DOLLAR	20/09	19/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5134	[illegible]	+0,30
TOKYO : USD/Yens	109,4400	[illegible]	+0,28

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,0602	[illegible]	5,0670	[illegible]
Yen (100)	4,6750	[illegible]	4,6774	[illegible]
Deutschemark	3,4292	[illegible]	3,4244	[illegible]
Franc Suisse	4,2423	[illegible]	4,2391	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,3439	[illegible]	3,3474	[illegible]
Livre sterling	7,8919	[illegible]	7,8792	[illegible]
Peseta (100)	4,0504	[illegible]	4,0530	[illegible]
Franc Belge	16,648	[illegible]	16,630	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,62	[illegible]	4,25
Eurodollar	5,31	[illegible]	5,62
Eurolivre	5,62	[illegible]	5,75
Eurodeutschemark	3,09	[illegible]	3,16

L'OR

	cours 19/09	cours 18/09
Or fin (k. barre)	63300	63300
Or fin (en lingot)	63700	63550
Once d'Or Londres	383	382,75
Pièce française(20f)	364	364
Pièce suisse (20f)	364	364
Pièce Union lat(20f)	365	364
Pièce 20 dollars us	2400	2400
Pièce 10 dollars us	1320	1312,50
Pièce 50 pesos mex.	2355	2390

LE PÉTROLE

En dollars	cours 19/09	cours 18/09
Brent (Londres)	24,13	24,13
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	—	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19/09	18/09
Dow-Jones comptant	217,50	[illegible]
Dow-Jones à terme	363,09	[illegible]
CRB	246,22	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	1917	[illegible]
Cuivre à 3 mois	1920	[illegible]
Aluminium comptant	1389,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1424	[illegible]
Plomb comptant	785	[illegible]
Plomb à 3 mois	786	[illegible]
Etain comptant	6080	[illegible]
Etain à 3 mois	6135	[illegible]
Zinc comptant	1006	[illegible]
Zinc à 3 mois	1032	[illegible]
Nickel comptant	7275	[illegible]
Nickel à 3 mois	7380	[illegible]

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,03	[illegible]
Platine à terme	391	[illegible]
Palladium	121,25	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,23	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,16	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	259,10	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	35	[illegible]
Orge (Londres)	100,50	[illegible]
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1360	[illegible]
Café (Londres)	1585	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1427,64	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,74	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,06	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,42 %
CAC 40 : 2073,60

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
B.N.P. (T.P)	885	[illegible]	—	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	825	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Renault (T.P.)	1620	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1947	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1180	[illegible]	− 0,42	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	985	[illegible]	—	[illegible]
Accor	649	[illegible]	− 0,15	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	138,50	[illegible]	+ 0,79	[illegible]
Air Liquide	843	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Alcatel Alsthom	387	[illegible]	− 0,25	[illegible]
Axa	286,40	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Axime	568	[illegible]	+ 0,35	[illegible]
Bail Investis	756	[illegible]	+ 0,39	[illegible]
Bancaire (Cie)	523	[illegible]	+ 0,38	[illegible]
Bazar Hot. Ville	458	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Bertrand Faure	183	[illegible]	+ 0,10	[illegible]
BIC	700	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
BIS	515	[illegible]	− 0,77	[illegible]
B.N.P.	189,90	[illegible]	− 0,73	[illegible]
Bollore Techno.	512	[illegible]	− 0,97	[illegible]
Bongrain	2350	[illegible]	− 0,63	[illegible]
Bouygues	486,20	[illegible]	− 8,14	[illegible]
Canal +	1180	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
Cap Gemini	230	[illegible]	+ 1,13	[illegible]
Carbone Lorraine	718	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Carrefour	2812	[illegible]	+ 0,28	[illegible]
Casino Guichard	204	[illegible]	− 0,39	[illegible]
Casino Guich.ADP	137	[illegible]	− 0,21	[illegible]
Castorama Dl (Li)	938	[illegible]	+ 0,42	[illegible]
C.C.F.	236,40	[illegible]	− 0,71	[illegible]
CCMX(ex.CCMC) Ly	43,30	[illegible]	− 0,23	[illegible]
Cegid (Ly)	463,50	[illegible]	− 0,75	[illegible]
CEP Communication	363	[illegible]	+ 1,92	[illegible]
Cerus Europ.Reun	126	[illegible]	− 0,15	[illegible]
Cetelem	1135	[illegible]	− 0,35	[illegible]
CGIP	1186	[illegible]	—	[illegible]
Chargeurs Intl	194	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Christian Dior	648	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	175	[illegible]	− 2,28	[illegible]
Cipe France Ly #	480	[illegible]	+ 2,08	[illegible]
Clarins	724	[illegible]	+ 0,27	[illegible]
Club Mediterranee	389,50	[illegible]	− 0,17	[illegible]
Coflexip	212,50	[illegible]	+ 1,36	[illegible]
Colas	745	[illegible]	− 3,62	[illegible]
Comptoir Entrep.1	11,50	[illegible]	− 2,17	[illegible]
Comptoir Moder.	2330	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
CPR	408,50	[illegible]	+ 0,04	[illegible]
Cred.Fon.France	69,60	[illegible]	− 0,07	[illegible]
Credit Local Fce	431,50	427	− 1,04	[illegible]
Credit Lyonnais CI	143	140	− 2,09	[illegible]
Credit National	305	303,10	− 0,62	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	216,10	[illegible]	− 0,04	[illegible]
Damart	3600	3600	—	[illegible]
Danone	725	720	− 0,68	[illegible]
Dassault-Aviation	895	895	—	[illegible]
Dassault Electro	341	336,50	− 1,31	[illegible]
Dassault Systemes	208	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
De Dietrich	183	179	− 2,18	[illegible]
Degremont	410,10	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	36,15	36,50	+ 0,96	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	182,30	177,90	− 2,41	[illegible]
Docks France	1232	1212	− 1,62	[illegible]
Dynaction	124,70	124	− 0,56	[illegible]
Eaux (Gle des)	526	523	− 0,57	[illegible]
Ecco	1238	1250	+ 0,96	[illegible]
Eiffage	305	[illegible]	+ 0,98	[illegible]
Elf Aquitaine	400	[illegible]	− 1,20	[illegible]
Eramet	318	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Eridania Beghin	765	764	− 0,13	[illegible]
Essilor Intl	1331	1330	− 0,07	[illegible]
Essilor Intl ADP	1000	1000	—	[illegible]
Esso	552	552	—	[illegible]
Eurafrance	2035	2050	+ 0,73	[illegible]
Euro Disney	10,75	10,85	+ 0,93	[illegible]
Europe 1	1123	1111	− 1,06	[illegible]
Eurotunnel	8,90	8,75	− 1,68	[illegible]
Filipacchi Medias	971	967	− 0,41	[illegible]
Fimalac	418	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Finextel	73,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fives-Lille	474	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Fromageries Bel	4400	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Galeries Lafayette	1474	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GAN	112,30	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gascogne (B)	435	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaumont #	370	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gaz et Eaux	2040	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Geophysique	319,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
G.F.C	405	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Groupe Andre S.A.	375	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	87	[illegible]	[illegible]	[illegible]
GTM-Entrepose	299,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guilbert	728	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guyenne Gascogne	1788	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havas	329	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havas Advertising	545	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Imetal	720	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Immeubl.France	326,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ingenico	64,85	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Interbail	202	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Intertechnique 1	617	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Jean Lefebvre	297	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Klepierre	630	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Labinal	712	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lafarge	299,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere	120,90	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre	265	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon	172	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand	847	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP	530	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris Indust.	212	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus	695	[illegible]	[illegible]	[illegible]
L'Oreal	1719	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Nominal (1)
United Technol. #	610	610	—	[illegible]
Vaal Reefs #	460	451,10	− 1,93	[illegible]
Volkswagen A.G #	1940	[illegible]	—	[illegible]
Volvo (act.B) #	113,20	[illegible]	− 2,73	[illegible]
Western Deep #	181,30	178,50	− 1,54	[illegible]
Yamanouchi #	109,20	[illegible]	− 0,64	[illegible]
Zambia Copper	4,17	[illegible]	− 1,67	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	103,45	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	111,58	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	118,19	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	120,25	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	115,90	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	[illegible]	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	104,71	[illegible]
CFF 10,25% 90-01 CB#	[illegible]	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	112,64	[illegible]
CLF 9% 88-93/98 CA#	106,33	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	114,66	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	109,19	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	111,40	[illegible]
EDF 8,6% 92-04#	115,61	[illegible]
Emp.Etat 6% 93-97 #	101,75	[illegible]
Finansder 9% 91-06#	119	[illegible]
Finansd.8,6% 92-02#	114,50	[illegible]
Floral 9,75% 90-99#	113,05	[illegible]
OAT 8,5% 87-97CA#	103,37	[illegible]
OAT 9,90% 85-97 CA#	106,99	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	102,20	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50% 88-98 CA#	108,94	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,80	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	109,06	[illegible]
OAT 8,50% 90/00 CA#	111,91	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	106,03	[illegible]
OAT 10% 5/85-00 CA#	116,87	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	103,98	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	115,13	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	119,10	[illegible]
OAT 8,50% 92-23 CA#	119,44	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	108,95	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5% 90CV	941	[illegible]

ACTIONS ÉTRANGÈRES

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	150,60	[illegible]
Commerzbank AG	1152	[illegible]
Fiat Ord	17,90	[illegible]
Gevaert	293	[illegible]
Gold Fields South	136,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	50,50	[illegible]
AFE #	497	[illegible]
Aigle #	170	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	126	[illegible]
Altran Techno. #	1489	[illegible]
Montaignes P.Gest.	750	[illegible]
Assystem #	484	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	564	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	229,90	[illegible]
Bque Vernes ◆	330	[illegible]
Beneteau #	600	[illegible]
B I M P	62	[illegible]
Boiron (Ly) #	605	[illegible]
Boisset (Ly)# ◆	259,90	[illegible]
But S.A.	337	[illegible]
Cardif SA	718	[illegible]
C.E.E #	212	[illegible]
CEGEP # ◆	236	[illegible]
Cermex # (Ly)	342,90	[illegible]
CFPI #	211	[illegible]
Change Bourse (M)	254	[illegible]
Christ.Dalloz #	1505	[illegible]
CNIM CA#	151	[illegible]
Codetour	297,10	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	390	[illegible]
Confandey S.A.	260	[illegible]
C.A.Haute Normand.	350	[illegible]
C.A. Paris IDF	778	[illegible]
C.A.Ile & Vilaine	344,90	[illegible]
C.A. Oise CCI ◆	267	[illegible]
Creeks	36,20	[illegible]
Devanlay	473	[illegible]
Devernois (Ly)	459,90	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	70	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly ◆	460	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	265,10	[illegible]
Europ Propulsion	500	[illegible]
Expand s.a	265	[illegible]
Factorem	715	[illegible]
Faiveley #	310	[illegible]
Finacor	91	[illegible]
Fininfo	539	[illegible]
Fructivie	619	[illegible]
Gautier France #	273	[illegible]
Gel 2000	67	[illegible]
GFI Industries #	560	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	118	[illegible]
Coil	237	[illegible]
Electronique D2	472,20	[illegible]
FDM Pharma n.	207	[illegible]
Genset	265	[illegible]
High Co.	203	[illegible]
Infonie	200	[illegible]
Joliez-Regol	101,50	[illegible]
Mille Amis	103,40	[illegible]
Picogiga	145	[illegible]
Proxidis	56	[illegible]
Stelax	4,54	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin Cl. ◆	660	660
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	56	56
Mumm ◆	1449	[illegible]
Nobel ◆	155	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	140	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 19 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Natio Patrimoine	1510,64	[illegible]
Natio Perspectives	1299,71	[illegible]
Natio Placements C/D	77111,26	[illegible]
Natio Revenus	1096,20	[illegible]
Natio Sécurité	11685,62	[illegible]
Natio Valeurs	1048,07	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1236,78	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1757,92	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1097,33	[illegible]

BRED BANQUE POPULAIRE

LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Asie 2000	703,45	[illegible]
Saint-Honoré Capital	18439,85	[illegible]

SOCIETE GENERALE

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C.	37234,05	37234,05
Actimonétaire D.	31690,61	[illegible]
Cadence 1 D.	1074,06	[illegible]
Cadence 2 D.	1062,33	[illegible]
Cadence 3 D.	1049,39	[illegible]
Capimonétaire C.	403,07	[illegible]
Soginter C.	1797,94	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D.	1164,67	[illegible]
Sogelance D.	1639,36	[illegible]
Sogenfrance Tempo D.	144,01	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

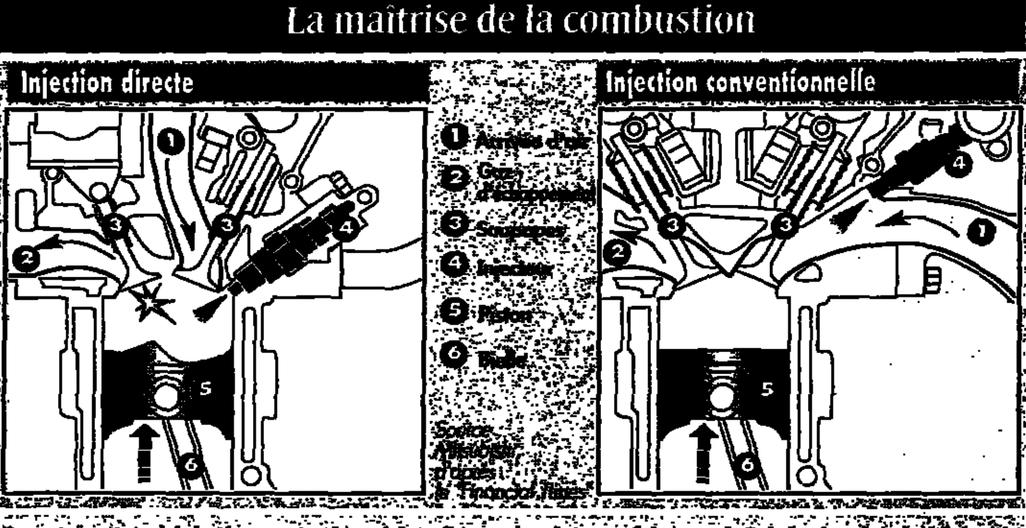
AUTOMOBILE En commercialisant la première voiture dotée d'un moteur à injection directe d'essence, le Japonais Mitsubishi devance ses concurrents occidentaux, dont les projets sont encore au banc d'essai. Cette berline devrait être l'une des vedettes du Salon mondial de l'automobile, le mois prochain à Paris ● LES GRANDS CONSTRUCTEURS travaillent tous depuis une quarantaine d'années sur plusieurs concepts de moteurs plus puissants et plus économes. D'autres idées ont été abandonnées ou dorment toujours dans les cartons. ● DES GAINS de 30 % en consommation et de 10 % en puissance mettent cet engin révolutionnaire au même niveau que les diésels les plus performants du marché. ● LES INCERTITUDES concernant le respect des futures normes de dépollution n'empêchent pas l'industriel nippon de prendre une sérieuse avance.

Mitsubishi gagne la course au moteur essence à injection directe

Il s'agit d'une révolution dans la motorisation des véhicules automobiles, qui va bousculer l'équilibre actuel entre l'essence et le diesel

UN MOTEUR à essence qui économise environ 30 % de carburant avec un gain de performances de 10 %. Telle est la révolution apportée par l'injection directe. *« C'est le moteur de l'avenir »*, affirme sans hésitation André Douaud, directeur moteur énergie de l'Institut français du pétrole (IFP). Et c'est le japonais Mitsubishi qui vient de doubler tous les autres contructeurs automobiles en commercialisant la première voiture à injection directe d'essence, comme l'a annoncé le *Financial Times* du 19 septembre.

Depuis un mois, son modèle Galant est en vente au Japon. En France, le japonais lancera, en 1997, une nouvelle version de sa Carisma, dotée du fameux moteur qui devrait figurer parmi les vedettes du Salon mondial de l'automobile à Paris, du 3 au 13 octobre. Dès la fin de cette année, Toyota, premier constructeur automobile japonais, doit également commercialiser sur le marché nippon un modèle équipé de son moteur essence à injection directe D-4 de 2 litres de cylindrée.



Dans un moteur à injection conventionnel, le mélange air-essence se fait en amont de la chambre de combustion (schéma de droite). Avec l'injection directe (schéma de gauche), il est au contraire produit dans cette même chambre. Pour optimiser son allumage et sa combustion, les motoristes japonais ont dû concevoir des pistons aux formes tourmentées qui concentrent le mélange au plus près de la bougie.

TRÈS SOBRE EN VILLE

Le GDI (gazoline direct injection) de Mitsubishi affiche une cylindrée de 1,8 litre pour 150 chevaux, soit la même puissance que le modèle classique 2 litres du constructeur. *« Les économies de carburant varient fortement avec le régime »*, explique Ullrich Brehmer, directeur de Sonauto-Mitsubishi en France. Paradoxalement, la propulsion essence à injection directe favorise la conduite en ville. *« Au ralenti, les gains de consommation dépassent 40 %. Ils atteignent 25 % dans les encombrements de Tokyo »*, indique Hiromitsu Ando, l'un des pères du nouveau moteur de Mitsubishi.

Plus globalement, l'économie dépasse les 25 % sur le cycle de conduite normalisé japonais. Les résultats sur celui des Européens ne sont pas encore connus. En matière de pollution, Hiromitsu Ando estime que le moteur GDI *« est conforme aux normes japonaises et à la phase 2 des normes européennes »*. Mais il reconnaît que *« les efforts de développement se concentrent sur la satisfaction des futures normes »*.

En France, PSA Peugeot Citroën indique que la question de la pollution retarde la décision du constructeur français, qui a pourtant lourdement investi dans les moteurs à mélange pauvre. *« L'injection directe va conduire à une convergence des performances du diesel et de l'essence »*, juge André Douaud. En effet, si l'essence semble aujourd'hui prendre un avantage décisif, le diesel, qui exploite l'injection directe depuis 1988, devrait encore progresser grâce à l'injection sous pression et à la commande électronique. En attendant, le nouveau moteur à injection directe pourrait faire douter les plus fervents adeptes du gazole. Moins gourmand et plus puissant que ses prédécesseurs à essence, il efface les avantages du diesel tout en conservant ceux de l'essence. Et même en les améliorant : l'injection directe augmente de 10 % le couple disponible, ce qui améliore la nervosité des reprises.

Pour réaliser un tel bond en avant, le fonctionnement interne du moteur est profondement modifié. Le taux de compression de la chambre de combustion augmente légèrement (10 à 12, contre 9,5), mais surtout le ratio du mélange air/essence atteint 40 voire 50 pour 1 contre 15 à 18 pour 1. Les économies de carburant doivent beaucoup à ce fonctionnement en mélange dit « pauvre ». Par rapport à un moteur classique, toute la différence se situe dans le lieu d'injection du carburant. Au lieu de se situer dans une chambre située à l'extérieur du cylindre, ce dernier se trouve à l'intérieur même de la chambre de combustion, d'où la dénomination d'injection directe.

PISTON COMPLEXE

Au cœur du moteur, la forme de la tête du piston concentre une bonne part des résultats des efforts de recherche. Sa surface présente un cratère au dessin assez complexe. Avec l'injection directe, la maîtrise des turbulences du mélange air/vapeur d'essence s'avère essentielle. *« Nous utilisons une tubulure d'admission verticale et droite, une tête de piston très élaborée et une pompe à essence haute pression*, explique Hiromitsu Ando. *La géométrie de la cavité pratiquée dans le piston est conçue pour orienter le flux de vapeur de carburant vers la bougie. »*

Des études très poussées sur la dynamique des fluides ont été nécessaires pour mettre au point cette injection directe. Elles ont permis d'améliorer la combustion du mélange qui – contrairement aux moteurs à injection classiques – est effectuée directement dans la chambre. Mitsubishi choisit de faire varier l'instant d'injection en fonction de la charge du moteur : l'injection tardive est adoptée pour les charges inférieures à 50 %, tandis qu'une injection précoce est utilisée au-delà. Dans ce dernier cas (à plus de 120 km/h), le gain en consommation s'annule.

Le lancement commercial d'un tel moteur par Mitsubishi et Toyota redore le blason de l'industrie automobile nipponne. Pour autant, l'Europe ne semble pas prise de court côté recherche. *« Des moteurs à injection directe d'essence tournent sur nos bancs d'essai*, note André Douaud. *Leur mise au point résulte, pour une bonne part, des travaux réalisés sur le moteur deux temps. »* Ces derniers n'ont pas abouti, car ils devaient combiner deux révolutions : la maîtrise de la combustion et celle du risque mécanique, lié à une lubrification délicate.

Les chercheurs ont néanmoins récupéré une bonne part de leurs résultats sur la combustion deux temps pour les adapter au moteur quatre temps. *« Aujourd'hui, tous les composants nécessaires au lancement en production de moteurs essence à injection directe sont disponibles »* déclare André Douaud. Il semble ne manquer, en France, que la décision industrielle. Mais les délais de mise en production sont encore plus importants pour les moteurs que pour les nouveaux modèles automobiles. De quoi garantir une avance confortable aux deux constructeurs nippons.

Michel Alberganti

Des gains de consommation d'au moins 30 %

PLUS DE PUISSANCE pour moins de consommation. Ce rêve, les ingénieurs viennent une nouvelle fois de la réaliser avec le moteur à essence à injection directe dont l'idée remonte à 1954 et la commercialisation n'intervient qu'aujourd'hui. Les motoristes ne manquant pas d'imagination, d'autres voies sont prospectées. Laquelle sera la bonne ?

Faute de disposer d'une boule de cristal, les ingénieurs se fondent sur deux critères pour prévoir l'avenir des moteurs : le gains de puissance (par kilo de moteur) et le gains de consommation (à 90 km/h). Sur la foi de ces paramètres, ils estiment que le perfectionnement des moteurs à essence actuels avec pot catalytique « trois voies » ne pourra permettre qu'une économie de carburant *« limitée à 10 % »*, progrès insuffisant pour représenter une révolution. Pour les diesels, l'injection directe, déjà commercialisée, offre des gains de consommation de plus de 30 %. Mais la puissance par kilo ne suit pas. Des interrogations demeurent sur la dépollution des oxydes d'azote qu'ils émettent.

En revanche, les moteurs à essence à mélange pauvre (ratio air-essence plus élevé) et ceux à injection directe, dont Mitsubishi et Toyota se font aujourd'hui les chantres, permettent d'espérer des gains de consommation d'au moins 30 %, qui les rapproche des valeurs annoncées pour les diesels.

Reste les « deux temps », fameux pour leurs performances démontrées jadis par les motos de course. Mais ce champion capricieux consomme fort et ne pollue pas moins. Des travaux ont été menés pour l'équiper d'un système d'injection sophistiqué conçu pour accroître sa puissance et ramener sa consommation au niveau de celle des moteurs diesel ou essence à injection directe. Mais ils n'ont pas convaincu les constructeurs.

J.-F. A.

L'énigme de la foudre en boule désarçonne les physiciens

ELLE ne s'est pas contentée de chahuter le professeur Tournesol dans *Les Sept Boules de cristal*. La foudre en boule, qui se présente le plus souvent sous la forme d'une balle de lumière vive, tournoyant à proximité du sol pendant quelques secondes, continue d'intriguer les savants les plus sérieux. Depuis des décennies, ils s'évertuent, sans succès, à découvrir l'origine de ce mystérieux phénomène, qui n'a jamais pu être reproduit de façon convaincante en laboratoire et dont il n'existe aucun enregistrement photographique satisfaisant d'un point de vue scientifique.

Deux chercheurs du département de physique théorique de l'université Complutense de Madrid viennent d'apporter leur pierre à un édifice théorique déjà important. Antonio Ranada et José Trueba proposent, dans une lettre adressée à la revue *Nature* et publiée dans son édition du 5 septembre, une explication qui s'appuie sur la théorie des noeuds.

Selon eux, la foudre en boule, qui peut faire intrusion dans les habitations par les conduits de cheminée ou en brisant les carreaux, pourrait être la résultante d'une distribution circulaire de lignes de champs électromagnétiques, au voisinage d'un canal ionisé formé par la foudre. Leur explication s'attache à décrire la vie et la mort de cette boule incandescente par le biais d'équations et de lois complexes. Un noeud magnétique occasionné par un éclair au sein d'un plasma – gaz dont les particules (atomes et électrons) sont électriquement chargées – pourrait donner à ce milieu la forme d'une boule lumineuse. Portée à haute température (environ 30 000 °C), celle-ci tournerait sur elle-même à grande vitesse, irradiant de l'énergie, ce qui aboutirait rapidement *« à la dissipation de la structure »*.

Les deux chercheurs admettent qu'il ne sera *« pas facile »* de mettre sur pied une expérience qui permette de valider leur modèle. Ils évoquent la possibilité d'avoir recours aux puissants Tokamaks, ces machines d'origine russe utilisées pour fabriquer des plasmas denses très chauds – plus de 100 millions de degrés – et étudier les mécanismes de la fusion thermonucléaire pour en faire demain peut-être une source d'énergie quasi inépuisable.

Cette proposition, et le modèle théorique qui l'accompagne, suscitent le scepticisme des spécialistes de la foudre. Serge Chauzy, du laboratoire d'aérologie de Toulouse, estime ainsi que la proposition est *« intelligente »*, mais qu'il y manque les ordres de grandeur de la sphère. Pierre Hubert, physicien au Commissariat à l'énergie atomique (CEA-Saclay), aujourd'hui à la retraite, est plus sévère. Il estime cette application de la théorie des noeuds *« assez douteuse »*. *« Les Tokamaks sont des "bouteilles magnétiques" remplies avec un plasma provenant d'isotopes d'hydrogène (deutérium, tritium), qui rayonnent très peu, alors qu'un plasma produit par l'ionisation de l'air ambiant se refroidit très rapidement par un rayonnement beaucoup plus intense »*, explique-t-il. Il soulève une autre objection : selon un théorème général, les forces électromagnétiques qui seraient en jeu dans ces « boules fulgurantes » doivent être équilibrées par des forces extérieures. *« Ici, ce serait la pression de l'air, ce qui limiterait l'énergie disponible et serait une cause de refroidissement supplémentaire. »*

Lui-même a tenté pendant des années de recréer ce phénomène en provoquant, en extérieur, des éclairs artificiels. Le dispositif, mis sur pied en 1972 dans la station de Saint-Privat-d'Allier, près du Puy-en-Velay, consistait à tirer vers les nuages d'orage de petites fusées reliées au sol par un fil conducteur. Malgré plus d'une dizaine de campagnes et après plusieurs centaines d'éclairs provoqués, Pierre Hubert n'a jamais pu observer la mythique foudre en boule. Pas plus que ses collègues qui l'ont activement recherchée à travers le monde.

Les spécialistes distinguent, sans pouvoir les départager, deux théories principales, dites interne et externe, chacune sous-tendue par une kyrielle d'explications. Pour la première, l'énergie est stockée dans la boule, sous forme de gaz qui se consumerait, d'air chaud qui se refroidirait brutalement, de courant en boucle qui se maintiendrait grâce à son propre champ magnétique ou encore de vortex semblable à un rond de fumée qui emprisonnerait des gaz lumineux. La théorie de Ranada et Trueba appartient à cette première catégorie. La seconde évoque la contraction d'un courant électrique reliant les nuages au sol, ou encore la concentration de rayons cosmiques orientés par les champs électriques régnant dans un ciel orageux...

Pierre Hubert, qui a étudié plus de 250 témoignages, est arrivé à la conclusion qu'il existe trois ou quatre catégories de phénomènes qui sont baptisés foudre en boule. *« Chaque catégorie est justiciable de théories différentes*, avance-t-il. *Il serait donc vain de se contenter d'une explication unique. »* Mais tant que ce phénomène échappera à la mesure physique, les tentatives pour en décrypter l'origine ne seront que pures spéculations.

Hervé Morin

Une réputation sulfureuse

Longtemps, l'étude de la foudre en boule a pâti de sa réputation sulfureuse, rappelait en 1971 l'Américain Stanley Singer, spécialiste de la question. Le phénomène passait pour une hallucination, quand il n'était pas assimilé à la chute d'une météorite ou, plus récemment, à celle d'un ovni. En 1838, Arago, tout comme Faraday, se gardait de nier sa réalité, et refusait de l'assimiler à une illusion d'optique. En 1888, lord Kelvin évoquait à nouveau l'illusion d'optique. Deux ans plus tard, une vive polémique secouait l'Académie des sciences, qui rejetait les nombreux récits recueillis auprès de paysans. Mais le témoignage de Pierre II d'Alcantara, ancien empereur du Brésil (1825-1891) et correspondant de l'Académie, ébranlait les sceptiques. La foudre en boule deviendra respectable au cours du XXe siècle, au point qu'en 1966 une étude américaine révèle que 4 % des météorologues interrogés avouent l'avoir observée.

M. Cohen-Tannoudji médaille d'or du CNRS

FIGURE discrète de la recherche, Claude Cohen-Tannoudji, membre de l'Académie et physicien de renom de l'école de physique atomique française, vient d'être récompensé par la médaille d'or du CNRS pour ses travaux sur l'optique quantique et les interactions entre les atomes et les ondes électromagnétiques. Agrégé de physique en 1957, cet ancien élève de l'Ecole normale supérieure (ENS) est entré au CNRS en 1960. Elève de Jean Brossel et d'Alfred Kastler (prix Nobel de physique pour ses travaux sur le pompage optique utilisé par les lasers), Claude Cohen-Tannoudji a effectué toute sa carrière scientifique au laboratoire Kastler-Brossel de l'ENS.

Le domaine de prédilection de ce professeur au Collège de France, titulaire depuis 1973 de la chaire de physique atomique et moléculaire, est celui de la lumière et du grand froid. On lui doit d'avoir « donné » des « habits de lumière » aux atomes dont le concept s'est révélé fécond. Avec ses élèves, il a développé une nouvelle approche théorique permettant de rendre compte de manière précise des interactions des atomes avec un rayonnement électromagnétique de haute intensité. Cette image d'un atome habillé par les grains de lumière (photons) qui l'éclairent est fréquemment utilisée aujourd'hui pour analyser les propriétés de la lumière absorbée ou émise par un atome et comprendre ainsi les forces qui s'exercent sur lui.

Au-delà de ces recherches sur la structure de l'atome, il en est d'autres, plus récentes, qui ont trait au contrôle de l'état interne des atomes mais aussi à leurs mouvements dans l'espace. C'est à l'ENS que Claude Cohen-Tannoudji et ses collaborateurs ont inventé de drôles de jeux de lumière à base de lasers pour ralentir, refroidir et piéger des atomes.

L'un d'eux est un trampoline de lumière d'un millième de millimètre seulement sur lequel rebondissent des atomes de césium. Un autre, le « refroidissement Sisyphe », est un blizzard de lumière qui piège les atomes dans une sorte de mélasse optique et les portent à une température cent milliards de fois plus basses que la température ambiante ! (*Le Monde* du 30 juin 1995).

ATOMES ULTRAFROIDS

Ces prodiges ne sont pas sans applications. La lenteur de ces atomes ultrafroids pourrait permettre de construire des horloges atomiques cent à mille fois plus précises qu'aujourd'hui (projet Pharao) réclamées par les concepteurs de systèmes de navigation et de localisation de mobiles comme les GPS (Global Positioning System).

Autres voies possibles pour ces atomes « très ralentis » : le développement attendu d'une nouvelle discipline de l'optique, dite de « de Broglie », porte ouverte sur la mise au point d'instruments de mesure extrêmement précis ; l'utilisation d'un phénomène de la physique récemment découvert par les Américains, le « condensat de Bose-Einstein », sorte de gaz dont les atomes ont un comportement quasi militaire propre à permettre la mise au point de lasers sans photons.

Jean-François Augereau

هكذا من الأصل

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
N° 934

HORIZONTALEMENT

I. L'homme à la pomme, mais ce n'est pas Pâris. – II. Ancêtres du Minitel. Cordage. – III. Au cimetière ou n'importe où. Boucle. – IV. Envies. Provoquât. – V. Se vêt de neuf. A pris du goût. – VI. Lançai des cris d'oiseaux. Goût. – VII. Piégea son oiseau. Préposition. – VIII. Fondante mais craquante. Ligoter. Dans le flot. – IX. Mille-pattes. Désarticulée. – X. Amassent et cachent.

VERTICALEMENT

1. Ça ou l'ANPE, peut-être n'a-t-il pas le choix. – 2. Chrétien d'Orient. En touche. – 3. Conduit au bloc. – 4. Appris. Marbrées. – 5. Importante réduction. – 6. Dans la douleur. Fleuve. Le sien, on y tient. – 7. Vient d'un précieux métal. Appris de nouveau, dans le bon sens. – 8. Dirigea. Stupéfait. – 9. Oued. Trois points. – 10. Hésite. – 11. Chaumes. Appris. – 12. Article. Un bout de métal. Tout en métal. – 13. Se passent d'interprétations.

SOLUTION DU N° 933

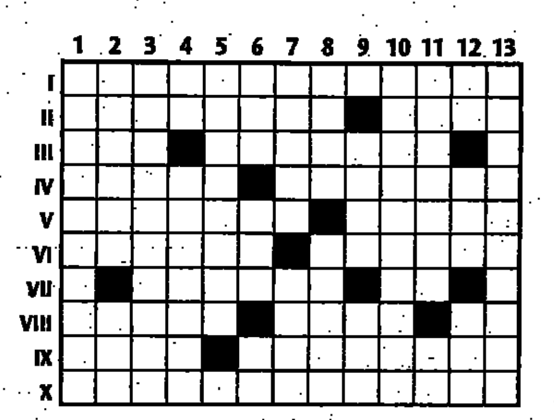
Horizontalement

I. Denis Diderot. – II. Emanait. Tore. – III. Sortie. Jauni. – IV. Pures. Ut. Gag. – V. Ovarien. De. – VI. Tâte. Tige. Se. – VII. Initiée. Têtu. – VIII. STO. Tissages. – IX. Menton. Tiare. – X. Essentielles.

Verticalement

1. Despotisme. – 2. Emouvantes. – 3. Narrations. – 4. Intérêt. Te. – 5. Saisi. Iton. – 6. Dié. Eteint. – 7. It. Unies. – 8. JT. Ste. – 9. Eta. Détail. – 10. Rouge. Egal. – 11. Orna. Stère. – 12. Teigneuses.

François Dorlet



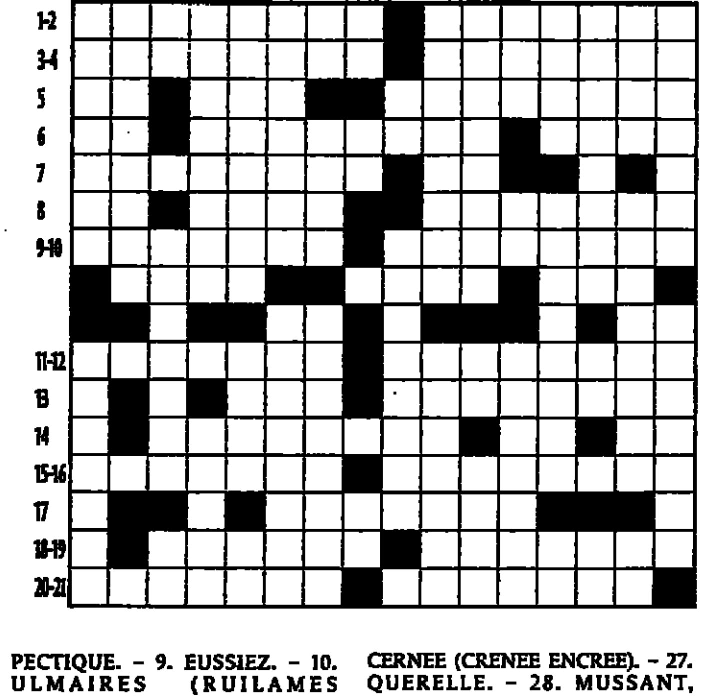
ANACROISÉS (R)
N° 935

HORIZONTALEMENT

1. CEEHIPSU. – 2. BEFIMOR. – 3. ACEEHLRT. – 4. AAEEGRS (+1). – 5. AAGNORSU. – 6. EHINNOPS. – 7. AFFIINOR. – 8. EELQQUU. – 9. EELSSTY. – 10. BERSTTUU. – 11. BEHRSTU. – 12. AABEILLT. – 13. AAEEGITT. – 14. ABIRTTTU (+1). – 15. EEILRS (+1). – 16. EIINNSSU (+1). – 17. AAEGGRT (+1). – 18. CDEILO. – 19. CEEINSV (+1). – 20. AAENRTU. – 21. EEEGRSS.

VERTICALEMENT

22. AACHMNS. – 23. AEILTUU. – 24. AAEFHINT. – 25. AIRSTTY. – 26. EEFILPRS. – 27. CEEEHINS. – 28. DEOOPRU. – 29. ACEHIRRT (+1). – 30. EEEGILPS. – 31. BBEELSUU. – 32. AEFINQUU. – 33. AEGIRTT (+1). – 34. EEFIRRTU. – 35. AGIOSTU (+1). – 36. EEILRRSV. – 37. AEGIMOQU. – 38. EILNRSUU. – 39. EESSSUY. – 40. AENOSTT (+1).



SOLUTION DU N° 934

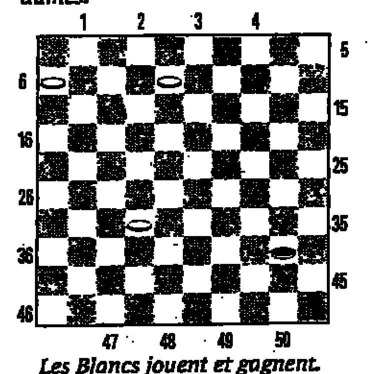
1. PRONONCE. – 2. OURALIEN (ENROULAI). – 3. ORDALIE (DARIOLE DOLERAI IODLERA). – 4. RETAPANT (ARPENTAT PARTANTE TREPANAT). – 5. USINAGE (IGUANES). – 6. POGROMES. – 7. MILONGAS, danses proches du tango. – 8. PECTIQUE. – 9. EUSSIEZ. – 10. ULMAIRES (RUILAMES SIMULERA). – 11. PIONNERA. – 12. RAPPORT. – 13. ENVOILER. – 14. ALTUGLAS. – 15. SENSUEL. – 16. REFRENAT (ENFERRAT REFERANT). – 17. WESTIE. – 18. ASILAIRE (LAIERAIS REALISAI). – 19. POURVUT. – 20. DUPONS (PONDUS POUNDS). – 21. POLICEE (PICOLEE POECILE). – 22. ORATOIRE. – 23. MORENES (ENORMES MONERES MORNEES NORMEES). – 24. OLIPHANT. – 25. AIGUIERE (AIGUERIE). – 26. CERNEE (CRENEE ENCREE). – 27. QUERELLE. – 28. MUSSANT, cachant. – 29. POMEROL. – 30. IVROGNES (GREVIONS). – 31. NEGOCE (COGNEE). – 32. DECERNEZ. – 33. PLAGAL. – 34. TAGALOG, langue des Philippines. – 35. PESETA (PETASE...). – 36. MATADOR. – 37. DESAMER (se), se donner beaucoup de mal (MEDERSA...). – 38. HERVES, fromages belges. – 39. ESTHESIE.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

DAMES
N° 540

CAP SUR LA TECHNIQUE
Où damer et avec quel pion ?

Des débutants peuvent supposer que le possesseur de trois dames l'emporte face à une seule dame. Si, dans une telle situation, les schémas de gain se révèlent innombrables en théorie, la réalité, entre initiés, se traduit en fait par la nulle dans la quasi-totalité des cas. Les quelques exemples proposés sur le thème « Où damer et avec quel pion ? » démontrent que le gain ne consiste pas à entrer en possession de trois dames, mais à réunir dans une efficacité optimale *un pion et deux dames*.



Les Blancs jouent et gagnent.

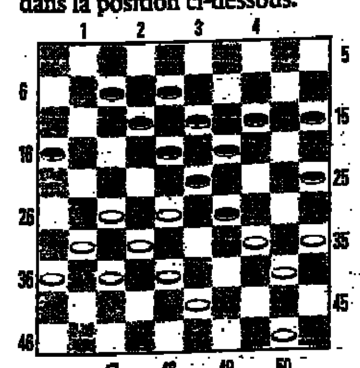
FAUSSE SOLUTION : 6-1 (40-45) [et non (40-44) car 1-40 (44 × 35) 8-2 (35-40) 2-11, +] 1-6 (45-50), =.

SOLUTION : 8-2 1 (40-44) 2-11, et si :

a) (44-49) 11-16, + ;
b) (44-50) 11-17, +.

L'UNIVERS MAGIQUE

Partie opposant, en 1975, les maîtres italiens Fanelli et Badiali. Conduisant les *Noirs*, Badiali plaça un coup de dame en six temps dans la position ci-dessous.



Les Noirs damèrent ainsi : (16-21 !) 27 × 16 (18-22) 28 × 17 (12 × 21) 16 × 27 (25-30) 35 × 33 (23-29) × (19 × 48 !).

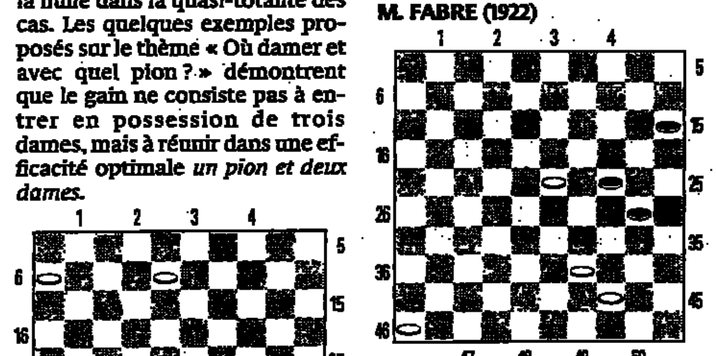
SOLUTION DU PROBLÈME N° 539
V. NICOD (1878)

Blancs : pions à 28, 34, 50.
Noirs : pions à 18, 19, 45.

34-29 (19-23, *a*) 28 × 19 (18-22) 19-14 ! (22-27) 14-10 ! (27-32) 10-5 (32-38) 50-44 !! [la touche géniale], les Noirs sont mal.

a) (18-23) 29 × 18 (19-24) 18-12 ! (24-30) 12-7 ! (30-34) 7-1 (34-39) 50-44 (39 × 50) 1-6 (50 × ...) 6 × 50, +.

PROBLÈME N° 540
M. FABRE (1922)



Les Blancs jouent et gagnent.

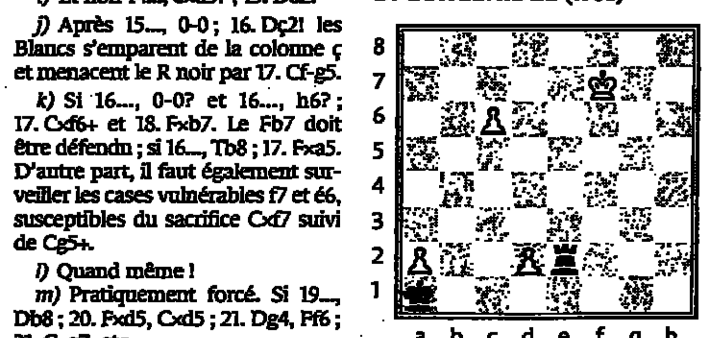
Un final à la griffe de cet ancien champion du monde, au cœur des décennies de domination française (fin du XIX[e] siècle jusqu'aux années 40).

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

ÉCHECS
N° 1707

MÉMORIAL DONNER
(Amsterdam, 1996)
Blancs : G. Kamsky.
Noirs : V. Salov.
Défense ouest-indienne.



1. d4	Cf6	20. Txé6	Rf7
2. ç4	é6	21. Dé2	Té8 (n)
3. Cf3	b6	22. Fxa8	Dxa8
4. g3	Fa6	23. Té1	Dd8 (o)
5. b3 (a)	b5 (b)	24. Fxa5	Cf8
6. çxb5 (c)	Fxb5	25. Té3	Cg6
7. Fg2	d5 (d)	26. Dç4+	Dd5
8. 0-0 (e)	Cb-d7	27. Dxç7	Rf8 (p)
9. Té1 (f)	Fb4	28. Fb4	Fxb4
10. Fd2	a5	29. axb4	Td8
11. Cç3	Fa6	30. b5 (q)	Dxd4
12. a3	Fé7	31. b6	Dd7
13. é4! (g)	Fb7 (h)	32. Dç5+	Rg8
14. éxd5!	Cxd5 (i)	33. Dç4+	Rf8
15. Cé4!	Cd5-f6 (j)	34. Té6	Cd5
16. Cf-g5!	Fd5 (k)	35. Dé4 (r)	Rf7
17. Cxf7!! (l)	Rxf7	36. b7	Cf8 (s)
18. Cg5+	Rg8	37. Té8	Cf6
19. Cxé6	Fxé6 (m)	38. Té7+	abandon

NOTES

a) Ou 5. Db3, Cç6 ; 6. Cb-d2, Ca5 ; 7. Da4, Fb7 ; 8. Fg2, ç5. Ou 5. Da4, Fb7 ; 6. Fg2, ç5.

b) 5..., Fb4+ est souvent associé au fianchetto-D. Le coup du texte, qui a les faveurs de Salov comme de Karpov, permet aux Noirs de conquérir la case d5 au prix de quelques pertes de temps du F-D.

c) Ou 6. Fg2, bxç4 ; 7. Cé5, Fb4+ (et non 7..., d5? ; 8. bxç4) ; 8. Fd2, çxb3 ; 9. axb3! (si 9. Fxb4, b2 ; 10. Cç3, bxa1 + D ; 11. Dxa1, d5 avec avantage aux Noirs), Fxd2+ ; 10. Dxd2, d5 ; 11. 0-0, 0-0 ; 12. Tç1, Dd6 (si 12..., Fb7 : 13. Db4!) ; 13. Cç3, ç6 ; 14. é4 avec un bon jeu pour les Blancs (Sipov-Lobron, Moscou, 1994).

d) Après 7..., Fç6 ; 8. 0-0, Fé7 ; 9. Fg5, 0-0 ; 10. Fxf6, Fxf6 ; 11. Cç3, d5! les Noirs n'ont pas de problèmes particuliers (si 12. é4, dxé4 ; 13. Cé5, Fxé5 ; 14. dxé5, é3!) (Alterman-Karpov, 1995).

e) A envisager est la suite 8. Fa3, Cb-d7 ; 9. Fxf8, Rxf8 ; 10. Cç3, Fa6 ; 11. 0-0, g6 ; 12. Tç1!

f) Mieux que 9. Fa3, Fxa3 ; 10. Cxa3, Fa6 (Huzman-Salov, Amsterdam, 1995).

g) En quelques coups simples, les Blancs ont pris l'initiative au centre.

h) Et non 13..., dxé4 ; 14. Cxé4, Cxé4 ; 15. Txé4, Cf6 ; 16. Té5! avec attaque du pion a5.

i) Et non 14..., éxd5? ; 15. Dé2!

j) Après 15..., 0-0 ; 16. Dç2! les Blancs s'emparent de la colonne ç et menacent le R noir par 17. Cf-g5.

k) Si 16..., 0-0? et 16..., h6? ; 17. Cxf6+ et 18. Fxb7. Le Fb7 doit être défendu ; si 16..., Tb8 ; 17. Fxa5. D'autre part, il faut également surveiller les cases vulnérables f7 et é6, susceptibles du sacrifice Cxf7 suivi de Cg5+.

l) Quand même !

m) Pratiquement forcé. Si 19..., Db8 ; 20. Fxd5, Cxd5 ; 21. Dg4, Ff6 ; 21. Cxg7, etc.

n) Si 21..., Tb8 ; 22. Dç4!

o) Si 23..., Fxa3 ; 24. Dç4+.

p) Si 27..., Dxb3 ; 28. Fb4.

q) Avec quatre pions + T contre deux C, les Blancs n'ont aucun mal à conclure.

r) Menace 36. Té8+, Txé8 ; 37. Dxé8+, Dxé8 ; 38. Txé8+, Rxé8 ; 39. b7 et 40. b8 = D.

s) Si 36..., Dxb7 ; 37. Df3+, Rg8 ; 38. Té8+, Txé8 ; 39. Txé8+, Cf8 ; 40. Dxf8 mat.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1706
A. O. HERBSTMAN (1950)

(Blancs : Rd4, Fé7, Cg6, Pg2. Noirs : Rh5, Fç1, Ph7.)

1. Cé5!, Fb2+ ; 2. Ré4!, Fxé5 ; 3. Rf5!!, Fg3 ; 4. Fg5, h6 ; 6. Ff6. F *ad libitum* ; 7. g4 mat.

ÉTUDE N° 1707
D. GURGENIDZE (1988)



Blancs (4) : Rf7, Pa2, ç6 et d2.
Noirs (2) : Ra1, Té2.

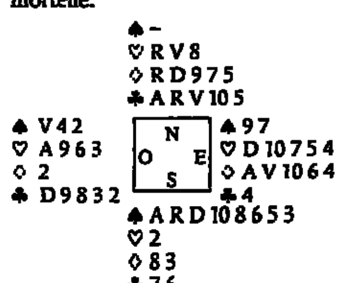
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

BRIDGE
N° 1703

BON POUR LA REVUE

Pour un chroniqueur, les revues de bridge sont une mine d'or car les plus belles donnes y figurent, comme cette défense du directeur de la revue *Australian Bridge*. Il fallait ici, en effet, une bonne faculté d'analyse pour trouver la défense mortelle.



♠ –
♡ R V 8
◇ R D 9 7 5
♣ A R V 10 5

♠ V 4 2
♡ A 9 6 3
◇ 2
♣ D 9 8 3 2

♠ 9 7
♡ D 10 7 5 4
◇ A V 10 6 4
♣ 4

♠ A R D 10 8 6 5 3
♡ 2
◇ 8 3
♣ 7 6

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
X...	Chadwick	Y...	Lester
4 ♠	passe	passe	passe

Ouest a entamé le 2 de Carreau pour la Dame, l'As et le 3. *Comment Lester, en Est, a-t-il fait chuter* QUATRE PIQUES ?

Réponse

Une coupe à Carreau ne suffit pas, même si Ouest, comme on peut le supposer, a l'As de Cœur (car une ouverture de 4 Piques promet une couleur huitième ou neuvième, mais sûrement pas deux As). La quatrième levée ne peut donc provenir que d'une coupe à Trèfle. Celle-ci n'est possible que si Sud n'a pas la Dame de Trèfle ou un singleton à Trèfle (permettant de prendre la main et de battre atout).

Stephen Lester, après l'As de Carreau, n'a donc pas rejoué Carreau (pour préserver la reprise d'Ouest), mais *il a contre-attaqué le 4 de Trèfle* pris par le 10 de Trèfle du mort. Le déclarant ayant joué Cœur du mort, le flanc, qui a pris la main avec le 10 de Cœur, a cette fois continué Carreau coupé par le 4 de Pique. Alors *Ouest a rejoué Trèfle* pour la coupe d'Est et la chute !

PASSION OU AGONIE

Les termes utilisés pour certains coups de bridge diffèrent parfois d'une langue à une autre.

Voici, par exemple, un coup fameux joué par un jeune universitaire américain dans un match par quatre de son club. La revue de la Fédération américaine (juin 1993) l'a intitulé « The Passion Coup », mais il s'agit en fait, pour les Français, du coup de l'agonie.

♠ R D V
♡ A
◇ 9 8 2
♣ R V 9 6 5 3

♠ 9 7 6 4 3
♡ V 7 5 3 2
◇ –
♣ 10 7 4

♠ A 10 8 2
♡ 10 9 8
◇ A V 5 3
♣ D 8

♠ 5
♡ R D 6 4
◇ R D 10 7 6 4
♣ A 2

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ◇	passe	2 ♣	passe
2 ♡	passe	2 ♠	passe
3 ◇	passe	4 SA	passe
5 ♠	passe	6 ◇	contre...

Ouest a entamé le 10 de Trèfle couvert par le Valet et la Dame de Trèfle. *Comment Toby Strite a-t-il gagné* le PETIT CHELEM À CARREAU contre toute défense ?

Note sur les enchères

La réponse de « 5 Piques » promettait la Dame d'atout avec deux As ou un As et le Roi d'atout, conformément au « BW romain aux cartes-clés », c'est-à-dire au « BW à cinq As ».

Est crut bon de contrer avec ses deux As et tous ses atouts, mais Ouest estima qu'il s'agissait d'un contre Lightner qui demandait l'attaque dans la première couleur du mort, et ce choix se révéla désastreux...

COURRIER DES LECTEURS

« Dans la chronique sur le coup de l'étouffement (n° 1684), je pensais, écrit R. Trougnon, que vous souligneriez à quel point Ouest avait mal joué, à la deuxième levée, en continuant Carreau. »

En général, ce n'est pas « jouer à qui perd gagne » que de chercher à raccourcir un déclarant, et il ne faut pas être trop sévère.

Philippe Brugnon

Le Grand Prix du Portugal s'annonce décisif pour le titre de champion du monde des pilotes

Jacques Villeneuve a l'occasion sur le circuit d'Estoril de rattraper son coéquipier Damon Hill

Avant-dernier Grand Prix de la saison de formule 1, le Grand Prix du Portugal, disputé dimanche 22 septembre sur le circuit d'Estoril, s'annonce décisif. Le Britannique Damon Hill mène le classement des pilotes avec treize points d'avance sur son coéquipier, le Canadien Jacques Villeneuve, mais il ne dispose plus du soutien du patron de son écurie, Franck Williams. Cette rivalité annonce une belle bataille.

ESTORIL
de notre envoyé special

L'heure de vérité a sonné pour Damon Hill. L'actuel leader du championnat du monde des conducteurs va devoir mériter en une seule course le titre qui peut le faire entrer dans le panthéon des pilotes automobiles. Il lui faut éviter la moindre erreur, dimanche 22 septembre, au Grand Prix du Portugal.


FORMULE 1

Après quatorze épreuves, il n'a que treize points d'avance au classement mondial sur Jacques Villeneuve. Il ne doit pas céder plus de trois points à son coéquipier de l'écurie Williams-Renault, s'il ne veut pas prendre le risque de perdre ce titre qui s'offre enfin à lui, après deux échecs cuisants, en 1994 et en 1995, derrière l'Allemand Michael Schumacher. En laissant filer son coéquipier dimanche, il aurait en effet tout à rejouer, dans un banco final, le 13 octobre, à Suzuka, au Japon, à l'occasion du seizième et ultime Grand Prix de l'année.

C'est donc sur le circuit d'Estoril, près de Lisbonne, que va se jouer une nouvelle fois le championnat de formule 1. Cette piste tourmentée, sans autre intérêt pour les pilotes que d'être le théâtre d'une grande partie de leurs essais d'intersaison, a souvent été le théâtre de dénouements dramatiques.

Alain Prost, par exemple, en a fait un de ses circuits fétiches pour y avoir battu en 1987, le nombre de victoires en Grand Prix détenu jusqu'alors par Jackie Stewart, autant que pour y avoir décroché, en 1989 et en 1993, ses troisièmes et quatrièmes couronnes mondiales et connu quelques frayeurs lors d'un accrochage avec Ayrton Senna.

Damon Hill est donc prévenu. Il sait qu'il lui faut des nerfs solides pour ne pas risquer de tout perdre à Estoril. Toujours à la recherche d'un volant pour 1997, après s'être vu remplacé dans l'écurie Williams par l'Allemand Heinz-Harald Frentzen, il ne pourra intégrer une équipe performante l'an prochain qu'AVEC une couronne mondiale.

Sa bévue au Grand Prix d'Italie, qui lui a fait abandonner une course apparemment acquise, a encore contribué à faire oublier ses sept victoires de la saison. Jeudi 19 septembre, à Estoril, le pilote anglais, manifestement tendu, a exclu toute manœuvre contre son coéquipier : *« Franchement, je pense pouvoir gagner le titre de champion du monde sur mon mérite et grâce à mes seules performances de la saison. »*

GENTLEMAN OU VOYOU

On ne devrait donc pas voir dimanche, le « gentleman » se conduire en voyou, en mettant un terme aussi radical que définitif à la course au titre en s'accrochant avec son coéquipier. Damon Hill prétend ne rien connaître des intentions belliqueuses du jeune Québecois. Celui-ci a affirmé la semaine dernière, qu'il ne se priverait pas de de son côté de *« fermer la porte »* à Damon Hill si l'occasion se présente à lui à Estoril (*Le Monde* daté 15-16 septembre). Jacques Villeneuve estime être en droit de répondre ainsi aux méthodes de son coéquipier qui l'aurait *« serré »* à l'occasion de plusieurs départs de course, à Montréal et à Monza, en particulier.

L'actuel leader du championnat du monde préfère ne pas répondre à une manœuvre de déstabilisation, devenue habituelle à chaque fin de saison de formule 1. Il en a pourtant été victime ces deux dernières années. En 1994, lorsque Michael Schumacher l'a heurté au Grand prix d'Australie et l'a empêché de s'emparer du titre de champion du monde en prenant la tête de l'ultime course de l'année. L'an dernier, il a rapidement perdu une partie de ses moyens, devant les attaques du pilote allemand, sur et en dehors de la piste.

Aujourd'hui, Damon Hill entretient l'illusion d'une entente cordiale au sein de l'écurie Williams-Renault. Mais, même si Frank Williams a assuré vouloir traiter ses deux pilotes sur pied d'égalité jusqu'à la fin du championnat, Damon Hill doit prouver son talent dans le contexte le plus défavorable qui soit.

Il sait que Bernie Ecclestone, qui tient à voir le pilote anglais en bonne place l'an prochain pour assurer des audiences télévisées en Grande-Bretagne, ne pourra l'aider à trouver un bon volant, chez Benetton-Renault par exemple, que s'il devient champion du monde. *« Je ne peux pas agir sur ce qui échappe à mon contrôle. J'assure seulement que je ferais de mon mieux pour tout ce qui dépend de moi »*, disait jeudi 19 septembre cet homme qui apparaît de plus en plus en décalage par rapport au monde impitoyable de la formule 1.

Christophe de Chenay

Les duels du championnat du monde de F 1

● *1958 : Mike Hawthorn (Ferrari) devance Stirling Moss* (Vanwall) d'un point à l'issue du dernier Grand Prix à Casablanca au Maroc, et devient le premier Britannique champion du monde de F 1.

● 1964 : John Surtees (Ferrari) s'impose d'un point devant la BRM de Graham Hill, éliminé par Lorenzo Bandini, le pilote de l'autre Ferrari, lors du dernier Grand Prix couru à Mexico.

● 1968 : Graham Hill (Lotus) remporte le dernier Grand Prix à Mexico et assure définitivement le titre avec douze points d'avance, au détriment de Jacky Stewart (Matra-Ford), contraint à l'abandon.

● 1984 : l'*Autrichien Niki Lauda obtient son troisième titre en devançant...* d'un demi-point son coéquipier chez McLaren-TAG-Porsche, Alain Prost, qui comptait plus de victoires que lui, et ne l'a pas attaqué lors du dernier Grand Prix, à Estoril.

● 1986 : pour une fois, c'est un match à trois. Il oppose la McLaren-TAG-Porsche d'Alain Prost aux Williams-Honda de Nigel Mansell et Nelson Piquet. Le Français s'adjuge le titre pour la deuxième année consécutive en gagnant le Grand Prix d'Australie, qui clôt la saison. Il devance Mansell de deux points et Piquet de trois.

● *1994 : Michael Schumacher et sa Benetton-Ford* devance d'un point la Williams-Renault de Damon Hill. Les deux hommes se sont mutuellement éliminés dans une collision controversée lors du Grand Prix d'Australie, le dernier de la saison.

Les tribulations du champion olympique de marathon

Les ennuis poursuivent Josiah Thugwane

JOSIAH THUGWANE a franchi en vainqueur le 4 août la ligne d'arrivée du marathon d'Atlanta : premier champion olympique noir de l'histoire de l'Afrique du Sud, ce petit homme de l'est du Transvaal, âgé de vingt-cinq ans, s'érigeait en symbole. Au mois de mars, victime d'un vol de voiture à main armée, il avait sauté du véhicule en marche pour échapper aux malfaiteurs, s'était blessé au dos et avait évité de justesse une balle mortelle qui ne lui a laissé qu'une cicatrice au menton.

Quelques semaines après son sacre olympique, le héros est devenu le personnage central d'un mauvais roman-feuilleton. Ainsi ce garçon timide et de peu de lettres, employé au gardiennage des baraquements d'une mine de charbon, aurait été abusé par un agent peu scrupuleux. Profitant de son état second après la course d'Atlanta et de son quasi-analphabétisme, un *« certain M. Poso »* l'aurait persuadé de signer un contrat. Thugwane se serait ensuite ravisé, mais trop tard, et se trouverait aujourd'hui pieds et poings liés. C'est du moins ce que racontent les gazettes sud-africaines, reprises par les agences de presse.

Renseignements pris auprès de la Fédération internationale d'athlétisme amateur (IAAF), « M. Poso » s'avère être l'agent colombien Luis Felipe Posso, gérant depuis treize ans les intérêts d'environ 150 coureurs de fond et de coureurs sur route, dont les champions olympiques de marathon de 1992. Contacté au siège de sa société à Tampa (Floride), Luis Felipe Posso indique qu'il a reçu le 22 août un courrier incendiaire de Banele Sindani, secrétaire général d'Athletics South Africa (ASA), la fédération sud-africaine d'athlétisme. Invoquant la clause 51 du règlement de l'IAAF, relative aux fédérations et aux représentants d'athlètes, et sa non-existence dans le fichier des agents agréés par l'ASA, Banele Sindani lui signifiait l'annulation du contrat avec Thugwane.

« UN CONTRAT TRÈS SIMPLE »

Preuves de son inscription régulière au registre des agents répertoriés par l'ASA à l'appui, M. Posso a expliqué dans une lettre du 28 août la nature du contrat signé le lendemain du marathon olympique. *« Un contrat très simple sur deux ans stipulant que nous nous occupons de lui trouver des sponsors et des engagements dans des courses en échange d'un pourcentage sur ses gains »*, dit M. Posso. *« A l'occasion d'un stage de préparation olympique avec certains de mes athlètes sud-africains, dont l'un lui sert souvent d'interprète, Josiah m'avait signifié la fin de son engagement avec Tony Longhurst – un agent britannique installé en Afrique du Sud – et son désir de travailler avec moi. Il n'écrit ni ne lit bien l'anglais, mais il le parle. Je pense que sa confusion et ses revirements tiennent plutôt au fait que certaines personnes essaient d'influencer ses décisions. Je l'ai appelé il y a quinze jours pour lui dire que, malgré la validité juridique de notre contrat, je ne le poursuivrais pas s'il voulait se désister. »*

Du coup, la fédération sud-africaine a changé de ton et voudrait entamer des négociations avec M. Posso, qui ne veut, lui, répondre qu'aux sollicitations de son « client ». Pendant ce temps, Josiah Thugwane, menacé et incompris parce qu'on le croit devenu riche depuis son triomphe olympique, a dû fuir son township d'origine.

Patricia Jolly

هكذا من الأصل

Un temps frais et pluvieux

LES HAUTES PRESSIONS restent centrées sur la Scandinavie, elles sont trop éloignées de la France pour nous protéger des *pertubations atlantiques*. Après les fortes pluies de jeudi et l'amélioration timide constatée vendredi, il faut s'attendre à une aggravation pour la fin de semaine. Une nouvelle dépression active viendra, en effet, se centrer sur la France dès la nuit de vendredi.

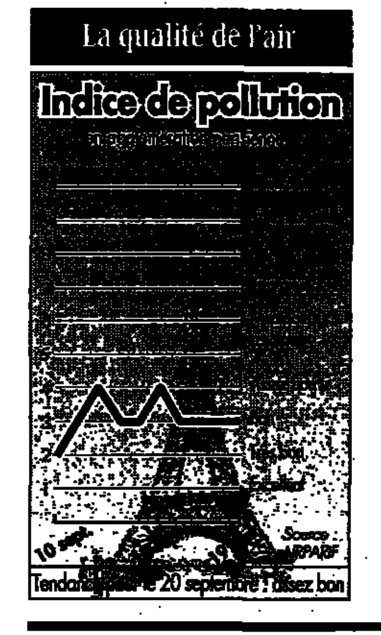
Il pleuvra la nuit de vendredi et une grande partie de la journée de samedi dans le sud-est du pays. Les précipitations se produiront parfois sous forme d'orages du Roussillon à la Côte d'Azur et à la Corse. De fortes pluies risquent de se déclencher à tout moment dans ces régions, particulièrement sur le relief. De l'Aquitaine aux Pyrénées, les pluies tomberont également tout au long de la journée. Elles donneront en général de faibles quantités le matin mais reprendront de la vigueur l'après-midi. Plus au nord, des Pays de Loire à l'Ile-de-France jusqu'au Massif Central et à la Champagne, la *journée* s'annonce bien maussade. La grisaille sera souvent de mise dès le matin et s'accompagnera souvent de pluies. Ces précipitations connaîtront des atténuations temporaires au fil de la journée mais se prolongeront souvent jusqu'au soir. Le long des côtes de la Manche, du nord de la Bretagne au Pas-de-Calais, on bénéficiera d'un temps plus clément. Malgré quelques passages nuageux, le soleil parviendra tant bien que mal à se maintenir jusqu'au soir. On ressentira une certaine fraîcheur en bord de mer en raison d'un vent de nord-est soutenu. Dans l'est du pays, de la Lorraine à la Franche-Comté en passant par la Bourgogne, des pluies se déclencheront tout au long de la journée. Les précipitations seront un peu plus discrètes en plaine d'Alsace mais les nuages se révéleront tout aussi tenaces de Strasbourg à Mulhouse. Ce temps maussade laissera en toutes régions une impression de fraîcheur.

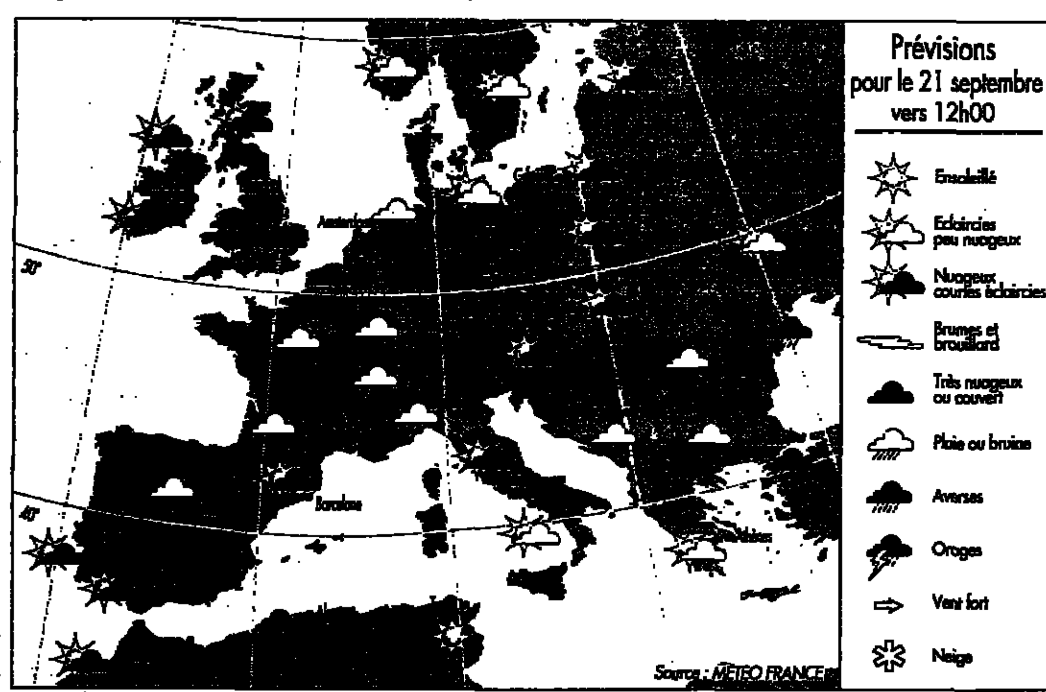
Les températures maximales garderont des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Elles se limiteront généralement à des valeurs comprises entre 15 et 17 degrés et dépasseront à peine 20 degrés en Méditerranée. Avec l'installation de cette dépression sur la France, le vent se fera sentir sur l'ensemble de nos côtes sans atteindre de vitesses excessives. Il viendra le plus souvent du nord ou du nord-est.

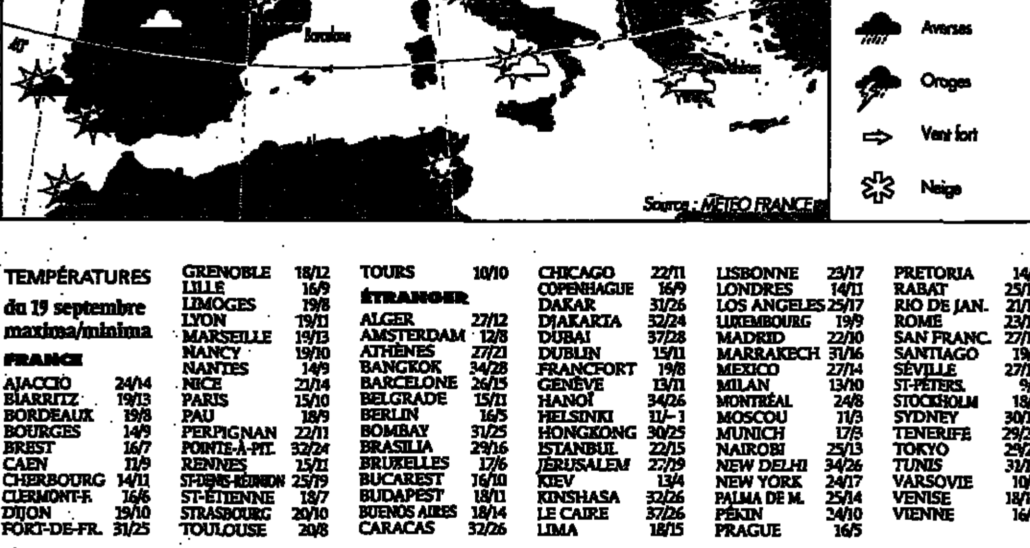
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

50 km/h
60 km/h
50 km/h
Source : MÉTÉO FRANCE

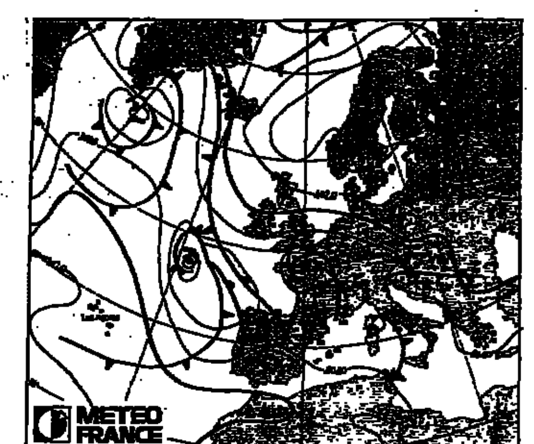
Prévisions pour le 21 septembre vers 12h00



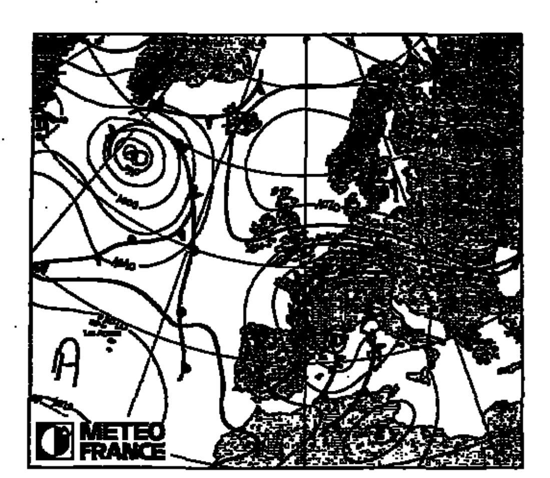




TEMPÉRATURES		GRENOBLE	18/12	TOURS	10/10	CHICAGO	22/11	LISBONNE	23/17	PRETORIA	14/9
		LILLE	16/9			COPENHAGUE	16/9	LONDRES	14/11	RABAT	25/15
du 19 septembre		LIMOGES	19/8	ÉTRANGER		DAKAR	31/26	LOS ANGELES	25/17	RIO DE JAN.	21/18
maxima/minima		LYON	19/11	ALGER	27/12	DJAKARTA	32/24	LUXEMBOURG	19/9	ROME	23/12
		MARSEILLE	19/13	AMSTERDAM	12/8	DUBAI	37/28	MADRID	22/10	SAN FRANC.	27/13
		NANCY	19/10	ATHÈNES	27/21	DUBLIN	15/11	MARRAKECH	31/16	SANTIAGO	19/7
FRANCE		NANTES	14/9	BANGKOK	34/28	FRANCFORT	19/8	MEXICO	27/14	SÉVILLE	27/18
AJACCIO	24/14	NICE	21/14	BARCELONE	26/15	GENÈVE	13/11	MILAN	13/10	ST-PÉTERS.	9/2
BIARRITZ	19/13	PARIS	15/10	BELGRADE	15/11	HANOÏ	34/26	MONTRÉAL	24/8	STOCKHOLM	18/5
BORDEAUX	19/8	PAU	18/9	BERLIN	16/5	HELSINKI	11/-1	MOSCOU	11/3	SYDNEY	30/16
BOURGES	14/9	PERPIGNAN	22/11	BOMBAY	31/25	HONGKONG	30/25	MUNICH	17/3	TENERIFE	29/23
BREST	16/7	POINTE-À-PIT.	32/24	BRASILIA	29/16	ISTANBUL	22/15	NAIROBI	25/13	TOKYO	29/21
CAEN	11/9	RENNES	15/11	BRUXELLES	17/6	JÉRUSALEM	27/19	NEW DELHI	34/26	TUNIS	31/19
CHERBOURG	14/11	ST-DENIS-RÉUNION	25/19	BUCAREST	16/10	KIEV	13/4	NEW YORK	24/17	VARSOVIE	10/6
CLERMONT-F.	16/6	ST-ÉTIENNE	18/7	BUDAPEST	18/11	KINSHASA	32/26	PALMA DE M.	25/14	VENISE	18/10
DIJON	19/10	STRASBOURG	20/10	BUENOS AIRES	18/14	LE CAIRE	37/26	PÉKIN	24/10	VIENNE	16/9
FORT-DE-FR.	31/25	TOULOUSE	20/8	CARACAS	32/26	LIMA	18/15	PRAGUE	16/5		



Situation le 20 septembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 22 septembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le plan de M. Churchill

LA SITUATION actuelle de M. Churchill lui permet de parler librement, en se plaçant sur un plan qui n'est pas toujours celui de la politique actuelle. S'il a choisi Zurich, la grande cité suisse, pour s'adresser à la France et lui recommander de s'entendre avec l'Allemagne, n'est-ce pas parce que la Suisse est partagée entre les deux langues, les deux cultures française et allemande, et qu'il pouvait espérer y trouver un écho ?

M. Churchill n'hésite pas à bousculer les données du problème de la paix européenne. Depuis la fin des hostilités, il n'est plus dominé *par les rapports franco-allemands*, mais par les rapports entre l'URSS, d'une part, l'Angleterre et les Etats-Unis, de l'autre. Leur rivalité, qui se manifeste sur de nombreux points du globe, s'est étendue à l'Allemagne. S'ils réussissent à s'entendre à son sujet, la paix peut être assurée. S'ils continuent à se la disputer, on ne voit pas comment la division de l'Europe peut être évitée. Feignant d'oublier cette situation, M. Churchill fait reposer l'avenir européen sur l'entente franco-allemande, qui permettrait, selon lui, une fédération des Etats de notre continent. Il n'en exclut ni l'Angleterre, ni la Russie mais leur assigne une position à part.

Suivant sa conception, les Nations unies se subdiviseraient en groupements régionaux : l'Europe en formerait un, l'Amérique un deuxième ; d'autres seraient le Commonwealth britannique et l'URSS. Ces trois groupements seraient les amis et, en quelque sorte, les parrains de l'Europe nouvelle. Un tel plan repose sur une double hypothèse, à savoir qu'une entente franco-allemande serait possible, et en même temps qu'elle serait efficace.

(21 septembre 1946.)

PHILATÉLIE

La rentrée des catalogues



STABILITÉ des cotes, agrémentée de quelques hausses, chez Yvert et Tellier ; réalisme chez Cérès : ainsi se présentent les éditions 1997 des deux grands catalogues français.

Pour les classiques, Yvert cote à la hausse les premiers numéros à l'état neuf : le nº 3c, par exemple, passe de 20 000 F à 22 500 F et le 6, de 67 500 F à 70 000 F. Sur lettres, noter quelques progressions : le nº 11, de 1 300 à 1 500 F ; le 19, de 600 à 700 F. Légère hausse, aussi, pour les *Sage* type I et pour quelques *Semeuse*. Pour la période de l'entre-deux-guerres, les hausses sont rares : le nº 300 *Normandie* gagne 25 F, à 800 F ; le 396 *Coupe du monde de football*, 15 F, à 165 F.

La cote des années complètes témoigne de cette quasi-stabilité : 1938 passe de 3 775 à 3 820 F ; 1940, de 800 à 825 F ; 1943, de 1 000 à 1 100 F. Après 1945, il faut attendre 1953 pour enregistrer une hausse... de 10 F (1 240 à 1 250 F) ! La série touristique (nº 1235 à 1241) fait progresser l'année 1960 de 80 F, à 82 F. Puis plus rien jusqu'en 1980, où apparaissent quelques hausses, parfois spectaculaires, sur les variétés de phosphore affectant les timbres d'usage courant : la *Sabine* brun-rose nº 2119a, entre autres, bondissant de 75 à 250 F !

Du côté des commémoratifs, le carnet *Journée du timbre* 1986 prend 10 F, à 75 F, et la bande carnet *Le Plaisir d'écrire* gagne 24 F.

Dans les « spécialités », quelques séries non dentelées sont revues à la hausse (*Chanson française, Poissons d'eau douce, Poètes du XXe siècle*, prennent 100 F). Noter, enfin, la bonne tenue des « préos » (nº 1 de 17 500 à 18 500 F) ; des « taxe » (surtout les nos 34 à 41, 45, 47, 49 et 50) et des « bulletins de conversation ».

Parmi les baisses, peu nombreuses, le bloc Philexfrance 1982 perd 25 F et le nº 2618a enregistre – 20 %, à 100 F.

Négociant de la rue Drouot à Paris, Bernard Aumont se montre déçu par la timidité de ce millésime 1997 d'Yvert : *« Beaucoup de cotes auraient dû monter*, estime-t-il : *les timbres de service, les* Journée du timbre *1992 et 1993, les "préos"... »* Il remarque que les « taxe » nº 28 à 77 ne sont pas à leur juste prix, surtout les petites valeurs dont les stocks sont faibles.

Concurrent direct d'Yvert et Tellier, le catalogue Cérès, qui fête son cinquantenaire, s'efforce de coller aux réalités du marché – le *Pierre Cot* y est coté 25 F alors qu'Yvert lui attribue un généreux 40 F – avec des rubriques fortes, sous une couverture conçue par le créateur de timbres Claude Andréotto. Noter, aussi, la refonte des pages consacrées aux essais classiques, réalisées avec la collaboration de Robert Françon.

D'un catalogue à l'autre, l'écart entre certaines cotes peut atteindre 50 %, en particulier sur les timbres récents *(Personnages célèbres* de 1981, 28 F chez Cérès, 43 F chez Yvert)... Discordances qui vont alimenter le débat sur le réalisme des cotes et la pratique des rabais, difficile à comprendre pour les non-initiés.

P. J.

★ Yvert et Tellier, Tome I « Timbres de France », couverture souple, 448 p., 90 F, couverture cartonnée 110 F ; Cérès France 460 p., 100 F.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33

Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **PHILIPPINES.** La compagnie Philippine Airlines a ouvert jeudi 19 septembre une ligne Manille-Vancouver-Newark qu'elle desservira quatre fois par semaine. La compagnie va également assurer prochainement des liaisons régulières à destination de Londres et prévoit d'effectuer des vols pour Francfort, Bangkok et Paris, Bali, Colombo et le Pakistan dans un *délai* d'un an. – *(AFP.)*

■ **VIETNAM.** L'aéroport de Haïphong a rouvert. Situé à moins de 100 kilomètres du site de la baie d'Halong, Cat Bi, qui peut maintenant accueillir des Boeing 737, est le deuxième aéroport civil du nord du Vietnam après celui de Hanoï. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** Le gouvernement japonais élabore un plan de prêt de 86 millions de dollars (environ 430 millions de francs) destiné à protéger les plages de l'île indonésienne de Bali menacées par la destruction des récifs de corail. L'an dernier, 1,2 million de touristes, dont 216 000 Japonais, ont séjourné à Bali. – *(Bloomberg.)*

■ **ALLEMAGNE.** La compagnie aérienne *Lufthansa* dessert *depuis* le 16 septembre la ligne Lyon-Munich à raison de trois vols aller-retour quotidiens qui sont effectués par Canadair Regional Jet. – *(AFP.)*

■ **ÉTATS-UNIS.** United Airlines, Trans World Airlines, USAir, Delta Air Lines et Northwest Airlines proposent depuis le 18 septembre des tarifs réduits de 45 % sur leurs vols domestiques. Les billets doivent être achetés avant le 30 septembre pour des voyages effectués jusqu'au 13 février. – *(Bloomberg.)*

PARIS EN VISITE

Dimanche 22 septembre

■ **LA COMÉDIE-FRANÇAISE** (45 F), 10 h 15, place Colette devant la porte de l'administration (Monuments historiques).

■ **MONTMARTRE** (50 F), 10 h 30, en haut du funiculaire (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER DU DANUBE** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Botzaris (Paris passé, présent).

■ **MARAIS** : le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures, place de l'Hôtel-de-Ville devant la poste (Claude Marti).

■ **LE CIMETIÈRE DE PICPUS** (50 F), 14 h 30, sortie du métro Nation côté avenue Dorian (Découvrir Paris).

■ **MARAIS** : de l'Hôtel de Ville au quartier juif (50 F), 14 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville devant la poste (Emilie de Langlade).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-d'Ivry (Art et Histoire).

■ **LE VILLAGE DE LA GOUTTE D'OR** (55 F), 14 h 30, sortie du métro *Barbès-Rochechouart (Europ explo)*.

■ **L'HÔTEL-DIEU**, 15 heures (50 F), devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois) ; 15 h 30 (50 F), devant l'entrée côté parvis de Notre-Dame (Claude Marti).

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (45 F), 15 heures, sortie du métro Cité (Monuments historiques).

■ **L'INSTITUT DE FRANCE** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 23, quai de Conti (Tourisme culturel).

■ **LE PARC DE BERCY** (35 F), 15 heures, sur les pelouses situées en face du Centre américain (Ville de Paris).

■ **LE PARC FLORAL** (35 F), 15 heures, devant l'entrée côté es*planade du château de Vincennes* (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER BERCY**, 15 heures (50 F), angle de la rue de Bercy et de la rue de Chambertin (Didier Bouchard) ; 15 heures (40 F), sortie du métro Bercy (Approche de l'art).

■ **LES SALONS DE L'HÔTEL DE SAGAN**, ambassade de Pologne (carte d'identité, 55 F + prix d'entrée), 15 heures, 57, rue Saint-Dominique (Paris et son histoire).

■ **LE VIEUX VILLAGE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Germain-des-Prés (Résurrection du passé).

Lundi 23 septembre

■ **LE FAUBOURG POISSONNIÈRE** (50 F), 10 h 30 et 15 heures, sortie du métro Bonne-Nouvelle côté rue du Faubourg-Poissonnière (Paris passé, présent).

■ **HÔTELS ET JARDINS DE LA RUE DU BAC** (55 F + prix d'entrée), 10 h 30, sortie du métro Rue-du-Bac (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 10 h 30, 158, boulevard Haussmann (Odyssée).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la peinture florentine, 11 h 30 ; l'ameublement de madame Récamier, 12 h 30 ; iconographie de la Vierge, 14 h 30 ; le Louvre médiéval, 19 h 30 ; les tapisseries médiévales, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE PARC DES BUTTES CHAUMONT** (50 F), 14 heures, sortie du *métro Buttes-Chaumont côté rue* Botzaris (Institut culturel de Paris).

■ **LE CANAL SAINT-MARTIN** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Jacques-Bonsergent (Christine Merle).

■ **LE FAUBOURG SAINT-JACQUES** (45 F), 14 h 30, devant la façade de l'église Saint-Jacques du Haut-Pas (Monuments historiques).

■ **PASSAGES ET GALERIES MARCHANDES** : 1er parcours (50 F), 14 h 30, angle de la rue de Rivoli et de la rue Marengo (Paris autrefois).

■ **DU SENTIER** à la cour des Miracles : parcours policier (55 F), 15 heures, sortie du métro Sentier côté rue des Petits-Carreaux (Paris *et son histoire*).

■ **LE PARC DE BAGATELLE** (45 F + prix d'entrée), 15 heures, devant l'entrée côté pelouse d'entraînement (Monuments historiques).

■ **LE VIEUX SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** (50 F), 15 h 30, sous le porche d'entrée de l'église (Claude Marti).

■ **GRAND PALAIS** : exposition Trésors bouddhiques du Japon ancien (40 F + prix d'entrée), 16 heures, hall du musée (Approche de l'art).

هكذا من الأصل

ARCHITECTURE La sixième Exposition internationale d'architecture, organisée dans le cadre de la Biennale de Venise, a été inaugurée le dimanche 15 septembre. Elle devrait se terminer le 17 novembre. Le directeur artistique de cette édition, l'Autrichien Hans Hollein, lui a choisi un nom énigmatique : « Pressentir le futur, l'architecte sismographe ».

● SUR LE MODÈLE de la Biennale de cinéma, des récompenses ont été distribuées cette année. Le Lion d'or de la meilleure participation nationale a été attribué au pavillon du Japon pour une présentation laconique du tremblement de terre de Kobé, orchestrée par Arata Isozaki.

● TROIS LIONS D'OR ont été décernés à différents architectes, dont l'un au tandem français composé d'Odile Decq et Benoît Cornette, dont plusieurs projets sont en cours de réalisation, comme à Nanterre et Limoges.

La Biennale de Venise réunit les bâtisseurs d'un monde disloqué

Les travaux de plusieurs centaines d'architectes du monde entier, projets restés dans les limbes ou réalisés, dénotent des hésitations d'une profession partagée entre violence, esthétisme et rigueur formelle

BIENNALE D'ARCHITECTURE, Giardini del Castello. Venise. Jusqu'au 17 novembre. Fermé le lundi. Entrée : 14 000 lires (45 F). Catalogue, 60 000 lires (200 F).

VENISE
de notre envoyé spécial

Au fond du jardin : le vaste pavillon italien, conglomérat de salles obscures, labyrinthe moyennement architecturé qui présente l'exposition centrale, baptisée « Sensori del futuro, l'architetto come sismografo ». Un titre obscur que n'éclaircit pas vraiment une traduction française : « Comprendre (ou pressentir) le futur, l'architecte sismographe ». L'ensemble s'ouvre par trois hommages, mérités, mais sans grand lien avec le thème de l'ensemble : l'Italien Ignazio Gardella, l'un des rares à avoir construit à Venise ; l'Américain Philip Johnson, maître à penser depuis la guerre de l'architecture américaine ; Oscar Niemeyer, le maître de Brasilia ou encore du Parti communiste français, dont il a construit le siège parisien.

Tous trois ont obtenus un Lion d'or pour l'ensemble de leur carrière. Une nouveauté que ce Lion d'or récompensant désormais les maitres d'œuvre, dans le cadre de la Biennale, au même titre que les cinéastes. Trois autres Lions d'or ont été décernés à des personnalités plus jeunes et aux noms moins familiers du public.

L'un au Catalan Enric Miralles Moya, qui compte parmi les architectes espagnols les plus inspirés et les plus inventifs, internationalement reconnu depuis les Jeux olympiques de Barcelone, dont il avait dessiné le champ de tir à l'arc. Un second à l'agence Group, quatre jeunes architectes finlandais au purisme simple et clair. Enfin, le troisième va au tandem français Odile Decq et Benoît Cornette, dont nous résumons mal la production en disant qu'ils sont les représentants significatifs d'une des tendances les plus imaginatives de la création hexagonale. Leurs projets à la fois futuristes, lyriques et sauvages les rapprochent du thème de la Biennale, comme les réalisations déchirées d'Enric Miralles.

Ces trois jeunes Lions d'or (tous tournent autour de la quarantaine) font partie des « Tendances émergentes », l'une des sections de cette exposition centrale où l'on rencontre un échantillonnage riche et magnifiquement éclectique, révélateur d'une production contemporaine éclatée en mille tendances diversement compréhensibles par un public pour qui l'architecture sert d'abord à habiter ou à se rencontrer. Il y a des modernes, des chaotiques, des échevelés, des placides, des fantaisistes, de purs sculpteurs, pas de post-moderne et peu d'architectes qui se soient déjà fait un nom, si l'on excepte le Français Michel Kagan, nos deux Lions d'or hexagonaux, l'Allemand Langhoff, l'Anglais Glenn Murcutt, etc.

Des modernes, des chaotiques, des échevelés, des placides, des fantaisistes

Dans cette section, on peut en tendant l'oreille entendre vibrer un futur riche de possibilités, même s'il ne donne pas toutes les clés pour le comprendre. C'est un moindre mal. Car la section principale, qui s'amuse à faire jouer aux maîtres d'œuvre le rôle de sismographe, est un catalogue qui n'offre guère d'autres voies de compréhension que le fait d'être précisément une addition subjective des passions, mais aussi des relations amicales, de l'architecte autrichien Hans Hollein, commissaire de la Biennale. L'univers de Hollein est un univers fracassé et tordu, au moins sur le dessin. Une fois construits, ses projets sont bien obligés de faire avec la pesanteur. Ses admirations vont naturellement, par instinct familial, à des architectes qui font eux-mêmes éclater le vocabulaire minimum commun que le public, à tort ou à raison, attend du monde dans lequel il doit vivre.

Voici le projet de l'Américain Frank Gehry, pour le Musée Guggenheim de Bilbao, amas plissé, rondouillard ici, tordu là, de forme grise, blanche, rouge, dont il faudra bien pourtant trouver la porte. Tout aussi déconcertant est le projet réalisé par Massimiliano Fuksas pour l'îlot Candie à Paris, une vague de zinc qui peut fasciner par sa capacité à jouer de la réthorique architecturale mais qui, si l'on songe à la ville, ne donne aucun élément pour envisager un lien entre passé et avenir. Sans doute est-ce là ce que Hollein signifie par « pressentir le futur ». L'immeuble de Ralph Erskine à Londres, The Arc, est présenté avec toute la séduction d'un objet posé sur une table vierge, joliment éclairé de nuit, apaisé par un ciel bleu le jour, mais sans qu'il soit le moins du monde évident que ce gros bloc aéroportuaire se trouve en fait cerné d'autoroutes et peu aimé par ses locataires.

Eisenman, un magnifique dessinateur américain, montre ici un projet pour Berlin, la Maison Max Reinhardt, d'une extrême vulgarité dans sa façon de bousculer les convenances urbaines : quelque chose comme le rocher de Vincennes, en moins fonctionnel, pour les singes, adapté à la rigidité du verre mais peut-être pas à la singularité de l'homme. Coop Himmelblau est une agence autrichienne, elle aussi fort douée pour le dessin et la sculpture, elle aussi moins habile lorsqu'il s'agit de passer du projet à la réalité des matériaux. Pourtant, dans sa façon de jeter ses phantasmes formels sur la ville, l'agence parvient ici à proposer l'image forte d'un cinéma à Dresde. Sans doute parce que le cinéma supporte mieux les délires fantastiques ou futuristes que des bâtiments moins naturellement oniriques.

Voici encore et toujours, en s'en tenant aux célébrités relatives du monde architectural, l'inspiration frémissante de Toyo Ito, le carquois des flèches de Zaha Hadid, les déhanchements urbains de Stephen Holl, la complexité guerrière d'Eric Owen Moss, l'imagerie picturale de Peter Cook, les enchevêtrements colorés de Mendini, l'urbanisme à la fois agressif et structuré de Zvi Hecker. Mais, voilà un mystère, rien des foudres de Libeskind dans cette exposition centrale, comme le Musée juif de Berlin, qu'on trouvera ailleurs dans Venise.

Hollein a un cœur gros comme ça. Aussi, à côté de ses projets et réalisations qui déstructurent l'univers, voici, sans qu'on comprenne le motif de ces choix autrement que par des impératifs d'ordre international, les noms désormais familiers de Nouvel, Perrault, Siza, Monéo, Piano, Foster, Ando ou Isozaki. Leur présence se légitime par rapport au futur, dans la mesure où ils tentent de mettre de l'ordre là où les autres planifient, de façon d'ailleurs assez narcissique, le désordre supposé sismique de l'univers. Allez savoir pourquoi viennent s'ajouter à tout ce beau monde un réchappé brillant du postmodernisme, Léon Krier, et un rêveur vaguement surréaliste comme Massimo Scolari...

Comme toujours, la Biennale ne se définit pas seulement par son exposition centrale mais aussi, et peut-être surtout, par la façon dont chacun des pavillons nationaux exprime ses conceptions et présente ses produits nationaux. L'inventaire en est fastidieux, alors que le parcours dans les jardins de la Biennale est au contraire une promenade agréable, fatiguante bien sûr, mais riche d'enseignements. Les moyens dont dispose chaque pays sont évidemment un élément déterminant.

L'Allemagne, par exemple, sans guère tenir compte de la thématique sismique du commissaire autrichien, a dépensé sans compter, grâce à l'aide de la Deutsche Bahn, pour présenter un ensemble où domine des projets spectaculaires de reconversion de bâtiments ou de zones industrielles désormais voués à la culture, à la science ou simplement à l'habitat. Les Allemands, par ailleurs, ont largement investi la ville même de Venise, multipliant expositions et colloques. A voir absolument, sur la Giudecca, *La Renaissance des gares*, vaste fresque qui reprend le passé glorieux du XIX[e] siècle, n'élude pas la sombre période du nazisme et se conclut tantôt par une réutilisation des édifices ruinés, tantôt par l'invention de nouveaux centres voués au rail et à la vitesse. La France, malgré des crédits restreints, a choisi de respecter le thème général de la Biennale. Ainsi, l'Association française d'action artistique (AFAA) a confié le pavillon français à Frédéric Migayrou, qui a tenté de respecter tout en l'esquivant la réthorique destructrice de Hollein : il propose une exposition sur le thème du bloc de la fracture et du futur, mais qui vise aussi à retrouver la continuité des dernières générations d'architectes depuis André Bloc (1896-1966), au nom prédestiné, avec Claude Parent comme cheville ouvrière, Jean Nouvel comme caisse de résonance et un petit ensemble de jeunes et de moins jeunes parmi lesquels Tschumi, Decq et Cornette, Borel et François Roche. A chaque visiteur de choisir l'avenir qui lui convient, en sachant toutefois que quelques tendances n'ont pas été intégrées à cette vision du futur.

Le pavillon du Japon a obtenu un Lion d'or. Les Américains en seront-ils jaloux, eux qui ont opté pour une œuvre pieuse et autofinancée : l'architecture selon Walt Disney, un univers moins chaotique et tout aussi rêveur que celui de Hollein, auxquels ont d'ailleurs participé, en Floride ou à Disneyland-Paris, plusieurs grands noms de l'architecture ?

Frédéric Edelmann



D. R./LA BIENNALE DI VENEZIA

Odile Decq et Benoît Cornette, Lion d'or de la Biennale de Venise, âgés tous deux d'un peu plus de quarante ans, sont passés par un cursus inhabituel (institut d'études politiques pour Odile Decq, études de médecine pour Benoît Cornette), avant de devenir architectes. L'établissement public pour l'aménagement de la Défense leur a confié le Centre d'exploitation des autoroutes de Nanterre, en cours de réalisation, comme l'est la construction à Limoges du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles. Sur notre photographie : la maquette du Centre d'échanges culturels d'Osaka au Japon (1991 ; projet non réalisé).

Sombres visions japonaises

Le pavillon japonais, Lion d'or des pavillons de la Biennale, est un pèlerinage obligé. Pas d'architecte ici, ni d'architecture, sinon l'idée forte d'Arata Isozaki, aidé de trois artistes et photographes. Ils ont choisi de nous projeter dans le monde sinistre d'un univers effondré. Les Japonais ont en effet privilégié un thème laconique, le récent tremblement de terre de Kobé, à tout le moins expressif. Amas de ferrailles, de poutres, de détritus, balisés par un groupe de pompiers aux gestes mécaniques. Cette mise en scène évocatrice de la destruction d'une ville, là où les autres nations ont montré le travail de leurs maîtres d'œuvre, reste un écho parfait du caractère esthétisant de la Biennale. Seule Venise, territoire hors du temps et donc des contraintes de tous ordres qui lient le sort des architectes, peut présenter, avec un tel raffinement, une vision si sombre de l'avenir.

Le sanctuaire d'une liberté périlleuse

VENISE
de notre envoyé spécial

Comme les habitués de Venise auront pu s'en rendre compte, l'Exposition internationale s'est inscrite depuis la première du genre, en 1981, dans une vision esthétisante du monde, riche de créativité, mais loin des réalités, situation qu'assurément le contexte vénitien encourage. L'architecte est un artiste, et les préoccupations urbaines, le souci de réconciliation avec un public moins attentif à la qualité formelle qu'au sens même des villes, au bien-être qu'elles donnent ou non, ont tendance à passer à la trappe. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ?

Peut-être la Biennale reflète-t-elle l'état réel d'une architecture et d'une profession dont les maîtres à penser les plus en vogue ont allègrement franchi la frontière, il est vrai perméable, qui les sépare des arts plastiques, et notamment de la sculpture. Comme nous vivons dans un monde peu sécurisant, la tonalité majeure de l'architecture, dans cette sauce vénitienne, appartient au registre de l'effondrement, des blocs qui s'entrechoquent, s'effondrent les uns sur les autres et abandonnent dès lors la mauvaise habitude qui consiste à prendre la verticalité et l'horizontalité comme fondement du métier. On part donc d'un constat cruel pour arriver à une solution qui relève de l'état de grâce artistique, sans prendre de gants. L'espace des hommes n'a plus ici pour vocation d'accueillir, de guider et de rassurer. Dans ces nouvelles expressions, il les confronte sans ménagement à un monde violent, quelquefois magnifique dans son expression plastique, mais dont le caractère universel et inéluctable, tel que semble le promouvoir la Biennale, est aux limites du supportable.

UNE ÈRE DE CHAOS

L'Exposition internationale d'architecture, il est vrai, se rattache moins à la Biennale de Venise par sa périodicité des plus aléatoires que par un état d'esprit, cette sorte d'état de grâce qui permet à un ensemble d'artistes, cinéastes, plasticiens ou, en l'occurrence, maîtres d'oeuvre, de penser leur travail loin des rumeurs du monde, dans le sanctuaire hors du temps et des réalités qu'est devenue la ville de la lagune. Cela donne des libertés dont se sont allègrement servis, par exemple, les Japonais et les Américains. La sixième Biennale d'architecture pousse cependant le principe à son paroxysme, partant d'une réalité – le fait que le monde ponctué d'immenses métropoles serait entré dans une ère de chaos, de désastres irréparables et d'inquiétude – pour arriver à une définition désuète et suave du métier : ainsi, selon la vision de Hans Hollein, le commissaire autrichien de l'exposition, l'architecte serait un sismographe de ce monde ravagé par les tremblements de terre, les séismes sociaux et les phobies de tous ordres. Le tout placé sous le signe d'un futur que nos « architectes-sismographes » seraient, selon lui, particulièrement à même de sentir, de projeter et d'exprimer dans leurs projets et leurs réalisations actuelles.

Il est certain que la profession d'architecte a besoin de se retrouver à intervalles plus ou moins réguliers, loin des pesanteurs ordinaires du métier et de pouvoir ainsi pousser aussi loin qu'il se peut ses valeurs esthétiques à l'égal au moins de ses impératifs de fonction. Depuis 1981, les biennales ont été plus ou moins hésitantes et réussies, mais elles n'ont jamais franchi le cap défendu d'une architecture qui serait pur exercice esthétique, oubliant ses obligations urbaines et sociales. Paradoxalement, en se fondant sur la vision conventionnelle d'un monde éclaté, déchiré, fracturé, surpeuplé, Hollein a abouti à une Biennale totalement aérienne, déconnectée des réalités et esthétisante au sens le plus ambigu du terme.

F. E.

Le projet de budget de la culture présenté par M. Douste-Blazy est en baisse

De tous les secteurs, le patrimoine est le plus touché

Le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, a présenté, jeudi 19 septembre, le projet de budget de son ministère. Il devrait s'élever à 15,08 milliards de francs, contre 15,54 milliards de francs en 1996. Le secteur du patrimoine et celui du développement et de la formation sont les plus sévèrement touchés. Le spectacle vivant et le cinéma sont épargnés ainsi que l'architecture qui bénéficie d'une augmentation de ses dotations.

LE FAMEUX 1 % du budget consacré à la *culture*, vieille *lune* électorale, n'est plus qu'un souvenir. En présentant son projet de *budget pour 1997*, Philippe Douste-Blazy, n'a d'ailleurs pas tenté de masquer cet état de fait. Il a seulement essayé de minimiser l'ampleur de la chute.

Le budget que M. Douste-Blazy a donc présenté, jeudi 19 septembre, *s'élève à 15,08 milliards de* francs, contre 15,54 milliards de francs en 1996. Les quelque *500 millions de francs* manquant sont des sommes affectées aux Grands Travaux. Les plus lourds d'entre eux s'achevant, le ministère des finances n'a pas jugé bon comme l'année précédente de reporter ces sommes sur d'autres *chapitres*. Pour tenter de dissimuler une partie de la baisse de ces crédits, la rue de Valois a eu recours, comme en 1995, à l'élargissement *de ses compétences*. Pour les besoins de la décentralisation, près de 900 millions de francs avaient été affectés au ministère des finances pour la subvention de bibliothèques municipales. Cette tâche incombe désormais au ministère *de la culture qui récupère* la manne à distribuer.

De tous les secteurs, le patrimoine est le plus sévèrement touché. D'abord la deuxième loi de programme qui devait s'achever en 1998 s'étale sur une année de plus. Dans ce domaine, les autorisations de programme – la capacité du ministère à engager des opérations nouvelles – qui se *montaient à plus de 1,6 milliard de* francs en 1996 sont ramenées à 1,07 milliard de francs, soit une diminution de 34,6 %. Pour éviter que les entreprises spécialisées qui travaillent sur les monuments historiques ne soient pas trop lourdement pénalisées, le ministre a indiqué qu'*« il veillera à mobiliser plus activement les crédits mis en place les années précédentes pour que le volume global des chantiers ouvert en 1997 ne soit pas réduit »*. En clair : les crédits alloués devraient être réellement utilisés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Autre baisse significative, celle *des crédits affectés au développe*ment et à la formation. Si le ministre consacre une enveloppe de 160 millions de francs aux actions contre l'exclusion (poursuite des 26 projets culturels pilotes dans les quartiers difficiles), les crédits *généraux (dépenses ordinaires* plus autorisations de programme) de cette délégation dont le but est, entre autres, de résorber la *« fracture sociale »*, axe fort de la politique de Philippe Douste-Blazy, baissent de 5 % (602 millions de francs).

Les crédits d'interventions du titre IV qui sont l'expression de la capacité d'intervention du ministère *stagnent* dans presque tous les domaines. quand ils ne baissent pas légèrement. Dans celui des arts plastiques, *les* Centres d'art et les FRAC devraient s'en sortir sans trop de douleur. Et 5 millions de francs seront attribués *aux activités culturelles du* Centre Georges-Pompidou *« hors les murs »* puisque les travaux de l'établissement l'obligent à fermer ses portes en 1997 pour les rouvrir le 1er janvier 2000. La poursuite de la rénovation de l'Ecole nationale supérieure des arts décoratifs coûtera cette année 14 millions de francs. Au total, le budget de la *Délégation* aux arts plastiques perdra 1,6 % (510 millions de francs).

Dans le domaine du théâtre et du *spectacle vivant*, les *dépenses* ordinaires sont strictement reportées (1,3 milliard de francs). Les autorisations de programmes baissent considérablement (– 57 %). Il est vrai que les travaux du Théâtre national de Strasbourg (TNS) sont achevés *et que* l'établissement rénové ouvrira ses portes avant la fin de l'année. En revanche, l'*Odéon* va devenir à son tour un chantier. Même reconduction pour la musique et la danse. Les dépenses ordinaires augmentent de 0,3 % (1,87 milliard de francs). L'Opéra national de Paris retrouve son budget de 1996 *(543 millions de francs), comme* les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon. Mais avec 89 millions de francs, les autorisations de programme baissent considérablement (– 31,9 %) en *raison du report des travaux pré*vus à l'Opéra-Comique.

On sait que le budget du cinéma sera épargné au prix d'un « remodelage » (*Le Monde* du 14 septembre). Entretenant la confusion, *le* ministère met en avant une augmentation globale des ressources de 3,2 % (2,5 milliards de francs), en fait totalement dues à une *bausse du fonds de soutien* (alimenté par les taxes prélevées sur les billets de cinéma, le chiffre *d'affaires des chaînes de télévision* et les ventes de vidéo), et nullement à une augmentation des crédits d'*Etat*. *Le ministre* a d'autre part annoncé la réforme de l'avance sur recette dont la dotation sera majorée de 6 millions de francs.

Seule l'architecture, nouvelle venue rue de Valois, tire son épingle du jeu. Globalement, les crédits de la direction pilotée par François Barré sont augmentés de 17 % *(295 millions de francs). Le* crédit des écoles d'architecture (mal en point, il est vrai) sont portées à 137 millions de francs (+ 26 %). Les actions de promotion et de diffusion de cette discipline seront quasiment doublées (*15,5 millions de francs*). *La ligne* consacrée aux actions de sensibilisation et de formation professionnelle voit les sommes qui lui sont affectées passer de 1,6 million de francs à 10,2 millions de francs. Et 55 millions de francs d'autorisa*tion de programme permettra* d'entamer et de poursuivre les travaux de réhabilitation des écoles. Enfin, le budget affecté aux secteurs sauvegardés aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAU) atteint 17,9 *millions* de francs.

Si des chantiers sont lancés à Toulouse, Dijon et Reims, certains travaux *lourds* seront différés ou étalés. Le Grand Louvre ne sera pas totalement remanié avant 1999. Les travaux de rénovation du Grand-Palais *sont remis à des* jours meilleurs. La Bibliothèque nationale de France accueillera le *grand public en décembre 1996*, mais les chercheurs deux ans plus tard. Philippe Douste-Blazy a promis que les travaux de la Passerelle des Tuileries, qui devaient être entamés depuis longtemps, le serait en 1997. Il a également indiqué *que 30 millions de francs seraient* débloqués pour installer une salle consacrée aux *« arts premiers »* au sein du Musée du Louvre. Ces fonds serviront également aux premières études destinées à la refonte du Musée de l'Homme. Il est vrai que le dossier est piloté directement depuis l'Elysée.

E. de R.

COMMENTAIRE

DÉCEPTION

Le budget de la culture doit représenter 1 % de celui de l'Etat a *martelé le candidat Chirac en* 1995, puis le président de la République en 1996. On en est loin. *Avec une diminution réelle de* 1,4 milliard de francs par rapport à celui de 1996 – puisqu'on doit prendre en compte l'élargissement des compétences de la Rue de Valois – le budget accuse une chute d'environ 0,9 %. Tentant *de dissimuler quelque peu l'am*pleur de la baisse, Philippe Douste-Blazy plaide néanmoins coupable : *« Mon ministère participe ainsi, pleinement, à l'effort de rigueur demandé par le premier ministre à l'ensemble du gouvernement »*. L'explication serait admissible si *« l'effort »* demandé à l'un des plus petits *budgets de la nation* n'était sans commune mesure avec les ponctions opérées dans les autres ministères.

Bercy, soucieux d'économie, tape quand il le peut sur les *maillons jugés faibles. C'est son* rôle – M. Douste-Blazy n'utilise pas d'autre tactique quand il *« taxe »* les vieilles pierres qui *ne risquent pas de défiler sous* ses fenêtres. Or le ministère de la culture, à l'évidence, est de*venu un maillon faible de la* chaîne de solidarité gouvernementale. Ce qu'il n'était ni sous Jack Lang, ni même sous Jacques Toubon. Il est certain que M. Douste-Blazy a déçu, y compris dans les rangs de la ma*jorité, par son manque* d'enthousiasme à gérer ses dossiers. Son action se borne à quelques *incantations plus* ou moins médiatiques, quelques-unes courageuses quand il s'agit de monter en ligne contre le Front national, d'autres émouvantes quand il évoque une *« fracture sociale »* qui lui tient à cœur. *Cela ne suffit pas à bâtir une* politique culturelle originale.

Emmanuel de Roux

Un choix des expositions de la rentrée

Nous terminons la publication d'un choix de concerts, spectacles, films et expositions de la rentrée à Paris et en régions. Après les concerts chansons, musiques du monde et *rock* (*Le Monde* du 17 septembre), les spectacles de théâtre et de danse (*Le Monde* du 18 septembre), les films (*Le Monde* du 19 septembre), les concerts classique et jazz (*Le Monde* du 20 septembre), cette sélection est consacrée aux expositions arts et photographie.



DESSIN GUILLAUME DÉGÉ

PICASSO ET LE PORTRAIT
au Grand Palais

■ L'exposition de la rentrée. Elle rend hommage au génie protéi*forme de Picasso peintre*, sculpteur et dessinateur. Elle raconte sa vie, multipliant les surprises.

★ **3, avenue du Général-Eisenhower, 75008 Paris. De 10 heures à 20 heures, le mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé le *mardi*. Du 18 octobre au 20 janvier 1997. Tél. : 44-13-17-17.**

GEORG BASELITZ
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

■ Tableaux, gravures, dessins pour présenter ce grand peintre contemporain.

★ **11, avenue du Président-Wilson, *75116 Paris. De 10 heures à 17 h 30*, samedi et dimanche, de 10 heures à 18 h 45. Fermé le lundi. Du 22 octobre au *5 janvier 1997*. Tél. : 53-67-40-00.**

ANTOINE-LOUIS BARYE
au Louvre

■ Barye (1796-1875) demeure le grand sculpteur animalier français.

★ **Louvre, 75001 Paris. De 9 heures à 18 heures, nocturne le *mercredi* jusqu'à 21 h 45. Fermé le mardi. Du 16 octobre au 13 janvier 1997. Tél. : 40-20-51-51.**

LUCIANO FABRO
au Centre Pompidou

■ Artiste italien né en 1936, il a développé une œuvre singulière au sein du mouvement Arte povera.

★ ***Musée national d'art moderne*, galerie Sud, mezzanine. De 12 heures à 22 heures en semaine. *Samedi, dimanche et jours fériés* de 10 heures à 22 heures. Fermé le mardi. Du 9 octobre au 6 janvier 1997. Tél. : 44-78-12-33.**

LIFE-LIVE, LA SCÈNE ARTISTIQUE AU ROYAUME-UNI EN 1996,
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

■ *Un regard à chaud sur la créa*tion de nos voisins d'outre-Manche. Installations, photographies, films, dessins...

★ **11, avenue du *Président-Wilson*, 75116 Paris. Du mardi au vendredi de 10 heures à 17 h 30, samedi et *dimanche de 10 heures à 18 h 45*. Fermé le lundi. Du 5 octobre au 5 janvier 1997. Tél. : 53-67-40-00.**

UMBO
au Centre national de la photographie

■ 150 images pour découvrir cette figure de la photographie allemande de l'entre-deux-guerres.

★ **Hôtel Salomon-de-Rothschild, 11, rue Berryer, 75008 Paris. De 12 heures à 19 heures. Fermé le *mardi. Jusqu'au 21 octobre*. Tél. : 53-76-12-32.**

JEAN-MARC BUSTAMANTE, SEAN SCULLY
à la Galerie nationale du Jeu de paume

■ D'un côté, le travail d'un Français mêlant photos, sculptures au sol, sculptures murales non figuratives... De l'autre, un Irlandais, auteur de grands formats, dans la foulée du minimalisme.

★ ***1, place de la Concorde, 75008* Paris. De 12 heures à 19 heures, samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Du 8 oc*tobre au 1er décembre*. Tél. : 47-03-12-50.**

MORRIS LOUIS
à Grenoble

■ Une première en France, l'exposition réunit vingt-huit tableaux de *cet Américain de la deuxième gé*nération des abstraits de l'après-guerre.

★ **Musée de Grenoble, 5, place de Lavalette, 38010 Grenoble. De 11 heures à 19 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé le mardi. *Du 28 septembre au 16 décembre*. Tél. : 76-63-44-44.**

LA CITÉ INTERDITE
au Petit Palais

■ Maquettes, plans, photographies anciennes, armes, costumes, *portraits, collections impériales*, symboles du pouvoir : la cour des Quing évoquée le temps d'une exploration de la Cité interdite. Avec des raretés venues de Pékin.

★ **Avenue Winston-Churchill, 75008 Paris. De 10 heures à 17 h 40. *Fermé le lundi. Du 7 no*vembre au 23 février 1997.**

WILLIAM KLEIN
à la Maison européenne de la photographie

■ William Klein réalise à New York, en 1954-1955, des images de rue qui ont révolutionné la photographie. Deux cents images, mises *en espace par l'auteur*.

★ **5-7, rue de Fourcy, 75004 Paris. De mercredi à dimanche de *11 heures à 20 heures. Fermé lundi* et mardi. Du 25 septembre au 10 novembre. Tél. : 44-78-75-15.**

LA FIAC
à l'Espace Eiffel-Branly

■ Cent quarante-deux galeries *participent* à la 23e *Foire interna*tionale d'art contemporain. La Corée du Sud est à l'honneur.

★ ***29-55 quai Branly, 75007 Paris*, de 12 heures à 20 heures, le jeudi 3 octobre de 12 heures à 23 heures, *le* week-end de 10 heures à 20 heures. Du 2 octobre au 7 octobre. Tél. : 44-18-41-41. Entrée : 60 F.**

MOIS DE LA PHOTO A PARIS

■ Quatre-vingts expositions classées en trois thèmes : « Un art en partage : duos, couples, jumeaux », « L'*Ailleurs : voyages* lointains, itinéraires, expéditions » et « Présences étrangères : les *centres culturels* à *Paris* ».

★ **Renseignements : Maison européenne de la photographie, *5-7, rue de Fourcy, 75004 Paris*. Du 28 octobre à fin janvier. Tél. : 44-78-75-15.**

Sélection : Geneviève Breerette, Philippe Dagen et Michel Guerrin.

هكذا من الأصل

Le jazz s'associe au rock underground

Rectangle, un « microlabel », a choisi de diffuser ses musiques au format 33 tours

UNE FACE A, une face B, une étiquette centrale trouée, une pochette cartonnée de laquelle on sort un lourd (220 grammes) disque au format 33 tours en vinyle noir. Rectangle, récent « microlabel » – comme le présentent ses fondateurs, Noël Akchoté et Quentin Rollet –, a déjà quatre enregistrements à son catalogue, tous conçus dans l'idée que l'improvisation free peut se frotter au rock underground, que les plus actifs des déjantés des deux mondes – auditeurs et musiciens – s'écoutent mutuellement.

La pochette blanche, sur laquelle est collé un feuillet photocopié, rappelle les disques pirates. C'est un clin d'oeil. L'ensemble se fait remarquer, c'est aussi un des objectifs. En termes comptables, le vinyle revient plus cher à l'unité que le disque compact, mais il est possible de commander de petites quantités, ce que refusent les chaînes de fabrication de CD, qui du coup produisent de l'invendu à longueur d'année. Idiot et coûteux. Les disques Rectangle sont pressés en République tchèque. Là, comme dans d'autres ex-pays de l'Est, ou en Espagne, ou en Allemagne, les usines n'ont pas enterré le 33-tours. On peut sans problèmes en recommander deux cents ou trois cents. Tout cela a un petit côté contrebandier, une manière de ne pas aller dans le mur de la consommation qui enthousiasme. Et si, dans le milieu du rock, le vinyle presque autoproduit a son public et ses réseaux (de 500 à 5 000 unités selon les groupes), le jazz, à de rares exceptions près, a laissé de côté cette forme d'activisme. La musique classique, elle, en a fait une alternative de qualité, qui touche un public audiophile.

DE LA MATIÈRE SONORE

La musique suit le choix « industriel » de Rectangle. The Recyclers, improvisateurs d'aujourd'hui – Steve Argüelles à la batterie, Benoît Delbecq au piano préparé, et Noël Akchoté à la guitare –, a amené ses thèmes répétitifs et ses atmosphères paisibles, attentif à faire de la matière sonore l'objet musical. C'est le versant « doux » de l'improvisation, auquel répond Racines radicales, un quartet inventé pour Rectangle et dont le nom dit directement où l'on va ; avec Akchoté toujours, Daunik Lazro au saxophone, et, venu de l'ARFI lyonnaise, le batteur Christian Rollet – on reste en famille – et le tromboniste Jacques Veillé. Ça gronde, les thèmes restent indéfinis, il y a des perturbations sonores, des conflits, la vie.

Ensuite, Rectangle a fait se rencontrer très concrètement le jazz – versant très improvisé – et le rock dans *File Under Music*. Le tromboniste Yves Robert y joue avec Prohibition, le violoncelliste Didier Petit avec Héliogabale, le clarinettiste Denis Colin avec Bästard, Daunik Lazro avec Hint... En points communs, pourquoi faire triste quand on peut s'amuser, pourquoi ne pas essayer plutôt que ne rien faire. Même démarche chez le guitariste très allumé Eugene Chadbourne, dont *The Acquaduct* pourrait être sous-titré « Eugene et ses amis mettent la pagaille ». Country de Nashville, bruits très bruyants, chansons idiotes et guitare désaccordée, soit quelques facéties d'un musicien qui aime surprendre.

Des projets s'annoncent : un duo d'Akchoté avec le guitariste britannique Derek Bailey, un disque de dub réalisé avec des sons de musiciens de jazz, des chansons françaises revues par The Recyclers avec Dominique A, la chanteuse d'Héliogabale... Tout cela attise la curiosité et renforce le sentiment que la vision très réductrice du découpage en chapelles de genre est de moins en moins valide. Le propos de Rectangle est aussi celui d'un engagement.

Sylvain Siclier

★ **Disques vendus par correspondance et chez quelques disquaires. *Prix unitaire : 50 F, sauf File Under Music* (70 F), qui est aussi distribué par Tripischord. Disques Rectangle, 39, rue Ramponneau, 75020 Paris.**

★ **Soirée Rectangle aux Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, Montreuil (Seine-Saint-Denis) ; M° Robespierre. Le 21 octobre, à 20 heures. Tél. : 42-87-25-91. 40 F et 50 F.**

CHANSON



PHILIPPE LÉOTARD
Je rêve que je dors

Faudrait-il s'arrêter à la voix éraillée, au « je » qui ponctue cet album si personnel ? Faudrait-il craindre l'étiquette normative collée à ce démineur de mensonges ? Ce serait stupidité : *Je rêve que je dors* n'est pas un album embrumé, c'est un album lucide, où les situations d'amour sont vécues avec la splendeur désespérée de l'enfance. Ce que Philippe Léotard qualifie d'album « *optimiste* » est parcouru d'un blues irrésistiblement relié avec la dynastie des Ferré ou des Champion Jack Dupree. Abandonnant Philippe Servin, son compositeur attitré (hormis son incursion chez Ferré) à « *son opéra* », Léotard a demandé au chanteur Art Mengo et au musicien Jean-Pierre Mader de lui composer des musiques d'abord plus faciles, mais singulièrement efficaces : un *Blues* basique, une *Danse du grand Wanapi* en tapis à répétition, une rengaine à la française (*On ne s'en va pas*, avec Léotard-acteur et violoncelles), ou un *Penguin Song* anti-gel, intime et amoureux. *V. Mo.*

★ **1 CD Columbia 484 252-2.**

MARIE DUBAS
Intégrale, 1927-1945

La chanteuse Marie Dubas aimait la scène et détestait les studios. Celle qui a incarné la gouaille et le désespoir amoureux, la créatrice de *Mon légionnaire* (1936), contrôlait la publication de ses enregistrements. Frémaux & Associés a rassemblé la quasi-totalité de ses travaux discographiques réalisés pour le compte des sociétés Columbia, Pathé et Odéon. Le compilateur y ajoute huit inédits, des enregistrements privés, dont un amusant *Doudou la Terreur* (1936), et un concert donné en 1942 en public pour la Radio suisse romande. On y redécouvrira les extraordinaires dons de comédiennes de Marie Dubas, chanteuse charnière entre Yvette Guilbert et Edith Piaf. Sa version de *Quand on vous aime comme ça*, de Paul de Kock, créé par Guilbert, est hilarante et si faussement innocente ! Livret très complet. *V. Mo.*

★ ***Un coffret de 2 CD Frémeaux & Associés FA 053.***

CLASSIQUE



JACQUES OFFENBACH
Les Contes d'Hoffmann, opéra fantastique en cinq actes
Roberto Alagna (Hoffmann), Nathalie Dessay (Olympia), Leontina Vaduva (Antonia), Sumi Jo (Giulietta), Catherine Dubosc (La Muse/Nicklausse), José Van Dam (Lindorf/Coppelius/Docteur Miracle/Capitaine Dappertutto), etc., Chœur et Orchestre de l'Opéra national de Lyon, Kent Nagano (direction)

Enregistrés dans la foulée des représentations qui ont marqué la réouverture de l'Opéra de Lyon, ces *Contes d'Hoffmann* sont donnés dans une version musicologique la plus proche possible de l'original d'Offenbach. On ne peut rêver interprétation plus aboutie, plus soignée dans le moindre détail – notamment la prononciation –, l'orchestre et les choeurs sont menés avec un sens évident du théâtre (ce qui n'avait pas frappé lors des représentations), bien que la prise de son ait été étalée sur une année et demie – de septembre 1994 à février 1996. Reste un problème de taille : une fois encore les preneurs de son n'ont pas réussi à capter le timbre franc et lumineux de Roberto Alagna, dont la voix est dure par moments... *A. Lo.*

★ **Un coffret de 3 CD Erato 0630-14330-2. Avec un livret de 364 pages.**

PIOTR ILLYCH TCHAIKOVSKI
Premier Concerto pour piano et orchestre
Suite de ballet de Casse-Noisettes transcrite pour deux pianos par Nicolas Economou
Martha Argerich (piano), Orchestre philharmonique de Berlin, Claudio Abbado (direction)

Il existait deux enregistrements officiels du *Premier Concerto* de Tchaïkovski par Martha Argerich. Le premier enregistré pour DGG avec Charles Dutoit, le second pour Philips avait été capté en public sous la direction de Kyrill Kondrachine. Une interprétation survoltée récemment rééditée avec un complément de choix : le *Troisième* de Rachmaninov capté lui aussi en public et tout aussi unique par son alliage de véhémence et d'intériorité. Voici le troisième, enregistré à son tour en public. Cette interprétation ne peut être ignorée, même si Abbado et Berlin ne sont pas aussi virtuoses et nerveux que Kondrachine et les Bavarois, même s'ils sont un peu trop brutaux, cette interprétation dominée par un piano incandescent, parfois foudroyant dans ses intuitions musicales, tellement dominé que la pianiste semble inventer la musique. *A. Lo.*

★ **1 CD Deutsche Grammophon 449 816-2.**

SERGE RACHMANINOV
Deuxième Symphonie
CÉSAR FRANCK
Symphonie
Orchestre symphonique de Detroit, Paul Paray (direction)

Enregistrées en 1959 et en 1957, ces deux symphonies bénéficient, de la direction incisive de Paul Paray : ce chef n'avait pas son pareil pour prendre un tempo de base et s'y tenir. Plutôt boulézien que munchien, il « tient » la musique dans un carcan, en l'occurrence salvateur. Les mélomanes qui pensent détester ces deux symphonies parfois balourde (Franck) et sentimentale (Rachmaninov) devraient jeter une oreille à ce disque, d'autant qu'il est excellemment enregistré. *A. Lo.*

★ **1 CD Mercury « Living Presence » 434 368-2.**

ROCK

EELS
Beautiful Freak

On reparlera encore de *Beautiful Freak* dans dix ans. Sans doute à cause de sa valeur historique – première production du label créé par le conglomérat Dreamworks (Steven Spielberg, David Geffen et Jeffrey Katzenberg). Plus sûrement parce qu'on n'aura pas encore usé d'ici là la magie de ses chansons. Au coeur de cette réussite, les textes intimes de E, chanteur dépressif, des mélodies attachantes et des trouvailles formelles. Pour illustrer ses réflexions sur la solitude et la marginalité, E aurait pu se contenter des déchaînements rock conventionnels. Avec une ironie légèrement nasillarde, assez proche de celle de Randy Newman, il a préféré la dentelle au burin. Dans ses élans comme dans sa torpeur, ce « *monstre magnifique* » accroche à notre oreille d'inoubliables refrains. Encadré des Dust Brothers, les très inventifs producteurs de Beck, le trio, insaisissable comme une anguille (*eel* en anglais), a peuplé son disque d'effets intrigants, d'instrumentation décalée et de samples fantômes. Chaque écoute révèle un univers, entre trip hop de chambre et pop intimiste, qu'on ne se lasse jamais de découvrir. *S. D.*

★ **1 CD Dreamworks DRD 50001. Distribué par MCA.**

RED SNAPPER
Prince Blimey

Ce passionnant collectif de musiciens anglais opèrent sur la techno à la manière dont le Material de Bill Laswell traitait l'electro funk et le hip hop. Dans *Prince Blimey*, comme sur ses deux précédents albums, Red Snapper donne une vision conceptuelle, « instrumentalisée » et foncièrement organique d'une musique conçue à l'origine par ordinateur. Le swing jazzy se plie à la rigueur des *beats per minute* (pulsations par minute). La batterie et une contrebasse se concentrent sur un minimalisme hypnotique. Peu ou pas de samples, mais cuivres, clavier et guitare, projetés comme des taches de peinture, évoquent l'atmosphère haletante des films noirs. *S. D.*

★ **1 CD Warp CD 45. Distribué par PIAS.**

MUSIQUE DU MONDE

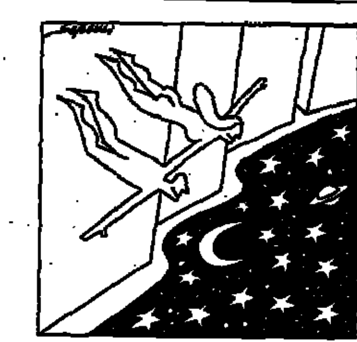
TOURÉ KUNDA
Mouslaï

Vivant en France depuis vingt ans, Ismaëla et Sixu Touré, fondateurs des Touré Kunda, sont originaires de Casamance. Ils s'accommodent sans réticences de la loi sur les quotas en ouvrant l'album avec un titre *(Coladera)* où français et créole portugais se mêlent. Tout *Mouslaï* est ainsi, parsemé d'allusions plus ou moins directes à la culture et à l'âme du Sénégal, chantées en mandingue, en diola, en wolof et en soninké. Touré Kunda a subi de plein fouet la frilosité et le désengagement des radios pour les musiques non-anglo-saxonnes. Frappé par le décès d'Amadou en 1983 puis par des querelles intestines, le groupe eut bien du mal à se maintenir à flot. Ismaëla et Sixu Touré en sont aujourd'hui les maîtres d'œuvre, chanteurs, percussionnistes et auteurs-compositeurs de cet album moins convaincant, sur le plan du travail vocal, que les précédents, mais dont les rythmes chaloupés et les fraîches mélodies ne manquent pas d'attrait. *P. La.*

★ **1 CD WEA Music 0630 15506.**

Logique hip hop à Marseille

Le groupe de rap IAM fait partager son savoir pour la deuxième année consécutive



LIEU DE CRÉATION, d'échange et d'apprentissage ouvert à toutes les formes d'expression artistique, la Friche industrielle de la Belle de mai est un espace de vie communautaire unique à Marseille. Il y a quatre ans, le groupe de rap IAM y installait son quartier général. Pour avoir marié culture hip hop et faconde méridionale, pour avoir adapté leurs scansions à l'ambiance des quartiers, les auteurs de *Je danse le mia* se sont taillé une popularité nationale.

Fier de son identité, persuadé du possible rôle éducatif du rap, IAM a décidé de faire partager son art et son savoir. Pour la deuxième année, au cours d'une manifestation baptisée *Logique hip hop*, les danseurs du groupe ouvrent leur local de répétition, le DJ Imhotep crée un atelier *sample* et le chanteur Shurik'n initie de jeunes prétendants à l'écriture rap.

On croisera également des grapheurs et des vidéastes. IAM invitera aussi plusieurs groupes et artistes amis à se produire en concert. Le 20 : les Parisiens d'Expression directe, les Allemands du Cartel, les Toulousains de KDD. Le 21 : les Espagnols de El Club de las poetas violentas, Rahzel, la Human beatbox, et 361, les chanteurs d'IAM accompagnés d'amis américains. Le 22 : les trois groupes marseillais en vogue, Soul Swing, Fonky Family et le 3e Œil.

★ **La Friche de La Belle de mai, 41, rue Jobin, 13000 Marseille. Les 20, 21 et 22 septembre. Tél. : 91-11-42-43. Gratuit à tout possesseur de la *carte Friche, 50 F valable un an.***

UNE SOIRÉE À PARIS

La graine d'Amérique, d'après le Popol Vuh
Ce spectacle, présenté par la compagnie Tour de Babel, et adapté librement par Frédéric Servant, s'inspire du principal recueil légendaire et mythologique, le *Popol Vuh*, des indiens Mayas d'Amérique centrale. Écrit en quiché (l'une des langues mayas guatémaltèques) peu après la conquête espagnole, ce poème symbolique et ésotérique retrace l'origine du monde et les traditions religieuses du peuple maya.
Maison des cultures du monde, 101, boulevard Raspail, Paris 6e. Mo Saint-Placide ou Notre-Dame-des-Champs. 20 h 30, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; 19 heures, le samedi ; 17 heures, le dimanche. Jusqu'au 29 octobre. Tél. : 45-44-41-42. De 60 F à 100 F.

Boje Skovhus (baryton), Helmut Deutsch (piano)
L'Auditorium du Louvre lui est fidèle. Mais Skovhus est-il le baryton qu'on attend ? Ses disques (chez Sony) ne le confirment guère. Ce concert infirmera peut-être cette impression.
Œuvres de Brahms, Lange-Müller, Zemlinsky, Grieg, Schumann et Schubert.
Auditorium du Louvre, accès par la pyramide, Paris 1er. Mo Louvre. Palais-Royal. 20 heures, le 20. Tél. : 40-20-52-29. 130 F.

Patricio Villaroel, Pablo Cueco
Un duo entre un pianiste peu commun, Patricio Villaroel – Stravinsky rencontre l'Amérique du Sud –, et un percussionniste, élève des grands maîtres du zarb, Pablo Cueco.
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 20. Tél. : 42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

LES AILES DU COURAGE
Film français de Jean-Jacques Annaud, avec Graig Sheffer, Elisabeth McGovern, Val Kilmer, Tom Hulce (40 mn).
Dôme Imax, 16e ; La Géode, 19e (40-05-12-12).

LA BELLE VERTE
Film français de Coline Serreau, avec Coline Serreau, Vincent Lindon, Philippine Leroy-Beaulieu, James Thierrée, Samuel Tasinaje, Marion Cotillard (1 h 39).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; Gaumont Gobelins-Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10); Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

CHRONIQUE COLONIALE
Film hollandais de Vincent Monnikendam, (1 h 29).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES CORNEILLES
Film polonais de Dorota Kedzierzawska, avec Karolina Ostrozny, Kasia Szczepanik, Anna Prucnal, Malgorzata Hajewska, Ewa Bukowska, Paul Verkade (1 h 06).
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FEW OF US
Film lituanien de Sharunas Bartas, avec Katerina Golubeva, Sergei Tulayev, Piotr Kishteev, Yulia Inozemtseva, Konstantin Yeremeev (1 h 45).
VO : Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LONE STAR
Film américain de John Sayles, avec Chris Cooper, Elisabeth Pena, Joe Morton, Ron Canada, Kris Kristofferson, Stephen Mendillo (2 h 15).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

PHÉNOMÈNE
Film américain de Jon Turteltaub, avec John Travolta, Kyra Sedgwick, Forest Whitaker, Robert Duvall, Jeffrey DeMunn, Richard Kiley (2 h 03).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon-Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

SECRETS ET MENSONGES
Film britannique de Mike Leigh, avec Timothy Spall, Brenda Blethyn, Phyllis Logan, Marianne Jean-Baptiste, Claire Rushbrook, Elizabeth Berrington (2 h 22).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; La Pagode, dolby, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins-Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; 14 Juillet sur Seine, dolby, 19e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10).

RÉGION

Une sélection musique, danse, théâtre et art en région

MUSIQUE CLASSIQUE

FESTIVAL D'AMBRONAY
Tous les concerts ont lieu à l'Abbaye d'Ambronay (01). Tél. : 74-35-08-70. De 85 F à 300 F.
Amsterdam Baroque Orchestra
Bach : *Cantates*. Elisabeth von Magnus (alto), Christoph Prégadien (ténor), Klaus Mertens (basse), Ton Koopman (direction).
20 h 30, le 21.
Pieter Wispelwey (violoncelle).
Bach : *Suites pour violoncelle seul.*
23 h 30, le 21; 11 heures, le 22.
Il Giardino armonico
Locke: *Musique de scène pour « la Tempête » de Shakespaere*. Bach : *Concerto brandebourgeois BWV 1050*. Vivaldi: *La Follia, Concerto pour flûte et cordes RV 444*. Giovanni Antonini (direction).
15 h 30, le 22.
Les Jeunes Solistes
Dufay : *Messe «l'Homme armé»*. Pécou: *L'Homme armé, création*. Rachid Safir (direction).
20 heures, le 22.
Gustav Leonhardt (clavecin).
Œuvres de Böhm, Buxtehude et Bach.
20 h 30, le 27.

LILLE
Orchestre national de Lille
Boieldieu : *La Dame blanche*. Yagoubi: *Musium opus, création*. Tchaïkovski: *Symphonie no 4*. Aïko Miyamoto (percussions), Vincent Barthe (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, le 27. Tél. : 20-12-82-40. 140 F.

METZ
Alceste
de Lully. Sophie Daneman (Alceste), Jérôme Corréas (Alcide), Guy de Mey (Admète), Isabelle Desrochers (Cephise), Philippe Roche (Lycomède, Pluton), Serge Goubiaud (Lychas), Patrick Ringal-Daxhelet (Straton, Caron), La Grande Ecurie et la Chambre du roy, Jean-Claude Malgoire (direction).
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 24. Tél. : 87-39-92-00. De 100 F à 220 F.

MULHOUSE
Go-gol
de Lévinas. Alain Zaepfel (Akaki), Philippe Fourcade (le tailleur), Roula Safar (le femme du tailleur), Chœur de l'Opéra de Montpellier, Orchestre philharmonique de Montpellier, Pascal Rophé (direction), Daniel Mesguich (mise en scène).
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 20 h 30, le 21. Tél. : 88-21-02-02. De 80 F à 110 F.

STRASBOURG
Solistes de l'Ensemble InterContemporain
Webern: *Mouvements pour quatuor à cordes*. Fedele : *Primo Quartetto, Electra Glide*. Crumb: *Black Angels*. Jeanne-Marie Conquer, Hae Sun Kang (violon), Jean-Guihen Queyras (violoncelle), Christophe Desjardins (alto).
Grande Salle de l'Aubette, place Kléber, 67 Strasbourg. 15 heures, le 21. Tél. : 81-21-02-21. 90 F.
Marc Coppey (violoncelle).
Crumb : *Sonate pour violoncelle*. Dusapin : *Invece*. Monnet : *De quelque chose qui pourrait être autre chose sans savoir s'il s'agit de la chose elle-même*. Britten : *Première Suite*. Ligeti : *Sonate pour violoncelle seul.*
Grande Salle de l'Aubette, place Kléber, 67 Strasbourg. 11 heures, le 22. Tél. : 88-21-02-02. 90 F.
Solistes de l'Ensemble InterContemporain
Fedele : *Chord*. Grisey : *Le Temps et l'écume*. Marcland : *De temps en temps*. Francesconi : *Etymo*. Donatienne Michel-Dansac (soprano), Christophe Desjardins (alto), Kwamé Ryan (direction).
Palais des fêtes, rue Sellenick, 67 Strasbourg. 16 heures, le 22. Tél. : 81-21-02-21. 90 F.
Pierre-Laurent Aimard (piano).
Adès : *Still Sorrowing, création*. Knussen : *Variations*. Benjamin: *Etudes*. Messiaen : *Iles de feu, La Bouscarle, Regard du silence, Par Lui tout a été fait.*
Grande Salle de l'Aubette, place Kléber, 67 Strasbourg. 18 heures, le 26. Tél. : 88-21-02-02. 90 F.
Ensemble Nuove Sincronie
Dallapiccola : *Liriche greche*. Fedele : *High, Carme, Richiamo*. Patrizia Marcelli (soprano), Gabriele Cassone (trompette), Renato Rivolta (direction).
Auditorium France 3 Alsace, 3, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 18 heures, le 27. Tél. : 88-21-02-02. 90 F.
Orchestre philharmonique de Strasbourg
Berio : *Voci*. Dutilleux : *Mystère de l'instant*. Dufourt : *Le Philosophe selon Rembrandt*. Aldo Bennici (alto), Pascal Rophé (direction).
Palais des fêtes, rue Sellenick, 67 Strasbourg. 20 heures, le 27. Tél. : 88-21-02-02. 90 F.
Ars Nova
Emler : *Groovin'Horns, Concerto pour piano, douze cuivres et deux percussions, Improvisation*. Boivin : *Domino V, Domino III, Concerto pour douze cuivres et percussions*. Michel Gastaud (timbales), Gérard Pérotin (vibraphone), Andy Emler (piano), Philippe Nahon (direction).
Palais des fêtes, rue Sellenick, 67 Strasbourg. 23 heures, le 27. Tél. : 88-21-02-02. 90 F.

DANSE

BESANÇON
Le Théâtre baroque de France
Marie-Geneviève Massé : Mascarades. Opéra-Théâtre, place du Théâtre, 25 Besançon. 20 h 30, le 22. Tél. : 81-82-82-85.

BIENNALE DE LYON
Grupo Corpo, Maison de la danse, 20 h 30 le 21. Balé Folclorico da Bahia, Auditorium, 20 h 30 le 21 ; 17 heures le 22. Rubens & Barbot Cia de Dança, Amphithéâtre de l'Opéra, 18 h 30 le 21. Compagnie Quat'Zarts-Catherine Berbessou, Théâtre de la Renaissance, 20 h 30 le 21. Beth Carvalho, Salle Molière, 23 heures le 21. Balé da Cidade de Sao Paulo, Opéra de Lyon, 20 h 30 le 21 ; 17 heures le 22. Compagnie Azanie-Fred Bendongué, TNP, 20 h 30 les 21, 22 et 24. Compagnie A Fleur de Peau, Le Radiant, 20 h 30 les 21 et 24 ; 17 heures, le 22. Cia Sera Que ?, Maison de la Danse, 20 h 30 les 22 et 23. Helena Bastos-Angélica Chaves, Salle Gérard Philipe, 20 h 30 les 23, 24 et 26 ; 19 h 30 le 25. Ballet Stagium, Opéra de Lyon, 20 h 30 les 24 et 28 ; 15 heures le 25 ; 17 h heures le 29. Joao Viotti Saldanha-Marcia Milhazes, Transbordeur, 20 h 30 les 24 et 25. Grupo Dança Pernambuco, Théâtre de la Renaissance, 20 h 30 les 24 et 27 ; 15 heures le 25. Tango x 2, Maison de la Danse, 19 h 30 les 24, 26 et 27 ; 19 h 30 le 25 ; 15 heures et 20 h 30 le 28 ; 17 heures le 29. Cia Fernando Lee, Amphithéâtre de l'Opéra, 18 h 30 les 26, 27 et 28. Cia Atores Bailarinos do Rio de Janeiro, Théâtre de la Croix-Rousse, 20 h 30 les 26, 27 et 28. Castafiore, Centre Leonard de Vinci, 20 h 30, les 26, 27 et 28. Grand Bal Spectacle Milonga Tango, Transbordeur, 22 h 30 le 28.

THÉÂTRE

FESTIVAL INTERNATIONAL DES FRANCOPHONIES EN LIMOUSIN
Renseignements, tél. : 55-79-40-58. 70 F et 95 F.

BOURGANEUF
La Légende de Kaïdara
d'après Amadou Hampaté Bâ. Mise en scène de Claude Gnakouri et Luis Marques, mise en scène de Claude Gnakouri et Luis Marques, avec Mory Diabaté, Vaber Douhoure, Claude Gnakouri, Luis Marques, Mathurin Nahounou, Dji Nessere, Diakité Satignouman, Paulin Siaou et Youssouf Traoré.
20 h 30, le 26. Durée : 1 h 30.

LIMOGES
Le Faucon
de Marie Laberge, mise en scène de Gabriel Garran, avec Nelly Borgeaud, Jean-Pierre Kalfon et Bruno Subrini.
Grand Théâtre, 48, avenue Jean-Jaurès, 87 Limoges. 20 heures, le 26; 21 heures, le 27. Durée : 1 h 50.
Arrêt-fixe
de M'Hamed Benguettaf, mise en scène de Ziani-Chérif Ayad, avec M'Hamed Benguettaf et Ziani-Chérif Ayad.
Théâtre Expression 7, 20, rue de la Réforme, 87 Limoges. 18 h 30, le 27; 18 heures, le 28; 15 heures, le 29; 20 h 30, le 30. Durée : 1 h 45.
Leçons de flânage
de D. Kimm et Denis O'Sullivan, mise en scène des auteurs.
Pavillon du Verdurier, départ du parcours, place Saint-Pierre, 87 Limoges. 21 heures, du 27 au 1er octobre. Durée : 2 heures. Entrée libre.
Les Mésaventures de Beme le phacochère
par le groupe N'Soleh, avec Ahou Boua, Atou Ecare, Jean-Luc Esse, Appoline Gabo, Guy Roger Gnaoré, Désirée Lahoury et Clarisse Tchellas.
Chapiteau des Francophonies, place Saint-Etienne, 87 Limoges. 15 heures, les 27, 28 septembre, 1er octobre; 16 h 30, le 2. Durée : 0 h 45.
Traversée...
de Xavier Orville, mise en scène de Christian Remer, avec Lucette Salibur, Félix Clarion, Charly Labinsky et Maurice Bouchard.
Théâtre de l'Union, 20, rue des Coopérateurs, 87 Limoges. 18 h 30, le 27; 16 heures, le 28; 18 heures, le 29. Durée : 1 h 15.
Un tour de vis
de, par le Duo Bio et Kossi, avec Théodore Behanzin et Marcel Orou Fico.
Chapiteau des Francophonies, place Saint-Etienne, 87 Limoges. 18 h 30, le 27; 12 h 30, le 29. Durée : 0 h 45.

SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT (1) et LA SOUTERRAINE (2)
Le Grand Oiseau, par le groupe N'Soleh
avec Ahou Boua, Atou Ecare, Jean-Luc Esse, Appoline Gabo, Guy Roger Gnaoré, Désirée Lahoury et Clarisse Tchellas.
(1) 20 h 30, le 27. (2) 14 h 30, le 24. Durée : 1 heure.

USSEL
La Complainte d'Ewadi
de Kouaho Elie Liazere, d'après une idée de Ouhé Ida, mise en scène de Fargass Assandé, avec Ouhé Ida.
20 h 45, le 24. Durée : 1 heure.

LYON
L'Amante anglaise
de Marguerite Duras, mise en scène de Michel Raskine, avec Marief Guittier, Guy Naigeon et Michel Raskine.
Théâtre le Point-du-Jour, 7, rue des Aqueducs, 69 Lyon. 17 heures et 20 h 30, le 21; 20 h 30, les 30 et 1er octobre; 19 h 30, les 2 et 3. Tél. : 78-36-67-67. Durée : 1 h 25. 80 F et 100 F. Jusqu'au 30 octobre.*

CAVAILLON
La Cerisaie
d'Anton Tchekhov, mise en scène de Margarita Mladenova et Ivan Dobtchev, avec Mathias Agral, Jean Alibert, Fabrice Bénard, Cécile Bouillot, Isabelle Cagnat, Arnaud Carbonnier, Natalia Dontcheva, Jacques Herlin, Anne Le Guernec, Frédéric Leidgens, Magali Léris, Sava Lolov et Mikhaël Dontchev.
Théâtre, rue du Languedoc, 84 Cavaillon. 20 h 30, les 27 et 28. Tél. : 90-78-64-64. Durée : 1 h 45. De 60 F à 120 F.*

COMPIÈGNE
Sur la route de Sienne
de, par Madona Bouglione et Valery Keft, mise en scène de Madona Bouglione.
Espace Jean-Legendre, place Briet-Daubigny, 60 Compiègne. 20 h 45, le 21. Tél. : 44-92-76-76. Durée : 1 h 20.

LE HAVRE
Péplum, par Royal de Luxe
de Jean-Luc Courcoult et Pierre Oréfice, mise en scène de Jean-Luc Courcoult avec Nathalie Presles, Didier Gallot-Lavallée, Noël Verges-Vergo, Jean-Yves Aschard, Erwan Belland, Stéphane Boure, Patrice Boutin, Johann Cornier, Gérard Court, Christian Cuomo, Lionel Grollier, Arnaud Lesimple, Didier Loiget, Etienne Louvieaux, Karen Maldonado, Pierre Severin et Lazare Torrente.
Stade Léo-Lagrange, rue des Martyrs, 76 Le Havre. 18 h 30, le 27; 16 heures, les 28 et 29; 15 heures, le 30. Tél. : 35-19-10-10. Durée : 1 h 10. Entrée libre.

MONTLUÇON
Sixième Solo
de et par Serge Valletti.
Les Fédérés-Théâtre des Ilets, Espace Boris-Vian, 03 Montluçon. 18 h 30, le 21. Tél. : 70-03-86-18. Durée : 1 h 30. 70 F et 90 F.*

ORLÉANS
Un cœur français
de Jean-Marie Besset, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Samuel Labarthe, Maïa Simon, Marie Bunel, Judith Magre, Cécile Magnet, Philippe Etesse, Joël Demarty, Jean-François Guilliet, François Dunoyer et Jacquers Connort.
Le Carré Saint-Vincent, boulevard Aristide-Briand, 45 Orléans. 20 h 30, du 23 au 28, les 1er, 3, 4, 5, et 8 octobre; 15 heures et 19 heures, les 29 et 6; 19 heures, le 2. Tél. : 38-62-75-30. De 78 F à 130 F. Jusqu'au 13 octobre.*

THÉÂTRE DE RUE À RAMONVILLE-SAINT-AGNE (Haute-Garonne)
Renseignements : tél. : 61-73-00-48
Le Muséum des contes de fées
de et par l'Illustre Famille Burattini.
Terrain de boules, place Jaurès. Spectacle en boucle de 16 h 30 à 23 heures, le 21. Durée : 0 h 30. 15 F.
Ne touchez pas à Molière
d'après Molière, mise en scène du Footsbarn Travelling Theatre.
Parc de l'ASEI. 20 heures, le 21. Durée : 2 h 20. 60 F.
Capomico
de et par Marco Carolei.
Place de la Mairie. 17 h 15 et 19 h 30, le 21. Durée : 0 h 45. Entrée libre.
Le Sabbat
de et par Osmego Dnia.
Place du canal. 22 h 15, le 21. Durée : 0 h 45. Entrée libre.
La Saga du café
de et par Ets Katertone.
Place Karben. 21 h 30, le 21. Durée : 0 h 35. Entrée libre.
Souvenir de Constantinople
de et par Los Galindos.
Place Picasso. 18 heures et 22 h 30, le 21. Durée : 0 h 35. Entrée libre.
Théâtre de partout
de et par le Bululu Théâtre.
Place de la Mairie. 16 h 30, 18 h 30 et 20 h 45, le 21. Durée : 0 h 30. Entrée libre.

ART

AMIENS
La Russie romantique : peintures et dessins du musée de Tver
Musée de Picardie, 48, rue de la République, 80 Amiens. Tél. : 22-91-36-44. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

ANGERS
Anthony Caro
Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 26 octobre. 10 F.

CHARTRES
Pinchus Krémègne
Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame, 28 Chartres. Tél. : 37-36-41-39. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 novembre. 20 F.

CHÂTEAUROUX
Claude Viallat
Couvent des Cordeliers, rue Alain-Fournier, 36 Châteauroux. Tél. : 54-08-33-00. De 14 heures à 18 heures; samedi et dimanche jusqu'à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 17 novembre. Entrée libre.

CLUNY
Expansions César Cluny
Ecuries de Saint-Hugues, Centre d'Art contemporain, 71 Cluny. Tél. : 85-59-10-96. De 10 heures à 12 heures et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 12 novembre. Entrée libre.

COLMAR
Otto Dix et les maîtres anciens
Musée d'Unterlinden, 1, rue d'Unterlinden, 68 Colmar. Tél. : 89-20-15-50. De 9 heures à 18 heures. Jusqu'au 1er décembre. 30 F.

DIJON
Ages et visages de l'Asie
Musée des beaux-arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 80-74-52-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 octobre. 20 F.
Morceaux choisis 1 : Michel Aubry, Patrice Carré, Hubert Duprat
Espace FRAC, 49, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 80-67-18-18. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche; lundi. Jusqu'au 31 octobre.

EYMOUTIERS
Botchio : sculptures du Bénin, Afrique
Espace Paul-Rebeyrolle, route de Nedde, 87 Eymoutiers. Tél. : 55-69-58-88. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 3 novembre. 20 F.

HARCOURT
Rodney Graham : camera obscura mobile
Arboretum du domaine d'Harcourt, 27 Harcourt. Tél. : 35-88-68-22. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 15 novembre. 25 F.

LOCMINÉ
Eugène Leroy
Centre d'art contemporain, domaine de Kerguéhennec, Bignan, 56 Locminé. Tél. : 97-60-44-44. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 22 septembre au 25 novembre. 25 F.

MARSEILLE
Arman et l'art africain
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 30 octobre. 20 F.
L'Art au corps
Musée d'Art contemporain, galeries contemporaines, 69, avenue d'Haïfa, 13 Marseille. Tél. : 91-25-01-07. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 octobre. 15 F.

METZ
Viallat
La Cour d'or, Musée de Metz, 2, rue du Haut-Poirier, 57 Metz. Tél. : 87-75-10-18. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 octobre. 30 F.

MOUANS-SARTOUX
Condamnés à la liberté
Espace de l'art concret, château, 06 Mouans-Sartoux. Tél. : 93-75-71-50. De 11 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 10 novembre. 15 F.

MULHOUSE
Isabel Munoz : rythmes
La Filature, la médiathèque, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. Tél. : 89-36-28-28. De 11 heures à 18 h 30; dimanche de 14 heures à 18 heures; les soirs de spectacle jusqu'à 20 h 30. Fermé lundi. Du 21 septembre au 8 décembre. Entrée libre.

ORNANS
Courbet, l'amour
Musée Gustave-Courbet, place Robert-Fernier, 25 Ornans. Tél. : 81-62-23-30. De 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 octobre. 40 F.

RENNES
Eugène Leroy
– La Criée, centre d'art contemporain, place Honoré-Commeurec, 35 Rennes. Tél. : 99-78-18-20. De 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche; lundi. Du 22 septembre au 25 novembre. Entrée libre.
– Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola, 35 Rennes. Tél. : 99-28-55-85. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 22 septembre au 25 novembre. 20 F.

ROCHECHOUART
Propositions : Félix Gonzales-Torres, Douglas Gordon, Fabrice Hybert
Musée départemental d'art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 55-03-77-77. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 15 F.

ROUEN
Modigliani, dessins de la collection Paul Alexandre
Musée des beaux-arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 octobre. 35 F.

SAINTES
Au début étaient les histoires : Glen Baxter, Elise Tak
Musée de l'Echevinage, rue Alsace-Lorraine, 17 Saintes. Tél. : 46-93-52-39. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 4 novembre. Entrée libre.

SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Antony Gormley
Arts 04, 4, avenue Frédéric-Mistral, 13 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : 90-92-59-81. De 15 heures à 19 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 13 octobre. Entrée libre.

SAINT-TROPEZ
Autour de Misia
Musée de l'Annonciade, place Grammont, 83 Saint-Tropez. Tél. : 94-97-04-01. De 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 14 octobre. 36 F.

TANLAY
Hommage à Denise Colomb, de Montparnasse à Saint-Germain-des-Prés
Centre d'art contemporain, château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 octobre. 20 F.

هكذا من الأصل

Walter Butler, président du conseil de surveillance de BDDP

« Le regroupement entre GGT et BDDP est une solution originale et consensuelle »

WALTER BUTLER, président de European Strategic Investments (ESI), principal actionnaire (20 %) du troisième groupe publicitaire français Boulet-Dru-Dupuy-Petit (BDDP), a annoncé, jeudi 19 septembre, le regroupement de celui-ci avec le groupe de publicité britannique Gold, Greenless and Trott (GGT). Walter Butler, président du conseil de surveillance de BDDP depuis mai 1994 – et par ailleurs candidat à la reprise de la Société française de production (SFP) –, a répondu aux questions du *Monde*.

« Pourquoi avez-vous choisi la solution du regroupement entre GGT et BDDP ?

– Nous étions depuis plusieurs mois en contact avec plusieurs groupes anglo-saxons, dont GGT. Cette solution du regroupement, plutôt qu'un rachat ou une OPA, était préconisée par les dirigeants de BDDP, avec l'aval des deux mille deux cents salariés et des actionnaires. C'est une solution originale, consensuelle, qui appartient presque aux années 2000, qui tourne le dos aux opérations parfois sauvages des années 80.

» Cette solution a le mérite de la continuité : GGT va devenir la holding financière, cotée à Londres, d'un ensemble qui comprendra notamment BDDP, dont la marque et le réseau continuent d'exister en France et à l'international. Elle permet à deux groupes importants mais qui restaient de taille moyenne (GGT a réalisé en 1995 une marge brute de 550 millions de francs et BDDP de 1,2 milliard de francs) de devenir un des grands groupes publicitaires mondiaux. GGT comme BDDP avaient en effet un problème de taille critique.

» Cette solution va aussi favoriser le développement de BDDP, par le biais de la cotation à Londres de l'ensemble GGT-BDDP. Enfin, outre le fait que le rapprochement a été facilité par les relations qu'entretenaient les dirigeants des deux groupes depuis dix ans et que la création des deux sociétés est récente, ce regroupement avec un publicitaire britannique, pays où la créativité est reconnue, n'est pas sans intérêt sur le plan européen.

Quels projets avez-vous justement en matière d'internationalisation ?

– Nous ne sommes pas en retard. Nous réalisons 70 % de nos activités en dehors de France. Sur ce pourcentage, 35 % sont réalisés aux Etats-Unis, par le biais de notre agence WRG. Nous sommes sans doute, aux Etats-Unis, le groupe de publicité français le plus présent. Mais le regroupement avec GGT va nous permettre de nous implanter dans d'autres Etats comme le Texas et dans d'autres régions comme le Middle West. Le marché américain est en phase de concentration rapide et demeure, avec la Grande-Bretagne, le plus important au monde.

» Pour le reste, nous réalisons 20 % de nos activités en Europe (essentiellement Pays-Bas, Espagne et Grande-Bretagne). En Asie du Sud-Est, où nous sommes associés au groupe Batey, présent à Hongkong, aux Philippines, à Singapour, en Thaïlande, en Chine et en Australie, nous réalisons 30 % de notre chiffre en France et notre part de marché s'y accroît très régulièrement. Mais la France ne représente malheureusement que 3 % du marché publicitaire mondial.

Quelle est la situation de BDDP depuis que vous y êtes entré ?

– Quand j'ai investi dans BDDP, personne n'en voulait. L'entreprise avait une très belle image, une excellente réputation, une politique commerciale dynamique, mais souffrait d'un énorme endettement financier. En 1993, le groupe enregistrait une perte de 126 millions de francs ; en 1994, de 20 millions de francs, et, en 1995, il réalisait 65 millions de bénéfices. Il emploie cent employés de plus qu'à l'époque où je suis arrivé. Enfin, l'opération de regroupement est fondée sur une valorisation de BDDP de 836 millions de francs, alors qu'il y a deux ans le groupe était estimé à 280 millions.

Quelle sera l'organisation de ce nouvel ensemble ?

– Michael Greenless, de GGT, sera le président du groupe GGT-BDDP et j'en serai le vice-président. Avec 24 %, nous serons les actionnaires les plus importants de ce nouvel ensemble, avant les autres actionnaires – fonds de pension britanniques essentiellement. Je vais, bien entendu, rester actionnaire de GGT-BDDP, et je vais jouer pleinement mon rôle. C'est une solution de continuité qui a prévalu. »

Propos recueillis par Yves-Marie Labé

Une nouvelle concentration

L'opération de rapprochement entre GGT et BDDP, bouclée vendredi 13 septembre, se fait sur la base d'une valorisation de 836 millions, dont deux tiers en liquidités (550 millions) et un tiers en titres de la société britannique cotée à la City de Londres. Au terme de cette transaction, Walter Butler et sa société ESI, ainsi que les actionnaires institutionnels de BDDP (BNP, Crédit national, Caisse des dépôts et consignations), détiendront 20 % du nouvel ensemble GGT-BDDP. Les dirigeants-fondateurs de BDDP verront leur participation s'établir à 5 %, au lieu de 8 % précédemment.

Les fondateurs de BDDP (Boulet-Dru-Dupuy-Petit) avaient créé l'agence en 1984, avant d'en perdre le contrôle en 1994, à la suite d'une crise financière. Cette opération de rapprochement, outre son originalité par rapport aux OPA et aux rachats classiques, est la plus importante intervenue dans le secteur de la publicité depuis le rachat de RSCG par Eurocom en novembre 1991, qui avait abouti à la fusion des deux groupes et à la construction d'Euro-RSCG.

L'audiovisuel public devra réaliser 616,6 millions de francs d'économies en 1997

EN 1996, le budget pour l'audiovisuel, fixé à 16,8 milliards de francs, avait augmenté de 2,9 % par rapport à celui de 1995. En 1997, la hausse sera limitée à 1,19 % soit une enveloppe globale de 17 milliards de francs hors taxe. Dans un *« contexte très difficile »*, comme l'a qualifié, jeudi 19 septembre, le ministère de la culture, l'audiovisuel public ne pouvait s'attendre à des largesses. Radios et télévisions du service public seront donc contraintes à 616 millions de francs d'économies. Pour l'essentiel, ces restrictions – 544 millions de francs – seront obtenues grâce à des *« réformes de structures »*, comme la révision à la baisse du budget de programmes de France 2.

Le regroupement entre La Sept-Arte et la Cinquième figure aussi au nombre des *« quelques priorités »* de ce plan d'économies décidé, selon le ministère, à la suite du rapport d'audit de Jean-Michel Bloch-Lainé sur l'audiovisuel public. La Cinquième et la Sept-Arte voient leur budget respectif diminuer de 8,77 % et 5,35 %. Le regroupement des deux chaînes devrait dégager *« une économie de grande ampleur »*, soit 140 millions de francs. Cette prévision laisse la chaîne franco-allemande perplexe. Ce montant lui semble *« un chiffre énorme, impossible à réaliser à condition égale de programmation et de diffusion »*.

Du côté de France Télévision, l'enveloppe de France 2, fixée à 4,882 milliards de francs, reste stable (+ 0,03 %). France 3 est mieux lotie. La chaîne est dotée de 5,213 milliards de francs, en hausse de 5,03 % par rapport à 1996. En outre, la participation de France Télévision au bouquet Télévision par satellite (TPS) est confortée. Le développement de TPS étant élevé au rang des priorités par le gouvernement. Avec un projet de budget 1997 établi à 1,179 milliard de francs, Radio-Télévision française d'outre-mer (RFO) bénéficie d'une progression limitée à 1,2 %.

Avec comme priorité le lancement de la future *« radio jeunes »*, l'enveloppe budgétaire de Radio-France devrait s'établir à 2,694 milliards de francs, soit une hausse modeste de 1,43 %. Radio-France international (RFI), qui aura à mettre en œuvre son nouveau programme d'information en continu, autre priorité fixée par le gouvernement, se voit proposé un projet de budget de 740,3 millions de francs, en progression de 0,68 %. L'Institut national de l'audiovisuel (INA) devrait disposer d'une enveloppe de 620,7 millions de francs, en hausse de 2,51 %.

Les tarifs de la redevance sont maintenus à leurs niveaux de 1996 : 700 francs pour une télévision couleur et 449 francs pour le noir et blanc. Grâce à un meilleur recouvrement, le montant de la redevance affecté aux entreprises publiques devrait augmenter de 178,4 millions de francs, soit une hausse de 1,66 %.

Enfin, les crédits d'aides directes à la presse s'élèvent à 230,214 millions de francs, en baisse de 0,66 %, par rapport au budget révisé de 1996, qui était de 231,578 millions.

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 *Les Feux de l'amour.* Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton. Cally sur un toit brûlant.
15.25 Hôtel. Série. Retour à la scène.
16.20 Une famille en or. Jeu.
16.50 Club Dorothée.
17.35 Jamais 2 sans toi...t. Série. Le père Noël n'est pas une ordure.
18.05 Le Rebelle. Série. Le choix à ne pas faire.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
20.00 Journal, Météo.

20.45

LES ANNÉES TUBES
Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault. Avec Los Del Mare, Khadja Nin, Pierre Perret, Carrapicho, Eso Es, Eddy Mitchell, Enrique Iglesias, Terre Indigo, Sandy Shaw, Kaoma (125 min). 653117

22.55

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet avec la participation de Marie Lecoq, maître Didier Bergès. Invitée : Michèle Laroque. Spécial enfants (110 min). 494001
0.45 Formule foot.
1.20 Journal, Météo.
1.30 et 3.35, 4.35, 5.10 Histoires naturelles. 2.25 et 3.25, 4.25 TF 1 nuit. 2.35 Histoire des inventions. 5.05 Musique.

France 2

12.59 Journal. En direct de Saint-Anne-d'Auray à l'occasion de la visite du pape, Point route.
13.30 Secret de chef.
13.50 Derrick. Série.
15.10 Le Renard. Série.
16.15 et 5.05 La Chance aux chansons.
17.10 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.45 Sauvés par le gong.
18.10 Code Lisa. Série.
18.40 Qui est qui ? Jeu.
19.15 Bonne nuit, les petits.
19.20 et 1.30 Studio Gabriel. Invité : Daniel Prévost.
19.59 Journal. En direct de Tours à l'occasion de la visite du pape, A cheval, Météo, Point route.

20.55

MAIGRET
Série. Cécile est morte, de Denys de La Patellière (98 min). 4484484
Une jeune femme se plaint de l'intrusion d'un rôdeur à son domicile...
22.33 Flash info, Bourse, Météo.

22.45

BOUILLON DE CULTURE
Magazine littéraire présenté par Bernard Pivot. Spécial Michel Tournier. Invités : Michel Tournier (*Eléazar ou la Source et le buisson*) ; Robert Solé (*La Mamelouka*) ; Volker Schlöndorff, cinéaste à propos de son film (*Le Roi des aulnes*), d'après le roman de Michel Tournier (65 min). 433989
23.50 Bus Stop ■ Film de Joshua Logan avec Marilyn Monroe (1956, v.o., 100 min). 4702834
2.05 Envoyé spécial (rediff.). 4.35 Oztoel.

France 3

12.45 Journal.
13.32 Keno.
13.40 Tennis. En direct de Nantes. Coupe Davis. Demi-finales : France-Italie (245 min). 70682136
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.48 Un livre, un jour. *L'Affaire Francis Blake*, de Jean Van Hamme et Ted Benoît.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.40 Consomag.

20.50

THALASSA
Magazine présenté par Georges Pernoud. Piège de glace (60 min). 9491285
La banquise constitue un redoutable danger pour les bateaux des pêcheurs de crevettes du Spitzberg.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Magazine présenté par Sylvain Augier. Invitée : Chantal Lauby. Egypte : le pigeonnier du delta, de Claudine Le Tourneur d'Ison et Yvon Bodin ; France : le car des coiffes, de Franck Delaunay ; Biélorussie : Brest, voie nº 1, de Jean-Pierre Bozon et Nina Beliaeva (60 min). 5408339
22.50 Journal, Météo.
23.20 Nimbus. L'homme descend de l'arbre. 0.15 When the Lion Roars. Documentaire [2/8], de Franck Martin. v.o. (50 min) 6978353 1.05 Musique Graffiti (25 min).

La Cinquième

13.00 Missions extrêmes [10/12]. 13.30 Nouveaux Horizons. 14.00 Nomades. Les Turkanas du Kenya. 15.00 Les Grandes Batailles de la République. L'avortement. 16.00 Le Français, histoire d'un combat. 16.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Neuschwanstein. 17.00 Le Tour du monde en 80 jours. 17.30 Alf. 18.00 Histoire de l'alimentation. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Le Miracle de la vie. Documentaire. [2/3] Mondes inconnus, de Mikael Agaton et Lars Rengfelt (60 min). 8372
20.00 Reportage. Souvenirs d'enfance, des Juifs retournent en Galicie, de Steffi Illinger (30 min). 7285
Rescapés du camp de Bochelow, situé en Galicie occidentale, Les Grünschlag furent sauvés par des paysans ukrainiens et polonais. Retour dans une région marquée par l'antisémitisme.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES CLIENTS D'AVRENOS
Téléfilm de Philippe Venault, avec Jacques Gamblin (100 min). 932865
Deux femmes se retrouvent dans une taverne de la vieille ville d'Istanbul pour tenter de comprendre les liens ambigus qui les unissaient à un homme qui vient de mourir. D'après un roman de Georges Simenon.

22.25

▶ GRAND FORMAT : CHAMPAGNE SAFARI
Documentaire de George Ungar (95 min). 6522662
Portrait de Charles Bedeaux, capitaine d'industrie d'origine française. Parti pour l'Amérique en 1906 faire fortune, il se suicida dans sa cellule en 1944 après avoir été arrêté par les Alliés pour collaboration industrielle avec les Allemands. Etude sur les liens qui unirent le monde des affaires et les nazis avant et pendant la guerre.
0.00 Le Dessous des cartes. Magazine.
0.10 David Hockney. Documentaire. Le plaisir des yeux, de Gero Von Boehm (60 min). 7856886
1.30 Music Planet. Magazine. Pop Galerie. Peter Gabriel, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (rediff., 55 min). 5514518 2.05 Les Enfants du monde. Documentaire. Le droit au travail, de Gordian Troeller (v.o., 45 min). 7256624

M 6

12.25 Les Routes du paradis. L'enfant. Série.
13.25 Un enfant à tout prix. Téléfilm de Joyce Chopral (88 min). 6902117
Une femme enceinte perd son enfant. Pour garder son mari qui songe à la quitter, elle kidnappe un bébé.
15.05 Drôles de dames.
16.25 Hit Machine. Variétés.
17.00 Kintintin junior. Série.
17.30 Classe mannequin.
18.00 Sliders, les mondes parallèles. Un monde incompatible. Série.
18.55 Highlander. Série. La fille du pharaon.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 *Une nounou d'enfer.*
20.35 Capital 6. Magazine.

20.50

LES FAUX FRÈRES : DOLLARS
Téléfilm de Ruggero Deodato (90 min). 384136
Sur le point de quitter le Costa Rica, les deux compères sont mêlés à un trafic de fausse monnaie.

22.30

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Soirée de gala (60 min). 88407
23.30 L'Impensable Suspect. Téléfilm de Roy Campanella (89 min). 1978881
Un tueur en série, qui sévit dans une petite ville du Massachusetts, s'en prend toujours au même type de femme, brune et ayant la trentaine.
1.10 Best of Groove.
2.30 E = M 6. Magazine. 2.55 Frank Sinatra. Documentaire. 3.50 Culture pub. Magazine. 4.35 Fréquenstar. Françoise Hardy. 5.00 Turbo. Magazine (30 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.35
12.30 La Grande Famille.
13.35 Gazon maudit ■ ■ Film de Josiane Balasko (1995, 103 min). 6464730
15.15 Carmen Miranda, Bananas is my Business. Documentaire (60 min). 6504846
16.15 Loin de la maison. Film de Phillip Borsos (1995, 81 min). 9871643
17.55 Billy the Cat, dans la peau d'un chat.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Magazine. Invités : Laurence Côte, Boo Radleys.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

L'INSOUMISE
Téléfilm de N. Trintignant, avec Marie Trintignant (90 min). 202827
22.05 Flash d'information.
22.15 Jour de foot. Magazine. Huitième journée de D1 (45 min). 8837846

23.00

THE CROW ■ ■
Film d'Alex Proyas avec Brandon Lee, Ernie Hudson (1994, 98 min). 8220575
0.40 Alerte en Extrême-Orient ■ Film de Ronald Neame (1957, 104 min). 7924150
2.25 Si bleu, si calme. La prison intérieure (75 min). 80006083
3.40 Lucky Break ■ Film de Ben Lewin (1994, 91 min). 5861880
5.10 Les Hauts de Hurlevent ■ ■ Film de Peter Kosminsky (1992, v. o., 106 min). 7345846

Radio

France-Culture

20.00 Le Rythme et la Raison. Musiques tibétaines (5).
20.30 Radio archives.
21.32 Black and Blue. Georges Paczynski, carte de visite et carte blanche.
22.40 Nuits magnétiques. L'Engagement (4).
0.05 Du jour au lendemain. Catherine Millot (Gide, Genet, Mishima). 0.50 Coda. Musique au temps de Heinrich Heine (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Entretiens : Alberto Moravia ; 2.00, Le tour de France - Les hommes ; 3.59, Soutine ou la chair de l'escalier rouge ; 5.22, Rencontre post vitam avec Julio Cortazar ; 6.08, Le baiser de Judas (3) ; 6.27, Parsifal et l'enchantement du Vendredi Saint (3).

France-Musique

20.00 Concert. Donné en direct de la salle Pleyel, à Paris, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Marek Janowski : Grande Fugue op. 133, de Beethoven ; Concerto pour piano et orchestre nº 20, de Mozart, Alicia de Larrocha, piano ; Symphonie nº 6, de Bruckner.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Adams, Pasquini, de Brouwer, Partridge.
23.07 Miroir du siècle. L'Orchestre de l'association des Concerts Lamoureux. Œuvres de Roussel, Boulanger, Ibert.
0.00 Jazz-club. Gene Dinovi, piano, avec Bill Takas, basse (enregistré le 20 juin, au Petit Opportun). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. De Falla et la France. Œuvres de De Falla : La Vida Breve : Interlude et danse nº 1, par l'Orchestre de Minneapolis, dir. Dorati ; Pièces espagnoles, De Larrocha, piano ; Lied pour violoncelle, de d'Indy, par the English Chamber Orchestra, dir. Tortelier, Webber, violoncelle ; Ibéria, de Debussy, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Abbado ; Œuvres de De Falla, Ravel, Poulenc, Turina.
22.30 Les Soirées... (Suite). Concert. Enregistré le 26 mars, en la Sainte-Chapelle. Œuvres de Josquin des Prés, Janequin. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Fort Boyard (*France 2 du 14/9/96*)
21.30 Les Carnets du bourlingueur.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata (*France 2 du 17/9/96*)
23.50 Sortie libre.
0.30 Soir 3 (France 3).
23.15 La Rencontre du cannibale et des carnassiers.
23.40 Tanzanie, la vallée des ancêtres.

Planète

20.35 Corail, un monde en danger.
21.30 D'un pôle à l'autre. [8/8] Résistance opiniâtre.
22.20 F. D. Roosevelt, un destin pour l'Amérique.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Gary Cooper. De Donatella Baglivo. The Sophisticated Cowboy.
22.00 Musiques en scène. Invitée : Cecilia Bartoli.
22.30 Le Trouvère. Opéra en quatre actes de Giuseppe Verdi. Enregistré à l'opéra de Sidney (150 min). 8888827

France Supervision

20.30 Taratata.
21.50 Voile.
21.55 Equitation.
22.45 Canoë-kayak.
0.15 Passageways (30 min).

Ciné Cinéfil

20.30 The Brasher Doubloon ■ ■ Film de John Brahm (1947, N., v.o., 70 min) 85495204
21.40 Un gangster pas comme les autres ■ Film de Gordon Wiles (1947, N., v.o., 90 min) 3007372
23.10 Le Curé de Saint-Amour. Film d'Emile Couzinet (1952, N., 85 min) 71529117
0.35 Le Fantôme vivant ■ Film de T. Hayes Hunter (1933, N., v.o., 70 min) 39128995

Ciné Cinémas

21.00 Malcolm X ■ ■ Film de Spike Lee (1992, 195 min) 72096310
0.15 Les Chariots de feu ■ Film de Hugh Hudson (1981, v.o., 115 min) 19252131

Série Club

20.45 Commando Garrison. Opération Faucon.
21.40 et 0.40 Un juge, un flic. Un alibi en béton.
22.30 Colonel March. Le mort qui parle.
23.00 Les Anges de la ville. Contre-coup.
23.50 Quincy. L'adversaire.
1.30 Schimanski. Le magot (90 min).

Canal Jimmy

20.30 Star Trek. Où l'homme dépasse l'homme.
21.20 The New Statesman. L'économie protège du besoin.
21.50 Destination séries.
22.20 Chronique du front.
22.25 Dream On. Poussé par le désir.
22.55 Seinfeld. L'opéra.
23.20 The Ed Sullivan Show.
23.55 La Semaine sur Jimmy.

Eurosport

20.00 Formule 1.
21.00 Offroad.
22.00 Pole position.
23.00 Sumo.
0.00 Cyclisme (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

21.35 Le Pion. Film de Christian Gion (1978, 95 min). Avec Henri Guybet. *Comédie.*

RTL 9

22.30 Les Amants de la jeune Lady Chatterley. Film d'Alan Roberts (1976, 85 min). Avec Harlee McBride. *Erotique.* 0.40 *Le Beau Serge.* Film de Claude Chabrol (1958, N., 95 min). Avec Gérard Blain. *Drame.*

TSR

21.50 Piège de cristal. Film de John McTiernan (1988, 130 min). Avec Bruce Willis. *Suspense.* 0.15 Soleil trompeur. Film de Nikita Mikhalkov (1991, 145 min). Avec Oleg Menchikov. *Drame.*

Les programmes complets de *radio, de télévision* et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

« La chasse aux trésors », entre aventure et industrie

Les progrès des techniques de plongée permettent d'atteindre des épaves jusqu'ici inaccessibles mais il y faut des moyens phénoménaux. Soirée thématique sur Arte

EN OUVERTURE de programme, *A la poursuite des dieux engloutis*, un documentaire qui semble tout droit tiré d'une aventure de Tintin. Au large des côtes du nord de la Somalie, déchirée par la guerre civile, un vieux cargo rongé par la rouille, le *Scorpio*, jette l'ancre face au cap Guardafui. Protégés des pirates par des mercenaires solidement armés, l'historien et plongeur Robert Stenuit et son équipage recherchent l'épave du *Mékong*, qui a sombré dans ces lieux en 1877.

Point d'or à son bord, mais une cargaison de statues provenant du royaume Champa, dans l'Annam, anéanti il y a plusieurs siècles par les Khmers et les Vietnamiens. Le *Mékong* transportait un véritable trésor archéologique, estimé à plusieurs millions de dollars, une collection rassemblée au milieu du XIXe siècle par un médecin de l'armée coloniale française en Indochine, qui voulait en faire don au Musée d'histoire naturelle de Lyon, sa ville natale.

La rocambolesque expédition du *Scorpio* est ponctuée par les aléas du conflit somalien et de multiples entraves techniques. Succès, échec ? L'issue de ce projet, très ambitieux et coûteux, est incertaine. Le film de Karel Prokop suit au jour le jour les tentatives de récupération du trésor et révèle les doutes, les angoisses, mais aussi l'obstination et la passion d'une poignée d'hommes dans leur quête des divinités d'une civilisation oubliée. S'il vaut mieux taire l'issue de cette aventure captivante, disons seulement qu'elle irrite et fascine à la fois. Elle est en tout cas un bel exemple de l'ironie que l'Histoire réserve parfois à ceux qui s'acharnent à vouloir en déceler tous les secrets.



« OPÉRATION BRAVO »

Autres lieux, autre épave, autres aventures. Dans *L'Or des abysses*, la caméra de Karel Prokop suit pas à pas les étapes de l'« Opération bravo », mission ultraconfidentielle de l'Ifremer (Institut français pour la recherche et l'exploitation de la mer), également confiée à Robert Stenuit et destinée à remonter 14 tonnes de lingots d'argent gisant par 2 600 mètres de fond dans l'épave du *John-Barry*, coulé en mer d'Oman en 1944.

Compte tenu de la profondeur à atteindre, cette expédition, comme quelques autres évoquées dans ce document, a nécessité des moyens techniques et financiers colossaux. Finis les aventuriers aux gros bras et les érudits farfelus ! Aux archéologues et aux chercheurs de trésors de tous poils s'associent aujourd'hui les scientifiques mais aussi les banques et les multinationales ! Place à la chasse au trésor du XXIe siècle.

Il s'agit maintenant d'une véritable industrie qui intéresse aussi bien certains grands investisseurs internationaux que les compagnies d'extraction minière et pétrolière, soucieuses de diversification après les chocs pétroliers successifs. Dans ces conditions, en dépit du nombre élevé des épaves à travers le monde, la décision de monter une expédition est fonction de la rentabilité qu'on en escompte. Pourtant, si une chose ne change pas, c'est bien l'émerveillement de l'équipage – *« même sans pourcentage, tous succombent à la frénésie de l'or »*. Quant à la nature, défiée par la technique et les machines, elle demeure souveraine. L'explosif ne suffit pas toujours à éventrer les cales des épaves. La pression est telle qu'elle annule presque complètement le souffle de l'explosion.

Ces deux films aux images magnifiques sont, bien plus qu'une invitation à l'exotisme, un appel à la réflexion sur la portée et le sens d'un combat, forcément inégal, entre les « découvreurs », en proie à leur fièvre, et la nature, intraitable. En fin de soirée, le téléspectateur pourra plonger avec délice dans la tradition du grand film d'aventures hollywoodien, avec *L'Ile au trésor*, l'adaptation du roman de Robert Louis Stevenson, réalisée en 1934 par Victor Fleming. Contraste de la fiction d'hier et de la réalité d'aujourd'hui...

Raphaël Eulry

★ « La Chasse aux trésors », Arte, dimanche 22 septembre à *20 h 45*.

Tu quoque

par Agathe Logeart

ON PEUT TROUVER des prétextes pour tenter de se justifier. Une indigestion de ce pape, par exemple, qui a squatté toutes les antennes et croqué le plus gros des journaux télévisés, au point d'agacer le plus tolérant des mécréants. Tant de sainteté déployée, tant de regards illuminés de l'intérieur portés sur ce vieux monsieur chancelant aux mains tremblantes et à la voix mal assurée, tant de prosternations devant le son et lumière ecclésiastique, tant de reportages sur le nombre de brancards, de sanisettes, de colifichets à l'effigie papale, et de détails sur les mets fins qu'il aurait dégustés (ah ! cet émincé de volaille arrosé d'un franc et gouleyant bourgueil...)... A force, et par un réflexe incontrôlable de rejet, cela donnait l'envie diabolique de s'encanailler.

C'est donc la faute à Sa Sainteté le pape si, gavé jusqu'à l'écœurement d'images pieuses, on se jeta avec une boulimie coupable autant qu'irraisonnée sur LE scoop que nous avait réservé sur TF 1 le sémillant Jean-Luc Morandini, à la toute fin de son émission, « Tout est possible ». Evidemment, il fallut auparavant avaler quelques hors- d'œuvre : les confidences roboratives d'une prostituée retraitée au giron hypertrophié venue dire tout le bonheur pris au cours de ses vingt-cinq ans de trottoir, les retrouvailles à grand coups de lèche de Mireille Darc et de la chienne d'aveugle qui fut sa sparring-partner dans un feuilleton télévisé, les souvenirs d'un ex-paparazzi revenu de la chasse aux stars... Il fallut aussi supporter l'inénarrable Morandini, ses sourires niais et son français de basse-cour, ce qui indique à quel niveau de décervelage on en était arrivé.

C'est alors, enfin, après tant de sacrifices consentis, que vint Fili. Fili la créature, Fili la fille en forme de piège, Fili la strip-teaseuse belge qui d'un coup de reins ceints d'un string turquoise réussit à secouer le rocher de Monaco mieux que le plus redoutable des tremblements de terre. Tu-quoque-mi-fili, après que tant d'encre eut coulé sur le sujet, vint dire comment s'était nouée sa fatale idylle avec le mari de l'infortunée Stéphanie de Monaco. On en apprit de belles, en vérité. Ainsi, que le pauvre ex-poissonnier devenu prince consort étouffait dans ses beaux habits, auprès de son altesse d'épouse. Il aurait aimé se laisser pousser les cheveux, le pauvret, mais le style Grimaldi le lui interdisait, c'est dire s'il était opprimé. Fili la ravageuse, celle qu'il appelait, paraît-il, son « *petit coin de ciel bleu* », ne fit qu'œuvre de charité en l'aidant à se libérer de ses chaînes dorées et en le laissant plonger tout nu dans l'eau turquoise – comme le string – de la piscine de sa maison de location. Oublieux des devoirs de sa charge, il retrouva là, on le comprit, les joies simples de l'existence. « *C'était tellement bon* », qu'elle n'arrivait pas à se sentir coupable, susurra-t-elle d'une voix contrite.

En ces temps de déferlement papal, tant de candeur ne devrait qu'attirer sur la pécheresse le pardon des offenses.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.52 Journal, Météo.
13.30 Reportages. Les derniers bistrots.
14.05 L'homme qui tombe à pic. Série.
15.00 Mac Gyver. Série.
16.00 Melrose Place. Série. Justice aveugle.
16.50 Hercule. Série. Le mariage.
17.45 Trente millions d'amis.
18.25 Vidéo gag.
19.00 Berverly Hills. Série. Déception amoureuse.
19.55 Comme une intuition.
20.00 Journal, Spécial F 1, Tiercé, Météo.

20.45

BARRAGE SUR L'ORÉNOQUE
Téléfilm [2/2] de Juan Bunuel, avec Elizabeth Bourgine (90 min). 483060
Dominique Vollorie n'arrive plus à concilier ses ambitions professionnelles et ses convictions personnelles quant à la construction du barrage.

22.15

COLUMBO
Série. Jeu d'identité, de Richard Quine, avec Peter Falk, Leslie Neilsen (110 min). 590995
Un homme qui mène une double vie, publicitaire et espion, demande à son ancien associé de récupérer un micro film. Ce dernier va se trouver mêlé à un crime...
0.05 Formule F1. *Grand Prix du Portugal :* analyse des essais.
0.40 Journal, Météo.
0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.15 et 2.15, 2.55 TF 1 nuit. 1.25 et 2.25, 4.00, 5.00 Histoires naturelles. 3.05 Histoire des inventions. 4.50 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.35 INC. Magazine.
13.45 Samedi sport. Magazine. 13.45, Tennis, Coupe Davis : demi-finale, France-Italie à Nantes ; 16.20, Tiercé, en différé de Maisons-Laffitte ; 16.35, Cyclisme : Grand Prix des nations (230 min). 14230353
17.35 Flic à tout faire. Série. Les caddies de la mort.
18.05 Un privé sous les tropiques. Série.
19.00 JAG. Série. Enfant de la guerre.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Avec Looky Boop, Pussy Duty Free, Cynthia Saint Rose (danseuses au Crazy), Joël Cantona, Patrick Bosso et Bruno Guzelt. Au profit d'ATD Quart-monde (105 min). 935112

22.35

PIERRE PALMADE
Passez me voir à l'occasion. Spectacle enregistré à *La Cigale* (105 min). 4067995
0.20 Journal, Météo.
0.30 La 25e Heure. Magazine. La vraie histoire d'Oskar Schindler, de Jon Blair (85 min). 7957980
1.55 Bouillon de culture (rediff.). 3.00 Garibaldi. Feuilleton [5/6]. 4.40 Robin des Bois junior. Dessin animé. Une bonne farce. 5.00 Taratata (rediff.) Ball.

France 3

12.48 et 13.05, 15.05 Télévision régionale.
12.54 Journal.
13.00 Keno.
14.10 Les Quatre Dromadaires. Tuer pour vivre [3/5].
17.45 Montagne. La passion Hannibal.
18.15 Expression directe. RPR.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.45 Un livre, un jour. *Le Réveille-mots* d'Alain Rey.
19.00 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

CHERCHEURS D'OR
Feuilleton [4/4]. Le procès de Bellou de Marc Simenon (100 m) 0961537
Sur le chemin de Two Cabins, le danger est au bout de la piste pour l'un des chercheurs.

22.30

CARNETS DU PRÉSENT
Laurent Fabius. Fais ce que dois. Un film de Marianne Lamour (50 min). 64570
23.20 Journal, Météo.
23.50 Cyprien Katsaris. Documentaire. De Claude Chabrol. Portrait du pianiste réalisé lors du festival international d'Echternach (Luxembourg) en 1979 (50 min). 540247
0.40 Capitaine Furillo. Série. Frayeur en tout genre. 1.40 Musique Graffiti. *Sonate n° 11 pour pianoforte, de Mozart*, par Agnès Gilleron (20 min).

La Cinquième

13.30 Va savoir. Un homme préfet. *Un cours d'instruction civique pour les enfants est proposé par le préfet Nicolas Jacquet.*
14.00 Fête des bébés. 14.30 Les Dauphins avec Robin Williams. 15.30 Qui vive ! Le sommeil. 16.30 Fenêtre sur court. 17.00 Les Antilles. 18.00 Droit d'auteurs. Présenté par Frédéric Ferney. Invités : Jean Dutourd, Jean Rolin, Jean-Paul Enthoven.

Arte

19.00 French & Saunders. Série [3/7] de John Birkin, avec Dawn French, Jennifer Saunders (v.o., 30 min). 8995
19.30 Histoire parallèle. Magazine présenté par Marc Ferro. Semaine du 21 septembre 1946 : les colonies de papa. Invité : James Steel (45 min). 44131
20.20 Le Dessous des cartes. Magazine. Chronique géopolitique. Le Maroc.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES CONFESSIONS DU CHEVALIER D'INDUSTRIE FELIX KRULL
Série [3/5] de Bernhard Sinkel, d'après le roman de Thomas Mann (60 min). 2137583
21.45 Métropolis. Magazine. Dublin 96 : une vidéo sur l'automne irlandais ; thrillers des métropoles européennes ; etc. (60 min). 2804841

22.45

MUSIC PLANET
Magazine. Pop Galerie. Bon Jovi, de Rudi Dolezal et Hannes Rossacher (55 min). 7378888
Bon Jovi entre en tant qu'assistant dans les légendaires studios Power Station. Grâce aux relations qu'il y noue, en particulier avec les Stones et Huey Lewis, il réussit à enregistrer le premier single du groupe (Runaway). Ce sont les débuts d'un des groupes les plus célèbres actuellement et de son leader charismatique.
23.40 Le Roi et la reine. Téléfilm de Jose Antonio Paramo, avec Omero Antonutti, Nuria Espert (v.o., 115 min). 3791063
1.35 JLG/JLG autoportrait de décembre ■ ■ Film de Jean-Luc Godard (1994, 60 min). 9098396

M 6

12.45 Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Série.
13.40 University Hospital. Série.
15.20 Les Têtes brûlées. Le commando. Série.
16.25 L'Aventurier. Série.
17.00 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. Mort en magasin.
18.05 Le Saint. Série. Les bijoux de la reine.
19.10 Turbo. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot Forme. Magazine.
20.40 Plus vite que la musique. Magazine.

20.50

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Coup de foudre (60 min). 5387006
Des jeunes gens sont retrouvés morts foudroyés dans une petite ville de l'Oklahoma.
Révélations (55 min). 4723044
Scully et Mulder se penchent sur les meurtres de personnes portant les mêmes stigmates que Jésus.
La liste (50 min). 8613886
Un condamné à mort est électrocuté. Avant sa mort, il a juré de revenir d'outre-tombe se venger de cinq personnes. Les meurtres commencent, fidèles à une liste que possède un autre détenu.
23.35 Le Domaine du crime. Téléfilm de Claude Watham, avec Ali McGraw, (100 min). 1252063
1.15 Best of Dance. 2.45 Jazz 6. Magazine. 3.40 La Saga de la chanson française. Documentaire. Juliette Gréco. 4.30 Fréquenstar. Olivier de Kersauson 5.25 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.20 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field. La violence à l'école.
13.30 L'Œil du cyclone.
14.00 Rugby. En direct. Brive-Bègles-Bordeaux.
16.00 Surprises.
16.10 Le Journal du cinéma.
16.40 Les Superstars du catch.
▶ En clair jusqu'à 20.35
17.25 Décode pas Bunny.
18.20 Alien, l'univers des insectes. Les armes de la survie (30 min). 35353
18.50 Flash d'information.
19.00 TV plus.
20.00 Les Muppets.
20.30 Pas si vite. Magazine.

20.35

UN DÉPUTÉ AU-DESSUS DE TOUT SOUPÇON
Téléfilm de John Strickland (106 min). 100518
Un journaliste sur le point d'être licencié fait la connaissance de la fille d'un célèbre homme politique.

22.20

MANNEQUINS À L'ITALIENNE
Documentaire (25 min). 846112
22.45 Il était une fois.
22.50 Flash d'information.
23.00 The Thing ■ Film de John Carpenter (1982, 103 min). 8290334
0.45 Pan Yuliang, artiste peintre ■ Film de H. Shuqin (1992, v. o., 114 min). 9138822
2.40 Le Samouraï ■ ■ Film de J.-P. Melville (1967, 101 min). 7701813
4.20 Iles... était une fois l'Indochine. Documentaire d'Antoine (53 min). 7589532

Radio

France-Culture

20.00 Le Temps de la danse.
20.30 Photo-portrait. Stéphane Braunschweig, metteur en scène.
20.45 Fiction. Avignon 96. Ne tue ton père qu'à bon escient, de Gilbert Lely ; Solomonie la possédée, poème dramatique tiré du conte d'Alexeï Remizov, de Gilbert Lely.
22.20 Demandez le programme !
22.35 Musique : Opus. Les trente printemps de la Chaise-Dieu.
0.05 Fiction : Tard dans la nuit. *Forfait à forfait*, de Janet O'Daniel. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Tadao Takémoto, écrivain japonais ; 1.30, André Malraux et le Japon éternel ; 3.49, Polyphonies anglo-saxonnes ; 3.59, Kiktat, d'Enzo Cormarin ; 5.59, Le baiser de Judas (4) ; 6.25, Parsifal et l'enchantement du Vendredi Saint (4).

France-Musique

20.00 Opéra. Saison internationale des opéras de l'U.E.R. Donné en direct du Concertgebouw d'Amsterdam, par le Chœur et l'Orchestre du théâtre Marlinsky de Saint-Petersbourg, dir. Valery Gergiev : *Russlan et Ludmila*, de Glinka, opéra en cinq actes sur un livret de Shirkov et Bakhturin, d'après Pouchkine, créé le 9 décembre 1842 à Saint-Petersbourg, Larissa Diadkova, mezzo-soprano, Marina Shaguch, soprano, Vladimir Ognovenko, baryton, Yevgenia Tselovalnik, soprano, Gennady Bezzubenkov, Mikhail Kit, basses, Valentina Tsedipova, soprano, Yuri Marusin, Konstantin Pluzhnikov, ténors.
22.45 Entracte.
23.05 Le Bel Aujourd'hui. Musica 96. Partition du ciel et de l'enfer, de Manoury, par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez (concert donné le 29 juin à l'Ircam).
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. L'Italie et l'Espagne. Concerto n° 6, de Boccherini, par le Concerto Amsterdam, dir. Schröder, Bylsma, violoncelle ; Sonates, de Scarlatti, Hantaï, clavier ; Stabat Mater, de Caldara, par les Solistes, les Chœurs de la Chorale Monteverdi et le Concerto Armonico, dir. Collar ; Sonate, de Viola, Freixo, orgue ; Œuvres de Soler, Brunetti, Sor.
22.30 Da Capo. Œuvres de Brahms, Sibelius. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Julie Lescaut : Charité bien ordonnée.
21.30 Bonjour Cinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Spécial Fa si la chanter.
0.15 *Grand tourisme.*
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Pierre Soulages, regards.
21.30 *Tattoos.*
21.55 Les Chauves-souris, filles de l'ombre.
22.50 Corail, un monde en danger.
23.40 D'un pôle à l'autre. [8/8] Résistance opiniâtre.

Paris Première

20.30 Golf.
22.35 Concert : Depeche Mode (60 min). 8924537
23.35 Le court en dit long.
0.30 Premières loges.
0.55 Musiques en scène. Invitée : Cecilia Bartoli (30 min).

France Supervision

20.30 Théâtre : Le Comédien. Pièce de Sacha Guitry. Mise en scène d'Annick Blancheteau. Avec Georges Descrières, Jean-Pierre Darras, Pierre Maguelon (85 min). 48880288
21.55 Capt'ain Café.
22.55 World Music : Alan Stivell.
23.40 Concert : The Moody Brothers. Enregistré à Disneyland (90 min). 32229792

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.05 Chaplin inconnu. De Kevin Brownlow et David Gill. [2/3] Un grand metteur en scène.
23.00 Ville frontière ■ Film d'Archie L. Mayo (1935, N., v.o., 90 min) 9996570
0.30 Jour de paye ■ ■ Film muet de Charles Chaplin (1922, N., 20 min) 28713342

Ciné Cinémas

20.30 Le Code Rebecca. Téléfilm de David Hemmings (1985, 100 min). 7755805
22.10 *Stars Profiles :* Michèle Pfeiffer.
22.35 *Stars Profiles :* Bruce Willis.
23.00 *Il faut tuer* Birgit Haas ■ Film de Laurent Heynemann (1981, 100 min) 65882537

Série Club

20.45 *Collection aventures.*
22.10 Jake Cutter. Pour l'honneur de la reine.
23.00 Code Quantum. Le kamikaze hilarant.
23.50 Panique aux Caraïbes. Anagramme.
0.20 *Le Fugitif.* La fille de la petite Egypte.

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Les leçons de la vie.
21.50 Friends.
22.15 Chronique *californienne.*
22.20 Emmy Awards 96.

Eurosport

13.55 Formule 1. En direct d'Estoril. Grand Prix du Portugal : essais qualificatifs (65 min). 1333228
15.00 et 16.30, 18.50, 20.40, 21.45 Motocyclisme. En direct du Castellet. Bol d'Or 1996 (30 min). 185792
15.30 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (14e étape) : Cangas de Onis - Parc naturel Cabarceno (170 km, 60 min). 875402
17.55 Football. En direct de Martigues. *Championnat de D2* (10e journée). Martigues - Saint-Etienne.
19.55 Basket-ball. En direct de Villeurbanne. Championnat Pro A (3e journée) : Villeurbanne - PSG Racing.
22.00 et 0.30 Pole position.

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.30 Le Blob. Film de Chuck Russel (1988, 90 min). Avec Kevin Dillon. *Fantastique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ *Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.*

Le Monde
SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1996

L'Alsace ou la Lorraine

par Pierre Georges

MAGNIFIQUE cas d'école. L'emploi ou la qualité de la vie ? Le chômage ou la nuisance ? L'environnement, nécessité ou luxe ? Et maintenant, l'Alsace ou la Lorraine.

Depuis que la société de fret aérien DHL a avancé le projet de s'installer sur l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, la bataille fait rage. Les riverains se sont mobilisés pour faire capoter le projet. Les collectivités locales et la Chambre de commerce ont œuvré pour le voir aboutir. Et la majorité des élus, après avoir vivement soutenu l'initiative du transporteur, la contestent aujourd'hui ardemment.

De quoi s'agit-il en réalité ? DHL, géant mondial du fret express et concurrent privé et gourmand de la Poste – mais c'est un autre sujet – avait retenu comme plaque tournante de son activité en Europe l'aéroport de Strasbourg. Un aéroport bien placé, bien équipé et en recherche de fret, après de lourds investissements. La société s'engageait à créer directement ou indirectement environ Mille deux cents pour la période 1999-2003. Puis, dans une phase ultérieure, (2002-2008), deux mille emplois. Une aubaine économique donc, pour une région, comme les autres, à la recherche d'investisseurs créateurs d'emplois.

Le projet, bien sûr, avait son revers. Qui dit fret aérien, dit avions. Et la Postale, même privée, fonctionne comme chacun sait, 24 heures sur 24. La société DHL ne cacha pas qu'elle solliciterait des dérogations à l'interdiction des vols de nuit : à terme, trente-quatre mouvements d'avions entre 23 heures et 6 heures du matin. Projet évidemment à prendre ou à laisser.

A laisser, répondirent les riverains. La mobilisation des habitants fut rapide, massive. Et leur opposition sans ambiguïté : *« DHL, voleur de sommeil »*. Douze à quinze mille personnes, l'une des plus grandes manifestations jamais vues à Strasbourg, défilèrent ainsi, le 14 septembre, dans la capitale alsacienne pour dire non aux vols de nuit et aux nuisances sonores. Le projet DHL soit ! *Mais uniquement aux heures* « volables ». A prendre ou à laisser, là aussi.

Voilà où l'on en est. Front du travail contre front du sommeil. Libre à chacun de disserter sur le choix manifesté par les riverains. On pourrait avec le patron de DHL France, Gilles Garin, le tenir, ce choix, pour *« égoïste »* voire pour irresponsable. Surtout si l'on y réfléchit sans avoir d'avion au-dessus de la tête pour y mieux réfléchir la nuit.

On pourrait tout à l'inverse considérer effectivement qu'il y a une manière de chantage à l'emploi pour faire avaler les nuisances. Et qu'au prétexte de rendre la vie meilleure on la rend impossible.

Emploi-nuisance, le couple est ordinaire en effet. Il est souvent évoqué, bras de fer permanent entre le réalisme et la réalité. Mais dans le cas précis, et sauf à *inventer l'avion postal furtif*, on voit mal comment concilier les deux positions. A moins d'installer les aéroports comme les villes à la campagne.

C'est précisément ce que souligne Gérard Longuet, président du Conseil Régional de Lorraine. A pleines pages de publicité, l'ancien ministre a fait savoir à DHL que si elle ne pouvait avoir l'Alsace, elle aurait la Lorraine. Un pays *« où la première qualité de la vie, c'est avoir du travail »*. Bref, on en est là. Etant entendu que DHL, elle, préfèrerait toujours avoir l'Alsace à la Lorraine.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 20 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	21322,90	+0,79	+6,26
Honk Kong index	11586,70	−0,06	+15,88

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

21112

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/09	Var. en % 18/09	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2082,33	+0,46	+11,24
Londres FT 100	—	—	+5,91
Zurich	—	—	+15,14
Milan MIB 30	—	—	+8,70
Francfort Dax 30	2622,38	−0,13	+16,34
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	−3,60
Madrid Ibex 35	—	—	+11,65
Amsterdam CBS	—	—	+19,12

Tirage du *Monde* daté vendredi 20 septembre 1996 : 541 217 exemplaires 1 -

Jean Paul II est venu en pasteur prêcher la solidarité avec les exclus

A Sainte-Anne d'Auray, devant 120 000 fidèles, le pape défend les valeurs de la famille

SAINT-ANNE-D'AURAY (Morbihan)
d'un de nos envoyés spéciaux

Jean Paul II était comme chez lui, vendredi 20 septembre, à Saint-Anne d'Auray, le « Czestochowa » des Bretons. La similitude est grande, en effet, entre le célèbre sanctuaire marial du Morbihan et celui de Pologne. C'est la même terre de fidélité et de tradition, la même ferveur pour la Vierge, la même foi populaire. Le pape est donc venu en Bretagne accomplir un vœu de longue date et pour répéter, au cours d'une messe qui a drainé quelque cent 120 000 fidèles de tout l'Ouest, le prix qu'il attache à la défense des valeurs familiales.

Toujours soucieux de raviver la mémoire chrétienne de la France – et remettant à l'après-midi un programme détaillé pour la famille –, le pape a loué, vendredi matin, le rôle de la Bretagne, terre de *« mission »*, d'où sont partis des milliers de prêtres, religieux, religieuses et laïcs chrétiens pour aller *« sur tous les continents, annoncer le Christ »*. Mais la Bretagne, qui reste pratiquante, n'échappe pas à la montée d'*« un climat d'indifférence et d'individualisme »*. En quelques phrases, Jean Paul II a porté un diagnostic sévère : *« Certains ne savent pas accepter l'autre dans sa différence ; d'autres désespèrent devant le mal du monde. Trop souvent la mémoire chrétienne s'affaiblit, notamment dans les jeunes générations qui ont bien du mal à s'approprier leur héritage religieux. »*

Le pape n'est pas venu faire la leçon aux Bretons, mais leur parler de *« confiance »* et d'*« espérance »*. Espérance dans les *« conversions intérieures »*, dans les *« vocations inattendues »*, dans *« un renouveau du sens de la vie conjugale »*, dans *« l'engagement de laïcs plus nombreux dans l'animation de la communauté chrétienne et dans les structures de la vie publique et sociale »*. Il y a *« urgence »*, devait-il conclure à poursuivre *« la mission du Christ parmi toutes les nations et toutes les cultures »*.

En quelques mots, on retrouvait un pape « pasteur ». Les polémiques qui ont précédé sa cinquième visite en France ont été telles qu'on avait fini par oublier que Jean Paul II venait, d'abord, faire son métier de pape. C'est la principale leçon de ses deux premières journées en France. Une fois faites les mises au point, jeudi à Tours, sur la commémoration du baptême de Clovis – tant de la part de Jacques Chirac que du pape lui-même –, celui-ci a repris son bâton de pèlerin, traversant la Vendée et la Bretagne, deux régions acquises d'avance. Bref, dès le premier jour, le ton était donné : le pape ne venait pas prendre une revanche avec l'histoire de France, en réveillant le souvenir d'un personnage obscur, Clovis, et d'un événement qui remonte à la nuit des temps. Il venait, d'abord, réveiller la foi des fidèles et lancer des appels à la solidarité avec les exclus d'un pays en crise. Mais dès les premières heures, aussi, Jean Paul II avait remporté une autre victoire, cette fois sur lui-même et sur les rumeurs courant sur sa santé.

JUSQU'AU MARTYRE

Dès son arrivée à l'aéroport jeudi, son allure un peu plus alerte avait surpris des observateurs guettant le moindre faux-pas. Sa forme est allée *crescendo* dans la journée. Le soir à la basilique de Saint-Laurent-sur-Sèvre, son visage s'animait, sa voix était plus assurée que le matin où il avait souffert pour aller au bout de son discours. Son entourage s'est empressé de répercuter la nouvelle d'un état plus rassurant. *« J'ai vu un grand-père déjeuner avec moi, mais pas un homme à l'article de la mort »*, dit l'un de ses convives.

Jean Paul II venait d'abord en France pour une visite « pastorale », et non politique. La démonstration était faite, dès son arrivée à Saint-Laurent sur Sèvre, en pays vendéen, où on l'a vu sacrifier à nouveau au rite de la rencontre avec les jeunes. Le prétexte en était le souvenir des martyrs de Vendée, qu'il n'a toutefois pas exagérément flatté. Il a seulement dit aux jeunes des établissements scolaires : *« Vous êtes les héritiers d'hommes et femmes qui ont eu le courage de rester fidèles à l'Eglise de Jésus-Christ, alors que sa liberté et son indépendance étaient menacées. »* Répugnant à réveiller davantage le souvenir des *« terribles déchirements »* et de *« la cruauté des persécutions »*, il a même porté sur l'histoire le jugement de Salomon : *« Bien des actions ont pu être marquées par le péché, de part et d'autre. »*

Il avait toutefois des choses plus actuelles à dire aux jeunes, jeudi soir, de sa voix devenue émouvante, à force d'hésiter et de trembler. La main fermement empoignée au micro, on a vu ce pape de soixante-seize ans tenter, de manière un peu pathétique, de retrouver ce climat d'intimité et de contact direct avec la jeunesse qu'il a su si souvent créer. *« Mes amis,* a-t-il lancé, *je sais que vous éprouvez de réelles difficultés à affirmer votre foi et votre appartenance à l'Eglise. Alors, je vous dis courage. Ne vous laissez pas gagner par l'indifférence répandue autour de vous. Ne vous laissez pas impressionner par ceux qui rejettent les exigences de la foi chrétienne ou qui la tournent en dérision. »*

Il restait un rendez-vous à tenir, dans cette ville de Saint-Laurent-sur-Sèvre, où est enterré Grignion de Montfort, un fondateur de congrégation. Le pape était attendu dans la basilique par un millier de religieux et religieuses venus de tous l'ouest de la France. Comme aux jeunes Vendéens, comme aux familles bretonnes, il a tenté de tenir le même discours de confiance dans une vie religieuse, elle aussi traversée de crises : faiblesse des vocations, vieillissement des congrégations, remises en cause, parfois, du vœu de célibat. *« L'exigence de votre engagement peut paraître à vos contemporains difficile à comprendre et presque impossible à vivre,* a affirmé le pape. *Que cela ne vous trouble pas. En vérité, vous donnez un témoignage dont le monde a besoin. Votre libre choix du célibat, du renoncement aux biens et de l'obéissance constitue une réponse aux questions que beaucoup se posent sur les valeurs authentiques de leur vie. »*

L'engagement religieux peut aller jusqu'au martyre et le pape a fait une allusion, très appréciée, aux sept moines trappistes de Tibéhirine en Algérie, qui ont été *« jusqu'à la mort, des témoins purs et désintéressés de l'amour du Christ auprès de frères en humanité qu'ils n'ont désiré que servir »*. Rendre confiance, ranimer la foi et la mémoire du pays, inviter à la solidarité et à l'espérance : dès le premier jour et au risque d'en étonner beaucoup, le pape n'était qu'un pasteur.

Henri Tincq

M. Juppé et M. Jospin en désaccord

Lors d'un débat avec des jeunes, jeudi 19 septembre à Montpellier, *Alain Juppé a évoqué les critiques suscitées par le financement public d'une partie de la visite du pape, en affirmant qu'avec les sommes ainsi dépensées, on aurait pu financer au maximum « quelques kilomètres de route de campagne ». « Ce vieux fonds d'anticléricalisme français en train de resurgir est un peu excessif, [...] je trouve ça un peu* "too much" *»*, a conclu le premier ministre.

Le même jour, à Dijon, Lionel Jospin a critiqué *« la façon dont la visite a été organisée* [par le gouvernement], *en particulier à Reims, à l'occasion du baptême de Clovis »*. Le premier secrétaire du PS a reproché au gouvernement d'avoir transformé *« un acte spirituel que nous devons respecter en un acte officiel dont certains nous disaient que c'était le baptême de la France ». « Quant au pape, en tant que personne, en tant que responsable d'une grande religion, je lui souhaite la bienvenue et une bonne santé »*, a conclu M. Jospin.

La foi des enfants de Vendée

SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE
d'un de nos envoyés spéciaux

Soudain, l'hélicoptère de l'armée s'est insinué dans la grisaille et, comme un fait exprès, la pluie fine qui glaçait les os a marqué une pause. Prêtres sous leur capuche, religieuses sur leur pliant, petites vieilles au nez rougi de froid, enfants des collèges et des lycées aux cheveux trempés, solitaires ou familles entières, ils ont littéralement vu le pape tomber du ciel, chez eux, en Vendée, sur une terre qui sut payer jadis le prix de son irréductible foi.

Ici, Jean-Paul II avait une dette de cœur. Il tenait, depuis longtemps, à se recueillir sur la tombe du prédicateur saint Louis-Marie Grignion de Montfort, un fervent de la Vierge Marie, qui mourut en mission d'évangélisation à Saint-Laurent-sur-Sèvre un jour d'avril 1716. Grignion de Montfort fonda bien des congrégations – la Compagnie de Marie, les Frères de Saint-Gabriel et les Filles de la Sagesse –, dont les pelouses ont accueili les premiers pas du Saint-Père en Vendée.

A peine était-il installé dans sa papamobile, aux enjoliveurs dorés, que la foule l'a gratifié de ses chants et de ses vivats. *« Ne vous laissez pas gagner par l'indifférence répandue autour de vous. Restez attachés au Christ, restez fidèles à l'Eglise, aimez toute l'humanité »*, a lancé le pape à la jeunesse, qui avait cessé d'agiter les innombrables drapeaux aux couleurs jaune et blanc du Vatican pour écouter ce pèlerin tout de rouge capé.

« Ce n'est pas un voyage banal, ni pour lui ni pour la France », confiait, peu avant, le prieur de Bellefontaine, Dom Etienne Baudry, attristé par la faiblesse du souverain pontife. Et pourtant, devant ce peuple rassemblé – très encadré aussi par des forces de sécurité omniprésentes –, ce ne fut pas la voix lasse et détimbrée des mauvais jours. On entendit, au contraire, le pape s'exprimer avec une certaine vigueur et un brin d'humour quand il remercia l'assistance d'avoir su *« modérer la pluie »*. Il venait certes honorer Grignion de Montfort dont, jeune ouvrier dans une usine de soude, il portait sur lui, en cachette, le *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge (« Si bien que sa belle couverture était tachée de chaux »)*. Mais il est aussi venu honorer la Vendée et les Vendéens, qui, dans les heures difficiles, *« avaient une véritable faim d'eucharistie »*.

Comme le cortège se dirigeait vers la basilique de Saint-Laurent, les religieuses, éperdues, se rassemblaient par petits groupes, avec de la lumière plein le visage, légères, gaies. *« On est dans la joie de l'avoir reçu »*, s'extasiait une sœur âgée, surprise les yeux remplis de larmes. *« On va vite les coucher »*, suggérait une femme chargée d'acheminer des paralytiques, assis dans leur fauteuil roulant. *« Tu l'as vu ? »*, s'inquiétait un père. *« Je l'ai presque touché »*, répondait, radieuse, sa femme. *« Et l'appareil photo, tu l'avais pris ? » « Non, je l'avais oublié. »*...

Le pape, lui, était déjà acclamé dans une basilique « chauffée à blanc » par des *Alleluia* à quatre voix, entonnés, debout, depuis le début de l'après-midi. Sur la place, des enfants de CM 2 distribuaient le livret de la messe. L'un d'eux regrettait qu'il y ait eu si peu de monde dans les rues : *« Je croyais que plus de gens viendraient. »* Chacun y allait de son explication : l'exiguïté de Saint-Laurent, le temps maussade, les craintes d'attentat, la concurrence de la télévision...

« LE MESSAGE DE MONTFORT »

A l'église voisine de la Sagesse, une vingtaine de téléviseurs à grand écran retransmettaient en direct la cérémonie de la basilique. C'était plus confortable que dans la prairie où près de deux mille fidèles du pape piétinaient la terre mouillée sans aucune chance de l'apercevoir « en vrai ». *« Il est ici pour Montfort, pas pour nous »*, observait sans acrimonie un badaud. *« C'est un pape de charité, contre la violence. On peut dire qu'il porte sa croix »*, ajoutait un homme au chef couvert d'un chapeau de feutre vert.

Non loin de là, un professeur de violoncelle, éditeur musical d'œuvres en grégorien et en latin, comparait cette visite à celle d'un roi. *« Il accomplit là un acte personnel de foi. Il est tout à Jésus par Marie. C'est le message de Montfort. »* Pendant que la pluie redoublait, Jean Paul II prononçait une longue homélie à la gloire du saint local, devant une humble assemblée de religieuses et de religieux, touchés par la grâce d'un jour, la grâce de la reconnaissance. Dehors, une femme s'extasiait : *« Le pape, c'est la plus haute personnalité qu'on puisse rencontrer ! »* Comme le jour déclinait, les équipes de télévision allumèrent leurs projecteurs blancs, plongeant les abords de la basilique dans une ambiance de nuit américaine. A ce moment, crépita un tonnerre d'applaudissements. Le pape venait de recevoir des présents, dont un petit reliquaire de Montfort et une *Education du chrétien* de Richelieu.

Accompagné du Père Simonet, le curé de Saint-Laurent, Jean Paul II regagne lentement son auto blindée. Une main rajusta sa cape sur son épaule. Il salua la foule dessous son parapluie blanc. Debout sur une chaise, les pieds nus, risquant de tomber, une jeune femme filmait avec ferveur. Elle ne perdait rien du spectacle ! : *« C'est tellement important pour nous. »* Sa fille, Ophélie, avait été choisie pour offrir des fleurs au Saint-Père. En échange, il lui a donné un chapelet. La voilà, Ophélie, dans un ciré brillant, qui regarde sa maman remettre ses souliers. Ophélie a été très émue, mais elle ne sait pas comment le dire. Près d'elle, des enfants s'amusent à s'attraper. L'hélicoptère du pape fait déjà tourner ses pales. Jean-Paul II a de nouveau agité la main. Les bambins ne l'ont pas vu, tout occupés à se poursuivre.

La foi est là, tout entière, dans ces enfants qui jouent et dans cette petite fille qui ne sait pas comment dire.

Eric Fottorino

■ FOOTBALL : le FC Nantes a obtenu le match nul (2-2) sur le terrain de l'AJ Auxerre, jeudi 19 septembre, en match avancé de la huitième *journée du championnat de France* de première division.

■ BASKET : seule Villeurbanne a réussi ses débuts en Euroligue en s'imposant, jeudi 19 septembre, chez les Allemands de Leverkusen (79-66). Le CSP-Limoges s'est incliné contre les Israéliens de Maccabi Tel Aviv (62-69) et les champions de France de Pau-Orthez n'ont pu faire mieux à Moscou (65-70).

■ CYCLISME : le Suisse Alex Zülle a consolidé sa première place dans le Tour d'Espagne, lors de la douzième étape, jeudi 19 septembre. Il a surtout distancé l'Espagnol Miguel Indurain, qui se classe troisième au classement général, à 2 min 4 s du Suisse. Le Français Laurent Jalabert est deuxième, à 1 min 17 s d'Alex Zülle.

